This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

Fr. H4.2

Harvard College Library

GIFT OF

Archibald Cary Coolidge, Ph.D.

(Class of 1887)

PROFESSOR OF HISTORY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE

DE REIMS

Digitized by Google

Digitized by Google

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE DE REIMS

CENT-ONZIÈME VOLUME

ANNÉE 1901-1902. — TOME Ier

DEUX VOLUMES SEMESTRIELS CHAQUE ANNÉE

PAR ABONNEMENT : 12 FRANCS

PRIX DE CE VOLUME : 6 FRANCS

REIMS

CHEZ F. MICHAUD, LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE

19, rue du Cadran-Saint-Pierre, 19

M D CCCC III

Digitized by Google

Harvard College Library
AUG 28 1912
Gift of
Prof. A. C. Coolidge

NOTA

Toute reproduction est interdite sans l'agrément de l'Académie et des auteurs.

La responsabilité des opinions et assertions émises dans les ouvrages publiés par l'Académie appartient tout entière à leurs auteurs.

Digitized by Google

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE DE REIMS

Séance publique du 10 juillet 1902 [1]

DISCOURS D'OUVERTURE

prononcé par M. BOURGUIN, Président annuel.

ÉMINENCE,
MESDAMES,
MESSIEURS,

Frappé du mouvement qui se manifeste en faveur de la nouvelle langue internationale qu'on appelle « Esperanto » et dont vous avez certainement entendu parler, j'ai voulu savoir exactement de quoi il s'agissait.

Comme la plupart d'entre vous, sans doute, j'en étais resté au Volapuk dont l'aspect assez rébarbatif et l'effondrement subit après une période d'enthousiasme, avaient laissé les partisans d'une langue internationale sous une impression plutôt mélancolique.

(1) L'Académie de Reims a tenu sa séance publique annuelle le jeudi 10 juillet 1902, dans la grande salle du palais de l'Archevêché, à deux heures et demie, en présence d'un auditoire assez nombreux d'invités et de notabilités rémoises. Siégeaient au Bureau aux côtés du président M. Bourguin : S. Ém. le Cardinal Langénieux, archevêque de Reims; M. Émile Cheysson, inspecteur général des Ponts et Chaussées, membre de l'Institut, membre honoraire de l'Académie; M. Hurault, président du Tribunal de Commerce; M. le docteur Henrot, directeur de l'École

Digitized by Google

Mais il est assez naturel que dans une question aussi complexe on n'aboutisse pas du premier coup, et un insuccès, d'ailleurs très explicable, ne doit pas décourager ceux qui jugent qu'un organe unique de communication internationale s'impose impérieusement.

Je voudrais vous faire part de ce que j'ai appris à ce sujet et essayer d'en tirer un résultat pratique : mon ambition serait de faire de vous d'abord des champions de l'idée de la langue internationale et, en outre, des propagateurs d'un idiome qui paraît aux plus compétents, apte à jouer ce rôle c'est-à-dire l' « Esperanto ».

Il importe d'abord de bien préciser le résultat à atteindre ; il ne s'agit pas de chercher une langue destinée à remplacer les langues maternelles des diverses nations ; à devenir la langue universelle unique que chacun devrait employer à l'exclusion de toute autre ; ce serait là un projet irréalisable ; on ne peut songer à demander aux divers peuples d'abandonner leurs langues maternelles, marque de leur race, de leurs traditions, de leur génie et d'en faire des langues mortes. Pourrions-nous songer, par exemple, à délaisser la langue de nos grands classiques, d'Alfred de Musset, de Victor Hugo.

de Médecine, etc. Plus de quarante Membres titulaires et correspondants avaient pris place sur l'estrade. A la suite des discours, compte rendu et rapports habituels, M. Cheysson, ancien ingénieur à Reims, dans une allocution en partie improvisée sur le *Rôle social de la Femme*, a rappelé d'abord les souvenirs qui le rattachaient à la ville de Reims et à l'Académie, dont il avait été le rapporteur pour le concours de poésie à la séance publique de 1861. De nombreux applaudissements ont fréquemment interrompu et suivi cette causerie d'une haute portée morale et d'un grand charme de diction. M. le Président, qui avait présenté M. Cheysson à l'assistance, put le remercier bien sincèrement au nom de tous les auditeurs. La séance a été levée à cinq heures, après la remise des récompenses aux lauréats des concours.

Digitized by Google

Les difficultés qu'éprouvent certains États à imposer à tous leurs sujets un langage unique, la résistance désespérée qu'opposent certains idiomes, d'une importance cependant secondaire, comme le polonais ou le flamand, montrent bien que l'unification du langage dans le monde est une utopie.

Ce qu'il faut, c'est une langue *auxiliaire* universelle, c'est-à-dire une langue destinée seulement aux relations internationales ; tout homme voulant soit par goût, soit par besoin savoir ce qui se fait, ce qui s'écrit à l'étranger apprendrait, outre sa langue propre, cette langue auxiliaire, unique pour tout le monde, et dans laquelle serait écrit ou traduit tout ce qui ne présente pas un intérêt purement local.

Ce serait la *seule* langue étrangère.

Il est incontestable que ce desiratum répond aujourd'hui à un véritable besoin. Les relations internationales ne sont plus comme autrefois l'apanage d'un petit nombre, et nous sommes loin du temps où Ph. de Comines pouvait écrire : « L'une partie du monde ne sait point comme l'autre vit et se gouverne. »

Le XIXe siècle, par l'énorme développement qu'il a donné aux voies de communication a réduit les distances. Bruxelles est un faubourg de Paris ; on met moins de temps pour aller à Saint-Pétersbourg qu'autrefois de Paris à Lyon ; bientôt on se rendra plus facilement en Chine qu'on n'allait, au XVe siècle, de Paris à Marseille, et le tour du monde se fera très confortablement à l'aide d'un billet circulaire d'une durée de six semaines ou deux mois.

Le monde s'est rapetissé, ou plutôt c'est l'homme qui s'est grandi ; et, chaussé de bottes magiques qui ont centuplé sa vitesse et sa puissance, il voit le monde entier à sa portée.

Digitized by Google

Mais c'est alors que commence un véritable supplice de Tantale : le voyageur sorti de son pays devient comme un sourd-muet ne pouvant communiquer avec ses semblables que pour assurer les besoins essentiels de son existence, mais incapable de s'entretenir avec eux, de s'enquérir de leurs idées, de leurs besoins, de leurs aspirations; le négociant est à la merci d'interprètes fort coûteux ; le savant, l'homme d'étude, voient des ouvrages admirables dont ils pourraient tirer le plus grand profit et qui resteront pour eux lettre morte. Le besoin des relations internationales est devenu tellement impérieux que tous doivent s'y soumettre de gré ou de force et qu'il n'est si petit groupe humain qui puisse songer à rester isolé; on va relancer jusqu'au milieu des forêts et des déserts les moins accessibles de l'Afrique les peuplades les plus sauvages, les plus jalouses de leur isolement, et les nations qui ne se résignent pas de bonne grâce à entrer en relations avec les autres peuples même les plus éloignés, savent ce qu'il leur en coûte, témoin la Chine.

Le domaine de la civilisation comprend aujourd'hui, à très peu près, le monde entier avec sa population d'environ 1,600 millions d'habitants. La France, qui est pourtant une grande nation, ne représente que 2 1/2 °/₀ de cette population destinée à s'accroître encore notablement.

Le nombre des idiomes parlés à la surface du globe est évalué à 2,000, mais sans nous arrêter à ce chiffre qui n'a qu'une valeur documentaire et en nous bornant à l'Europe, nous voyons que dans certains États tels que l'Autriche et la Russie, les idiomes se comptent par dizaines.

Jusqu'à présent on avait pu, dans les relations inter-

Digitized by Google

nationales, s'en tirer tant bien que mal avec deux ou trois langues étrangères ; pour nous, par exemple, l'anglais et l'allemand ; à l'avenir ce sera bien insuffisant : pourquoi laisserait-on de côté l'italien, organe d'un grand peuple, notre voisin et proche parent ; l'espagnol, qui a dans l'Amérique du Sud une clientèle immense ; l'arabe, langue de nombreux sujets français ; le russe, et même le japonais, organe d'un pays entré à pleine voile dans le courant de notre civilisation, etc.

Mais si déjà l'étude d'une ou deux langues étrangères demande une si longue application qu'elles ne peuvent être l'apanage que de rares privilégiés, que serait-ce s'il fallait en apprendre cinq ou six ? les autres sciences, indispensables cependant, devraient être tout à fait délaissées ; et même dans la situation actuelle pour une seule langue étrangère, l'allemand par exemple, combien d'heures passées pour un résultat le plus souvent très insuffisant ? Quel allègement, que de temps devenu libre et rendu aux études si tout cela était remplacé par une langue étrangère unique, demandant non plus six ou sept ans d'études acharnées, mais quelques mois à peine d'un travail des plus faciles.

Quel avantage si on avait un idiome à l'aide duquel on pourrait se parler, s'écrire, à quelque nation qu'on appartienne ! Cette perspective n'est-elle pas faite pour enthousiasmer et réunir toutes les bonnes volontés ?

Le besoin d'une langue auxiliaire internationale, s'il a pris de nos jours une intensité presque irrésistible, s'est manifesté depuis longtemps, et d'illustres savants s'en sont occupés.

Rappelons que jusqu'au XVIIIe siècle le latin en a rempli le rôle pour les écrits scientifiques, et bien des personnes ont proposé d'y revenir ; mais la complexité de cette

Digitized by Google

langue, la difficulté de son étude ne permettent pas de l'adopter. Pour répondre aux besoins modernes, elle devrait d'ailleurs subir de telles modifications dans son vocabulaire, dans sa syntaxe, dans ses déclinaisons et conjugaisons, que ce prétendu latin deviendrait méconnaissable; le but cherché ne serait donc pas atteint car on n'obtiendrait qu'une langue barbare qui ferait horreur aux latinistes; l'adoption du grec se heurterait aux mêmes objections; on déformerait ces beaux édifices anciens sans obtenir les instruments commodes que l'on cherche pour les relations internationales modernes.

Ce serait vouloir transformer le Parthénon ou la cathédrale de Reims en usine ou en école industrielle.

Il ne faut pas de langue savante, et pour devenir vraiment universelle, une langue doit présenter le maximum de simplicité; *il faut qu'on puisse l'apprendre seul et sans maître.*

Cette considération doit faire écarter également les langues vivantes; pour ces dernières s'ajoute, ainsi que nous le disions plus haut, l'impossibilité de mettre les peuples d'accord sur le choix d'une des langues usuelles.

Force est donc d'en arriver aux langues artificielles qui, seules, peuvent avoir la simplicité, condition essentielle du succès.

Qu'une langue artificielle soit apte à atteindre le but qu'on se propose, cela n'est pas douteux; c'est la solution préconisée par les philologues les plus autorisés; et Max Muller, l'un des plus illustres a dit : « La conception « d'une langue artificielle jouant, à côté des idiomes « nationaux, le rôle d'organe international est certai- « nement réalisable » et il ajoute : « Ce n'est pas assez, « j'affirme que cette langue artificielle peut être beau- « coup plus régulière, plus parfaite, plus facile à appren-

Digitized by Google

« dre que n'importe laquelle des langues naturelles de « l'humanité (1). »

On comprend, en effet, qu'une langue conçue d'après le plan de nos langues européennes, mais dégagée de toutes les complications et irrégularités que présentent celles-ci, puisse être d'une grande simplicité; c'est d'ailleurs ce que prouve l'exemple des langues artificielles dejà proposées.

Laissant de côté les langues philosophiques imaginées autrefois, ainsi que les dernières venues, la Langue bleue ou Bollak, le Spokil, qui n'ont pas encore pénétré dans le public, nous donnerons un simple souvenir au Volapuk pour nous arrêter un peu à l'Esperanto.

Après un engouement dont vous n'avez sans doute pas perdu la mémoire, le Volapuk se trouve délaissé, ses fervents sacrifient aujourd'hui à un autre dieu; il est intéressant de chercher les causes de son échec. Cette langue artificielle, inventée par l'abbé Schleyer, était logiquement constituée; elle a eu ses enthousiastes; mais sa simplicité n'était que relative, elle exigeait une assez longue étude; enfin son apparence était rude et peu harmonieuse comme le montre son nom même. Elle se répandit donc assez difficilement et en l'absence de toute entente en vue de la propager, elle s'éteignit bientôt.

Cet échec du Volapuk n'est pas un argument contre la possibilité d'une langue universelle; l'engouement dont il a été l'objet est la preuve, au contraire, du besoin général de trouver une telle langue, et son échec définitif résulte simplement de ce que l'idiome choisi ne répondait pas à tous les desiderata. Il faut remarquer,

(1) L. de Beaufront. — *Manuel* complet d'Esperanto.

Digitized by Google

d'ailleurs, que la fin du Volapuk a été précipitée par l'apparition d'une nouvelle langue artificielle beaucoup plus satisfaisante, l'Esperanto, inventée en 1887 par un médecin russe, le docteur Zamenhof, de Varsovie. Cette langue, qui jouit en ce moment d'une vogue considérable, a donc quinze ans d'existence, et son succès, qui s'accentue de jour en jour, n'est pas l'effet d'une surprise, mais résulte des qualités de simplicité, de richesse et d'harmonie qu'on lui a reconnues.

Je ne puis songer à vous faire ici un cours d'Esperanto, j'essaierai seulement de vous donner une idée de sa constitution.

D'abord les noms ont un genre unique; vous êtes-vous demandés quelquefois pourquoi tels noms étaient du masculin et tels autres du féminin? pourquoi on disait par exemple un fauteuil et une chaise? et de tout à l'avenant. C'est là du pur arbitraire, une complication inutile qui, dans toutes nos langues, fait le supplice des étrangers. L'Esperanto la supprime. Il y a donc un seul genre, un seul article défini, *la*, et pas d'article indéfini.

Les différentes manières de former en français le féminin, même quand il s'agit de mots aussi pareils que chanteur et enchanteur, se réduisent à une seule.

Pour les verbes, il y a une forme unique pour chaque temps. En français nous disons j'aime, tu aimes, il aime, ils aiment; rien n'empêcherait de dire également nous aime et vous aime; ou comme le peuple j'aimons, ils aimons. Le pronom suffit à déterminer la personne qui fait l'action. Il en est ainsi en Esperanto; dans chaque temps le verbe reste invariable aux différentes personnes.

Il n'existe bien entendu qu'une seule conjugaison ne comportant aucune exception.

Digitized by Google

Quant aux mots, ils dérivent d'un petit nombre de radicaux à l'aide de règles immuables. Par exemple le substantif, l'adjectif, le verbe et l'adverbe se forment en ajoutant au radical les terminaisons o, a, i, e. Ainsi le radical parol fait le substantif : parolo, la parole ; l'adjectif : parola, oral ; le verbe : paroli, parler ; l'adverbe : parole, de vive voix, verbalement.

Des préfixes et des suffixes d'une signification constante ajoutés au radical permettent de former tous les mots qui s'en déduisent : Ainsi le préfixe *mal* sert à former tous les contraires ? bona, bon ; malbona, mauvais ; fermi, fermer ; malfermi, ouvrir ; le suffixe *ist* marque le métier ; boto, botte ; botist'o, bottier ; alors qu'en français, par exemple, le métier est indiqué par diverses terminaisons : *iste*, comme violoniste, dentiste ; *eur*, comme chanteur ; *ier*, comme bottier, charretier ; *ien*, comme musicien, pharmacien ; en Esperanto, on emploie uniquement la terminaison *ist*.

Avec un nombre relativement très restreint de radicaux on a ainsi un vocabulaire d'une très grande richesse ; on peut d'ailleurs former des mots composés comme en grec et en allemand.

Enfin on a rendu la langue Esperanto aussi internationale que possible par un choix judicieux de ses éléments. Dans l'alphabet et la prononciation on a éliminé tout ce qui est trop spécial à une langue donnée comme le *th* anglais, les nasales françaises ; chaque lettre se prononce toujours d'une façon identique et il n'y a pas de muette.

Le Volapuk pèchait par le choix très arbitraire de ses radicaux : ceux de l'Esperanto ont été pris dans les langues européennes d'après leur degré d'internationalité, c'est-à-dire que pour une signification déterminée

Digitized by Google

on a adopté le radical employé par le plus grand nombre. Or, en raison de ce fait que les langues latines : français, italien, espagnol ont une clientèle déjà considérable, que l'anglais renferme 70 °/₀ de racines latines et l'allemand 30 °/₀, cette langue internationale se trouve avoir une apparence tout à fait romane, ce à quoi contribue d'ailleurs l'adoption des terminaisons uniformes a, o, i. Elle est donc harmonieuse et douce à prononcer ; chacun est tenté d'y reconnaître une langue latine telle que l'espagnol ou le roumain par exemple. On peut y retrouver même comme un souvenir de cette lingua romana rustica qu'on parlait dans la Gaule jusqu'au VIIIe siècle.

Dans ce choix des radicaux, on peut s'arranger de façon à éviter de donner à un même son des significations différentes, et même écarter des consonnances trop pareilles ; on supprime ainsi les mots à sens multiples et les homonymes ; on obtient donc plus de précision dans le langage, et en même temps, par une conséquence inattendue, on tarit la source des calembours.

Sans doute il est piquant de voir un futur homme d'état, critiquant, à la fin de l'empire, les grandes dépenses résultant des projets d'un préfet fameux intituler son premier ouvrage : « Les comptes fantastiques d'Haussmann », ou un pamphlétaire commencer ses mordantes satyres en s'écriant : « la France compte 36 millions de sujets, sans compter les sujets de mécontentement. »

Mais on peut estimer que dans le langage scientifique et commercial ces mots à double sens sont un défaut et que c'est assez des langues usuelles pour se prêter si largement aux jeux de mots.

Digitized by Google

La pratique de l'Esperanto est extrêmement facile ; il suffit d'une heure ou deux pour en connaître le mécanisme, savoir les terminaisons, au nombre d'une douzaine, des temps du verbe, les pronoms, les principaux affixes ou suffixes, etc... Les diverses parties du discours se distinguant par leur forme même, on peut alors sans aucune difficulté lire et comprendre l'Esperanto ou l'écrire à l'aide d'un petit dictionnaire contenant les radicaux qui, au nombre d'un millier, servent à former tous les mots. De ces radicaux, beaucoup d'ailleurs sont déjà connus de chacun puisqu'ils sont empruntés aux langues usuelles et particulièrement aux langues latines.

On peut assurer dans ces conditions que l'étude de l'Esperanto n'est pas un travail, mais un passe-temps, une distraction. C'est ce qui fait son succès et ce qui permet d'espérer qu'on possédera bientôt, grâce à lui, une langue auxiliaire internationale.

La généralisation d'une telle langue se heurte à un cercle vicieux ; on serait très disposé à étudier une langue artificielle facile à condition qu'on soit sûr qu'elle deviendra la langue internationale unique, et, d'autre part, pour arriver à ce dernier résultat, il faut que cette langue soit déjà connue et pratiquée suffisamment pour qu'elle puisse en quelque sorte s'imposer au choix des divers pays.

Ce qui importe, en effet, pour une langue internationale, c'est d'être réellement universelle, d'être l'unique langue internationale, et il ne faudrait pas en arriver à cette situation décevante et comique de plusieurs idiomes artificiels se disant universels et venant augmenter le nombre des langues vivantes qui sollicitent déjà notre étude.

Ce serait une seconde Babel volontaire dont les tours,

Digitized by Google

s'entassant sur les anciennes, achèveraient de rendre inextricable un réseau qui déjà nous étouffe.

La question de la langue universelle, grâce à l'essor pris par l'Esperanto, se pose aujourd'hui d'une façon très pressante ; il importerait pour un succès rapide qu'une entente internationale vint faire choix d'un idiome auxiliaire commun avant qu'une série de langues artificielles distinctes, ayant réussi chacune isolément à se créer une clientèle importante, en arrivent à se faire une concurrence aussi acharnée que l'est déjà celle des langues nationales.

Sentant la nécessité d'aboutir, divers Congrès et Sociétés réunis à l'occasion de l'Exposition de 1900, élurent des délégués pour étudier la question.

La délégation se constitua en 1901 (1) et résolut de faire appel, tant en France qu'à l'étranger, aux Sociétés représentant les intéressés, de façon à constituer une délégation puissante chargée d'assurer le choix d'une langue unique avec l'appui de l'Association internationale des Académies.

La probabilité que ce choix s'imposera à toutes les nations civilisées ne doit pas être considérée comme chimérique ; tout d'abord, il suffit que la langue choisie soit adoptée par un groupe important de peuples pour que tous les autres en arrivent peu à peu à l'adopter aussi. Ensuite, il faut remarquer que la nécessité de se comprendre sans ambiguïté possible entre gens de nationalités différentes a déjà conduit à l'adoption de certains moyens de communication internationaux. C'est, par exemple, le choix de la langue française comme or-

(1) Secrétaire, M. Leau, docteur ès sciences, 6, rue Vavin, Paris.

Digitized by Google

gane unique des chancelleries dans leurs rapports entre elles ; le code des signaux employés par toutes les marines, le système métrique, et, tout récemment, le système uniforme des unités électriques adopté par un congrès international. La fonction crée l'organe ; et les relations des peuples entre eux exigent aujourd'hui une langue qui leur permette de se comprendre ; cette langue est ou sera trouvée et son usage s'imposera à tous.

Bien des objections ont été faites, que je ne puis rappeler ici, mais à toutes il a été opposé des réponses péremptoires qui ne laissent aucun doute sur la possibilité du succès.

Pour ce qui est de l'Esperanto, je serais heureux que vous ayiez pu vous rendre compte de sa simplicité, de la facilité de son étude, et de son emploi en même temps que de sa richesse, mais je voudrais surtout vous avoir donné l'envie de constater tout cela par vous-mêmes.

Cette langue compte déjà un nombre d'adeptes relativement élevé que l'on évalue à une centaine de mille, et qui doit s'augmenter rapidement. Déjà elle a pu rendre de notables services en permettant à des personnes de nationalités différentes de se comprendre et de converser longuement et utilement.

Il existe en France, aujourd'hui, un grand nombre de centres, et parmi eux Reims, où se trouvent des comités de propagande, où se font des cours d'Esperanto ; et vous pouvez voir aux vitrines des libraires quantité de petits livres verts, couleur d'espérance, aux prix les plus modestes, qui sollicitent vos regards. C'est une feuillaison magnifique qui promet une abondance de fleurs et de fruits bienfaisants.

A l'étranger, l'Esperanto gagne aussi tous les jours des adhérents, et dans une très intéressante conférence

Digitized by Google

qu'il a faite à Reims il y a quelques semaines, M. Bourlet, docteur ès sciences, l'un des délégués du *Touring Club* de France, faisait voir à tous ses auditeurs, à l'aide de projections lumineuses, des couvertures de manuels espérantistes en toutes langues (il en existe plus de 40), et un grand nombre de cartes postales prouvant que l'on étudie aujourd'hui l'Esperanto dans tous les pays d'Europe et d'Amérique.

Enfin, la littérature espérantiste comprend déjà plus de 150 volumes, soit traductions d'œuvres de premier ordre, soit ouvrages écrits directement en Esperanto, et quatre journaux, dont deux français.

Max Müller a dit : « Je dois certainement attribuer la première place à la langue Esperanto parmi ses concurrentes. » Tolstoï rend hommage à l'incroyable simplicité de l'Esperanto ; il relate ce fait personnel qu'au bout de deux petites heures d'étude il est arrivé à lire couramment des articles écrits en cette langue. Il conclut ensuite dans les termes suivants : « Les sacrifices que fera tout homme de notre monde européen en consacrant quelque temps à l'étude de l'Esperanto sont si petits, et les résultats qui peuvent en découler si immenses, qu'on ne peut pas se refuser à faire cet essai » (1).

Permettez-moi encore de vous citer un extrait d'une communication faite à l'Académie des Sciences par M. le général Sébert. Au sujet du programme de la délégation dont je parlais tout à l'heure, M. Sébert dit ceci : « Le programme ainsi formulé a reçu de nom-
« breuses et importantes adhésions. Bien que la déléga-
« tion soit restée jusqu'à ce jour sur un terrain de neu-
« tralité entre les différents systèmes qui peuvent être

(1) L. de Beaufront. — *Manuel* d'Esperanto.

Digitized by Google

« mis sur les rangs pour y satisfaire, cet accueil me pa-
« raît dû, en grande partie, à ce fait que beaucoup de
« personnes considèrent déjà aujourd'hui le problème
« comme résolu d'une façon satisfaisante et à peu près
« complète, et croient le moment venu de généraliser,
« sans plus attendre, l'application de cette solution par-
« ticulière. » Il s'agit, vous l'avez deviné, de l'Espe-
ranto ; et M. Sébert ajoute : « Dans tous les pays où cette
« langue a pénétré, des attestations, émanant d'hom-
« mes autorisés et compétents, sont venues en affirmer
« les mérites et les avantages, et ces appréciations fa-
« vorables ont trouvé des échos en France, dans toutes
« nos Académies. »

Ce ne sont pas là, comme vous le voyez, des paroles banales; aussi, bien qu'il reste encore une certaine incertitude sur le choix définitif de la langue auxiliaire internationale, je ne crois pas être téméraire en vous engageant à étudier l'Esperanto. Vous vous trouverez, comme vous venez de le voir, en bonne compagnie, et dans tous les cas ce ne sera pas du temps perdu.

Cette étude vous fera toucher du doigt toutes les complications, tous les pièges introduits comme à plaisir dans les langues vivantes et vous montrera de quelle incroyable simplicité de langage nous pourrions bénéficier si Adam et Ève avaient su trouver dans le fruit de l'arbre de science le moyen d'analyser les éléments de leurs discours et d'exprimer leurs idées à l'aide d'un vocabulaire et de règles aussi simples que possible, établissant ainsi les bases d'une langue universelle que sa simplicité et sa logique auraient maintenue à travers les siècles.

Vous acquerrez en jouant un instrument de communications internationales qui peut déjà rendre de sé-

Digitized by Google

rieux services ; vous pourrez juger de la facilité de propagation de cette langue en profitant de la vogue dont jouit actuellement, sur toute la surface du globe, l'échange de cartes postales, de photographies, de menus objets de collections. Vous adressez à un correspondant quelconque une lettre ou une carte en Esperanto en lui indiquant, pour le cas où il ne serait pas encore initié, qu'il pourra déchiffrer facilement votre missive à l'aide d'un petit manuel avec lexique que vous lui enverrez ou qu'il pourra se procurer, quelle que soit sa nationalité, puisqu'il existe aujourd'hui de ces manuels dans toutes les langues usuelles. Après une heure d'étude il pourra, avec le lexique, lire votre lettre, et, prenant goût à cet exercice, il vous répondra probablement dans la même langue.

Prêchez donc autour de vous la bonne parole universelle. Vous pourrez contribuer puissamment à faire comprendre l'utilité et la commodité d'un moyen si puissant de communications internationales et d'un instrument qui, né du besoin de ces communications, deviendra l'agent le plus actif de leur développement, et par suite le meilleur auxiliaire de la civilisation.

Déjà la vapeur et l'électricité ont supprimé les distances, vous aiderez ainsi à supprimer les barrières qui arrêtent encore la libre communication des esprits.

Éminence, Mesdames, Messieurs,

L'Académie a la bonne fortune de posséder aujourd'hui un de ses membres honoraires les plus éminents, M. Cheysson, inspecteur général des ponts et chaussées, membre de l'Institut, que rattachent d'ailleurs à notre ville les souvenirs du début d'une carrière si éclatante

Digitized by Google

et si bien remplie. C'est en effet à Reims, en 1859, que M. Cheysson fit ses premières armes comme ingénieur des ponts et chaussées ; il y resta six années qu'il sût employer de la façon la plus active et la plus fructueuse.

A cette époque plusieurs quartiers de la ville, et notamment ceux qui longent le canal, par suite du manque d'écoulement des eaux, subissaient chaque année, lors des forts orages, de sérieuses inondations, à tel point qu'il existait une sorte de corporation d'émules de saint Christophe qui passaient sur leur dos les personnes arrêtées ou emprisonnées par les eaux. M. Cheysson prit l'initiative de la construction des vastes égouts collecteurs parallèles au canal et fit cesser ainsi cette situation désastreuse. Il accomplit un véritable tour de force pour l'établissement, dans un délai de quelques mois, du chemin de Reims au camp de Châlons. Aucune étude n'existait, il sut établir les avant-projets, remplir les formalités indispensables, dresser les projets définitifs et assurer l'exécution des travaux avec une rapidité qui tient du prodige. Ces services exceptionnels l'avaient mis en vedette et il fut attaché, en 1865, sous les auspices de M. Leplay, aux travaux de l'Exposition de 1867. Depuis lors, M. Cheysson a touché à beaucoup de choses ; après l'Exposition, il dirige les grandes usines du Creusot, devient Directeur au ministère des Travaux publics, puis professeur à l'École des mines et à l'École des Hautes-Études, etc. Je renonce à vous énumérer toutes les sociétés dont il est président ou vice-président, et tous les ouvrages, rapports, conférences où s'est dépensé son talent et qui l'ont classé maître dans les questions d'économie politique, sociale et industrielle. Membre titulaire de l'Académie de Reims de 1860 à 1865, il s'y montra, comme

Digitized by Google

partout, très actif et très dévoué. Le recueil des travaux de notre Compagnie renferme de lui des œuvres poétiques, un rapport sur le concours de poésie et diverses autres communications. Nous le remercions très vivement de s'être souvenu des liens qui l'unissent à nous et d'avoir bien voulu venir rehausser, par sa présence et sa parole, l'éclat de notre séance publique annuelle.

Digitized by Google

ACADÉMIE DE REIMS

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Pendant l'année 1901-1902

Lu à la Séance publique annuelle du 10 Juillet 1902

par M. Henri JADART, Secrétaire général.

Messieurs,

Ce n'est pas sans une visible prédestination que notre Société a été fondée et se maintient à l'ombre des tours de Notre-Dame de Reims. Elle n'a pas reçu pour cela mission de recommencer un roman merveilleux comme *Notre-Dame de Paris :* nous n'en pourrions qu'évoquer l'idée maîtresse, la cause de l'architecture du moyen âge, que le génie de Victor Hugo a suffi pour gagner à l'époque fervente du romantisme. La tâche de nos fondateurs et de nos devanciers a été plus modeste, mais non moins active et efficace en ce qui touche l'étude et la glorieuse renommée de la cathédrale de Reims. En contemplant ce monument illuminé l'été aux derniers feux du jour, ou transfiguré l'hiver sous sa parure de frimas, nous en avons saisi le caractère poétique et la beauté variée, mais nous avons surtout travaillé à lui conserver son intégrité historique, à scruter les dates de ses diverses parties et à décrire ses richesses d'art.

Digitized by Google

Depuis soixante ans, si j'interroge la table de nos travaux, je vois associés pour cette œuvre multiple les plus actifs de nos membres, architectes et archéologues, archivistes, historiens et artistes, ecclésiastiques et laïques. Tous ont rivalisé d'ardeur pour faire connaître, pour protéger, pour ressusciter tantôt un détail, tantôt un ensemble. MM. Didron, Ch. Loriquet, A. Duchesne et H. Paris ont discuté la question des flèches; M. l'abbé Tourneur a inauguré l'étude des vitraux que continue seul aujourd'hui M. Paul Simon; M. l'abbé Tourneur a entamé de même l'iconographie, qu'ont poursuivie M. l'abbé Bulteau, esprit novateur, et M. l'abbé Cerf, l'historien de Notre-Dame, enclin aux données traditionnelles. M. Louis Paris s'était réservé les chapelles, le jubé et le labyrinthe. Les plans, la coupe de l'édifice ont été étudiés par MM. A. Reimbeau, Alphonse Gosset et Lamy. Ce dernier a dessiné, en outre, le gros bourdon, dont votre secrétaire retraçait l'histoire. MM. L. Fanart, Herbé, l'abbé Pierret, Ch. Loriquet, Ad. Dauphinot, de Marsy, ont tour à tour traité des tapisseries. MM. J.-J. Maquart et Prosper Tarbé ont reproduit et décrit le trésor. M. Ch. Givelet s'est appliqué aux dallages et aux peintures décoratives renouvelés jusqu'à nos jours.

Il restait, Messieurs, à grouper les résultats acquis sur l'histoire du monument et à les reprendre d'une façon critique et conforme aux nouvelles données fournies par une étude plus approfondie des pièces d'archives et par la comparaison avec des édifices contemporains. Notre confrère, M. L. Demaison, s'est acquitté de ce devoir avec une méthode et une ampleur que vous ne serez point seuls à apprécier, car ses lectures à nos séances forment l'introduction du bel album de planches en phototypie, que nous devons à une maison

Digitized by Google

rémoise (1). Le grand public va donc juger de ce travail *définitif* sur la construction de Notre-Dame au XIIIe siècle, sur l'archevêque fondateur, Albéric Humbert, dont un sceau avec l'image est conservé dans nos archives, sur les maîtres de l'œuvre successifs, de Jean d'Orbais en 1211 à Robert de Coucy, mort en 1311. Dans l'intervalle, l'œuvre était achevée totalement à l'intérieur et le majestueux portail se dressait à l'endroit primitivement fixé, n'attendant plus que le couronnement des tours et des flèches (2).

Vous aviez demandé, Messieurs, à graver ces noms d'architectes, qui sont ceux de l'ancien labyrinthe, et ces dates précisées par notre confrère, sur un marbre à l'entrée de la cathédrale. Nous n'avons pas encore reçu cette autorisation ; n'importe, en fait, puisque la date générale ne s'en lit pas moins au fronton du portail dans l'inscription classique du début du dernier siècle : TEMPLUM XIIIO SÆCULO REÆDIFICATUM.

En même temps que M. Demaison achevait l'étude du monument, M. Paul Simon commençait celle des vitraux, dont la garde lui est confiée après l'avoir été à ses ancêtres. Honneur de famille oblige ! Notre confrère nous a lu l'introduction de ce travail, à la fois technique, descriptif et historique sous bien des rapports ; nous en aurons la suite prochainement, et plus tard l'ensemble des lectures et des dessins deviendra l'*Album des vitraux de Notre-Dame de Reims*.

(1) La maison Ponsin-Druart, qui a édité 300 planches sur la cathédrale d'après les clichés de M. Abel Lajoye, membre correspondant de l'Académie. Bibliographie de la cathédrale à la suite, avec renvoi à 132 auteurs ou sources.

(2) *La Cathédrale de Reims, son histoire, les dates de sa construction*, par L. DEMAISON. (Extr. du *Bulletin monumental*, 1902, n° 1.) Ce travail a valu à notre confrère une médaille de vermeil au récent congrès tenu à Troyes par la Société française d'Archéologie.

Digitized by Google

Du sommet des combles de l'édifice, les heures sont annoncées depuis des siècles en cadence musicale par l'harmonie d'un carillon, dont le sort a touché l'architecte successeur des vieux maîtres de l'œuvre. Notre confrère, M. Léon Margotin, nous a intéressés par le récit des mutilations que le temps et des visiteurs peu soucieux du bon entretien ont infligées à l'entourage du carillon ; il a ensuite présenté le plan des restaurations qui vont être entreprises pour le maintien de la décoration de cette cage aérienne. Un vœu va être formulé et transmis par vous aux autorités compétentes pour obtenir la sauvegarde du carillon, en l'isolant des mains trop profanes des touristes. La dépense de réfection aura atteint, si votre vœu est exaucé, un résultat confortatif et durable.

C'est encore de la cathédrale que vous a entretenus votre Secrétaire général, en vous communiquant un recueil inédit de ses anciennes épitaphes, de ses tombes historiques, tant au cloître que dans les nefs. Ce recueil est dû au chanoine Herman Weyen, qui composa aussi au début du XVIIIe siècle la table des prébendes du chapitre, si utile pour nos recherches dans la biographie locale, et vous avez voté l'impression de ce précieux épitaphier que devra compléter le texte des inscriptions actuelles du monument.

Le même membre a fait valoir l'intérêt artistique du grand chandelier en bois de style Louis XV, qui sert aux offices de la Semaine Sainte, et celui de la garniture de l'autel de l'arrière-chœur, croix et chandeliers, bronzes superbes fondus par Carpentier en 1784, probablement sur les modèles de Caffieri (1).

(1) *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts*, 1902.

Digitized by Google

Telle est la part de la cathédrale dans nos travaux de l'année, et vous voyez qu'elle a occupé une place majeure dans huit de nos séances. C'est sans doute pour cela que, spontanément, nous en avons parlé en tête du compte rendu : c'est aussi pour que vous nous permettiez d'abréger le surplus de vos communications et leur analyse, qui serait d'une longueur désespérante, surtout à cette séance où la voix de l'un de nos membres honoraires va se faire entendre avec profit pour tous.

Laissez-nous donc, Messieurs, résumer sommairement, d'après les titres et la substance, des œuvres qui sont déjà ou vont être publiées dans vos volumes.

BELLES-LETTRES.

Une bonne fortune vous était réservée dans votre culte pour les lettres françaises, celle de saluer en M. Sully Prudhomme le titulaire d'un prix Nobel. Vous vous rappelez en quelles circonstances une adresse de félicitations fut votée à l'illustre lauréat : c'était comme une réponse à un article de la *Revue Indépendante*, que nous lisait M. Alphonse Gosset en vue de nous instruire des jugements de l'étranger à l'égard de notre littérature. Les critiques d'un écrivain polonais, justes sur certains points, vous ont paru tellement exagérées et fautives sur d'autres que vous avez unanimement pris votre part, sur la proposition de M. le docteur Henrot, de la gloire française qui venait d'être acclamée à la face du monde entier.

A votre adresse, M. Sully Prudhomme a répondu en ces termes : « Les félicitations que m'a fait l'honneur de m'adresser l'Académie nationale de Reims m'ont pro-

Digitized by Google

fondément touché. Je lui dois mes remerciements ... Le témoignage de sympathie que m'ont transmis, de la part de cette éminente Compagnie, son Président et son Secrétaire général, m'a été d'autant plus précieux que j'y ai senti son patriotique souci de la précellence française dans le domaine des œuvres littéraires. Il m'est bien doux, et je suis très fier d'avoir pu y contribuer (1). »

Les Voix du cœur, tel est le titre d'un volume de poésies sans prétention, mais vraiment pleines de cœur, d'amour du pays et de vraie charité, dont vous a rendu compte M. l'abbé Haudecœur, et vous avez aimé à deviner sous le pseudonyme de la couverture le nom d'un lauréat de vos concours (2).

S'inspirant des besoins universels qui se manifestent plus impérieux que jamais, notre président, M. Bourguin, a voulu vous rendre participants à l'entreprise en quête d'une langue universelle. On espère l'obtenir en suivant la donnée qui a pris nom Esperanto, et au sujet de laquelle une conférence a été récemment faite à l'Hôtel de Ville. Vous avez à affirmer par un vœu réfléchi votre adhésion à l'initiative dont notre président s'est constitué l'un des champions.

SCIENCES.

Les Sciences, que l'on préconise tant aujourd'hui, nous apparaissent ici sous leurs aspects multiples : Sciences pratiques avec l'étude de M. le Dr Cordier for-

(1) Lettre au président de l'Académie de Reims, datée de Châtenay (Seine), le 24 janvier 1902.

(2) M. l'abbé Larmigny, curé de Saint-Thierry.

Digitized by Google

mulant ses *Observations biologiques sur les vendanges de 1901 en Champagne* et nous initiant aux améliorations si nécessaires à importer dans le vignoble ; — Sciences des origines avec les recherches de M. le Dr Guelliot sur *Le préhistorique dans les Ardennes*, groupant des séries de trouvailles et fixant nos connaissances sur ces périodes si longtemps inconnues, à l'aide d'ustensiles et d'instruments en silex taillé qui sont les seuls vestiges des travaux de notre race en ces âges si lointains ; — Sciences morales avec le tableau de la *Profession d'avocat,* dont M. Duval s'est légitimement plû à proclamer la grandeur morale et l'utilité sociale ; — enfin, Sciences économiques avec le *Coup d'œil sur les réformes financières en Champagne à l'époque de Sully*, que M. Chamberland, professeur au Lycée, nous a soumis comme suite de ses précédentes études en ce genre et comme prélude à ses travaux de membre correspondant.

Pour l'art médical, nos honorables confrères les docteurs O. Guelliot et A. Bourgeois nous ont offert leurs productions professionnelles, et M. le Dr H. Henrot ses discours à la rentrée de l'École de Médecine et au Centenaire de l'Internat des hôpitaux de Paris, où il parlait au nom des anciens internes de la province.

C'est aussi une œuvre de science pratique et appliquée que le plan du *Théâtre populaire,* dont M. Alphonse Gosset nous a exposé la raison d'être et le commentaire. S'inspirant du besoin de toutes les générations humaines pour le théâtre et ses émotions, notre confrère veut procurer aux populations de nos villes et de nos campagnes une scène vaste et sans péril, sur laquelle on jouerait des œuvres de haute moralité et de patriotisme, comme les Grecs avaient su en créer aux plus beaux jours de leur histoire. « N'avons-nous pas vu récem-

Digitized by Google

ment, ajoutait-il, la vie de Jeanne d'Arc mise en scène sur des théâtres populaires dans les bourgades des Vosges et de la Meuse? » Espérons avec lui que des sujets semblables viendront bientôt émouvoir la France entière.

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE.

Le domaine historique reste le plus cultivé parmi nous, avec ses annexes biographiques, géographiques et archéologiques.

M. Duchâtaux nous a retracé la vie et développé les écrits d'Eustathe, l'historien byzantin auquel nous sommes redevables du récit du siège de Thessalonique dont il était archevêque. Caractère assez indépendant, homme d'action et d'énergie, il avait l'esprit nourri des œuvres de l'antiquité grecque et rempli des scènes de l'*Iliade* et de l'*Odyssée* qu'il commentait dans ses loisirs.

L'un des héros de la guerre de Cent ans, Jean l'Aveugle, roi de Bohême, issu de la maison de Luxembourg, fut proposé à notre admiration en tant que notre allié et notre défenseur en des jours de malheur, car il mourut à Crécy, au plus fort de la bataille, en combattant pour la France. Sur l'initiative de M. Louis Leger, membre honoraire de notre Société, un monument va s'élever sur les champs de Crécy qu'il illustra, et la souscription ouverte à cette occasion reçut parmi nous l'accueil le plus empressé. M. Alfred Lefort se fit l'interprète de ces sentiments si élevés, si vraiment chevaleresques et si français, et, par le concours qu'il rencontra, il nous unit une fois de plus aux traditions du Grand-Duché.

Digitized by Google

Deux ouvrages, faisant suite aux *Français à Luxembourg*, ont été publiés successivement, en 1901 et 1902, par notre zélé confrère, l'un sur *La Maison impériale de Luxembourg et La Cour de France*, dont M. Godefroid Kurth a rendu compte en précisant la difficulté de l'œuvre et le service rendu (1) ; — l'autre sur la *Maison souveraine de Luxembourg*, formant la première partie de l'*Histoire de la Maison française de Luxembourg*, récemment édité à Reims et offert à votre bibliothèque. Ce dernier ouvrage a été admis par la direction générale de l'Instruction publique du Grand-Duché à figurer dans les écoles, et nous ne sommes pas surpris d'ailleurs de la décision du Grand-Duc qui a promu M. Alfred Lefort officier de l'ordre de la Couronne de Chêne. Nous y applaudissons cordialement.

D'autres travaux moins importants, mais s'inspirant des mêmes traditions, nous sont encore venus du même confrère : l'aperçu de la vie du bienheureux Pierre de Luxembourg, qui fut chanoine et écolâtre de Reims ; le récit circonstancié de l'entrevue de l'empereur Charles IV et de son fils Venceslas avec le roi de France et d'autres semblables rencontres dont les conséquences devaient être favorables à notre pays dans sa lutte contre l'Angleterre.

Le nom de notre village de Sillery est porté par une localité du Canada, en souvenir de Noël de Sillery (1577-1640), bienfaiteur de cette région, issu de la célèbre famille des Brûlart. Tel est le personnage que M. Roger Graffin a fait revivre et qu'il nous a présenté comme un émule de saint Vincent de Paul, particu-

(1) *Archives belges, revue critique d'historiographie nationale*, 25 mars 1902, p. 45.

Digitized by Google

lièrement charitable envers cette terre restée si française et si féconde où sa mémoire s'est perpétuée.

Les derniers apothicaires rémois, notice accompagnée du portrait de François Gourdin et de la reproduction d'étiquettes de pharmacie gravées au XVIIIe siècle, voilà un sujet traité avec une prédilection bien naturelle par notre confrère le docteur Pol Gosset. La biographie rémoise y trouve son profit et l'Académie ne peut que se féliciter du renouveau donné au nom des Duquénelle.

Comme complément au *Journal de D. Chastelain,* qui va paraître, votre Secrétaire général a ajouté des extraits d'anciens registres du XVIIIe siècle sur la température et les récoltes, et tout un autre journal rémois de la même période, contenant des remarques analogues, en outre de faits courants très curieux (1709-1803). C'est un recueil malheureusement sans signature, mais il émane sûrement d'un bourgeois de Reims et fait partie du legs Saubinet à la Bibliothèque de la ville. A la suite, se grouperont encore les observations météorologiques et viticoles des Hédouin père et fils, complétées par celles de P.-A. Dérodé-Géruzez pour son vignoble de Thil jusqu'en 1848.

Le culte de notre actif doyen, M. Ch. Givelet, pour tous nos anciens monuments, détruits ou survivants, ne cesse de se manifester. L'église Saint-Pierre-le-Vieil est pour lui une mine inépuisable : il vient d'y retrouver l'origine de plusieurs œuvres d'art, notamment de la chaire, d'un beau style Louis XVI, qui décore maintenant si bien la nef de la cathédrale.

La découverte toute récente de la pierre de fondation de la clôture du chœur de l'église Saint-Remi en 1657 a donné également à M. Givelet matière à une communication intéressante, tant sur l'inscription en elle-

Digitized by Google

même que sur les travaux dont elle marquait le début.

Les découvertes faites au dehors ne vous laissent pas non plus indifférents. Vous avez pris connaissance de la belle statue de Minerve qui vient d'être exhumée à Poitiers, et M. Lamy vous a initiés à la série des publications vraiment monumentales de la Société des Antiquaires de Picardie.

Nouvellement élu correspondant, M. le lieut-colonel Fleury vous a d'abord rendu compte d'opuscules publiés par M. D. Loupot sur les péripéties de la bataille de Sedan et sur diverses questions militaires. Il vous a ensuite donné la primeur des bonnes pages de son livre, d'une lecture facile et agréable quoique très sérieusement documenté, sur les événements militaires de 1814 à Reims et autour de Reims (1). La défense de Corbineau, la prise et la reprise de la ville, la présence de l'empereur, les fautes des uns, l'héroïsme des autres, tous ces récits narrés sur le vif, au jour le jour, composent un ouvrage qui nous manquait. On apprend beaucoup avec lui. Si l'auteur est sévère pour la bourgeoisie rémoise, il ne peut méconnaître les sacrifices consentis par elle antérieurement et inutiles, sur la crise économique et le désarroi financier que le génie du grand capitaine ne pouvait conjurer, pas plus que les inévitables suites de l'invasion.

Pour le dernier coup d'œil sur l'histoire, nous avons à comprendre en un même chapitre tout ce qui s'est dit et fait à nos séances à propos de la Russie.

C'est en premier lieu la création d'un *Album des fêtes franco-russes de Reims* (19 septembre 1901), qui a solli-

(1) Dry, *Reims en 1814 pendant l'invasion*. Paris, Plon, 1902, gr. in-8°, fig.

Digitized by Google

cité votre activité sur l'initiative du baron de Baye, membre honoraire. M. Lamy a pris en main l'affaire et l'a conduite très heureusement, avec la collaboration la plus dévouée et la mieux réussie au point de vue de l'art, ce qui n'étonne pas, venant de MM. Henri et Jules Matot. Grâce à eux, l'*Album* a pris son caractère historique en une trentaine de planches photographiques, et il est prêt à être offert au Musée impérial de Moscou, où le prince Scherbatoff lui a promis le meilleur accueil. Avec l'*Album*, divers débris des décorations de ces belles fêtes, drapeaux, écussons, etc., iront prendre place dans les galeries du palais moscovite.

L'œuvre du *Souvenir de Bétheny* s'est greffée sur le type de notre *Album*, mais elle doit aboutir à l'éclosion d'une œuvre d'art très brillante, qui n'est autre qu'une statue équestre de S. M. l'Empereur Nicolas II et doit orner l'une de ses résidences. Vous y avez adhéré en principe par la participation de notre président au comité de patronage (1).

La conférence sur l'Iméréthie, ancienne Colchide, dont M. le baron de Baye a bien voulu nous donner la primeur (2), avait attiré le même public rémois que ses précédents récits de voyage en Russie, mais nous avons été honorés, en outre, de la présence de deux notabilités de la colonie russe de Paris, MM. Kossorotov et Sakhokia, d'un érudit naturaliste et explorateur de Saint-Pétersbourg, M. Boris de Fedtschenko, et enfin d'un de nos compatriotes qui se retrouve volontiers parmi nous, M. Hugues Krafft, l'auteur d'un ouvrage que vient de

(1) Sur l'initiative du baron de Baye, de MM. J. Froment-Meurice, H. Gutton, etc. Cfr. l'*Indépendant Rémois* du 26 juin 1902.

(2) Conférence accompagnée de projections exécutées, comme toujours avec pleine réussite, par M. Lucien Houlon.

Digitized by Google

récompenser l'Institut et qu'il a illustré lui-même : *A travers le Turkestan russe*. Le meilleur moyen de prouver à ces Messieurs notre reconnaissance pour leur démarche a été de les élire par acclamation membres correspondants, et ils ont bien voulu agréer ce titre avec une cordialité et une parfaite réciprocité de sentiments.

Le compte rendu de la visite de Reims nous fut, en effet, bientôt adressé avec le *Nouveau Temps* par M. Kossorotov, et c'est à notre confrère M. de Bovis que nous en avons dû la traduction immédiate. Déjà notre confrère nous avait fait ainsi connaître les impressions du grand organe de la presse russe sur la réception de Leurs Majestés Impériales dans notre cité, et nous publierons ces divers récits qui ont pour nous une portée véritablement historique.

ENVOIS DES CORRESPONDANTS.

Comme suite et complément à une étude campanaire de votre Secrétaire général, vous avez reçu de M. J. Berthelé, archiviste de l'Hérault, notre correspondant et compatriote, campanographe érudit et même, dit-on, campanomane, une notice sur *Les Fondeurs de cloches ayant travaillé pour le canton de Château-Porcien (Ardennes)*. Il y a groupé la généalogie des plus célèbres maîtres : Antoine, Loiseau, Chevresson, Bague, Cochois, Barrard, Farnier, Lecomte, Perrin et Regnaud, noms bien connus de ceux qui aiment à faire l'ascension des clochers et trouvent un charme infini à toute sonnerie harmonieuse.

Vous avez reçu quatre autres communications écrites

Digitized by Google

de nos collaborateurs du dehors, l'une de M. Froussard, membre honoraire à Andelot, sur l'épitaphe de Guillaume, dit Lombard, dans l'église de cette localité, avec l'interprétation qu'en a donnée M. Babelon ; — l'autre de M. le Dr Lamiable, correspondant à Château-Porcien, sur ses nouvelles fouilles et découvertes variées dans le sol des environs de cette ville ; — la troisième de M. l'abbé Lallement, correspondant à Moiremont, sur la crypte ou chapelle souterraine de son église ; — la quatrième de M. l'abbé Bigot, correspondant à Ventelay, sur quelques droits des seigneurs du riche domaine de Roucy, domaine que l'on démembre en ce moment. Nous remercions nos confrères de ces utiles participations à nos travaux, et nous ne serons pas non plus ingrats en présence de la moisson d'œuvres imprimées qu'il nous a été donné de récolter d'autre part.

Le premier de tous par sa fidélité annuelle, M. le chanoine Ulysse Chevalier, nous a offert ses travaux sur le Saint-Suaire de Turin, à propos duquel il s'est constitué le champion de l'école historique en niant son authenticité. La puissance des arguments qu'il a développés dans son dernier ouvrage couronné par l'Institut (1), n'a point faibli en présence du champion de l'école scientifique, malgré ses constatations en elles-mêmes si émouvantes, puisque M. Léopold Delisle déclarait à la suite que « les arguments de M. Chevalier lui paraissaient avoir jusqu'ici conservé leur valeur » (2). Félicitons donc notre confrère de se maintenir si avantageusement sur le

(1) Le *Saint-Suaire de Lirey-Chambéry-Turin et les Défenseurs de son authenticité*, par le chanoine Ulysse Chevalier, correspondant de l'Institut. — Paris, Alph. Picard, 1902, in-8°. (Envoi du 1er février 1902.)

(2) Séance de l'Académie des Inscriptions du 25 avril 1902.

Digitized by Google

terrain véritable où il s'est rendu inexpugnable dès le début de la lutte.

Vous avez reçu de M. de Lapparent son *Épopée saharienne;* de M. Longnon son nouveau volume sur les *Fiefs de Champagne;* du comte de Lasteyrie la suite de la *Bibliographie des Sociétés savantes;* de M. Ch. Guyot ses publications sur *Mirecourt* et la *Forêt de Darney;* de M. Paul Collinet sa note sur une traduction néerlandaise du *Conseil de Pierre des Fontaines;* de M. Thévenot le *Journal des Campagnes de Jacques Danton sur le Rhin;* de M. H. Loriquet son cadre de classement de la Bibliothèque de Rouen; et de M. L. Quarré-Reybourbon des comptes rendus et descriptions archéologiques sur toute la région du Nord.

De l'étranger nous sont venus des ouvrages bien divers : de M. N. Soultanoff sa *Théorie des formes architecturales,* qu'il continue en fascicules illustrés; de M. Kharouzine sur des sujets d'ethnographie et d'anthropologie, de Mlle Olga et de M. Boris Fedtschenko, leurs *Matériaux pour la flore du Caucase et la flore de Crimée* (1); de M. Paul Saintenoy et de M. Jules de Soignie le *Patrimoine monumental de la Belgique* et le compte rendu de leur excursion à Reims et à Laon; et de M. Plateau sa *Notice sur la vie et les travaux d'un érudit naturaliste,* Michel-Edmond de Selys-Longchamps, dont la Belgique est justement fière.

Je termine par les œuvres de nos compatriotes, écloses sur notre propre sol, celles qui nous touchent par conséquent de plus près et dont nous voyons les progrès chaque jour; leurs noms vous sont familiers :

(1) Notre confrère, M. de Bovis, a traduit et analysé toutes ces publications reçues de Russie.

Digitized by Google

M. l'abbé Alfred Chevallier, curé de Montbré, sur les *Fonts baptismaux des Ardennes* et sur les *Carreaux vernissés du moyen âge*, suite illustrée avec tant de soins et désormais complète ; M. Bosteaux-Paris, maire de Cernay, avec ses dernières *Fouilles dans les cimetières et tombes du département de la Marne;* M. l'abbé Auguste Bouxin, sur *Un cartulaire de la cathédrale de Laon ;* M. Faÿ-Parent sur la *Légion d'Honneur dans le département de la Marne;* M. le Dr Luton, sur l'*Eau oxigénée dans le traitement de la tuberculose;* M. Edgard Denancy sur la *Philosophie de la colonisation* et le *Salut au Tsar;* M. Armand Bourgeois sur l'*Atelier de Willette, Voltaire et Adrienne Lecouvreur;* M. Paul Laurent sur les *Archives des Ardennes;* et M. L. Géneau de Lamarlière sur tant de questions de botanique et d'histoire naturelle des environs de Reims.

M. l'abbé Péchenart, correspondant à Attigny, doit vous offrir la *Vie de Mgr Baye,* le regretté curé de Saint-Remi, dont il était naturel qu'il retraçât le caractère et les œuvres.

Madame Louis a dignement payé sa dette à la mémoire de son mari en mettant au jour l'*Histoire de Saint-Étienne-à-Arne*, qui vous a été présentée avec un appendice comme un complet hommage de reconnaissance et d'attachement au pays.

M. Kalas apporte à cette séance quarante dessins originaux, comprenant la suite de ses travaux d'architecte comme relevés, actualités locales, décoration et enluminures. Nous l'en remercions, en le félicitant cordialement de l'esprit de suite que dénotent ses louables efforts en faveur de nos souvenirs historiques ou en vue de l'essor de nos industries.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE.

M. Henri Paris tenait à notre tête une place exceptionnelle, et voici qu'elle reste vide comme celle de son émule, M. Piéton. Le plus bel hommage que puisse rendre l'Académie à la mémoire de M. Paris, c'est de publier dans leur intégralité les discours prononcés sur sa tombe au cimetière d'Avenay le 9 avril 1902. Ils ont retracé tous les aspects de sa vie au barreau et à l'Académie (1).

Il était né à Épernay le 4 mars 1821, et avait appartenu à l'ordre des avocats de Reims de 1846 à 1900. Il appartenait déjà à l'Académie avant son inscription au barreau, comme le plus précoce de ses lauréats en 1843, et comme le plus jeune de ses correspondants en 1845; il fut membre titulaire de 1847 à son décès, et dans l'intervalle, une fois secrétaire général, quatre fois président, et doyen de la Compagnie depuis 1889. C'est ainsi que nous pouvons dire en réalité de lui ce que Voiture disait avec esprit de Bossuet prédicateur adolescent, que l'on n'a jamais entendu de communication à l'Académie, ni si tôt, ni si tard : à vingt-deux ans, M. Paris y apportait ses prémices sur le Cardinal de Lorraine, et, dans sa quatre-vingtième année, il venait lire en séance ses mémoires sur Avenay.

Vous avez donc, Messieurs, tiré honneur et profit de cette longue existence à toutes les phases de sa durée ; vous avez apprécié dans son épanouissement ce talent plein de vigueur et de bon sens, de franchise et aussi de finesse. Vous avez salué le vétéran au moment de son cinquantenaire, et vous garderez le souvenir fortifiant

(1) *Travaux de l'Académie*, t. CXI, 1901-1902, p. 105.

Digitized by Google

de sa vaillante vieillesse et de son inaltérable attachement pour vous. Son image fixée par le burin orne déjà la salle de nos réunions, sa voix laissera toujours des échos dans nos âmes.

En perdant M. le chanoine Butot, membre titulaire depuis 1873, c'était un ami bon et souriant que perdait chacun de nous (1). Les devoirs de son ministère, auxquels il s'était rigoureusement astreint, ne lui permirent jamais l'assiduité à nos séances, mais nous lui devons, outre ses observations astronomiques et un rapport sur l'éclairage électrique, des actes en rapport avec une parfaite communauté de sentiments artistiques. C'est ainsi qu'il releva dans l'église Saint-Jacques cette œuvre fameuse de Pierre Jacques, provenant de Saint-Pierre-le-Vieil, ce Christ tant admiré des vieux rémois; il le remit à sa place traditionnelle en le fixant sur la poutre de gloire, la *trabes doxalis* disparue de trop d'églises, accompagné des statues de la Vierge et de saint Jean, sculptées par un artiste contemporain (2). L'Académie fut représentée par trois de ses membres à la cérémonie d'inauguration, le 15 août 1896, et le concours unanime qui se manifesta alors nous est un sûr garant du maintien de cette restitution si honorable pour la mémoire de notre regretté confrère (3).

Un membre honoraire, qui fut doublement membre actif par les liens qui l'ont uni à notre contrée et par ses études sur la numismatique rémoise, M. Léon Maxe-

(1) *Bulletin du diocèse de Reims,* 5 avril 1902.

(2) M. Wary père, sculpteur à Reims.

(3) Les initiales L B (Louis Butot) sont inscrites au-dessous de la poutre avec la date de 1896, qui est celle des travaux accomplis sous la direction de notre confrère, M. Léon Margotin, architecte.

Digitized by Google

Werly, nous a été également enlevé cette année (1). Nos volumes gardent la trace de son séjour à Reims, et nos entrevues cordiales avec lui chaque fois qu'il y revenait n'ont laissé s'accomplir aucune prescription dans un attachement réciproque.

L'un des collaborateurs de M. Maxe-Werly dans la recherche des monnaies et des antiquités, M. Blavat-Deleulle, qui compte parmi nos meilleurs lauréats, quittait ce monde quelque temps après, laissant à son actif le souvenir vivant des services qu'il rendit à M. Duquénelle.

Avec M. l'abbé Alexandre Hannesse, l'Académie a perdu bien plus qu'un lauréat et un correspondant ordinaire ; elle voit disparaître en lui un chercheur de longue haleine, sans bruit, consciencieux, apte à donner autant qu'à recevoir. Les matériaux qu'il a recueillis sont considérables ; les ouvrages qu'il a publiés dureront parce qu'ils sont pleins de vérité et bien écrits. Enlevé prématurément à ses travaux, il laissait dans un ordre parfait les moindres détails de ses recherches, consacrées exclusivement à l'histoire diocésaine, aux monuments et au clergé rémois (2). Modèle exquis du travailleur discret, cœur d'or pour tous dans la simplicité et la modestie de sa nature, peu connu et digne cependant d'être apprécié partout, nous n'avons pu faire son éloge sur sa tombe, mais nous tenons à rappeler ici bien haut les services qu'il nous a rendus et l'amitié qu'il méritait de nous à tant d'égards.

Deux membres correspondants étrangers à Reims,

(1) Sa nécrologie (1831-1901), par A. de Barthélemy, dans la *Revue numismatique*, premier semestre 1902, p. 144.

(2) *Bulletin du diocèse de Reims*, 31 août 1901, p. 427.

Digitized by Google

mais en haut renom dans la France savante, termineront notre nécrologe déjà trop long : M. l'abbé Étienne Georges, ce membre zélé de la Société académique de l'Aube, pour laquelle il fonda un prix d'une munificence bien rare, l'historien de Jeanne d'Arc qui voulut gratifier chacun de nous de son beau volume sur l'héroïne champenoise ; — et M. G. Bulliot, correspondant de l'Institut, l'historien d'Autun, l'antiquaire si connu du Mont-Beuvray où il retrouva l'emplacement de Bibracte, et pour nous le compatriote et l'ami de Mgr Landriot qui le présenta à l'Académie, en 1869, unissant ainsi notre Société à son pays d'origine toujours fidèle à la douce mémoire de l'éloquent et si regretté prélat. M. Bulliot a été déjà loué comme il méritait de l'être (1).

Comme un écho au nécrologe de l'an dernier, nous avons reçu du R. P. Baudrillart, de l'Oratoire, qui est presque pour nous un compatriote, la notice publiée par ses soins sur M. Paul Thirion, professeur d'histoire au Lycée Charlemagne, notre érudit confrère qui travailla tant ici sur notre propre histoire.

Nous venons encore d'apprendre qu'un de nos correspondants en Russie, M. Nicolas Kharousine, avait été aussi enlevé prématurément à ses travaux. Il avait naguère visité Reims avec un grand intérêt et vous avez reçu et apprécié cette année son dernier ouvrage publié en 1901.

(1) Allocution funèbre de S. Ém. le cardinal Perraud, dans les *Mémoires de la Société Eduenne*, 1901, t. XXIX, p. 422.

Digitized by Google

ÉLECTIONS.

Les vides causés par de telles pertes ont appelé parmi nous de vaillantes recrues, qui nous ont déjà donné presque toutes un précieux concours à l'aide de travaux ou d'actes qui nous garantissent leur dévouement dans l'avenir. Aussi, je n'ai pas besoin d'invoquer d'autres témoignages que leurs noms et leurs titres qui seront à vos yeux leur meilleur éloge.

Vous avez élu comme membre honoraire M. Bourdel, auteur de l'étude sur la philosophie de Levesque de Pouilly, maintenant professeur au Lycée Saint-Louis ; — comme membres titulaires : M. le Dr de Bovis, professeur à l'École de Médecine, chirurgien de l'Hôtel-Dieu, et M. Pol Marguet, ingénieur des Arts et Manufactures, vice-président du Comice agricole ; — comme membres correspondants à Reims : M. Lhôtelain, président du Comice agricole ; M. le lieutenant-colonel Fleury, l'auteur du *Reims en 1814,* dont nous parlions tout à l'heure et qu'il vous a offert de la façon la plus délicate ; M. Géneau de Lamarlière, professeur à l'École de Médecine, secrétaire de la Société d'étude des Sciences naturelles ; et M. Dargent, avocat, docteur en droit.

Vos suffrages ont choisi comme membres correspondants au dehors, outre ceux déjà cités plus haut : M. le Dr Troisier, membre de l'Académie de Médecine, et M. le Dr Launois, nos distingués compatriotes, tous deux partis de l'École de Reims pour aboutir aux Hôpitaux et à la Faculté de Médecine de Paris ; M. Ch. Guyot, directeur de l'École nationale des Eaux et Forêts, à Nancy ; M. Edmond Garnier, juge d'instruction à Charleville ; M. Jules de Soignie, membre de la Société

Digitized by Google

d'archéologie de Bruxelles; M. l'abbé Lallement, curé de Moiremont; enfin M. Faÿ-Parent, instituteur en retraite à Germaine, le patient compilateur de tant de renseignements d'histoire et de statistique dont il vous a offert la table analytique en les mettant à votre disposition.

C'est un devoir de gratitude de vous faire connaître la haute et délicate pensée de notre compatriote et correspondant, M. Hugues Krafft, qui, titulaire d'une récompense à l'Académie Française pour son ouvrage sur le *Turkestan russe,* veut en faire bénéficier l'Ethnographie de notre province par la voie de nos concours.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS D'HISTOIRE[1]

par M. R. GRAFFIN, Membre titulaire.

Cinq mémoires ont été adressés à l'Académie cette année : deux monographies concernant les communes de Vrigne-au-Bois et Douzy, deux études sur le patois ardennais, enfin une biographie du cardinal Gousset.

Les monographies de communes sont inscrites chaque année au programme de nos concours, et, chaque année, des travailleurs nous adressent le résultat de leurs recherches sur l'histoire d'une commune de leur choix. C'est un honneur pour l'Académie, d'avoir suscité dans la région de la Marne et des Ardennes ces travaux qui tendent à faire connaître et à faire aimer davantage le sol, le clocher, la patrie.

On a dit qu'en recommandant spécialement à nos concurrents l'étude des archives civiles et ecclésiastiques de Reims, Châlons et Mézières, nous cherchions à orienter les esprits vers l'érudition. Cette constatation, sous la plume de M. Cheysson (2), n'est pas indifférente. En même temps qu'il signalait nos efforts, l'éminent économiste traçait un programme de monographies de com-

(1) Membres de la commission du concours d'histoire : MM. Bourguin, président ; Jadart, secrétaire général ; Demaison, Dr Guelliot, Haudecœur, Balteau, Dr Gosset et Graffin.

(2) Cheysson, *Monographies de communes (Rapport à la Société des Agriculteurs de France)*, Paris, 1898, p. 12, note.

Digitized by Google

munes qui par son ampleur est resté un modèle. Ce programme précise les recherches à faire, et sans écarter l'apport des documents archéologiques ou l'étude des textes anciens, il insiste particulièrement sur la nécessité d'observer dans le passé et aussi bien dans le présent, les conditions de la vie, le rôle des individus et des familles, l'état de la population, les relations des tenanciers du sol avec l'ouvrier agricole, la situation de la propriété, l'industrie rurale, la production, les salaires, enfin les créations d'assistance et de prévoyance.

Il n'est peut-être pas hors de propos d'appeler l'attention de nos travailleurs sur l'utilité de ce genre d'observations, et sans détourner les esprits de ce patient labeur, qui recueille dans la poussière des archives le souvenir des vicissitudes de la vie de nos pères, nous voudrions aussi qu'on ne sacrifiât pas le présent au passé, et nous reconnaîtrions volontiers l'intérêt qui s'attache à une étude documentée de la condition des personnes et des choses dans nos campagnes et nos villages.

Et en conseillant à nos futurs concurrents de s'inspirer du programme et des idées de M. Cheysson, nous aurons sans doute adressé à l'illustre maître le meilleur remerciement qu'il veuille ambitionner, le meilleur souvenir qu'il puisse emporter de son passage au milieu de nous.

L'étude du vieux langage a son mérite et son charme.

Avec un zèle qu'on ne saurait trop louer, nos érudits recueillent les légendes locales, enregistrent les anciens usages, collectionnent les menus objets, les meubles et les instruments de travail qui ont eu leur place dans la vie rurale d'autrefois. C'est une noble tâche de mettre ainsi en honneur dans un pays le culte du souvenir et

Digitized by Google

de la tradition. Un des éléments de cette tradition c'est le langage, élément périssable lui aussi, car si la rouille et les vers ne peuvent l'atteindre, l'homme, qui en est le dépositaire infidèle, se charge de l'ensevelir peu à peu dans l'oubli de l'indifférence ou du mépris.

Le patois ardennais est assez riche et d'un caractère assez original pour qu'il mérite d'être étudié et fixé. On trouvera peut-être que c'est peu faire que de dresser un simple vocabulaire, une liste de mots. Ce travail semble ingrat, il a pourtant sa poésie. Ces mots, parfois pittoresques, nous livrent le langage de nos aïeux ; ils ont servi à nos pères pour exprimer leurs idées, leurs sentiments, pour redire leurs préoccupations et leurs travaux, pour traduire leurs joies et leurs peines. Sous cette expression rude, sous ce style vieilli, nous voulons retrouver les accents de ceux qui ont tracé le sillon avant nous pour laisser une terre plus féconde et plus riante, les accents de ceux qui nous ont bercé sur leurs genoux en murmurant les chansons des grand'mères, en nous apprenant à bégayer la prière qui restera la foi et l'espérance de notre vie.

Une biographie ne rentre pas dans le cadre ordinaire de nos concours. Cependant, l'auteur de la *Vie du cardinal Gousset* a eu l'heureuse pensée de nous adresser son travail. Nous l'en remercions au nom de l'Académie de Reims, qui se félicitera toujours de pouvoir saluer une fois de plus le nom de son fondateur. Redire ce que fut le cardinal Gousset, retrouver la trace du prêtre dévoué, du professeur laborieux, de l'évêque et du cardinal charitable, c'est pour nous une joie filiale, c'est une satisfaction pour notre reconnaissance, et n'est-ce pas aussi l'occasion de nous souvenir qu'un prince de

Digitized by Google

l'Église encore nous témoigne la même bienveillance et nous accorde la même hospitalité ?

Il n'appartient à personne de se louer, et les Académies auraient mauvaise grâce d'oublier ce précepte de haute sagesse. Cependant, pourquoi ne pas dire que nous sommes fiers de voir les travailleurs nous soumettre si fidèlement le résultat de leurs recherches et de leurs efforts? Souhaitons qu'il nous soit donné de conserver cet héritage d'activité et de labeur; et, justifiant la devise que saint François de Sales donnait à son Académie, puissions-nous toujours entraîner vers de nouveaux travaux ceux qui voudront, avec nous, cueillir dans le domaine de l'histoire des fleurs et des fruits : « *Fructus floresque perennes.* »

***

La notice historique de *Vrigne-aux-Bois* est un essai qui nous présente l'histoire de ce village et du prieuré de Saint-Basle. L'auteur, par de louables efforts, a rassemblé tous les détails qu'il a pu retrouver sur son sujet. Malheureusement, les citations et références ne sont pas toujours précises, ni même exactes. On trouve dans cette notice le tableau de la population depuis 1620, la liste des seigneurs, des curés, des maires. Un chapitre relatif à l'industrie du fer à Vrigne-aux-Bois nous aurait intéressé, s'il avait été traité d'une façon moins superficielle, ne nous apportant guère que la nomenclature d'un annuaire commercial.

L'*Histoire de la terre, seigneurie et bourg de Douzy*,

Digitized by Google

est un mémoire qui témoigne de recherches très étendues. Imprimés, manuscrits, archives, tout a été consulté et mis en œuvre ; mais quel désordre dans la façon dont tout cela est présenté. L'auteur est un chercheur acharné, il travaille au pic et à la pioche, jetant autour de lui les matériaux qu'il arrache sans souci de les rassembler ni de les coordonner. La préface n'est pas heureuse, beaucoup de phrases plus sonores que justes sont à modifier. Dans le corps de l'ouvrage, peu ou point de rédaction ; çà et là quelques notes d'un véritable intérêt. La Commission, tout en regrettant ces lacunes, tient à rendre hommage au travail accompli et décerne une médaille d'argent à M. Émile Thellier, commis principal des postes à Paris.

L'*Étude sur les anciens dialectes ardennais* nous donne, après quelques considérations générales, un glossaire dans lequel l'auteur a concentré toutes ses recherches. Rendons hommage à l'esprit d'observation qui a inspiré cette œuvre. Mais pourquoi donner au patois ardennais le qualificatif de « *gallois* » ? Quelques expressions sont à retrancher. Des mots modernes tels que *baromètre, caoutchouc,* et autres défigurés plus ou moins par le langage populaire, n'ont jamais appartenu à aucun patois. Il importe dans ce genre d'étude de discerner ce qui est imposé par l'ignorance et ce qui vient de la tradition. Ce sont là de légères critiques. L'Académie reconnaît le mérite de ce mémoire et décerne une médaille de bronze à M. Paulin Lebas, de Sévigny-la-Forêt.

Dans son *Étude sur le patois du canton de Givet,* l'auteur fait preuve de méthode, il tente d'établir une grammaire du patois et s'inspire des meilleurs travaux

Digitized by Google

publiés sur l'histoire des langues romanes. Cette étude, suivie d'un vocabulaire un peu trop incomplet et présentant quelques inexactitudes, fait honneur à M. Waslet, professeur au Lycée de Laon, auquel nous accordons une médaille d'argent.

L'*Histoire du cardinal Gousset* est un manuscrit de plus de 400 pages in-f°. L'exemplaire qui nous a été soumis est tiré en *autocopie,* nous considérons toutefois ce travail comme inédit et nous pensons en avoir reçu la primeur.

Cette biographie est divisée en trois parties suivant les étapes de la vie de Mgr Gousset, prêtre, évêque, cardinal. L'ordre chronologique tient toujours la première place dans cette étude. L'auteur, très documenté, très au courant des détails de la vie du cardinal Gousset, nous donne ainsi un journal de la vie de son héros, journal qui, par l'abondance des dates et des détails, pourra être consulté avec fruit. Chacun des ouvrages de Mgr Gousset est consciencieusement analysé, et le rôle de l'écrivain, de l'évêque et du prélat mis en lumière avec soin.

Tout en reconnaissant les mérites de ce travail, nous ne saurions taire quelques critiques. Nous regrettons l'absence d'une préface. L'auteur aurait pu présenter un jugement sur le cardinal Gousset, dont il aurait résumé tout d'abord la vie et les œuvres. Dans cette préface encore, nous aurions voulu trouver des indications bibliographiques précises, tant sur les publications du cardinal, que sur les écrits qui ont déjà été consacrés à faire revivre sa mémoire.

Il y a, nous semble-t-il, deux parts à faire dans les publications de Mgr Gousset. Une première série d'ou-

Digitized by Google

vrages est l'œuvre du travailleur patient qui accepte le rôle secondaire d'éditeur ou d'annotateur, cherchant à s'instruire lui-même et voulant lire la plume à la main plutôt qu'enseigner. A cette première manière appartiennent : *Les Conférences d'Angers,* 1823. — *Les Instructions sur le Rituel de Toulon,* 1826. — *Le Dictionnaire de théologie de Bergier,* 1827. — *L'Histoire du Peuple de Dieu de Berruyer,* 1828. — *Le Code civil commenté,* 1829. — Au total 42 volumes in-8°. Une seconde série d'ouvrages comprend l'œuvre personnelle de Mgr Gousset. Tout d'abord, la *Justification de la théologie morale de saint Liguori,* 1832. Dans ce livre, le savant auteur présente des idées fécondes qui domineront son enseignement théologique. Ces idées, attaquées aussitôt par une critique acerbe, il les défend dans ses *Lettres à M. le curé de X...,* 1834. Puis viennent les deux ouvrages qui illustreront le nom de l'archevêque de Reims : *La théologie morale,* 1844, et *La théologie dogmatique,* 1848.

A côté de ces importantes publications, il y a lieu de signaler encore, outre de nombreux mandements, plusieurs écrits dans lesquels le prélat met directement sa plume au service de la défense de l'Église : *Observations sur..... la situation présente de l'Église gallicane,* 1852. — *Exposition du droit canonique,* 1858. — *Du droit de l'Église touchant la possession des biens destinés au culte et à la souveraineté temporelle du Pape,* 1862.

Enfin, il ne faut pas oublier de mentionner deux écrits qui nous semblent inspirés particulièrement, l'un par la piété : *Croyance générale de l'Église touchant l'Immaculée Conception de la bienheureuse Vierge, mère de Dieu,* 1855, — l'autre par la charité : *Lettres à M. l'abbé Blanc sur la communion des condamnés à mort,* 1841.

Digitized by Google

A cette dernière brochure se rattache le souvenir d'une touchante anecdote.

Évêque de Périgueux, Mgr Gousset, par ses instances et ses prières, avait réussi à arracher au désespoir un détenu condamné à la peine capitale. C'était le 3 octobre 1838. Trois années après, il réclamait publiquement pour les condamnés à mort le bienfait de la communion, qui généralement en France était refusé à ces malheureux. Après avoir quitté la prison de Périgueux, le prélat n'avait pas perdu le souvenir des émotions de son apostolat. En accomplissant une œuvre de charité si touchante pour l'âme du prêtre, Mgr Gousset avait senti grandir son zèle; en embrassant ce condamné à mort repentant et réconcilié, l'évêque avait sans doute reçu de la Providence la mission de rappeler à l'Église de France que la religion a de droit divin la tendresse d'une mère, que le Christ a laissé le pardon sur la terre, et que le Cœur d'un Dieu veut exercer sa miséricorde sur tous les hommes, sans même excepter ceux-là que la société frappe de ses justes rigueurs.

Nous avons dit plus haut que nous regrettions de ne pas avoir trouvé dans une préface de la *Biographie* l'inventaire exact des sources imprimées ou manuscrites qui ont été consultées pour sa rédaction. Cependant, dans le corps de son travail, l'auteur donne de nombreuses citations. Il ne cite même pas toujours assez, car nous avons reconnu bien des phrases qui appartiennent à M. l'abbé Deglaire, à Mgr Fèvre, à M. l'abbé Gillet (1), et auxquelles il manque l'étiquette obligatoire

(1) Abbé Deglaire, *Célébrités catholiques. Le cardinal Gousset.* (Extrait de la *Revue du Monde catholique*. Paris, Palmé.) — Mgr Fèvre, *Histoire de S. É. Mgr le cardinal Gousset*. Paris, Lecoffre, 1882. — Abbé Gillet, *Vie de Mgr Tourneur*, Reims, Matot-Braine, 1890. — *Vie de Mgr Garot*, Charleville, Anciaux, 1900.

Digitized by Google

des guillemets. Nous regrettons vivement cette erreur. Une phrase entre autres, qui est comme la conclusion d'un chapitre, est décalquée sur un passage de Mgr Fèvre. Il est vrai que celui-ci l'a prise sans plus de façon dans un mémoire de M. l'abbé Besson, oubliant tout aussi bien de donner le certificat d'origine (1). Les livres ont leurs destinées, les phrases aussi !

Il faut pourtant s'expliquer sur une semblable méthode d'écrire. Doit-on, pour grossir sa moisson, cueillir dans le champ d'autrui des gerbes toutes dressées? Une pensée peut être commune à plusieurs écrivains, cependant, l'expression matérielle de l'idée, les mots et la phrase, restent toujours une conception originale, personnelle. La délicatesse, monnaie de la probité, interdit à l'auteur de fuir le travail de la pensée pour accepter la tâche facile de copier avec servilité ou de démarquer avec audace.

Nous serons plus heureux en insistant sur le soin que le rédacteur de la *Biographie* paraît avoir mis à transcrire des documents inédits, et particulièrement des lettres autographes du cardinal. L'une de ces lettres, disons-le en passant, est conservée aujourd'hui à la Bibliothèque de Reims.

En résumé, la Commission reconnaît dans la *Biographie du cardinal Gousset* un travail patient, mais dans lequel se traduit trop souvent une main inexpérimentée. Nous considérons toutefois ce mémoire comme un apport de documents, comme un inventaire, précieux à consulter. Nous voulons en récompenser le mérite par une médaille de vermeil accordée à M. le chanoine Gousset, curé-doyen de Marnay (Haute-Saône).

(1) Abbé Besson, *Éloge du cardinal Gousset*, Besançon, 1867, p. 12. — Cf. Fèvre, *Histoire du cardinal Gousset*, p. 59.

Digitized by Google

En encourageant cet essai sur la vie du cardinal Gousset, l'Académie de Reims conserve l'espoir qu'elle accueillera bientôt une biographie définitive du prélat dont elle ne saurait trop honorer la mémoire, du cardinal, qui par sa piété et son savoir, par ses talents et son dévouement, a servi avec éclat l'Église et la France.

Digitized by Google

RAPPORT

de la Commission nommée pour examiner les œuvres éditées par M. Henri Bailly, orfèvre à Reims, et soumises au Concours d'art et d'industrie.

Par M. PAUL SIMON, Membre titulaire.

L'Académie, chaque année, se fait un devoir d'encourager l'art et l'industrie locale en consacrant par une récompense officielle les mérites qui lui sont signalés, et c'est là une de ses plus chères prérogatives puisqu'elle peut ainsi rendre service et s'honorer elle-même.

M. H. Bailly, bijoutier, orfèvre à Reims, a sollicité de l'Académie l'examen des œuvres dont il est éditeur, posant sa candidature à l'obtention d'une récompense, et l'Académie, pour répondre à sa demande, a délégué à cet effet une commission composée de MM. A. Gosset, Maillet-Valser, Dr Gueillot et Paul Simon.

Cette commission a rempli son mandat.

Les œuvres éditées par M. Bailly sont de diverses natures : les unes ont été faites à un seul exemplaire, ce sont des bustes de portraits exécutés sur commande, l'intérêt qui s'attache à elles est assez secondaire ; les autres ont été faites à un nombre d'exemplaires variable et sont encore renouvelées selon les besoins de la vente, tels sont :

1° Une réduction du *Colbert,* de Guillaume, 1876 ;

2° Un *Taureau,* de Laplanche, 1889 ;

3° *Clovis,* de Portalis, 1894 ;

Digitized by Google

4° *Dom Pérignon,* de Chavailliaud, 1895 ;
5° *Tête Bretonne,* de de Saint-Marceaux, 1897 ;
6° *Napoléon,* de Portalis, 1898 ;
7° *Une Diane,* de H. Godet, 1899 ;
de plus, quelques plateaux d'étain de style de fantaisie moderne qu'il faut citer pour mémoire comme une tentative louable.

Nous citerons volontiers parmi les premières œuvres, comme présentant une valeur incontestable : la *Tête Bretonne,* de de Saint-Marceaux, pleine de simplicité, de vie et de finesse sous son épaisse coiffe de villageoise; le *Napoléon,* de Portalis, statue équestre d'une allure fière, simple et calme, exécutée d'une seule coulée ; le *Dom Pérignon,* de Chavailliaud, qui semble être la réduction d'une œuvre rêvée pour notre ville. Ces œuvres sont tout à l'honneur de l'éditeur, de même qu'elles lui assurent une notoriété commerciale par leur valeur artistique. A ce propos, il est à souhaiter que M. Bailly, poursuivant ses efforts, puisse éditer des œuvres à cire perdue dans un avenir prochain. Ces dernières, en effet, pourraient inspirer au public un goût plus pur par la vue de l'œuvre intégrale de l'artiste, par l'appréciation directe des qualités de finesse, d'expression ou d'énergie que l'artiste a su traduire dans l'ardeur de l'inspiration, qualités toujours affaiblies par les opérations techniques qui précèdent la fonte des œuvres à exemplaires multiples.

Pourtant, la commission a pu le constater, M. Bailly, dans les œuvres éditées par lui, a su, ou bien faire un choix judicieux des artistes, ses collaborateurs, ou bien apporter personnellement un soin minutieux dans la surveillance des opérations qui complètent l'œuvre originale du sculpteur — les lettres et attestations signées

Digitized by Google

R. de Saint-Marceaux, Portalis, Henri Godet, dont la commission a pris connaissance, en font foi — et la commission, tout en faisant quelques réserves sur la valeur ou l'intérêt de certaines œuvres est d'avis que M. Bailly, comme éditeur, peut contribuer par ses efforts à répandre le goût des belles choses dans notre ville et qu'il a favorisé les artistes rémois en leur donnant l'occasion de produire des œuvres remarquables.

La commission propose à l'Académie de décerner à M. Henri Bailly une médaille d'or de cent francs (1).

Reims, le 22 juin 1902.

(1) Une médaille de 1re classe vient d'être également décernée à M. Henri Bailly, comme éditeur d'œuvres d'art, à l'Exposition internationale de Lille, 1902.

Digitized by Google

Digitized by Google

RAPPORT
SUR LE
CONCOURS DE POÉSIE

Par M. A. DUVAL, Membre titulaire.

On voyait autrefois, paraît-il, dans un angle assez inexploré des galeries de notre vieille basilique de Saint-Remi, un petit bas-relief curieux et légendaire : c'était un moine absorbé dans la prière ; d'une main, il tenait son livre d'heures, de l'autre, un cierge représentant le flambeau de la foi. A sa gauche, un démon essayait, de son souffle impie, d'éteindre la flamme illuminant les yeux et l'esprit du religieux ; mais de l'autre côté, de son aile déployée, un ange gardien protégeait contre l'effort infernal la symbolique lumière.

De quelle adaptation peut donc me servir, en ce moment, cette image naïve qui obsède ma pensée ?

Je n'oserais, certes, m'assimiler au pieux cénobite du bas-relief, et pourtant, obligée de parcourir, le flambeau de la justice à la main, les œuvres poétiques offertes à son appréciation, notre Commission s'est trouvée dans une situation quelque peu analogue, entre le démon de la sévérité et l'inspirateur céleste de la bonne indulgence, qui, rassurez-vous, et malgré l'involontaire vivacité de nos critiques, aura dans nos jugements le dernier mot.

***

De dix-sept auteurs, nous avons reçu quarante-deux ouvrages ; j'allais dire quarante-deux poèmes. Ce ne serait point tout à fait exact.

Digitized by Google

L'un de nos concurrents a pensé sans doute que ses productions poétiques déjà nombreuses seraient insuffisantes pour nous permettre de juger de sa valeur personnelle ; il a cru devoir y joindre trois mémoires en prose. Sans hésitation, nous les avons mis de côté, encore que deux de ces ouvrages parussent, de par leur titre, se rattacher au domaine de la poésie et témoigner chez celui qui les a écrits, sinon d'un ordre et d'une clarté suffisants dans les idées, du moins de connaissances larges et variées, ainsi que d'une érudition très réelle.

C'est tout ce qu'il nous est permis d'en dire.

Le nombre des trente-neuf compositions versifiées soumises à notre examen constitue une diminution assez sensible sur les productions poétiques, annuellement présentées à l'Académie. Sans doute, l'esprit souffle où il veut ; il faut souhaiter cependant que la muse ne déserte pas nos foyers, et daigne nous rendre un peu de la splendeur des beaux jours d'autrefois.

L'appréciation d'un concours de travaux poétiques comporte un double examen :

D'abord, comparaison de chacune de ces œuvres avec des œuvres de même nature, ce qui implique leur classification ; en second lieu, estimation de la valeur intrinsèque de chaque composition, quant à l'idée foncière qui en a fait le thème, puis quant à la forme dont cette idée est revêtue.

Et cette seconde évaluation devient particulièrement délicate, si on veut, dans la cote d'une œuvre de poésie, faire la part de la facilité, du don de nature, de l'inspiration dont est doué l'auteur, sans y avoir grand mérite, et celle du travail qui, en soi digne d'éloge, doit cependant se dissimuler, se rapprocher de l'aisance,

Digitized by Google

éviter l'impression toujours un peu défavorable que donnent à un poème l'effort ostensible et le labeur trop apparent.

En général, il est à remarquer que chaque auteur poétique, même de ceux dont on perçoit les débuts hésitants, pose bien l'idée maîtresse de son sujet, idée sinon toujours très neuve, néanmoins d'une netteté suffisamment personnelle. Mais c'est dans les défectuosités de la confection prosodique que se révèlent les dissemblances et les différences de mérite : incorrections de versification, défaut de méthode, manque de clarté, ou impropriété du terme, vulgarité, banalité et prosaïsme : tels sont presque toujours les points faibles qui discréditent, au moins en partie, des œuvres pleines de bonne volonté.

Chose assez étrange, nous n'avons vu, dans les travaux de cette année, aucune pièce d'inspiration locale ou même de circonstance.

Pas un distique sur notre incomparable cathédrale, qui est pourtant une mine inépuisable de légitimes admirations ; pas le moindre quatrain au sujet de Jeanne d'Arc ; pas même un sonnet sur l'alliance franco-russe !

Faut-il nous en féliciter ? ou faut-il nous en plaindre ? Je m'en rapporte à la sagesse de l'Académie.

La classification des œuvres examinées par la Commission me paraît pouvoir être la suivante :

1° Poésies bibliques, épiques ou patriotiques ;
2° Poèmes d'inspiration religieuse ;
3° Contes, fables et fabliaux ;
4° Élégies, rêveries et mélancolies ;
5° Tableaux de genre et fantaisies ;

Digitized by Google

6° Poésies légères, ode, sonnet, rondeau, madrigal.

Nous nous bornerons, bien entendu, à mentionner dans chacune de ces catégories les pièces qui nous ont paru mériter quelque attention, être dignes de récompense ou d'éloge, et même justifier un conseil bienveillant ou une critique utile.

***

Un habitué de nos médailles d'or nous a offert cette année, sous le titre *David chantant devant Saül,* une ode biblique de grande allure.

Déjà, dans nos concours antérieurs, il avait présenté à l'Académie des ouvrages dont nous avons conservé le meilleur souvenir : *Babylone; La Ruine d'Assur; La Création.*

Dans chacune de ces productions vigoureuses, nous retrouvons la note très personnelle qui est d'ailleurs un de leurs principaux mérites.

L'auteur s'est confiné dans un genre tout à fait particulier. Il paraît avoir étudié à fond les beautés du texte et des scènes de la Bible, et il en tire des tableaux imagés, en une langue non seulement poétique, mais encore d'une vive couleur orientale qui en fait accepter les hardiesses poussées presque jusqu'à l'excès.

Nous nous permettons cependant de lui demander si les témérités de sa plume ne l'emportent pas un peu trop loin dans l'emploi d'expressions, qui ne sont guère à la portée que d'un très petit nombre d'érudits.

Ainsi, il veut nous faire entendre la voix d'airain des *nabis,* les vibrations du *kinnor;* il nous parle du *nebel,*

Digitized by Google

invoque *la surme de Juda,* et il nous entraîne sur le chemin du *bama.*

Mais ce sont-là, non pas même des imperfections, simplement des constatations qui n'enlèvent rien à l'œuvre de son cachet puissant.

En rappelant publiquement à M. Jacques L'Huyre, adhérent de la Société des Gens de Lettres, les médailles d'or et les justes éloges qui lui ont été décernés dans nos précédentes Assemblées, nous pensons que la meilleure marque de notre sympathique estime, tant pour ses travaux que pour son aimable fidélité, est de le considérer en quelque sorte comme étant *hors concours.* Nous tenons à lui dire quel plaisir nous aurons toujours à faire accueil, dans cette catégorie exceptionnelle, aux poèmes qui lui ont valu, et lui vaudront encore, au-delà même des frontières champenoises, un renom des plus flatteurs.

DAVID CHANTANT DEVANT SAÜL

Roi ! détourne ta lance et maîtrise ta rage.
Je me courbe à tes pieds, flagellé par l'outrage,
Comme le chien soumis rampe sur le pavé...
Que le souffle du Dieu qui me guide et m'éclaire
Éteigne en ton regard les flammes de colère,
Saül, Saül ! l'oint d'Iavhé !

.....

Le geste d'où jaillit l'Univers sans limite
A désigné David l'humble Bethléémite
Pour chasser de ton seuil le démon qui te nuit...
Ne goûte que le jus des mystiques vendanges ;
Ivre d'aube, d'extase, ivre de concerts d'anges,
Sors du gouffre noir de ta nuit !

.....

Digitized by Google

Repousse le brasier d'abjecte véhémence
Qui fondit aux tribus d'Israël en démence
Le veau de métal pur, honte du Sinaï ;
Frappe d'un pas rythmé la dalle du portique,
Etale avec lenteur la danse hiératique
Devant l'arche d'Adonaï !

.....

Les pâtres sur le mont déjà mènent le buffle,
Le taureau, le bélier enchaînés par le mufle.
L'autel va se vêtir d'une nappe de sang !
Qu'en l'amoncellement de la chair consumée
L'holocauste flamboie et se dresse en fumée
Comme un pilastre érubescent !

A l'heure de silence où le jour las recule.
La vapeur du bûcher dont l'ombre se macule
S'épanouira toute en son rouge appareil ;
Les nomades, assis hors des tentes de toile,
Croiront apercevoir aux champs fleuris d'étoiles
L'antre de pourpre du soleil.

.....

Tel l'astre environné d'un sidéral cortège,
Pars avec les vaillants !... Sabaoth les protège,
Lui qui peut à son gré dompter les sars hautains,
Les broyer, les pétrir mieux que des blocs d'argile
Et renverser aussi comme un vase fragile
La puissance des Philistins !

....

Va ! la sérénité, la splendeur et la force
Te cuirassent les flancs et te bardent le torse
Autrement que le fer du harnois coutumier,
Va, paré du manteau de ta majesté calme,
Et la victoire ailée en t'accordant sa palme
Mettra l'orgueil à ton cimier !

Lève la tête au vent des fières chevauchées !...
Du solennel Liban jusqu'aux mers desséchées,
Par-delà les pays aux confins imprécis,
Sur ta fougue emporté comme sur ta cavale,
Poursuis de ton triomphe, en sa morgue rivale,
La meute des incirconcis !

....

Digitized by Google

C'est encore sur un texte de l'histoire sacrée qu'est édifiée une composition d'un grand mérite intitulé : *Le troisième jour.*

L'œuvre repose sur une idée très belle au point de vue de la croyance chrétienne éminemment respectable dont l'auteur s'est inspiré.

Après avoir rendu un sincère hommage à la prescience du Dieu créateur et à sa bonté prévoyante, il se plaît à penser qu'en donnant au froment et à la vigne la sève et la fécondité, Dieu a voulu préparer et réserver aux hommes l'aliment et le breuvage divin de l'Eucharistie.

Et, profondément ému dans sa foi et dans sa piété, de ce mystère d'amour, le poète prie, il rend grâce, il adore.

Il le fait, en une poésie élevée, large, expressive et souvent impressionnante, traduisant bien les élans d'une âme à la fois convaincue et reconnaissante.

Nous nous bornerons à la lecture de quelques strophes, elle suffira à justifier la médaille d'argent grand module attribuée sans hésitation à Mlle Marie Tangre, de Sedan :

LE TROISIÈME JOUR

....
Et le Créateur dit : « Que l'élément liquide
Cesse de se mêler à l'élément aride ;
Qu'il rassemble ses eaux et qu'il forme la mer;
Que la terre apparaisse autour du flot amer ! »
Cela se fit ainsi..... Celui qui tout ordonne
Considéra son œuvre et vit qu'elle était bonne.

.....
Seigneur, en méditant ces mots de la Genèse,
J'ai dit : Pourquoi faut-il que ton livre se taise
Sur ce qu'avec transport eût acclamé ma foi ?
Pourquoi n'est-il pas trace, en la page sacrée,
De cette vision que mon âme se crée
Et qui l'emplit d'un saint émoi ?

Digitized by Google

Veux-tu que mon ardeur s'arrête à ton silence
Et condamneras-tu mon âme qui s'élance
D'un vol audacieux vers un sommet voilé,
Vers l'asile éternel de tes secrets sublimes,
Où se cache au-dessus de nos esprits infimes
Ce que tu n'as point révélé ?

Et cependant, Seigneur, quand ta vertu puissante
De la terre encor vierge eût fait sortir la plante ;
Quand tu la vis orner, sous mille aspects divers,
La surface du sol et le fond de l'abîme
Tes yeux ne parlaient-ils à ta pensée intime
Que des beautés de l'univers ?

.....

C'est pourquoi je me dis dans mon cœur misérable :
Ce grand Dieu connaissait le bienfait adorable
Que cacherait pour nous un vulgaire aliment,
Et, consentant d'avance au divin esclavage,
Il en voyait déjà paraître le présage
Dans la vigne et dans le froment.

.....

Celui qui sait de tout, les effets et les causes,
Les yeux dans l'avenir, considérait ces choses.
Lui, Maître, il en permit la possibilité ;
Lui, Père, il en créa le moyen et le signe
En accordant alors au froment, à la vigne,
Le don de la fécondité.

.....

***

Dans un domaine bien voisin de ce que nous avons pu appeler la grande poésie, nous avons cru devoir placer des poèmes d'inspiration chrétienne ou religieuse.

Nous sommes riches d'encouragements pour les jeunes élèves qui, d'habitude, essayent timidement leurs forces dans ce genre spécial. Nous y avons trouvé de bons cantiques pleins de saintes ferveurs, mais qui ne dépassent guère le ton des pieux recueils où sont numérotées, musique et paroles, ces naïves compositions.

Digitized by Google

Nous faisons cependant une exception pour le travail présenté sous le titre *Éternelle victoire,* et que nous eussions même pu placer en première catégorie.

Nous trouvons à l'auteur un mérite particulier d'avoir su, en un sujet qui pouvait prêter facilement à la banale emphase, éviter cet écueil, et de nous avoir donné une œuvre non seulement bien ordonnée, mais encore personnelle et saisissante.

Il nous représente en cinq strophes la croix victorieuse de la haine des sectaires, de la fureur des persécutions, des agressions de l'erreur, des morsures du temps, et dominant enfin le chaos final des dernières heures du monde :

ÉTERNELLE VICTOIRE

.....
Je vis l'astre du jour s'éteindre dans les cieux,
Les sphères se choquer dans la plaine étoilée ;
Au fracas du tonnerre et des flots furieux
Se désorganisa la nature affolée.
Je vis trembler le sol et les tombes frémir,
J'entendis en tous lieux l'humanité gémir ;
Et, lorsque vint le jour des suprêmes détresses,
Dieu fit tomber sa foudre en flèches vengeresses,
Et l'univers, criblé de mille traits épars,
Comme une ville en feu, croula de toutes parts.
Le temps, à son cadran, sonnait l'heure dernière,
Et les foules allaient au jugement divin ;
Sous les amas fumants, la cendre et la poussière,
Leurs yeux épouvantés cherchaient la terre en vain.

Seule, au sein du chaos et de l'horreur profonde,
La Croix était debout, et dominait le monde.

Cette bonne composition, de Mlle Marie Le Mière, de Pont-l'Abbé-Picauville (Manche), nous a paru mériter une médaille d'argent.

Digitized by Google

***

Nous passons sans transition au genre bien différent des contes, fables ou fabliaux.

La poésie fabuliste est beaucoup plus difficile qu'on ne le croit. Elle demande de la finesse, de la bonhommie, un peu de malice, beaucoup d'esprit d'observation; elle doit être une critique, mais surtout une critique juste, d'un travers humain ou social; constituer, sous un vêtement léger, une grave leçon de morale; et tout cela, sans préjudice à l'observation des règles de prosodie, sans admettre la vulgarité ou la banalité, pas plus que les chevilles ou les incorrections.

Et nos immortels conteurs ont déjà donné la parole à tant d'animaux, de plantes, et d'êtres des trois règnes, qu'on se demande quel est l'objet vivant ou non qu'on pourrait bien encore faire parler et raisonner.

L'année dernière, un auteur très moderne avait placé je ne sais quelle leçon dans la bouche d'une... bicyclette, si j'ose ainsi parler.

Cette année, un de nos narrateurs a imaginé une conversation assez inédite entre le *Piédestal* et le *Chapiteau* d'une colonne.

Le premier gémit de sa position humble, obscure et qui n'attire l'attention d'aucun visiteur. Son confrère le chapiteau, plein de compassion et de charité, vient prendre sa place. Mais Horace l'avait bien dit avant lui : *Nemo sua sorte contentus.* Le piédestal s'ennuie comme un vulgaire oisif; il a hâte de retrouver son niveau habituel; et la morale de cette histoire est qu'en définitive, il faut savoir se plaire où l'on est.

Digitized by Google

PIÉDESTAL ET CHAPITEAU

.....
Aime la place qu'on te donne ;
D'aucune autre ne sois jaloux,
Ne te plains pas si je rayonne ;
Je suis ton fleuron, ta couronne,
La gloire est commune entre nous.

Depuis quand l'ombre est-elle abjecte ?
Le rôle obscur des piédestaux
Mérite bien qu'on le respecte :
Et comment ferait l'architecte,
S'il n'avait que des chapiteaux ?

En réalité, ces quinze versets de fable, peut-être un peu massifs, comme de bons piédestaux, ne manquent pas de couleur locale, et contiennent une leçon pratique de saine philosophie.

L'Émondeur est également un récit qui appartient bien au genre fabulaire, puisqu'il porte en lui-même sa conclusion morale.

Sans pitié pour les couvées dont sa serpe cruelle détruit les foyers, l'émondeur, pris un jour de vertige, les reins brisés, s'abat sur le sol.

L'ÉMONDEUR

.....
O nature, est-ce donc ta puissance farouche,
Vengeresse à son tour de l'arbre et de l'oiseau,
Qui punit le dévastateur et qui le couche
Inerte en son suaire, à côté d'un berceau ?

Et pendant que ses os blanchiront sous les herbes
Ta sève intarissable, au renouveau futur,
Jaillira plus féconde en frondaisons superbes
Qui berceront encor les nids en plein azur.

Digitized by Google

Et ta feuille nouvelle, à la brise d'aurore
Volera jusqu'au tertre où dort ton ennemi
Et l'oiseau chantera son chant clair et sonore
Que n'ouïra plus l'homme à jamais endormi !

Nous aurons le plaisir de retrouver dans un ultérieur chapitre l'auteur de ce charmant apologue.

Le poète fécond dont nous avons déjà parlé, et qui, avec la même aisance, aborde volontiers tous les genres, nous offre, dans sa volumineuse collection, deux fabliaux : *L'Oncle récalcitrant* et *Les deux Visiteurs*.

Il les présente comme inédits; ce peut être et ce doit être vrai, en ce sens qu'ils n'ont point jusqu'ici trouvé d'éditeur; peut-être le fabuliste a-t-il compté, pour cela, sur la bonne volonté de l'Académie à laquelle ces compositions sont offertes au moins pour la troisième fois. Je ne puis que renvoyer notre aimable auditoire à nos rapports antérieurs, pour y trouver à leur sujet une appréciation qui depuis lors n'a pas sensiblement varié.

***

La légèreté très relative des contes et des fables dont nous venons de parler nous permet de passer, sans un trop brusque effort, à la note mélancolique des rêveries et des poésies élégiaques.

Le nombre en a été assez restreint. Il est vrai que, depuis quelques années, nous avons eu à pleurer, en vers de tous pieds, tant de jeunesses fauchées à la fleur de l'âge, à gémir sur tant de mausolées ou à consoler tant de désillusions, qu'il ne doit plus en rester beaucoup à la disposition des rêveurs d'aujourd'hui.

J'étais l'enfant aimant est un sonnet de bonne versi-

Digitized by Google

fication et d'une impression profonde. Il est permis de penser que la forme du sonnet s'harmonise moins heureusement avec la tristesse de l'idée et qu'elle doit être réservée aux pensers joyeux, aux compliments galants, aux madrigaux spirituels.

Ce n'est pourtant pas là une règle absolue et nous n'insistons pas sur cette observation.

Nous reconnaissons que l'auteur, en ces quatorze vers, a su peindre ce qui, à de rares exceptions, est la trame de toute existence humaine : déceptions, deuils, larmes, abandon des êtres aimés, et nous montrer l'homme, après ses révoltes et ses blasphèmes inutiles contre l'inéluctable épreuve, comprenant enfin, dans la nuit même de son agonie, la lumière divine et la grande leçon de la douleur.

J'ÉTAIS L'ENFANT AIMANT

J'étais l'enfant aimant qui rêve sans pensée
Lorsque blessé soudain dans les sentiers en fleur
En un saisissement de mon âme froissée,
Et des pleurs dans les yeux, j'ai senti la douleur.

J'étais l'adolescent rêvant de fiancée
Quand, le front accablé de subite pâleur,
En un déchirement de mon âme angoissée,
Et las d'avoir pleuré, j'ai connu la douleur.

.....Traîné de deuil en deuil jusqu'au fond de l'abime,
Vaincu, meurtri, sanglant, défaillante victime,
J'ai blasphémé le ciel, en un sanglot du cœur;

Mais ma révolte même expirait en prière ;
.....De la nuit d'agonie a jailli la lumière,
Et, tombant à genoux, j'ai compris la douleur.

C'est, j'imagine, à une plume féminine, mais dans tous les cas à un cœur maternel que nous devons le poème ayant pour titre : *La Pendule.*

Digitized by Google

La nuit est close, l'isolement se fait; une jeune mère veille auprès du berceau de son enfant endormi et souriant aux anges, ses petits poings roses vigoureusement fermés. La cadence rythmée de la pendule seule coupe ce nocturne silence. C'est l'heure de la douce rêverie, et, pour la mère, c'est le déploiement des horizons ouverts devant cette chère existence que sollicite l'avenir. Elle trahit ses craintes et dit ses espérances :

LA PENDULE

.....
Tic tac ! dans le calme silence,
Dans l'apaisante obscurité,
C'est la pendule qui balance
Son pas jamais précipité.

.....
Et compagne de notre route,
Marchant toujours du même pas,
Elle nous compte goutte à goutte
Le temps permis jusqu'au trépas.

....
Je me rappelle : à la naissance
De notre joli chérubin,
Elle a sonné dans le silence
La première heure du matin.

.....
Dors, mon tout petit, ta bouche mi-close
Appelle un baiser sur son frais satin.
Dors paisiblement ; moi je tremble, et n'ose
Penser quel sera l'arrêt du destin.

Je remets ton sort dans les mains du Père :
Ta vie et ta mort sont au Tout-Puissant.
Qu'il te garde ainsi, riant et prospère ;
Qu'il garde surtout ton cœur innocent !

.....
La clarté grandit et ruisselle
Inondant tout ; l'œil ingénu
De l'enfant s'entrouvre ; il t'appelle :
A l'œuvre ! le jour est venu.

Digitized by Google

Pourtant, malgré sa valeur, ce poème appelle quelques critiques.

Il est un peu long, ne comprenant pas moins de trente-sept strophes; aussi plusieurs idées y sont-elles nécessairement répétées. Il est vrai que, pour une pendule, être à répétition n'est point un grand défaut.

La forme du discours est assez confuse et manque d'unité. Enfin les dernières strophes, sans être absolument réalistes, ont trop cherché l'image dans des détails plutôt vulgaires.

L'œuvre n'en est pas moins une de celles auxquelles devaient s'arrêter notre attention et nos félicitations bien sincères.

Nous avons été surpris, et je dois le dire, péniblement affectés, de recevoir d'un auteur que nous estimons comme un des meilleurs lauréats de nos années passées, — et sous le nom d'*Élégies roses, amours d'antan,* une œuvre que nous avons cru reconnaître à la première lecture. Et en effet, en nous reportant au tome XIC des *Travaux de l'Académie,* page 73, nous l'avons retrouvée, avec l'honneur, très mérité d'ailleurs, de la publication intégrale que nous lui avons alors consacrée.

Elle nous revient aujourd'hui avec quelques variantes, qui ne sauraient en excuser la production nouvelle offerte à notre concours. Notre correspondant, certainement distrait, voudra bien se montrer à l'avenir plus attentif, et se contenter pour aujourd'hui de la médaille qui lui a été déjà une première fois décernée pour son ouvrage.

Sous le titre : *Lettre à une morte,* nous avons trouvé une assez longue composition dont le thème délicat n'est point sans mérite, et dont la versification, pour n'être

Digitized by Google

point assez émue, n'en est pas moins d'une bonne correction.

Il s'agit d'un enfant éploré ayant cette pensée gracieuse et naïve d'écrire à sa mère emportée par la mort, et de lui faire part de son filial souvenir. Il y a bien un peu de cela dans le poème; mais il est regrettable que ce fils ou cette fille au cœur aimant soit en même temps une personne d'un esprit aussi soigneux et aussi positif, et qu'à côté d'épanchements inconsolables, traduits en excellents termes, nous voyions figurer un récit complet appartenant un peu trop au domaine des pompes funèbres, ne nous faisant pas grâce d'un seul détail, mentionnant avec un soin minutieux jusqu'à la déclaration de décès à la mairie, et la liste des invitations et des faire-part, dans laquelle on a soin de nous recommander de n'oublier personne.

En somme, c'est d'un bon fils qui tient à faire savoir à sa mère défunte que ses obsèques se sont très convenablement passées; chose qui devait en effet sérieusement la préoccuper.

Les Chères Souvenances sont un dialogue ultra sentimental entre deux amoureux évoquant sous l'humide feuillée et à travers les sentiers ténébreux les joies intimes et les regrets de l'idylle passée.

Je ne croyais pas qu'on pût trouver en pareille circonstance une aussi éloquente fécondité. Mais enfin, la poésie est bien dans la note un peu imprécise et nuageuse qui correspond à l'état d'âme des interlocuteurs. Au surplus, le vers est facile, harmonieux, chantant et réellement poétique. Cependant, toutes charmantes qu'elles sont, ces poésies dénotent, par leur exubérance même, plus de facilité naturelle que de travail; et il faut bien avouer encore qu'elles ne révèlent pas, ce que

Digitized by Google

le genre ne permet plus guère, d'idées ou d'images nouvelles ou même de conception personnelle. Nous retrouvons cet auteur un peu plus loin avec une série d'autres œuvres et nous réservons pour ce moment notre appréciation générale sur l'ensemble de ses intéressants travaux.

***

Parlons maintenant des poésies légères, ou tout au moins qui devraient l'être. Deux auteurs, dans ce chapitre, méritent une distinction.

L'un d'eux, sous la devise *Chantons la glèbe,* nous a soumis une idylle en deux chants, intitulée *Vesprée*, où nous trouvons une fraîcheur et un coloris des plus agréables.

Elle comporte bien quelque licence poétique, mais que ses nuances délicates à la Watteau font largement excuser.

C'est le désespoir des rapporteurs de poésie de ne pouvoir tout citer de ce qui les a retenus et charmés, et d'en être réduits à demander à leur auditoire une confiance sur parole.

Veuillez tout au moins me permettre deux ou trois strophes prises au hasard de ce sémillant poème, dont l'auteur, M. Maurice Hosteau, de Sedan, voudra bien accepter une médaille d'argent.

VESPRÉE

Là-bas où se dressent les monts
L'horizon dentelé rougeoie,
Tel un immense feu de joie
Qu'auraient allumé des démons...

Digitized by Google

Après d'abondantes rapines,
Gorgés de grains, ivres de chants,
Les oisillons, ces gueux des champs,
Se couchent dans les aubépines.
.....

Et la brise de serpolet
Légère ainsi qu'une gavotte
A des chuchotis de dévote
Qui récite son chapelet.
.....

Le chevrier s'en va chantant,
Chantant de vieilles cantilènes....
L'écho mourant dans les silènes
Interrompt alors un instant

Le grillon noir et minuscule
Qui, sur son tambourin crevé,
Bat un rappel inachevé
Pour la lumière qui recule....
.....

Mais derrière l'astre d'argent
Et d'une contrée inconnue,
Du pas triste d'un indigent,
Voici que la nuit est venue.
.....

Encor qu'au céleste jardin,
En le mystère de longs voiles,
Eclosent, par milliers, soudain,
— Comme des lys d'or, — les étoiles !

En des formes non moins séduisantes, un autre concurrent, à qui nous devons les *Chères Souvenances* citées plus haut, nous a remis un manuscrit de huit poèmes très courts, comme le comporte le genre, sous le titre : *Les Perce-Neige*.

Le rondeau, le sonnet, le madrigal en sont les principaux et les plus gracieux éléments.

La première de ces pièces est une *Dédicace* dont le ton et la facile allure se retrouvent à travers les pages de ce charmant recueil. Je suis condamné à ne vous en livrer que des fragments épars.

Digitized by Google

DÉDICACE

Or, la brise chantait en frôlant les ramures,
Et sa douce chanson semblait de longs soupirs.
On sentait palpiter, en de vagues murmures,
La nature vivante, aux infinis désirs.
.....

LA BALLERINE

Rien n'était plus léger que cette ballerine,
A la robe mignonne, au corps ensorceleur,
Et dont la lèvre mince et presque purpurine
Semblait une brillante et irréelle fleur.
.....

Eh ! dis-je, malgré moi, le front près de la glace,
Que cette ballerine, ami, doit être lasse
Depuis qu'elle se tient sur la pointe d'un pied !!

MADRIGAL

.....
Mais vous passez, Marguerite,
Si troublante en moscovite,
Que j'oublie, et pour longtemps,
En vous voyant, Marguerite,
Le merle et la clématite,
Oiseaux et fleurs du printemps !

RONDEL

Te rappelles-tu, ma Lucienne,
La tristesse de nos adieux ?
Et cette douloureuse antienne
Que nous disions, mystérieux ?

J'eus ta parole et toi la mienne.
Nous prîmes à témoin les cieux.
Te rappelles-tu, ma Lucienne,
La tristesse de nos adieux ?
.....

Digitized by Google

L'Académie a consacré le jugement de sa Commission, heureuse d'offrir une médaille d'argent à M. Henri Volney, publiciste, directeur du *Souvenir,* de Sedan, pour l'ensemble de ses travaux.

Vous ne vous étonnerez pas de retrouver encore, au chapitre des poésies légères, notre universel poète.

Toutefois, il n'a pas été des mieux inspirés en nous envoyant un chant consacré à célébrer notre *Vin de Champagne,* déjà présenté en 1899.

***

Enfin, nous devrons terminer cette étude par l'examen sommaire des récits, fantaisies et tableaux de genres.

Ces œuvres me paraissent être un peu ce que sont, dans nos expositions de peinture, ces tableautins à la conception fantaisiste dont les scènes d'intérieur font généralement tous les frais, et qui attirent la sympathique faveur beaucoup plus par le choix du sujet que par le mérite de la facture.

Un narrateur plein de bonne volonté, s'associant aux labeurs, à la rude vie et aux maigres profits de l'existence des matelots, nous a donné un récit des émotions d'un *Pêcheur de Sardines.*

Des trois parties dont se compose le tableau, la première seule est assez vivante, et montre l'anxiété du pêcheur qui place tout son espoir dans un prochain coup de filet. Encore le mérite de cette première partie n'est-elle pas sans mélange.

Ah ! dit le pêcheur, avec une conviction naïve qui nous émeut :

Pourvu que le vent baisse et que le poisson donne !

Ah ! si la sardine voulait ! !

Digitized by Google

Un poète appartenant vraisemblablement au centre minier, et qui a pu être témoin de l'état d'exaspération des ouvriers victimes de *La grève,* nous montre un de ces malheureux, émissaire de je ne sais quel comité, désigné pour porter, par la dynamite, le mort et la dévastation au foyer familial du patron détesté. Il va, rampant à travers la nuit, et sa main dans une seconde allumera l'engin meurtrier ; mais voici que lui apparaît une vision gracieuse et reposée : l'ennemi patronal, assis auprès de sa compagne souriante et tenant dans ses bras l'enfant innocent qui fait oublier au père les difficultés de son rôle social. Et l'ouvrier s'émeut, et sa pensée se reporte au toit modeste sous lequel, lui aussi, il a laissé une épouse aimée et un blond chérubin. Il pressent la malédiction que son acte abominable fera tomber sur leurs têtes, et cette double image de l'enfance arrête le bras de l'ouvrier qui décidément ne tuera pas.

Si le sujet est bien conçu, il faut dire pourtant qu'il était un peu téméraire de l'entreprendre après *La grève des forgerons* dont le milieu, sinon le thème, a été sensationnellement dépeint, et que, d'autre part, pour être sans doute correcte et régulière, la poésie a laissé passer quelques périodes d'une expression et d'un style qui ne sont pas toujours à la hauteur du sujet.

Nous accorderons encore une satisfaisante citation à *Jean-Louis.*

Le sujet sans doute en a été, lui aussi, plusieurs fois traité depuis les luttes héroïques de notre expansion coloniale, mais nous reconnaissons volontiers le mérite descriptif de l'œuvre présentée.

Digitized by Google

JEAN-LOUIS

C'était fête, ce soir, à la ferme des chênes,
Car le père y lisait une lettre du gars
Annonçant son retour pour les moissons prochaines ;
Et, depuis qu'il était au pays des Hovas,
On avait, par deux fois, rentré les blés aux granges.
C'est pourquoi joyeux de savoir qu'avant trois mois
Leur Jean-Louis reviendrait de ces pays étranges,
Ils trinquaient au fier gars avec du vin d'Arbois.
.....

Et pendant que ces braves paysans francs-comtois se réjouissent de la perspective prochaine du retour de l'enfant, lui, le petit soldat francais, perdu dans les plaines de la grande île meurtrière, se voit soudainement arraché à son rêve familial par le clairon qui l'appelle à de nouvelles embuscades ; le voilà couché dans le sillon arrosé de son sang généreux offert à la gloire du drapeau ; l'hallucination dernière lui donne une ultime et regrettée vision du champ paternel et du village natal.

De l'auteur dont nous avons déjà indiqué les diverses productions, nous n'avons pas reçu, dans la catégorie des tableaux ou fantaisies, moins de six ou sept poèmes, dont les titres seuls suffisent à indiquer la grande diversité :

Salut au foyer natal; Souvenir de l'année terrible; Abolition du régime féodal (qui nous donne la sensation de quelque chose de déjà vu en des concours précédents) ; *Petits amis ailés*, ou étude pleine d'une sollicitude sympathique, avec textes de lois à l'appui, pour les oiseaux, dont la destruction est poursuivie sans pitié et sans raison ; *Une grande figure,* composition par trop abondante dont le sujet nous a paru être un éloge de Lamartine ; enfin, *Conseils à propos de livres,* où

Digitized by Google

vraiment l'auteur s'est laissé aller, avec une imagination sans frein, à une véritable débauche de versification a travers laquelle, d'ailleurs, on cherche le conseil promis.

Les œuvres abondantes de ce correspondant, fidèle à nos concours, se recommandent pourtant de qualités indéniables. Dans le bon sens du mot, il est réellement quelqu'un. Il a une richesse et une ressource de langue très appréciables ; il pose le terme imagé, expressif, parfois même jusqu'à la crudité ; il a une aisance de composition qui coule sans effort, sans inversion, sans contorsion ; une plume facile, beaucoup trop facile même. Il a au moins ceci de commun avec Ovide qui de lui-même disait :

Quidquid tentaban scribere versus erat.

Si cet auteur voulait se défier de cette propension à tout ou presque tout mettre en vers; s'il savait se restreindre et se contraindre à ne pas dire tout ce qui lui passe par la tête; s'il pesait sa pensée avant de l'exprimer; s'il avait la patience de se relire; s'il consentait à éliminer des détails parfois bizarres jusqu'à la moins excusable vulgarité, il décuplerait le mérite d'une personnalité très réelle.

Il nous reste à parler d'une œuvre dont le caractère nous a paru moins aisément s'encadrer dans la classification que nous nous sommes efforcés de respecter. Ce poème a pour titre : *Atavisme*.

En même temps qu'on y trouve le souffle d'une poésie élevée, jaillissant de l'esprit et du cœur du poète avec un cortège facile d'expressions justes et choisies, dans lequel les mots ont leur portée, on est profondément impressionné d'une philosophie intime et pénétrante.

Digitized by Google

Amant passionné de la bonne terre patriarcale, l'auteur évoque le souvenir mélancolique de ces ancêtres paysans, dont la vie déborde jusqu'à lui, dont le sang fait battre ses artères, et il se plaît à retrouver dans sa propre nature les émotions de ces âmes rustiques, simples et fortes.

Sans prétendre que la seconde partie du poème soit de beaucoup inférieure à la première, il est cependant exact que les dernières strophes n'en ont pas au même degré le charme particulier, mais l'ensemble constitue une œuvre excellente digne de la médaille de vermeil offerte à M. Achille Millien, de Beaumont-la-Ferrière (Nièvre), membre correspondant de notre Compagnie, digne également de l'intégrale publication que nous sommes heureux de lui assurer dans le prochain volume des *Travaux de l'Académie*.

ATAVISME

J'aime profondément, comme une aïeule douce,
La bonne terre où je suis né, qui me nourrit,
Qui gardera mon corps déserté par l'esprit
En refermant sur moi son sein vêtu de mousse.

Je l'aime en son splendide épanouissement
D'avril avec les fleurs et d'août avec les gerbes.
Je l'aime quand, pleurant ses parures superbes,
Il lui faut de l'hiver souffrir le long tourment.

Mon âme communie avec l'âme des choses ;
Comme si la nature eût versé son ferment
Dans mon être, je sens s'unir intimement
Ma vie avec sa vie en ses métamorphoses.

Semble-t-elle impassible et sourde à mon appel ?
Il émane pourtant de son indifférence
Je ne sais quoi qui berce et trompe ma souffrance,
Et j'y trouve quand même un recours maternel.

Digitized by Google

— Les causes, qui les sait ? Tout en nous est mystère,
Nous portons mille sphynx sans Œdipe... Une loi
D'atavisme a transmis sans doute jusqu'à moi
Cet amour de l'air libre et de la bonne terre.

Jamais les trépassés ne meurent tout entiers ;
La sève du vieux tronc afflue aux jeunes branches :
Que le corps des anciens pourrisse entre les planches
Leur souffle encor respire en nous, leurs héritiers.

Je ne suis pas de ceux qui, railleurs de leurs pères,
Jettent légèrement l'anathème au passé :
Nous récoltons le champ qu'ils ont ensemencé ;
Large et grande est leur part dans nos moissons prospères.

Le séculaire effort de leurs cœurs, de leurs bras,
A fait obscurément de nous ce que nous sommes,
Et les vertus de vingt générations d'hommes
Aboutissent à nous, leurs fils souvent ingrats.

S'il est vrai que, bercé par sa paix familière,
Je trouve en ce décor des champs et des forêts
Plus d'intime douceur, plus d'aise et plus d'attraits
Qu'en la ville où se meut l'humaine fourmilière.

N'est-ce pas qu'avant moi les aïeux paysans
Dont je sors, pendant plus de mille ans, d'âge en âge,
Confinèrent leur vie en l'ombre d'un village,
Laboureurs de la glèbe inféodés aux champs ?

Ils vivaient de la terre et par elle et pour elle,
Dans son effluve pur à toute heure baignés,
Lui donnant leurs sueurs, de ses sucs imprégnés,
Union sans regrets, libre et continuelle.

Sous le chaume moussu qui leur servait d'abri,
Ils partageaient du sol le deuil et l'allégresse,
Tristes avec l'orage et la grêle traitresse,
Joyeux avec l'aurore et le printemps fleuri.

Et puisqu'aux jours présents mon âme s'extasie,
O nature, devant ton spectacle enchanteur ;
Puisque, pour exprimer les émois de mon cœur
Par des chants, j'ai reçu le don de poésie.

Il me plaît de penser que l'un de ces aïeux
Dont gît la cendre au clos d'un cimetière antique,
Fût, aux âges lointains, un aède rustique,
Emu par la beauté de la terre et des cieux.

Digitized by Google

Je le vois : il revient, sa tâche terminée,
Auréolé de pourpre aux reflets du couchant ;
Quoique las et courbé sous le labeur du champ,
Il sent frémir en lui la muse spontanée.

Assis tout près de l'âtre, aux lueurs des tisons
Qui pétillent gaîment dans le logis champêtre,
Il s'applique à tailler une flûte de hêtre
Pour l'accompagnement de ses propres chansons.

Que viennent les loisirs promis par le dimanche :
Il erre par les bois et les prés; attentif
A la source d'où sort un clapotis plaintif,
A l'entretien galant des oiseaux sur la branche.

Quand la bise d'hiver, sous les toits bruissants,
Réunit les voisins pour la longue veillée,
Il charme l'assistance entière, émerveillée
D'entendre de si doux et si tendres accents....

— Ainsi, j'aime évoquer le vieil et bon ancêtre,
Laboureur et poète ingénu d'autrefois,
Sang de mon sang, chantant encore par ma voix,
En ces jours froids et gris où le Ciel m'a fait naître.

Vous tous, aimables poètes, qui avez placé votre confiance dans le jugement de notre Académie, soyez-en remerciés.

Que si, au cours de ce travail, vous avez été frôlés d'une critique dont nous vous demandons d'excuser la libre allure, acceptez-la comme un conseil sincèrement amical.

N'allez pas en conserver une émotion comparable à celle de ce faible et malheureux Lycambe qui, d'après la légende mythologique, ayant été victime des ïambes mordants du poète Archiloque, à qui il avait refusé sa fille Néobule, de désespoir alla se pendre.

Remettez sur le métier l'œuvre de votre bonne volonté; livrez-vous avec abandon à la muse; reprenez votre lyre et chantez.

Dans ces heures de douces extases, de rêveries har-

Digitized by Google

monieuses, de poétiques visions, vous oublierez les misères de l'ambiance sociale, les angoisses de l'avenir, les luttes de l'existence, les trahisons de l'amitié, les abandons de l'égoïsme. Vous connaîtrez, au moins pendant quelques instants qui seront des meilleurs en votre vie, l'ivresse de cette rare et douce félicité que procure la poésie à ceux qui savent l'aimer avec passion et la servir avec fidélité.

Digitized by Google

Digitized by Google

PRIX & MÉDAILLES

décernés dans la

Séance publique du 10 Juillet 1902

POÉSIE.

1. — Un rappel de médaille d'or est décerné à Jacques L'Huyre, adhérent à la « Société des Gens de Lettres », pour sa pièce *David chantant devant Saül.*

2. — Une médaille de vermeil à M. Achille Millien, membre correspondant, pour sa pièce *L'Atavisme.*

3. — Une médaille d'argent de 1re classe à Mlle Marie Tangre, à Sedan, pour sa pièce *Le troisième jour.*

4. — Une médaille d'argent à Mlle Marie Le Mière, à Pont-l'Abbé-Picauville (Manche), pour sa pièce *Éternelle victoire.*

5. — Une médaille d'argent à M. Henry Volney, publiciste à Sedan, pour son recueil *Les Perce-Neige,* etc.

6. — Une médaille d'argent à M. Maurice Hosteau, à Sedan, pour sa pièce *Vesprée.*

HISTOIRE.

1. — Une médaille de vermeil est décernée à M. le chanoine I. Gousset, curé-doyen de Marnay (Haute-Saône), pour son *Mémoire sur le Cardinal Gousset.*

2. — Une médaille d'argent à M. E. Thellier, commis principal des postes et télégraphes à Paris, pour sa *Monographie de Douzy (Ardennes).*

Digitized by Google

3. — Une médaille d'argent à M. J. Waslet, professeur au Lycée de Laon, pour son *Étude sur les patois du canton de Givet.*

4. — Une médaille de bronze à M. Paulin Lebas, à Sévigny-la-Forêt, pour son *Étude sur les patois ardennais.*

ART ET INDUSTRIE.

1. — Une médaille d'or est décernée à M. Henri Bailly, orfèvre à Reims, pour ses Éditions de bronzes d'art.

2. — Une médaille de vermeil à M. Henri Matot, et une autre à M. Jules Matot, pour l'*Album des Fêtes de Reims* (Visite de l'Empereur de Russie), confectionné et illustré par leurs soins pour envoi en Russie par l'Académie.

Digitized by Google

Académie Nationale de Reims

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

du Jeudi 10 Juillet 1902

PROGRAMME

1. **Discours d'ouverture**, par Mr BOURGUIN, Président.
2. **Compte rendu des Travaux de l'année 1901-1902**, par Mr Henri JADART, Secrétaire général.
3. **Rapport sur les Concours d'Histoire, d'Art et d'Industrie**, par Mr Roger GRAFFIN, Membre titulaire.
4. **Rapport sur le Concours de Poésie**, par Mr A. DUVAL, Membre titulaire.
5. **Du rôle social de la Femme**, par Mr CHEYSSON, Membre honoraire de l'Académie de Reims, Membre de l'Institut.
6. **Proclamation des Prix et Médailles**, par Mr L. DEMAISON, Secrétaire archiviste.

Il y aura exposition, dans la salle, des Bronzes d'Art édités par la Maison Henri BAILLY, de Reims, et de quarante dessins originaux de Mr E. KALAS, architecte.

Digitized by Google

EXPOSITION A LA SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE
DES
DESSINS EXÉCUTÉS A REIMS

Par M. E. KALAS, Architecte, Membre correspondant.

Cette suite comprend quarante feuilles de mêmes dimensions ($0^m65 \times 0^m49$), comportant des études de différents genres, dont voici l'énoncé :

RELEVÉS

Jardin de Versailles, 1883.
Hôtel Montlaurent, 1884.
Figures des niches de l'hôtel Montlaurent (137, rue du Barbâtre), 1884.
Rempart du jardin Saint-Nicaise, 1884.
Maison Poissinger (rue Cérès), 1888.
Pressoir Renaissance, 1892.
Eglise de Muizon, 1893.
Eglise de Prunay, 1894.
Maison à Villers-Franqueux, 1902.

ACTUALITÉS LOCALES

Le travail du vin de Champagne en 1889.
Maquettes de quatre panneaux exécutés à l'Asile de nuit de Reims, 1890.
Frontispice du procès-verbal d'inauguration de l'École d'agriculture de Rethel, 1891.
Menu pour le banquet de la bénédiction des cloches de Château-Porcien, 1892.
Etude d'un panneau pour la Société protectrice de l'Enfance, 1896.
Le Palais du Champagne (grand prix à l'Exposition de 1900).
La fête des Vendanges à l'Exposition de 1900.
La revue de Reims, 1901.
Projet de décoration de la rue Libergier, à l'occasion de la visite du Czar, 1901.

DÉCORATION

Maquette de décoration d'un vestibule, 1884.
Maquette pour un panneau et un vitrail, 1895.
Ornementation pour une caisse de vin de Champagne, 1899.
Maquette pour vitraux, 1901.

ENLUMINURES

Illustrations, aquarelles, études d'après la plante.

Ensemble : 40 feuilles, plus une grande maquette au 1/10 de la frise en mosaïque *(Travaux de la vendange et du vin)* de la maison Jules Mumm, rue de Mars, 6 (médaille d'argent, Exposition de 1900).

Digitized by Google

Académie Nationale de Reims

PROGRAMME DES CONCOURS

Ouverts pour l'année 1903

SCIENCES

Étude historique ou scientifique : Culture des vignes ou Commerce des vins en Champagne.

Le prix consiste en une médaille d'or de 100 francs.

HISTOIRE

PRIX V. DUQUÉNELLE

Histoire de l'Art à Reims au moyen âge.

Le prix consiste en une médaille d'or de 100 francs.

ETHNOGRAPHIE

Étude sur les traditions, les légendes et les patois de la Marne ou des Ardennes.

Le prix consiste en une médaille d'or de 100 francs.

POÉSIE

PRIX L.-F. CLICQUOT

Une médaille d'or de 100 francs sera décernée, s'il y a lieu, à l'auteur de la meilleure fable ou du meilleur conte d'environ 30 à 80 vers.

L'Académie récompensera en outre les autres poésies, dont le genre et le sujet sont laissés au choix des concurrents.

En plus, l'Académie récompensera les auteurs d'autres études sur la Biographie, la Sociologie, l'Economie politique, les Sciences et les Beaux-Arts appliqués aux besoins de la ville et de la région.

Digitized by Google

PRIX A DÉCERNER CHAQUE ANNÉE

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE

Monographie d'une commune ou d'un canton des départements de la Marne ou des Ardennes.

A l'histoire des principaux événements dont la commune fut le théâtre depuis son origine jusqu'à nos jours, les auteurs joindront l'étude des institutions qui y furent en vigueur, la seigneurie, la justice, l'impôt, le régime municipal, l'instruction, l'assistance publique, etc., sans négliger les principales industries du pays, les moyens de transport, les usages, les traditions, les changements survenus dans les mœurs, etc.

Ils éviteront, sur ces divers points, de s'engager dans des considérations générales.

Ils compléteront l'étude du pays par un aperçu géologique du sol, par l'indication des produits qu'on en tire et des diverses cultures qui y sont distribuées, par celle des chemins et des cours d'eau qui le traversent, des lieuxdits et des points dignes de remarque, par la description des monuments existants ou détruits.

Le prix consiste en une médaille d'or de 100 francs.

L'Académie récompensera aussi chaque année les auteurs d'œuvres d'art ou d'industrie.

Les prix et médailles seront décernés en séance publique.

Les manuscrits devront être inédits et n'avoir été envoyés à aucun concours antérieur. Ils seront adressés (franco) *à M. le Secrétaire général avant le 1er avril 1903,* **terme de rigueur.**

Les auteurs ne doivent pas se faire connaître ; ils inscriront leur nom et leur adresse dans un pli cacheté, sur lequel sera répétée l'épigraphe de leur manuscrit.

Les manuscrits envoyés ne sont pas rendus.

Les ouvrages couronnés appartiennent à l'Académie ; les auteurs ne doivent pas en disposer sans son autorisation.

Le Secrétaire général,

H. Jadart,

15, rue du Couchant.

Le Président annuel,

A. Brissart,

45, rue des Telliers.

Reims, le 26 juillet 1902.

Digitized by Google

TABLEAU

des Membres composant l'Académie nationale de Reims

AU 26 JUILLET 1902

BUREAU POUR L'ANNÉE 1901-1902

Président d'honneur, S. Ém. le Cardinal Archevêque de Reims.

Président ..... MM.	M. Bourguin.
Vice-Président	A. Brissart.
Secrétaire général	H. Jadart.
Secrétaire archiviste	L. Demaison.
Trésorier	Ed. Lamy.
Membres du Conseil d'administration	Léon Morel. le Dr Guelliot. le Dr Colleville.

BUREAU POUR L'ANNÉE 1902-1903

Président d'honneur, S. Ém. le Cardinal Archevêque de Reims.

Président ..... MM.	A. Brissart.
Vice-Président	le Dr Bagneris.
Secrétaire général	H. Jadart.
Secrétaire archiviste	L. Demaison.
Trésorier	Ed. Lamy.
Membres du Conseil d'administration	le Dr Guelliot. le Dr Colleville. M. Bourguin.

Digitized by Google

MEMBRES TITULAIRES

Date de l'élection — MM.

1857. Givelet (Charles), archéologue.
1865. Duchataux (Victor), avocat.
1866. Gosset (Alphonse), architecte.
1870. Diancourt (Victor), sénateur.
1873. Le Comte Werlé, négociant en vins de Champagne.
1876. Le Cardinal Langénieux, archevêque de Reims.
1876. Jullien (Ernest), ancien vice-président du Tribunal civil.
1877. Demaison (Louis), archiviste de la Ville.
1878. Jadart (Henri), bibliothécaire de la Ville.
1880. Douce (Paul), notaire.
1880. Brissart (Arthur), avocat.
1880. Benoist (Albert), manufacturier.
1882. Lamy (Ed.), architecte.
1885. Guelliot (Octave), docteur en médecine.
1887. Henrot (Henri), directeur de l'École de Médecine.
1889. Cauly (Ernest), vicaire général.
1889. Colleville (Georges), docteur en médecine.
1889. Brunette (Ernest), architecte de la Ville.
1890. Compant, vicaire général.
1890. Bagneris (Eugène), docteur en médecine.
1892. Lefort (Alfred), notaire honoraire.
1893. Morel (Léon), archéologue.
1893. Bazin de Bezons, proviseur du Lycée.
1893. Haudecœur, curé de Pouillon (Marne).
1895. Seuvre, docteur en médecine.
1895. Laurent (Jules), professeur au Lycée et à l'École de Médecine.

Digitized by Google

MM.

1895. Balteau (Jules), professeur d'histoire au Lycée.
1896. Pommery (Louis), négociant en vins de Champagne.
1896. Strapart (Charles), docteur en médecine.
1896. Maillet-Valser, conseiller général.
1896. Duval (Arsène), avocat.
1896. Portevin (Hippolyte), ingénieur civil.
1896. Bourgeois (A.), docteur en médecine.
1897. Brincourt (l'abbé), supérieur du petit Séminaire.
1899. Charles (l'abbé), supérieur de l'École Saint-Joseph.
1899. Bourguin (Maxime), ingénieur en chef des Ponts et Chaussées.
1899. Gosset (Pol), docteur en médecine.
1901. Rozey (Paul), avocat.
1901. Simon (Paul), président de la Société des Amis des Arts.
1901. Graffin (Roger), docteur en droit.
1901. Cordier (J.-A.), pharmacien supérieur.
1901. Bovis (R. de), docteur en médecine.
1901. Marguet (Pol), vice-président du Comice agricole.

Membres titulaires décédés pendant l'année 1901-1902.

MM.

Butot (l'abbé), chanoine titulaire, ancien curé de Saint-Jacques.
Paris (Henri), avocat, ancien maire de Reims.

Membre honoraire décédé.

M. Maxe-Werly (Léon), numismate, à Paris.

Digitized by Google

Membres correspondants décédés.

MM.

HANNESSE (l'abbé Alexandre), secrétaire de l'Archevêché.

GEORGES (l'abbé Étienne), de la Société Académique de l'Aube.

BULLIOT (G.), de la Société Éduenne, correspondant de l'Institut.

KHAROUSINE (Nicolas), publiciste, à Moscou.

Membre honoraire élu.

M. BOURDEL, professeur au Lycée Saint-Louis, à Paris.

Membres correspondants élus.

MM.

TROISIER (le Dr), membre de l'Académie de Médecine, à Paris.

LHOTELAIN (Ch.), président du Comice agricole, à Reims.

LALLEMENT (l'abbé L.), curé de Moiremont (Marne).

GUYOT (Ch.), directeur de l'École nationale des Eaux et Forêts, à Nancy.

GÉNEAU DE LA MARLIÈRE, professeur à l'École de Médecine, à Reims.

GARNIER (Ed.), juge d'instruction, à Charleville.

FLEURY (le lieutenant-colonel), à Reims.

FAY-PARENT, instituteur en retraite, à Germaine (Marne).

LAUNOIS (le Dr), professeur agrégé à la Faculté de Médecine, à Paris.

DARGENT, avocat, docteur en droit, à Reims.

Digitized by Google

LISTE DES OUVRAGES

Adressés à l'Académie nationale de Reims

PENDANT L'ANNÉE 1901-1902

I. — Ouvrages publiés et offerts par les Membres de l'Académie.

Dr H. HENROT..... *Séance de rentrée de l'École préparatoire de Médecine et de Pharmacie de Reims.* 7 nov. 1901.

— *Centenaire de l'Internat des Hôpitaux de Paris.* — Séance solennelle du Trocadéro. Allocution au nom des anciens internes de la province. 24 mai 1902.

Alfred LEFORT..... *Jean l'Aveugle* à l'Institut de France. *(L'indépendance luxembourgeoise.)* — 7 déc. 1901.

— *LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice de Russie à la cathédrale de Reims.* 1902, in-8°.

— *La maison souveraine de Luxembourg.* 1902, in-8°.

Dr A. BOURGEOIS..... *Quelques expertises radiographiques à propos de corps étrangers de l'œil et de l'orbite.* (*Annales d'oculistique,* nov. 1901.)

— *Blessures oculaires par les lunettes de travail.* (Extr. du *Recueil d'ophtalmologie,* oct. 1901.)

Armand BOURGEOIS..... *Du haut de la terrasse de l'atelier de Willette.* (L'*Estampe,* 20 avril 1902.)

H. JADART..... *L'église de Sermiers (Marne).* Sa valeur archéologique, son incendie partiel, sa restauration. 1902, in-8°.

Dr O. GUELLIOT..... *Quelques cas d'actinomycose.* (Extr. de l'*Union médicale du Nord-Est,* 15 janv. 1902.)

A. DE LAPPARENT..... *L'épopée saharienne. — La mission Foureau-Lamy.* (Extr. du *Correspondant.)* 1902, in-8°.

— *Le problème alpin.* (Extrait du *Correspondant.)* 1902, in-8°.

Digitized by Google

Auguste LONGNON..... *Documents relatifs au Comté de Champagne et de Brie*, 1172-1361, tome I. — *Les fiefs*, 1901.

Robert DE LASTEYRIE... *Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France*, dressée sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique, tome III, 4e livr. 1901.

L QUARRÉ-REYBOURBON. *Plans anciens et modernes de la ville de Lille*, suivis des cartes de la Châtellenie de Lille. (Extr. du *Bulletin de géographie historique et descriptive*, n° 3.) 1900.

— *Congrès archéologique à Agen et à Auch*, du 11 au 18 juin 1901.

— *Un rétable du XVIe siècle à Wattignies (Nord)*. 1901, in-8°.

— *Les fonts baptismaux des diocèses de Cambrai et d'Arras*. 1902, in-8°.

— *Un manuscrit géographique du XVIIIe siècle* (Extr. du *Bulletin de la Société de géographie de Lille.*) 1902, in-8°.

Edgard DENANCY..... *Salut au Tzar*, sonnet; — *France et Russie*, poème. 1901.

— *Philosophie de la colonisation*. 1902, in-8°.

Paul COLLINET..... *Une traduction néerlandaise du Conseil de Pierre de Fontaines*. 1901, in-8°.

Abbé Alf. CHEVALLIER.. *Notes sur quelques fonts baptismaux des Ardennes*. 1901, in-8°.

— *Étude sur les carreaux vernissés du moyen âge*. 1902, in-8°.

Abbé Auguste BOUXIN.. *Un cartulaire du chapitre de la cathédrale de Laon, XIIIe siècle*. 1901.

— *La première grande horloge de la cathédrale de Laon*. 1901.

BOSTEAUX-PARIS..... *Résultats de fouilles dans des cimetières et des tombes du département de la Marne*. (Congrès de Paris, 1900.)

Ch. GUYOT..... *La forêt de Darney*. (Extr. du *Bulletin de géographie historique et descriptive*, n° 2.) 1901.

— *Les abornements généraux dans la région de l'Est*. 1901, in-8°.

— *Mirecourt pendant la Révolution*. 1902, in-8°.

Digitized by Google

A. Thévenot ..... *Journal des campagnes de Jacques Danton sur le Rhin*, de 1794 à 1800. 1902.

A. Fay-Parent ..... *La légion d'honneur dans le département de la Marne. (Courrier du Nord-Est,* 30 août au 11 déc. 1901.)

— *La bienvenue à l'Académie nationale de Reims*, 16 janvier 1902.

L. Lallement .... *La crypte ou chapelle souterraine de Moiremont.* — (Communication faite à l'Académie de Reims.)

Dr E. Luton ..... *De l'eau oxigénée dans le traitement de la tuberculose pulmonaire au second degré.* 1902, in-8°.

N. Soultanoff ..... *Théorie des formes architecturales.* — Saint-Pétersbourg. 1900, 1er fasc.; 1902, 2e et 3e fasc.

— *Théorie des formes architecturales*, 2e et 3e fascicules (fin). 1902.

F. Plateau ..... *Notice sur la vie et les travaux de Michel Edmond, baron de Selys-Longchamps.* 1902.

H. Loriquet ..... *Bibliothèque publique de la ville de Rouen.* (Cadre de classement des fonds imprimés.) 1902.

Mme Olga et Mr Boris Fedtschenko *Matériaux pour la flore du Caucase.* (Extr. du *Bulletin de l'Herbier-Boissier.)* 2 fascicules, 1901, in-8°.

— *Matériaux pour la flore de la Crimée.* (Extr. du même *Bulletin.)* 2 fasc., 1902, in-8°.

J.-N.-Isidore Louis ..... *Appendice à l'Histoire de Saint-Étienne-à-Arne Le village, la propriété, la justice.* 1902, in-8°.

Paul Saintenoy..... ... *Le patrimoine monumental de la Belgique.*

— *Notes sur l'architecture médiévale française à propos d'une excursion à Reims et à Laon.* 1902, in-8°.

Jules de Soignie..... *Plantations le long des voies de communication.* 1894.

A. Kossorotov ..... *Envoi du journal « Le Nouveau Temps »*, du 1er mai 1902.

L. Géneau de Lamarlière... *Études sur la géographie botanique du département de la Marne.* (Extr. du *Bulletin de la Société d'étude des sciences naturelles de Reims.)* 1899.

Digitized by Google

L. Géneau de Lamarlière... *Flore xérophile de la Marne* (3e étude). *Le Soissonnais.*

— *Sur la flore des mousses des cavernes.*

— *Sur la production expérimentale de tiges et d'inflorescences fasciées.*

— *Sur l'assimilation comparée des plantes de même espèce développées au soleil ou à l'ombre.*

— *Sur l'assimilation spécifique dans les ombellifères.*

— *Sur la respiration, la transpiration et le poids sec des feuilles développées au soleil et à l'ombre.*

— *Sur la germination de quelques ombellifères.*

— *De la constitution de la membrane cellulaire chez les muscinées.*

— *Sur quelques cas anormaux observés chez*

— *le pois, la fève*, etc.

— *Recherches physiologiques sur les feuilles développées à l'ombre et au soleil.*

Dr Pol Gosset..... *Les derniers apothicaires rémois.* 1902, in-8°.

Lieutent-colonel Fleury. (A. Dry.) *Reims en 1814 pendant l'invasion.* Préface de M. Henri Houssaye. 1902, in-8°.

P. Laurent..... *Inventaire sommaire des Archives départementales des Ardennes antérieures à 1790*, tome VI, série E, supplément. (Archives communales, 1902.)

Louis Leger..... Nouveaux documents concernant l'*Évangéliaire slavon de Reims.* (Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, 1901.)

II. — Dons du Ministère de l'Instruction publique, hommages divers et journaux.

Bulletin de l'Association philotechnique, juin 1901 à mai 1902.

Annuaire de la Société philotechnique. 1900.

Bulletin et Mémoires de la Société d'anthropologie de Paris. 1901, 5e série, tome II, fascicules 1 à 5; 1902, 6e série, tome II, fascicule 1.

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques. 1901, 1re, 2e et 3e livraisons.

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques. — Section des sciences économiques et sociales, année 1900; Congrès des Sociétés savantes de 1901 tenu à Nancy.

Digitized by Google

Congrès des Sociétés savantes tenu à Nancy. — Discours prononcés à la séance générale du Congrès, le samedi 13 avril 1901.

Programme du Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne en 1902.

Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques. 1900, nos 3 et 4; 1901, nos 1 et 2.

Bulletin du Comité des Sociétés des beaux-arts des départements, n° 17, 2 juin 1901.

Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, année 1901, *Bulletins* de mai à décembre; 1902, *Bulletin* de janvier-février. — Le grand autel de Pergame, par A. Héron de Villefosse, 1901.

Académie des inscriptions et belles-lettres. — Rapport fait au nom de la Commission des Antiquités de la France sur les ouvrages envoyés au concours de 1901, par M. Paul Viollet, lu dans la séance du 12 juillet 1901.

Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France. 1900; 1901.

Bulletin et *mémoires* de la même Société, 6e série, tome X, 1899; Mémoires.

Mettensia. — *Mémoires* et *documents* publiés par la même Société, fondation Aug. Prost. 1902, tome III.

Annuaire des Bibliothèques et des Archives pour 1902, publié sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique. 17e année, 1902.

Bibliothèque d'archéologie africaine. — Corpus des inscriptions arabes et turques de l'Algérie. — I. Département d'Alger, par Gabriel Colin, professeur au Lycée d'Alger, fascicule IV, 1901; — II. Département de Constantine, par Gustave Mercier, fascicule V, 1902.

Paul Monceaux. — *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne,* tome I, 1901; *Tertullien et les origines,* tome II, 1902; *saint Cyprien et son temps.*

Georges Picot. — *Documents relatifs aux États-Généraux et Assemblées réunis sous Philippe-le-Bel.* 1901.

Albert Chamberland. — *Sommaire memento du cours d'histoire moderne.*

— *Le Commerce d'importation en France au milieu du XVIe siècle.* (Extrait de la *Revue de géographie.*) 1894.

Baron de Braux. — *Ex-libris aux armes de la famille de saint Jean-Baptiste de La Salle.* (Extr. des *Archives de la Société française des Collectionneurs d'ex-libris.*) 1902.

Joseph Perrin. — 1814. *Sièges de Sens, défense de l'Yonne et campagne du général Allix.* 1901, in-8°.

Digitized by Google

Jacques L'Huyre. — *Salut au Tsar; — A Sa Majesté Nicolas II, empereur de Russie.* Rheims, septembre 1901.

D. Loupot. — *Bataille de Sedan, 1er septembre 1870,* 2e édition. Sedan, 1901.

— *Dissertation sur la guerre et la paix.* 1901, in-8°.

— *Deux études militaires. — Napoléon Ier et de Moltke,* Paris, camp retranché. 1901, in-8°.

Dr Chervin. — *La Société d'anthropologie en 1901.* (Extr. de la *Gazette médicale* de Paris, janvier 1902.)

A. Silvany. — *Les voix du cœur,* poésies nouvelles.

H. Arsac. — *Une figure royaliste,* II. Paris. (*Revue catholique et royaliste,* 20 mai 1902.)

A. Thieullen. — *Varia. — Os travaillé à l'époque de Chelles.* 1901.

— *Études préhistoriques. — Technologie néfaste. — Industrie de la pierre taillée aux temps préhistoriques.* 1902.

Bulletin de la Société industrielle de Reims. 1900, tome XVII, n° 88.

Informations et renseignements commerciaux de la même Société, 2e série, tome IV, 7 fascicules, 1901; tome V, 6 fascicules, 1902.

Analecta Bollandiana. 1901, tome XX, fascicules 2, 3, 4; 1902, tome XXI, fascicule 1.

Compte rendu des 40e et 41e exercices de la Société de secours des amis des sciences. — Séances publiques annuelles tenues le 14 juin 1900 et le 29 juin 1901 à la Sorbonne.

Bulletin de la Société d'Ethnographie, nos 51 et 52. 1891.

Revue bénédictine, n° 4, octobre 1901.

Bulletin administratif de la ville de Reims. 1900, 18e supplément.

Distribution des prix de vertu au grand théâtre de Reims, le dimanche 20 décembre 1901, sous la présidence de M. le professeur Duclaux, de l'Institut Pasteur.

Extrait des mémoires de la Société d'étude des sciences naturelles de Reims. 1901.

Revue bibliographique universelle. — Polybiblion. — Partie littéraire, 2e série, tome LV, 3e livraison, mars 1902.

Anales de la Universidad de Buenos-Aires, tome XIV, 1899-1900.

Anales del Museo nacional de Montevideo, tomes III et IV, 3 fascicules, 1901 et 1902.

Wisconsin geological and natural History survey. — Bull. n° VII, Part. I, 1901.

Transactions of the Academy of science of St Louis, vol. X, 3 fascicules, 1901; vol. XI, 3 fascicules, 1901.

Bulletin du denier de l'Institut catholique de Paris. 1901-1902.

Union médicale du Nord-Est. 1901-1902.

Journal des savants, novembre 1901 à avril 1902.

Digitized by Google

Le monde moderne, 1er février 1902.
Revue universelle, 30 novembre 1901, n° 48.
Le petit messager littéraire et musical, 15 février au 15 juin 1902.
La feuille des jeunes naturalistes. — Revue mensuelle d'histoire naturelle, 8 fasc., 1894-1900.
La Croix rose. — Commerce, industrie, sciences et inventions nouvelles, n° 1, Avril 1902.
Le Nouveau Temps, 1er mai 1902.
L'Indépendance luxembourgeoise, politique et littéraire, 14 et 21 juin 1902.

III. — Publications adressées par les Académies et Sociétés correspondantes.

AIX. — *Séance publique de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres*. 1900; 1901.
— *Les pensions ouvrières*, par Irma MOREAU. (Publication de la même société.) 1901, in-8°.
AMIENS. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*. 1900, 1er, 2e, 3e et 4e trimestres; 1901, 1er, 2e et 3e trimestres.
ANGERS. — *Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts*, 5e série, tome III, 1900; tome IV, 1901.
ANGOULÊME. — *Bulletin et mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente*, 6e série, tome X, 1900; 7e série, tome I, 1901.
ANVERS. — *Bulletin de l'Académie royale d'archéologie de Belgique*, 5e série des annales, 2e partie, tome II, 1901; tomes III, IV et V, 1902.
ARRAS. — *Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts*. 1901.
— *Mémoires de la Commission départementale des monuments historiques du Pas-de-Calais*, tome II, 3e livraison, 1901.
— *Bulletin* de la même Société, tome II, 5e livr., 1901.
— *Épigraphie du département du Pas-de-Calais*. Ouvrage publié par la même Société, tome II, 6e fascicule, tome V, 3e fascicule, 1901.
AUTUN. — *Mémoires de la Société éduenne*. 1901, tome XXIX, nouvelle série.
BAR-LE-DUC. — *Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts*, 3e série, tome X, 1901.
BEAUVAIS. — *Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts*. 1901, tome XVIII, 1re partie.
BESANÇON. — *Procès-verbaux et mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts*, années 1900 et 1901.
— *Table générale des bulletins* de la même Société, de 1805 à 1900.

Digitized by Google

BÉZIERS. — *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire,* 3e série, tome IV, 1re livraison, 1901.

BÔNE. — *Comptes rendus des réunions de l'Académie d'Hippone,* année 1900.

BOULOGNE-SUR-MER. — *Mémoires de la Société académique,* tomes XVIII, XIX, XX et XXI, 1896 à 1901.

— *Bulletin* de la même Société, tome V, 1891-1899.

BRUXELLES. — *Bulletin de l'Académie royale de Belgique.* — Classe des lettres et des sciences morales et politiques et classe des beaux-arts. 1899 et 1900.

— *Bulletin* de la même Société. — Classe des sciences. 1899 et 1900.

— *Annuaire* de la même Société, 1900 et 1901.

— *Annales de la Société d'archéologie.* — Mémoires, rapports et documents. 1901, tome XV, 2e, 3e et 4e livraisons.

— *Annuaire 1902* de la même Société, tome XIII.

CAEN. — *Bulletin de la Société des Beaux-Arts,* 10e volume, 2e et 3e cahiers, 1898-1901.

— *Mémoires de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres.* 1901.

CHALON-SUR-SAÔNE. — *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie,* tome VIII, 3e partie, 1901.

CHALONS-SUR-MARNE. — *Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne,* 2e série, tome III, 1899-1900.

CHATEAU-THIERRY. — *Annales de la Société historique et archéologique,* année 1900.

CLERMONT-FERRAND. — *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts,* 2e série, 14e fascicule, 1899.

— *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne,* publié par la même Société, no 4 à 10, avril à décembre 1901 ; nos 1 et 2, janvier, février 1902.

COMPIÈGNE. — *Bulletin de la Société historique.* 1899-1901.

— *Société archéologique. Description des fouilles archéologiques exécutées dans la forêt de Compiègne,* 1re partie, 1900.

CONSTANTINE. — *Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique,* 3e volume de la 4e série, année 1900.

DIJON. — *Réception de M. le général de Piépape,* gouverneur militaire de Dijon, à l'Académie des sciences, arts et belles-lettres. — Séance du 12 juin 1901.

ELBEUF. — *Bulletin des travaux de la Société industrielle,* année 1900.

Digitized by Google

ÉPERNAY. — *Bulletin de la Société d'horticulture et de viticulture*, juillet 1901 à mai 1902.

ÉPINAL. — *Annales de la Société d'émulation des Vosges*. 1901.

ÉVREUX. — *Recueil des travaux de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres*, 5e série, tome VIII, 1900.

FONTAINEBLEAU. — *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, 2e, 3e et 4e trimestres 1901; 1er trimestre 1902.

GRENOBLE. — *Bulletin de l'Académie delphinale*, 4e série, tome X, 1896; tome XIV, 1900.

— *Académie delphinale*. — Lettres du cardinal Le Camus, évêque et prince de Grenoble (1632-1707). 1892, in-8°.

GUÉRET. — *Mémoires de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse*, 2e série, tome VIII, 1re partie, 1901.

LA ROCHELLE. — *Annales de la Société des sciences naturelles de la Charente-Inférieure*. 1900 et 1901.

LE HAVRE. — *Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses*, 3e trimestre 1900; 1er, 2e, 3e et 4e trimestres 1901.

— *Bibliographie méthodique de l'arrondissement du Havre*, publiée par la même Société, 1re et 2e parties, 1901, 4 fascicules.

— *L'abeille havraise*. — Recueil d'œuvres couronnées aux concours Folloppe, 1895-1900, de la même Société. 1901.

LIMOGES. — *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, tome L, tables générales 1901; tome LI, 1902.

LUXEMBOURG. — *Ons Hémecht*, août 1901 à juin 1902.

— *Bibliographie luxembourgeoise ou catalogue raisonné de tous les ouvrages publiés par des Luxembourgeois ou dans le Grand Duché*, par M. BLUM, fondateur de « *Ons Hémecht* », 1902, 1re partie, 1re livraison.

LYON. — *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts*. — Sciences et lettres, 3e série, tome VI, 1901.

MANCHESTER. — *Memoirs and proceedings of the Manchester literary and philosophical Society*. 1900-1901, vol. 45, part. III, IV; 1901-1902, vol. 46, part. I, II, III, IV, V.

MONTAUBAN. — *Bulletin archéologique et historique de la Société archéologique du Tarn-et-Garonne*, tome XXIX, 1901, 1er, 2e, 3e et 4e trimestres.

MOULINS. — *Bulletin-Revue de la Société d'émulation et des beaux-arts du Bourbonnais*, 9e année, 1901, tome IX.

NAMUR. — *Annales de la Société archéologique*, tome XXIII, 1901; tome XXIV, 1902.

Digitized by Google

NANCY. — *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1900-1901, 5e série, tome XVIII.

— *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, tome LI, 4e série, 1er volume, 1901.

NANTES. — *Annales de la Société académique*, volume II de la 8e série, 1901.

NEVERS — *Bulletin de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts*, 3e série, tome IX, 2e fascicule, 1901; 3e fascicule, 1902.

ORLÉANS. — *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, 1902, tome XXVIII.

— *Bulletin* de la même Société, tome XII, 1er et 2e trimestres, 1901.

PERPIGNAN. — *Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées Orientales*, 42e volume, 1901.

POITIERS. — *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest*, tome XXIV de la 2e série, 1900.

— *Bulletins* de la même Société, 2e série, tome IX, 2e, 3e et 4e trimestres 1901; 1er trimestre 1902.

ROUEN. — *Extrait des travaux de la Société centrale d'agriculture de la Seine-Inférieure*, 1er, 2e, 3e et 4e trimestres 1901, et table générale des matières, 1898-1899.

— *Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts*, 1900-1901.

SAINT-DIÉ. — *Bulletin de la Société philomatique vosgienne*, 1901-1902.

SAINT-OMER. — *Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie*, tome X, 1901, 2e, 3e et 4e fascicules; tome XI, 1902, 1er fascicule.

TOULON. — *Bulletin de l'Académie du Var*, 1901.

TOULOUSE. — *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France*. Série in-8o, n° 28. — Séances du 26 février au 16 juillet 1901.

— De la même Société. — *Les établissements gallo-romains de la plaine de Martres-Tolosanes*. 1900.

— *Recueil de l'Académie des Jeux Floraux*. 1902.

— *Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres*, 10e série, tome I, 1901.

TOURNAI. — *Annales de la Société historique et archéologique*, nouvelle série, tome V, 1900.

TOURS. — *Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire*, tome LXXX, 1900, 5 fascicules; tome LXXXI, 1901, 6 fascicules.

TROYES. — *Mémoires de la Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres de l'Aube*, tome XXXVIII, 1901, 3e série.

Digitized by Google

VENDÔME. — *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois*, tome XXXX, 1901.

VERDUN. — *Mémoires de la Société philomatique*, tome XV, 1901.

VESOUL. — *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône*, 3e série, n° 31, 1900.

VITRY-LE-FRANÇOIS. — *Société des sciences et arts*, tome XXI, 1902.

WASHINGTON. — *Annual report of the Smithsonian Institution*. 1899 et 1900.

— *Eighteenth annual report of the Bureau of american ethnology to the Secretary of the Smithsonian Institution*. 1896-1897, part. II.

— *U. S. Department of agriculture*. — Division of biological Survey, nos 20 et 21; section of foreign Markets, n° 22, 1901.

— *Smithsonian Miscellaneous Collections*, vol. XLII et XLIII, 1901.

— *Annals of the astrophysical Observatory of the Smithsonian Institution*, 1901, vol. I.

— *Smithsonian contributions to Knowledge*. 1901.

Digitized by Google

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

HENRI PARIS

Ancien Bâtonnier de l'Ordre des Avocats
Ancien Président
et Doyen de l'Académie de Reims
(1821-1902)

L'Académie de Reims ne peut rendre un meilleur hommage à la mémoire de son doyen et ancien président, qu'en publiant dans leur intégralité les discours prononcés sur sa tombe au cimetière d'Avenay, le 9 avril 1902, au nom des Avocats du Barreau de Reims, au nom de la Chambre des Notaires de l'Arrondissement, et au nom de l'Académie (1).

Ces discours font revivre l'avocat et l'orateur, le jurisconsulte et le conseil des familles, en même temps que l'homme de lettres et l'écrivain fidèle aux traditions de l'histoire locale. Ils n'ont besoin d'aucun préambule,

(1) *Cfr. Articles nécrologiques et discours dans le* Courrier de la Champagne *des 7, 10 et 11 avril 1902,* l'Indépendant Rémois *du 10 avril 1902, et la* Vérité Française, *d'Épernay, du 23 avril 1902.*

Digitized by Google

d'aucun commentaire : ils resteront à eux seuls et dans leur ensemble le plus durable éloge de l'éloquent avocat qui tiendra longtemps une si grande place dans les souvenirs de ses concitoyens, et dont le nom se perpétuera dans les annales rémoises.

L'Académie dédie cette publication à sa famille, à ses confrères et à ses amis, à toutes les sociétés et compagnies auxquelles il appartint pendant un demi-siècle.

H. J.

Reims, le 26 mai 1902.

Digitized by Google

Discours prononcé
par M. Louis MENNESSON-CHAMPAGNE,
Bâtonnier, au nom du Barreau de Reims.

Le Barreau de Reims ne peut pas laisser partir, sans lui dire adieu, celui qui lui a appartenu si longtemps. Pendant plus d'un demi-siècle, Paris a été des nôtres; il y a six ans, presque jour pour jour, nous fêtions le cinquantième anniversaire de son inscription à notre tableau.

Il nous a dit lui-même alors, dans une causerie d'une simplicité charmante et pleine de souvenirs émus, comment la vocation lui était venue, bien jeune, en entendant son père plaider à Épernay; avec quelles hésitations, quels regrets, son droit achevé et après deux ans et demi de stage, il s'était résigné à quitter Paris... Paris vers lequel le poussaient ses ardeurs politiques, et qu'il sentait sans doute instinctivement, et sans s'en rendre peut-être bien compte, ne devoir pas être pour lui un théâtre trop vaste et dont son futur talent serait indigne.

Mais il suivit des conseils qu'il était en effet bien difficile de ne pas écouter : ceux d'amis de sa famille, de M. de Royer, alors jeune et brillant substitut, qui devait être procureur général, ministre de la justice, premier président de la cour des comptes; de Marie, l'un des maîtres du Barreau; et surtout du grand Berryer, avec qui il avait travaillé, à qui il avait voué « un culte qui tenait de l'idolâtrie ».

« Consacrez-vous exclusivement au Barreau, lui avait

Digitized by Google

« dit Berryer; c'est là que vous trouverez la vraie, la « seule indépendance. Qu'importe le théâtre où l'on soit « placé? La plus noble mission en ce monde est de faire « triompher la justice, même dans les moindres causes.»

Paris arriva à Reims au mois de février 1846.

A moins de circonstances exceptionnelles, les débuts de la carrière d'avocat sont en général fort difficiles : nous ne succédons à personne ; nous ne reprenons pas, comme dans d'autres professions libérales, un cabinet auquel est attachée une clientèle ; il nous faut nous en créer une, et sans toucher à celles de nos confrères, que notre premier devoir est de respecter.

Comment se faire connaître, et surtout apprécier? Les occasions sont rares ; celui dont la fortune, la liberté ou l'honneur dépend peut-être d'une plaidoirie, se confie naturellement aux anciens dont l'expérience et l'autorité sont déjà éprouvées.

Paris arrivait au milieu des Bouché de Sorbon, Mongrolle, Choppin, Dérodé, tous dans la maturité de leur talent; mais il n'était pas de ceux qui mettent longtemps à prendre leur essor, et, quelle qu'ait été la valeur de nos anciens confrères, d'un grand coup d'aile, il les eût vite laissés loin derrière lui.

Et dès lors quelle carrière? Y a-t-il, dans la France entière, un avocat qui ait plaidé autant de causes que lui?

Mais aussi comme il plaidait! En général, pas d'exorde à proprement parler ; il n'avait pas le temps de retarder le débat ; mais en quelques mots, l'indication sommaire de la question, qui permet au juge de suivre plus facilement la marche du discours et de comprendre tout ce qu'on dit et tout ce qu'on sous-entend.

Puis l'exposé de l'affaire, exposé toujours d'une

Digitized by Google

ordonnance magistrale et d'une clarté merveilleuse, quelque compliqués que fussent les faits.

Il posait alors nettement la question. Esprit juste et vif, homme d'affaires consommé, il avait, dès son premier entretien avec son client, saisi le vrai point de difficulté, et, avec une grande habileté, il choisissait pour champ de bataille soit le droit, soit le fait, selon qu'il avait jugé que l'un ou l'autre devait lui assurer la victoire.

Venait enfin la discussion, où l'on admirait tour à tour la force et la souplesse de sa dialectique, la profonde connaissance du droit et de la jurisprudence que lui avait donnée sa longue expérience.

Mais c'est peut-être plus encore dans les répliques que, faisant appel à toutes les ressources de sa féconde intelligence, il donnait vraiment toute sa mesure. Que de fois l'y avons-nous vu se surpasser lui-même ! Véritable et terrible jouteur, il semblait puiser dans la lutte même des forces nouvelles. Loin de l'abattre, la lutte l'exaltait. Pas de redites. La plaidoirie de son adversaire lui fournissait des armes inattendues ; il la saisissait corps à corps ; son débit s'animait, se précipitait ; c'était quelquefois à peine si sa parole, dont il n'avait plus le loisir de se préoccuper, pouvait suivre sa pensée trop rapide ; mais la logique monte parfois à une telle hauteur qu'elle peut momentanément se passer des charmes du langage, et, par sa propre force, devenir de l'éloquence.

Et, dès que le sujet lui permettait de quitter le terre-à-terre des discussions courantes, vous rappelez-vous mes chers confrères, qui l'avez connu dans ses beaux jours, comme d'un mouvement empreint d'une sorte de fierté, il relevait sa tête énergique et la rejetait légèrement en arrière. Nous l'écoutions alors avec plus de

Digitized by Google

recueillement encore; et c'étaient de superbes envolées, où la noblesse du style était digne de l'élévation de la pensée.

Avec de tels dons naturels, des mérites si incomparables, Paris aurait eu le droit d'avoir les plus hautes ambitions. Partout il eut brillé au premier rang. Il est resté attaché à notre Barreau. Et, pendant cinquante ans, des milliers de plaideurs se sont pressés dans son cabinet, s'en remettant à lui du soin de leur fortune ou de leur honneur; pendant cinquante ans, il n'est peut-être pas dans la contrée une grande affaire civile, commerciale ou criminelle où il ne parut, toujours à la hauteur de tous les rôles qui lui étaient confiés. Dans ses notes de plaidoiries qu'il conservait est écrite l'histoire de la justice devant notre tribunal, au cours de la seconde moitié du siècle dernier.

Sa réputation franchit vite les limites trop étroites de notre arrondissement. A une époque où l'on ne voyageait guère, devant quel tribunal, devant quelle cour du Nord ou de l'Est n'a-t-il pas été appelé? Avec quels adversaires ne s'est-il pas mesuré, toujours égal aux plus réputés, aux plus illustres d'entre eux, jetant ainsi sur notre Barreau un éclat inconnu jusqu'alors.

De si rudes travaux auraient complétement absorbé toute autre existence que la sienne. Ils ne suffirent pas à son activité, à ses goûts. En revenant à Reims, il n'écouta qu'à moitié les conseils de son maître Berryer; attiré vers les affaires publiques, invinciblement tourmenté par la politique, il ne put pas se résigner à se consacrer exclusivement à sa profession.

Je ne parlerai pas de son rôle au conseil général, au conseil municipal, ni de son passage à la mairie de Reims. Certes, sa vaste et puissante intelligence aurait

Digitized by Google

fait de lui, si les circonstances l'avaient permis, un administrateur de premier ordre. Mais ce n'était là pour Paris que de menus incidents. Il poursuivit sans relâche un idéal politique qu'il ne devait jamais voir se réaliser; ce fut pour lui un grand et réel chagrin.

En politique, que me reste-t-il, nous disait-il, non sans quelque tristesse? « Toutes mes espérances ont été bri-
« sées... De ma conviction, pétrie de sentiment et de
« raison, de ma fidélité inviolable au dernier représen-
« tant de la monarchie française, il ne me reste que le
« souvenir impérissable de ses bontés et l'honneur
« d'avoir été l'un des plus modestes, mais enfin l'un des
« conseillers du dernier roi de France. »

Il vous en restera encore, mon cher Paris, l'honneur qui s'attache à la constance, le respect qu'on doit à un culte désintéressé qui, ayant ses racines dans le cœur, résiste à tous les vents, se retrouve debout après tous les orages.

Paris a connu d'autres déchirements plus cruels encore; nous l'avons vu ici même courbé par la douleur sur les cercueils et de ses fils et de ses petits-fils partant dans tout le rayonnement de la jeunesse; puis la compagne de toute sa vie s'en alla à son tour.

Aussi, pouvait-il dire que seule sa profession, qui avait été l'enthousiasme de sa jeunesse, la passion de sa vie entière, la source de ses joies les plus pures, la consolation de ses douleurs, ne lui avait donné ni déception ni mécompte, ni regrets ni tristesses.

Aussi, lui est-il resté fidèlement attaché, jusqu'au moment où ses forces le trahirent, jusqu'au jour du recueillement, selon son expression, précurseur du repos définitif.

Aussi, maître éminent, vénéré et regretté, il n'est pas

Digitized by Google

possible que vous ne viviez pas toujours dans la mémoire de ceux de vos confrères qui vous ont connus ; que vous avez tous successivement accueillis avec tant de bienveillance, conseillés et guidés ; qui, tant de fois, vous ont placé à leur tête, confiant à votre honnêteté professionnelle la garde de leurs règles et de leurs traditions ; qui tous, vous ont aimé et admiré ; à qui il semble que la barre est vide depuis que vous l'avez quittée.

Des autres, venus trop tard et qui viendront encore, vous ne serez pas non plus ignoré ; vous êtes toujours dans ce vieux palais, où votre voix a si souvent retenti, théâtre de tant de vos succès ; vos traits y sont gravés au burin ; et de génération en génération les anciens diront aux nouveaux, en leur montrant votre image : voilà l'exemple ; il a été un grand talent, un noble caractère, la probité même et le désintéressement ; il a été l'honneur du Barreau de Reims.

Digitized by Google

Discours prononcé par Me PAUL DOUCE, Notaire à Reims, Doyen de la Compagnie de Notaires de l'arrondissement.

MESSIEURS,

Au nom de la Chambre des Notaires de Reims, et en l'absence de son président, Mr Mandron, que retient à Paris un impérieux devoir de famille, au nom de tous les notaires de l'arrondissement, le doyen de la Compagnie vient apporter ici le juste tribut de regrets qu'elle doit à l'homme éminent qui fut son conseil depuis 1851 jusqu'à 1901. Conseil, est-ce bien le mot? Disons plutôt son ami et son guide. Il semble que notre Compagnie, chargée de conseiller, pourrait et devrait se passer des avis d'autrui. Mais, prudente autant que sage, et connaissant les graves intérêts qu'elle représente comme corporation, il lui a toujours paru utile de joindre à ses propres lumières celles d'un avocat, et, le 6 mai 1851, elle choisissait comme conseil, en remplacement de M. Bouché, le jeune jurisconsulte qui débutait au Barreau de Reims et dont les premiers succès attestaient la grande intelligence, le jugement sûr, la profonde science, en un mot la haute valeur.

Paris, d'ailleurs, se rattachait au corps notarial par ses origines, et déjà il comptait dans la Compagnie de nombreux amis.

Il fut tout de suite de la maison. Plus tard, lorsque les jeunes remplaçaient les anciens, il leur faisait à tous

Digitized by Google

le même bon accueil, comme à des enfants d'une même souche, de laquelle sortaient sans cesse de nouveaux rejetons, et, malgré des mutations trop fréquentes, il savait de chacun de nous le nom et la résidence, il connaissait nos familles et nos alliances.

Ce n'est pas trop de dire qu'après le Barreau, c'est à la Compagnie des Notaires de Reims qu'il avait donné le plus de cette partie de lui-même, qui était son goût pour le droit et son amour de la justice. Le notariat ne lui semblait pas, comme à certains législateurs d'aujourd'hui, une institution surannée, épave sauvée à tort du naufrage de tant d'autres. Il la tenait toujours pour utile, indispensable. Lui, l'avocat éclairé, le défenseur loyal qui aidait les magistrats à découvrir la vérité, il savait combien de procès elle évite et combien seraient plus lourde la tâche du juge et plus incertaines ses décisions si, dans un grand nombre d'affaires, les actes authentiques ne venaient préciser la date et le sens des conventions, et il en soutenait les prérogatives avec fermeté et conviction. L'acte notarié, revêtu de ses formes sacramentelles, était pour lui un monument qu'il fallait respecter, comme on respecte la loi, et s'il était attaqué, il s'attachait à démontrer sa solidité et à le faire tenir debout.

Nous avons vu, pendant cinquante ans, Paris s'asseoir à notre table le jour de l'assemblée générale et le lendemain, après la constitution de la Chambre, sans qu'une seule année, une seule, il y ait manqué, et lorsqu'à demi retiré à Avenay, il n'accomplissait plus, sans quelque fatigue, le voyage de Reims, il faisait encore effort pour ne point manquer à nos deux rendez-vous.

Nous l'eûmes ainsi jusqu'à la dernière assemblée de mai 1901, c'est-à-dire jusqu'au dernier jour de sa carrière.

Digitized by Google

active, affaibli par l'âge sans doute, mais toujours aimable, affectueux, jeune d'idées, et la tête pleine de souvenirs sur l'histoire locale qui donnaient tant de prix à sa conversation, surtout lorsqu'on avait assisté aux événements qu'il racontait.

Il n'avait pas affronté seulement les luttes du Barreau. La politique l'avait saisi un jour et peut-être a-t-il regretté qu'elle ne l'eût pas saisi davantage. J'ai sujet de le croire, en me rappelant, dirai-je un aveu, qu'il nous fit un jour, dans l'intimité d'une de ces réunions dont je parlais tout à l'heure. Certes il eût brillé au Parlement. Il n'a pas voulu cependant admettre, après l'année terrible, ce que, peu de temps avant, il semblait disposé à accepter. Fidèle à ce qui avait été l'espoir de sa jeunesse, s'illusionnant sur l'avenir ou en désespérant, il a renoncé au combat. Il est resté simple citoyen de Reims, où il avait ses racines comme s'il y était né, reprenant, avec plus d'énergie que jamais, sa place à la barre pour défendre le droit et s'intéressant à tout ce qui remuait le cœur de la ville. Mais citoyen éminent, qui n'en voulait à personne du triomphe d'idées qu'il ne partageait pas, que ses adversaires mêmes vénéraient et consultaient, et en qui la droite raison ne fut jamais altérée par l'intérêt personnel, pas même, chose rare et admirable chez un homme d'affaires, par l'intérêt de son client.

Félicitons-nous de sa résolution, sans elle, nous, notaires, ses amis, nous n'aurions pu conserver avec lui les charmantes relations qui resteront pour nous un délicieux souvenir, et il ne nous aurait point laissé ces œuvres, suprême fruit de son activité, où tout en parlant de sa famille et de son petit domaine du Montcel, il fait l'histoire de beaucoup de familles et de la propriété, depuis un siècle, et donne à ses lecteurs

Digitized by Google

de si précieuses leçons d'économie sociale. On dirait qu'un peu d'amertume s'y mêle, non contre les hommes, mais contre les choses, bien permise, hélas ! à son expérience et à ses craintes, mais qui fait contraste avec l'égalité de son humeur, l'indépendance de son caractère, la bonté de son cœur et la sérénité de son âme. Lui, si juste en tout, si parfaitement équilibré, pourquoi doutait-il du retour de notre beau pays à l'éternel bon sens, à l'immortelle justice ?

Vous allez dormir, mon cher Paris, avec les vôtres, sous cette terre d'Avenay que vous chérissiez, berceau des Paris, de cette tribu champenoise aux traits si accusés, si riche d'intelligence, si remarquable par ses qualités supérieures, et qui compte encore tant de représentants. Votre tombe sera gardée par les soins pieux de vos enfants, qu'assistera le jeune confrère, aimé de nous tous, continuateur de la vieille dynastie des notaires d'Avenay.

Qu'au nom de ses collègues, il vienne ici, de temps en temps, rappeler à vos cendres la Compagnie des Notaires de Reims et renouer le lien de reconnaissance et d'affection qui l'a unie à vous si longtemps et l'attachera toujours à votre mémoire !

Digitized by Google

Discours prononcé par M. Henri JADART, Secrétaire général de l'Académie de Reims, au nom de cette Société.

Elle est tombée, Messieurs, la couronne de notre tête, couronne de savoir et d'éloquence, couronne d'amitié, couronne de vieillesse et des plus longs souvenirs, incomparable ornement pour une Société dont la mission est de conserver. En perdant son Nestor, son lauréat d'il y a soixante ans, son doyen de cinquante-cinq années d'activité, l'Académie de Reims le revendique fièrement et vient partager le deuil de sa famille, celui du Barreau et de tous les ordres de citoyens. Elle sent, en ce jour, disparaître une part notable de son passé : c'est, en effet, comme une page de l'histoire de Reims qui se déchire alors que succombe ce vétéran, cet homme puissant par la plume et la parole que personne ne pourra se défendre d'admirer dans sa vaillance et sa sincérité. Non, Messieurs, ce n'est pas un deuil ordinaire que nous menons !

Et cependant je dois me renfermer dans mon rôle d'interprète des regrets et de l'estime d'une seule des Compagnies auxquelles il appartint, mais combien il lui appartint profondément. Après le Barreau, l'Académie fut de sa famille intime. S'il était devenu partout ailleurs l'ancien, le membre honoraire, chez nous il resta, par sa volonté unie à la nôtre, membre titulaire et actif autant que la séparation et les souffrances le lui permirent. Il vint encore, le 27 juillet 1900, prendre sa place à l'ordre du jour, et ce fut pour nous parler d'Avenay, de ce Val-d'Or où il va reposer, de sa famille à laquelle tant de

Digitized by Google

liens nous rattachent et dont l'éclat rejaillit sur nous. Ce sont des traditions bien anciennes qu'il évoquait : son père, notaire à Épernay, président de la Société entomologique de France, était l'un des correspondants de l'Académie en 1844 ; son oncle, Louis Paris, bibliothécaire de la Ville, avait été en 1841 l'un de nos fondateurs ; son autre oncle, Paulin Paris, s'associa toute sa vie à nos travaux et se perpétue parmi nous en son fils, Gaston Paris, qui nous a donné des preuves d'un inaltérable attachement.

Mais ce n'était pas seulement une tradition qui attirait Henri Paris à l'Académie naissante, alors que, simple licencié en droit, il remportait une médaille au premier concours pour son mémoire sur le cardinal de Lorraine.

C'était un devoir, un plaisir, un charme qui le séduisit d'abord et le ramena sans cesse à nos paisibles séances lorsque sa pleine activité au Barreau lui imposa un travail sans relâche, tâche que ses robustes épaules pouvaient seules supporter ! Lui qui mania tant de dossiers et prit sa maîtrise dans les questions d'affaires les plus ardues, il trouva le temps de préparer des lectures sur Hincmar, sur Thibaut le Chansonnier, sur Jeanne d'Arc, d'écrire des rapports sur les concours d'histoire et d'archéologie, sur les flèches et l'iconographie de Notre-Dame, sur des sujets bien divers dont la table de nos *Travaux* a présenté l'ensemble. Il parlait aux séances publiques en ami du gai savoir, en lettré, au besoin en éloquent commentateur du droit, en redresseur des torts, en avocat des grandes causes dont il se constituait le champion.

Homme du passé, il ne se défendait pas de susciter des courants en faveur des idées qui reportaient son esprit vers l'ancienne monarchie, non vers l'ancien ré-

Digitized by Google

gime, et il y abondait avec la générosité d'un Berryer : *Melior doctrina parentum*, telle était sa devise. C'est ainsi qu'il rendait compte, en 1849, d'un ouvrage sur la Politique royale au moyen âge ; il prononça en 1854, comme rapporteur du concours, un magnifique éloge de Royer-Collard, sur un ton d'inspiration réfléchie et admirative du grand libéral de la Restauration ; il étudiait, en 1856, la légitimité du pouvoir à l'avènement des Capétiens ; puis, en 1860, il donnait sa note vibrante sur la cérémonie du Sacre ; enfin et surtout, en 1869, il lut à l'Académie et publia ensuite en volume les Cahiers du bailliage de Reims en 1789, avec documents pour servir à l'histoire des États-Généraux. Il empruntait l'épigraphe à Tacite : *Nec regibus infinita aut libera potestas*, et, s'associant au merveilleux élan de la première heure, à cette belle aurore de 1789, comme l'appelait Prévost-Paradol, il semblait embrasser tout le passé glorieux de la France comme un fruit du gouvernement représentatif. L'idéal qu'il se créait ainsi dans le passé ne pouvait davantage se réaliser dans le présent.

Homme du présent, invariablement fidèle à la loi et au droit, il ne méconnaissait pas les temps nouveaux et acceptait mieux que personne la discussion et le contrôle. C'est qu'il aimait son pays et ses contemporains. Il écrivit pour eux, en 1871, une étude toute d'actualité : *Les conditions de la paix ou la Lorraine et l'Alsace*. Il donnait volontiers le secours de sa science juridique aux artisans, aux laboureurs, et parlait à l'Académie, comme au Comice agricole, des livrets d'ouvriers, de la répression des fraudes en tous genres. S'acquittant de nos diverses fonctions avec une bonne grâce parfaite, il y apportait cette belle aisance tour à tour grave et souriante, qui rehaussait son prestige dans toutes les assemblées.

Digitized by Google

Il appartint aussi à la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne en qualité de membre titulaire non résidant.

Secrétaire général de l'Académie en 1852, quatre fois ensuite président, il trouva constamment des accents nobles et dignes pour représenter la Compagnie, donnant là aussi la réplique à son émule bien regretté, Me Piéton. Ce fut lui qui reçut, en 1861, le congrès de la Société française d'archéologie présidé par M. de Caumont. Il entra, en 1886, dans le Comité de la statue de Jeanne d'Arc, et fit entendre sa voix patriotique, en 1896, au lendemain de l'inauguration de l'image de la Libératrice. Il se retrouva le même pour répondre à nos souhaits d'allégresse et de longue vie, dont M. Douce se fit l'interprète dans la fête de son cinquantenaire le 14 mai 1897 (1).

Aujourd'hui, Messieurs, c'est le dernier adieu que nous lui donnons, et c'est bien en Dieu qu'il se confia sincèrement toute sa vie, surtout en ces cruelles épreuves qui l'atteignirent dans ses plus chères espérances, et jusque dans la plus douce affection de son foyer. Que tous ceux qui ont connu la bonté de son cœur, l'élévation de ses sentiments, la puissance de son talent, la durée de ses efforts et sa soumission exemplaire à la loi commune du travail, s'unissent à nous pour garder sa mémoire et souhaiter à celles qui lui survivent les mêmes consolations et la même espérance !

(1) *Travaux de l'Académie de Reims*, t. C, p. 257. — Cfr. *Les Noces d'or d'un Avocat.* Me Henri Paris. 19 mars 1846-19 mars 1896, petit in-4° de 40 pages.

Digitized by Google

SCIENCES

OBSERVATIONS BIOLOGIQUES
SUR LES
VENDANGES DE 1901 EN CHAMPAGNE

Communication de M. CORDIER,
docteur de l'Université de Paris, Membre titulaire.

I.

On se rappelle qu'à la dernière récolte, la maturation des raisins a été beaucoup contrariée par le mauvais temps. Possédant, à l'heure présente, un certain nombre de renseignements de nature à nous fixer, en général, sur les vins qu'elle a fournis, nous nous sommes proposé de comprendre dans une même étude les causes possibles de cette maturité anormale et leur retentissement sur les résultats obtenus. Nous nous efforçons de préciser les relations toujours très complexes entre les accidents climatériques, les circonstances de la culture et les effets supposés de ces différents facteurs sur la qualité des vins, en y cherchant un enseignement pour l'avenir.

En vinification, le but primordial à atteindre est évidemment l'obtention de moûts de composition aussi voisine que possible de la normale des bonnes années, ou tout au moins la meilleure harmonie entre les constituants chimiques de ce suc naturel très complexe, d'où dépendra la tenue ultérieure du liquide soumis à la fer-

Digitized by Google

mentation alcoolique et les multiples déboires de la fabrication. Nos connaissances sur la constitution chimique des moûts et des vins qui en résultent sont malheureusement des plus restreintes, et réclament des recherches approfondies.

II.

Il est nécessaire, tout d'abord, de passer en revue un certain nombre de critiques d'ordre général pouvant présenter quelque rapport avec la composition chimique des moûts. Avant l'invasion intensive actuelle des maladies cryptogamiques et l'application des traitements appropriés, la feuille prenait, à l'époque des vendanges, un aspect gris violacé, signe d'une caducité très proche, et les différents principes élaborés pendant son cycle vital avaient émigré dans le fruit d'une façon absolument complète et régulière. Depuis cette invasion, les effets combinés du parasitisme, des traitements appropriés aux maladies causées par les parasites eux-mêmes, les fumures excitantes azotées mises en toute saison à la portée de la plante pour une production intensive, et peut-être aussi l'épuisement du sol en certains principes que la plante ne retrouve dans aucune des fumures actuelles, ont complétement bouleversé son ancienne biologie. La feuille reste verte jusque bien après les vendanges et n'est profondément atteinte dans sa vitalité que par l'intervention plus ou moins brusque des premières gelées ; ses échanges normaux avec le fruit manquent de synchronisme.

En poussant à l'excès à la production intensive actuelle, il semble également que l'on soit tombé dans l'erreur,

Digitized by Google

au point de vue de la qualité des produits à obtenir. En ce qui concerne, en particulier, l'intensité de ce bouquet si spécial aux vins de la Champagne, bouquet dont nous ne connaissons encore ni la nature chimique, ni la genèse intime (bien qu'il constitue l'élément le plus important de notre richesse viticole locale), il semble résulter de nombreuses observations concordantes que cette intensité est en raison inverse du nombre et de l'importance des grappes sur un même cep. La substance odorigène que j'ai mise en évidence dans les moûts de la Champagne serait donc produite en quantité limitée par la plante, et la diminution de sa proportion normale résulterait du manque d'équilibre entre le système foliaire et l'importance des fruits.

III.

Tous les viticulteurs ont conscience de l'importance qu'il convient d'accorder à la détermination du moment précis de la vendange pour la qualité des vins à obtenir; ils savent que la composition chimique des moûts est variable avec l'état de maturité du raisin, et cela dans des limites étroites. En général, ils s'en rapportent aux seuls caractères organoleptiques, en cherchant à allier le maximum de sucre qui leur donnera une proportion convenable d'alcool, garant principal de la bonne tenue des vins, tout en conservant un degré suffisant d'acidité, celle-ci diminuant au fur et à mesure de l'avancement de la maturité. Mes précédentes *Recherches sur les levures du vignoble de Champagne* ont établi l'ordre chronologique de la succession des organismes à forme de levure peuplant la surface des grains de raisin; les anomalies.

Digitized by Google

de maturité observées dans les dernières vendanges m'ont amené à établir définitivement l'existence d'un rapport absolument étroit entre l'état d'évolution physiologique du fruit et la présence, ou bien encore le degré de fréquence des cryptogames en question à sa surface. Ce rapport, qui me semble rigoureusement précis, est d'autant moins fait pour nous surprendre que nous savons que ces organismes inférieurs se nourrissent par échanges osmotiques avec les cellules du substratum, et qu'un milieu de culture déterminé est envahi constamment, dans la nature, par une espèce également déterminée dont la nutrition est réglée par la composition chimique du milieu. Nous avons constamment vérifié qu'en année ordinaire, les meilleurs résultats sont obtenus lorsque le pressurage se fait au moment où la levure définitive commence à apparaître sur le raisin.

Le contrôle de l'état de maturité pour la détermination du moment précis de la cueillette sera facile à établir ; il suffira d'ensemencer chaque jour, au moyen de quelques fruits, et en prenant soin de faire adhérer leur surface entière à celle du milieu, deux ou trois plaques de gélatine au moût stérélisé, et, dès le lendemain, on pourra prendre connaissance de la flore. Par leur aspect opaque, les colonies de levure définitive seront faciles à différencier des colonies de « dematium et autres levures sauvages » qui précèdent la levure vraie sur le raisin et y demeurent en même temps qu'elle. L'examen microscopique, et au besoin le départ d'une fermentation nette dans un tube de moût, lèveront rapidement tous les doutes. Le simple aspect de la culture suffira d'ailleurs à une personne tant soit peu exercée.

Afin de faire ressortir l'importance de cette constata-

Digitized by Google

tion, prenons l'exemple des dernières vendanges en Champagne. Les orages des 9 et 11 septembre, et les pluies qui ont suivi ont surpris la vigne encore pleine de vigueur ; elles ont provoqué dans le fruit, dont le développement avait été jusque là régulier, un afflux brusque et considérable d'eau de végétation, et la marche progressive de la maturation s'est trouvée bouleversée et comme précipitée. La pellicule s'est ramollie, et n'a pu se défendre de l'envahissement des pénicilles. Dans l'espoir de voir s'augmenter la proportion de sucre, on a beaucoup attendu, et l'on a vendangé trop tardivement. A ce moment, en effet, on pouvait compter sur les plaques d'ensemencement jusqu'à deux cents colonies de vraies levures provenant d'un seul grain de raisin sain ; on se trouvait donc, à part le sucre, en présence de conditions identiques à celles que j'ai indiquées lorsque le fruit demeure attaché au cep au moins dix jours après la cueillette. De ce fait, la fermentation s'est accomplie partout d'une façon remarquablement rapide et complète, preuve que les questions de masse sont à considérer dans l'ensemencement naturel ou artificiel des moûts. En bonne année ordinaire, les levures définitives commencent à apparaître sur le fruit, tout en se montrant encore relativement rares ; la constatation de leur présence indiquera donc toujours une maturité convenable et même relativement avancée. Cette détermination nous apparaît comme un caractère précieux.

Nous avons pensé également que pour assurer à l'avenir une fermentation beaucoup plus régulière et plus complète, il serait des plus facile d'exagérer le processus naturel de la montée de la levure vraie sur les raisins. Des fermentations languissantes laissant jusqu'à trente grammes de glucose non transformé dans les

Digitized by Google

moûts n'étaient pas absolument rares dans les dernières années. Il suffirait, quelques jours avant la véraison, de pulvériser sur les grappes, ou dans leur voisinage immédiat, une culture pure de levure de Champagne au moyen d'un appareil analogue, mais perfectionné, à celui en usage dans les sulfatages actuels. En dehors de la question de masse dont il a été parlé, et qui réaliserait à elle seule un réel perfectionnement, la levure acquiert aussi sur son substratum naturel, le raisin, comme je l'ai montré autrefois, des propriétés la rendant beaucoup plus apte à développer le bouquet dans les moûts.

Les vins de la vendange de 1901 en Champagne ont manqué d'alcool ; les mieux réussis n'ont guère dépassé 10° 5 cent^aux^, et beaucoup n'ont pas atteint 10°. L'acidité a varié dans des limites très étendues et donné lieu à des observations intéressantes ; il s'est fréquemment produit, pendant la conservation, et en dehors de toute intervention de maladie bactérienne, de véritables chutes d'acidite, qui ne me semblent guère explicables que par la disparition assez brusque d'éléments acides anormaux, autres par conséquent que la crème de tartre.

Digitized by Google

BELLES-LETTRES

COMPTE-RENDU D'UN RECUEIL POÉTIQUE

LES VOIX DU CŒUR

par M. l'abbé HAUDECŒUR, Membre titulaire.

L'Académie recevait, il y a une quinzaine environ, l'hommage d'un volume de poésies intitulé *Les Voix du Cœur* (1).

Certains esprits chagrins représentent notre Compagnie comme une personne vieillotte qui ne sait que regarder vers le passé, revivre avec des choses surannées, parler de l'ancien temps et le louer, mais incapable de faire éclore des choses nouvelles et de s'occuper de questions contemporaines. Le livre des *Voix du Cœur* seul donnerait tort à nos détracteurs. S'il a vu le jour, c'est grâce à l'Académie de Reims, qui a plusieurs fois, dans ses concours, encouragé l'auteur, lui a donné confiance en ses forces et l'a autorisé à croire que le public accueillerait ses poésies avec la même faveur que nous. Nous avons donc le mérite d'avoir suscité une œuvre remarquable, comme vous allez pouvoir en juger par cette courte analyse.

Si nous considérons le livre en lui-même, nous y trouvons quatre idées maîtresses, qui en sont comme

(1) *Les Voix du Cœur*, poésies nouvelles, par A. Silvany, Lille, s. d., in-16 de 121 pages.

Digitized by Google

l'âme et l'inspiration : la *Religion*, la *Patrie*, la *Famille*, l'*Amitié*.

Bien que l'auteur se défende d'aspirer au glorieux nom de poète, on sent à chacune de ses pages combien il aime la poésie, « mélodie à l'oreille, dit-il dans sa préface, fleur au regard, enchantement à l'âme et au cœur ; vin de délices bu dans une coupe d'or. »

Ce poète est un prêtre (1), et, dès la première page, malgré le pseudonyme qui le cache, on sent se révéler une âme sacerdotale.

Pourtant un autre rêve enchantait ma jeunesse :
Être prêtre du Christ, prêcher, dire la messe,
Vouer ma vie au peuple, aux humbles, aux enfants,
Leur apprendre qu'au Ciel nous avons tous un père,
Et sur leur existence amère
Verser des saints espoirs les baumes triomphants.

Plus loin, dans la « plainte du Pasteur », il gémit sur l'apostasie pratique des chrétiens :

Seigneur ! je viens me plaindre à votre providence ;
Voici que le pécheur
Mêle jusqu'à la mort, à son impénitence,
Le blasphème moqueur !
....
Votre temple est désert, vos lois sont méconnues
Ainsi que vos bienfaits,
Les âmes, au hasard, s'en vont froides et nues
Par des chemins mauvais !

En termes concis et gracieux, il dit la grande bonté de Dieu :

Il ne faut, pour gagner votre pleine indulgence,
Qu'un peu de bon vouloir,
Car votre cœur aimant qui sait notre indigence,
Est prompt à s'émouvoir,

(1) M. l'abbé Larmigny, curé de Saint-Thierry (Marne).

Digitized by Google

Fussions-nous descendus de faiblesse en faiblesse
Au rang des plus pervers,
Au premier cri jeté par notre âme en détresse,
Vos bras nous sont rouverts.

S'adressant aux poètes eux-mêmes, il les invite à puiser avec Lamartine et Victor Hugo leurs plus belles inspirations dans les livres saints :

Oh! la Bible! C'est là, poète, âme vibrante,
C'est là qu'il faut plonger parmi les profondeurs ;
C'est là qu'il faut puiser l'onde désaltérante,
C'est là qu'il faut planer dans toutes les hauteurs!

Enfin, le dévouement, inspiré par la charité chrétienne, lui fait écrire ces strophes émues :

D'où vous viennent, ma sœur, cet oubli de vous-même,
Cette aimante bonté, ce dévouement profond,
Et cette grâce, don suprême,
Qui met une auréole autour de votre front ?

Vous avez dû souffrir une angoisse bien grande,
La Croix a dû sur vous peser bien lourde un jour,
Pour que, de votre cœur, aujourd'hui se répande
Tant de paix sainte, tant d'amour ?

Pour dire les joies suaves de la première communion, il n'a qu'à exprimer ce qu'il a vu bien souvent, mais il l'exprime avec un charme de style difficile à surpasser :

Où vont ces anges purs? Ont-ils quitté les Cieux
Pour habiter la terre ?
Non! ce sont des enfants qui s'en vont aux saints lieux
Sanctifier la fleur de leur printemps joyeux
Dans un divin mystère!

Ces couronnes vont bien à leurs fronts radieux,
C'est leur sainte parure;
Jésus-Christ les appelle au banquet glorieux
Où sa divine Chair et son Sang précieux
Seront leur nourriture.

Digitized by Google

Entendons-le encore quand il nous représente l'enfant revenu de la Table Sainte :

Dans la suavité d'un saint recueillement
Son âme adore et prie ;
Elle s'engage à vivre, à mourir saintement ;
Le soir, elle en viendra faire encor le serment
A l'autel de Marie.

Veut-il peindre les solennités du culte catholique, le poète ne peut oublier la musique religieuse, qui joue un si grand rôle dans le temple :

C'est là que l'orgue chante aux fêtes solennelles,
Pareil au bruit des vents à travers la forêt,
Pareil aussi, parfois, aux doux frôlements d'ailes
D'un séraphin qui passerait !

Mais, dans sa paroisse, la musique religieuse ne se faisait plus entendre. Ce fut une jeune fille d'élite qui en fit revivre les gracieux accords et ramena ses jeunes compagnes au chant des cantiques sacrés :

En ce temps-là, chez nous, l'église était muette,
L'orgue ne chantait plus dans le chœur du saint lieu ;
Bonne Rose s'offrit pour être la fauvette,
L'humble fauvette du Bon Dieu.
Mais sa voix, sans écho dans la nef solitaire,
N'eût été qu'un murmure à l'entour de l'autel,
Incapable d'emplir le vaste sanctuaire,
Et de chanter les chants du Ciel.
Il fallait conquérir les âmes autour d'elle,
Les ramener à Dieu par un chemin de fleurs,
Les reprendre aux plaisirs comme on reprend l'oiselle
Entre les mains des oiseleurs.
Car le monde perfide avait tendu ses pièges,
Et voici qu'à l'église on préférait le bal ;
Et la valse emportait les fillettes... ces neiges
Que d'un souffle ternit le mal.

Et le poète-pasteur exprime sa joie de voir cette jeunesse revenue autour du sanctuaire :

Digitized by Google

Oh ! l'heureux jour pour tous et surtout pour le prêtre.
Où toutes ces enfants, dociles à sa voix,
Vinrent s'agenouiller près de l'orgue, pour être
Ses compagnes comme autrefois !
Levez-vous... et chantez votre sainte allégresse ;
Vierges, vivantes fleurs, épanouissez-vous ;
Vos cœurs ont des parfums de grâce et de jeunesse,
Vos chants sont les chants les plus doux.

Après la Religion, la Patrie.

La France, partagée en deux camps, était menacée par les ennemis du dehors. L'auteur salue avec une joie patriotique la fin des discordes civiles et la réunion de toutes les forces vives de la nation pour résister à l'étranger :

Volez à la frontière, intrépides milices,
Offrez votre poitrine aux nobles cicatrices,
La victoire ceindra vos fronts de ses lauriers ;
Vingt peuples conjurés connaîtront votre audace,
Et comme les éclairs de la foudre qui passe,
Vous frapperez leurs grenadiers.
Un jour, glorifiant vos vaillances épiques,
Au milieu des cités, sur les places publiques,
Avec les noirs débris du bronze des canons,
La France érigera des arches triomphales
Dont les rayonnantes spirales
Porteront jusqu'au Ciel vos exploits et vos noms !

Dans le poème *Urbain II de Châtillon*, que l'Académie a récompensé, l'auteur exprime en très beaux vers la grandeur chevaleresque des Croisades et le rôle prépondérant qu'y joua la France :

Urbain tendit son bras pour nous montrer la route ;
Sa parole enflamma l'âme ardente du Franc ;
C'est lui qui nous a fait prendre le premier rang
Avec ce grand renom que partout on redoute.

Grâce à lui, grâce à nous, l'orgueilleux Sarrazin,
Refoulé dans l'Asie, arrêta sa conquête,
Et l'Europe chrétienne eut le temps d'être prête
Pour abattre plus tard ce menaçant voisin.

Digitized by Google

D'autres peuples aussi furent à la Croisade,
Mais leurs noms ont pâli sous l'éclat du nom Franc ;
C'est sur des parchemins rouges de notre sang
Que Le Tasse a chanté sa moderne Iliade.

Plus loin, il dit fièrement le patriotisme religieux et revendique la part héroïque des soldats chrétiens dans les glorieux combats soutenus pour la patrie :

On sait bien que leur sang empourpre nos drapeaux,
Que l'âme de la France est faite de leurs âmes,
Et qu'ils auront toujours au cœur les mêmes flammes
Qu'à Loigny, qu'à Patay..... héroïques tombeaux !

Ces nobles pensées se résument très bien dans ce refrain d'un chant religieux et patriotique de notre poète :

Vive le Christ ! Vive à jamais l'alliance
Faite avec lui par les Francs nos aïeux !
Notre âme à Dieu, notre cœur à la France !
C'est le serment que nous faisons comme eux !

Parmi les plus beaux vers inspirés par l'idée de famille, par la piété filiale, nous citerons ces quelques strophes, écrites à l'occasion de la mort de sa sœur et de sa mère :

Lorsque Dieu m'eût repris une mère, une sœur,
J'ai cru mes jours voués aux larmes immortelles,
Et que rien ne viendrait adoucir dans mon cœur
Ces blessures cruelles.
J'avais enseveli, dans leurs tombeaux scellés,
Mon bonheur disparu, ma plus chère espérance ;
Et je devais garder leurs deuils inconsolés
Dans un morne silence.
La terre n'était pour moi qu'un froid exil,
Où j'achèverai seul, sans appui, sans tendresse,
Mon destin qu'environne, hélas ! tant de péril,
Tant d'amère tristesse !

Digitized by Google

Celui qui comprenait si bien les sentiments de famille ne devait pas être insensible à ceux de l'amitié ; mais la part du prêtre dans l'amitié est surtout d'essuyer les larmes, de dire les paroles de la consolation et de l'espérance. Cette espérance et cette consolation, il les demande aux pensées de la foi :

Ah ! je le sais, la croix pèse sur les épaules
De ceux qui souffrent ici-bas ;
Mais c'est pour faire un jour luire des auréoles
Parmi les ombres du trépas !
Au Calvaire, sans doute, après le divin maître,
La torture nous fait gémir ;
Et lorsqu'un de ses clous, dans notre chair pénètre,
Nous sentons nos âmes frémir.
Il faut, par le creuset de la sainte souffrance,
Passer ! Du Bon Dieu c'est la loi !
En gardant dans nos cœurs l'invincible espérance
Que nous inspire notre foi !

Les larmes d'une Mère sont à citer :

Oh ! ne pleurez plus votre ange envolée,
Nos chemins n'étaient point faits pour ses pas ;
Vers le beau Ciel bleu son âme est allée,
Et sa voix vous dit : « Mère désolée,
Oh ! ne pleurez pas ! »
Elle était la fleur innocente et pure
Parmi les blancs lys de votre jardin,
Et sa gracieuse et douce figure
Viendra luire encore dans la nuit obscure
De votre chagrin.
Vous la reverrez sourire à votre âme ;
Et sur votre joue et sur votre front,
Sa lèvre mettra le divin dictame ;
Et ses parfums d'ange aux ailes de flamme
Vous embaumeront.
Pendant que le glas funèbre résonne,
Jeanne, triomphante aux divins parvis,
Entre les élus du Bon Dieu rayonne
Et ce beau fleuron de votre couronne
Brille au Paradis !

Digitized by Google

Mais que dis-je ? O mère ! O mère affligée,
Ce deuil est trop grand pour être sans pleur ;
Ah ! puisse votre âme être soulagée,
Et votre tristesse immense allégée
Par ce sang du cœur !
Avec vous de loin je pleure moi-même ;
Les palmes du Ciel couvrent le cercueil,
Mais l'ange envolée au séjour suprême
Ne laisse en partant, à l'âme qui l'aime,
Qu'un voile de deuil.
Et c'est la nuit sombre après la lumière,
Et c'est le silence où chantait sa voix !....
Oh ! vous pouvez bien pleurer, pauvre mère,
Marie a pleuré Jésus, au Calvaire
Mourant sur la Croix !

Dans le même genre, nous indiquerons encore une autre poésie d'une élégante délicatesse et d'une inspiration très belle : *La dette de Jésus.*

Si les suffrages de l'Académie n'avaient donné à l'auteur une certaine assurance, ses poésies seraient restées dans ses cartons. En un jour de besoin, pour l'achèvement de la restauration de sa vieille église, il ne se serait pas dit que peut-être il pourrait trouver là quelques ressources. De sorte que nous sommes cause qu'un livre de belle et bonne poésie a vu le jour et qu'un monument antique et célèbre a pu être complétement restauré. A ce propos je signalerai, encore un morceau vraiment magistral intitulé : *La légende de l'église de Saint-Thierry, dite par elle-même, à l'occasion de sa restauration :*

Voyez ! je suis bien vieille, et semblable à l'aïeule
Que l'amour filial rêve de rajeunir ;
Des siècles écoulés je reste aujourd'hui seule
A conserver le souvenir.

Elle raconte son histoire, celle de sa restauration, due aux libéralités faites par Mme Jullien au nom de sa mère Mme Camu-Bertherand :

Digitized by Google

Où les moines passaient en longs manteaux de bure,
En châtelaine passe une dame au cœur d'or,
Qui se plaît a répandre à très large mesure
Sa charité sur le mont d'Hor.
C'est elle ; c'est sa mère aux élus réunis,
Dont les noms sur mes murs un jour seront gravés,
Puisque je leur dois d'être aujourd'hui rajeunie
De la voûte jusqu'aux pavés !

.....

Mais après elle, après sa vénérable mère,
D'autres, à leur exemple, inspirés par la foi,
S'imposent, par amour de leur vieux sanctuaire,
De vrais sacrifices pour moi !

....

Ainsi s'accomplira mon rêve légitime
D'être un peu belle encore malgré mon front meurtri,
Grâce à la piété généreuse, unanime
De mon peuple de Saint-Thierry.

L'Académie de Reims a donc offert aussi son obole, par le fait d'avoir encouragé l'auteur dans ses précédents concours et de lui avoir donné foi en sa muse.

Disons pour terminer ce compte rendu que ce beau petit volume *Les Voix du Cœur* a été dédié à Mme la comtesse Werlé, en une dédicace gracieuse, dont je veux citer quelques vers :

Mais vous voulez, Madame, être pour moi l'étoile
Dans la nuit qui me couvre encor,
Et voici que l'éclat de vos rayons dévoile
Le chantre inconnu du mont d'Hor.

Oh ! oui, que votre nom rayonne au frontispice
De mon œuvre pour l'ennoblir !
Et l'on verra mes vers parus sous votre auspice
De mille grâces s'embellir.

Comme dans l'Orient, l'aurore aux doigts de roses,
Ouvre le Ciel au jour vainqueur.
Votre main ouvrira toutes les portes closes
Aux chers poèmes de mon cœur.

Et mêlant ce premier hommage à leur tristesse
Trop souvent pleine de sanglots,
Mes œuvres, grâce à vous, Madame la comtesse
Braveront les vents et les flots.

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE & ARCHÉOLOGIE

PRÉSENTATION DE L'ALBUM
DU
SOUVENIR DES FÊTES FRANCO-RUSSES

Lecture par M. LAMY, Membre titulaire
et Trésorier de l'Académie, à la séance du 25 avril 1902.

Vers la fin du mois de novembre dernier, M. le baron de Baye s'adressait à notre Compagnie afin de recueillir pour le Musée impérial historique de Moscou des objets ayant appartenu aux décorations faites dans notre ville, à l'occasion de la visite du Tsar Nicolas II, de l'Impératrice Alexandra et de M. Loubet, Président de la République française (19 septembre 1901).

Vous accueillîtes cette demande, malheureusement tardive, avec une sympathie bien légitime, en décidant de joindre aux objets désirés un album représentant les arcs de triomphe et les rues pavoisées, qui donnèrent à notre ville une jolie parure de fête pour la journée du 19 septembre 1901.

Nous avons pu réunir trois drapeaux français et russes, un écusson, une palmette, une traverse ornée et la croix qui surmontait l'arc de triomphe de la Paix ; nous les devons à la générosité de M. L'Hoste, tapissier, à celle de M. Prudhon-Revardeaux, charpentier ; et nous les procurer fut chose assez facile.

La confection de l'*Album* présenta plus de difficultés : le temps ne s'était guère prêté aux opérations photographiques lors du passage de nos augustes visiteurs,

Digitized by Google

et une consigne sévère les avait entravées. Sans plusieurs amateurs qui manœuvrèrent habilement leurs appareils portatifs, il nous eût été impossible de reconstituer le parcours sur tout son développement. Aussi. devons-nous être reconnaissant à Mlle Marie Jadart, dévouée comme son père, notre très zélé secrétaire général; à M. Abel Lajoie, notre membre correspondant, à l'obligeant M. Victor Charlier, de la bibliothèque municipale; à MM. Brazier, P. Charbonneaux, Cordier, Charles Demaison, Fischbach, Fout, Maquaire, Martin, Paul Petit, Thibaut et Rigaut; tous ont mis volontiers leurs clichés à notre disposition.

Et M. Belval, le photographe bien connu, nous a offert en pur don ses jolies épreuves inaltérables.

Aux photographies des décorations de la fête, nous avons joint celles des monuments et des objets précieux admirés des souverains; toutes sont réunies dans l'*Album* que vous avez sous les yeux par M. Henri Matot qui, répondant et au-delà au désir de notre Président, en offre généreusement un double exemplaire identique pour nos archives. Il comprend trente-neuf feuillets de trente et un centimètres de large, quarante-quatre centimètres de haut, reliés dos et coins en maroquin vert du Levant; sur le plat est frappée une vignette représentant une vue de Reims; le fer en fut prêté par M. Michaud.

Établi d'après l'ordre du parcours, l'*Album* contient un plan de Reims figurant l'itinéraire suivi par le cortège, qui venait des grandes manœuvres de Fresnes et de Witry-les-Reims, et un panorama de la ville; les pilastres accotés d'arcades, élevés à l'entrée du faubourg Cérès, sur les dessins du peintre Delsuc, précèdent le cortège officiel pénétrant dans la ville et l'arc

Digitized by Google

de la Paix, dû au talent de M. Sainsaulieu ; son dôme original, habilement échancré pour dégager la croix centrale, couronne agréablement une haute arcature qui abrite la statue de la Paix, du sculpteur Egaze, souvenir de la conférence tenue à La Haye en 1899.

C'est ensuite la perspective du faubourg Cérès, transformé en avenue scintillante des couleurs nationales russes et françaises, par notre distingué confrère, M. Alphonse Gosset ; celle de la rue Cérès, bien pavoisée, ornée de l'arc du Commerce et de l'Industrie, par M. Bouchette ; la place Royale enguirlandée de feuillages, ornée de drapeaux et de pilones par M. Mauroy ; enfin, la rue Carnot avec ses mâts, ses élégants arceaux et ses fanions flottants de M. Louis Fossier.

Puis vient la rue Colbert, décorée par Sainsaulieu, le cortège, l'Hôtel de Ville, l'arrivée des souverains, la cour intérieure, sa galerie couverte, et deux pages de l'Évangéliaire slave ou texte du sacre admiré du Tsar : l'une du XIe, l'autre du XIVe siècle.

L'émouvante et patriotique statue de Jeanne d'Arc, chef-d'œuvre de Paul Dubois, ne devait pas être oubliée, ni le portail de notre belle cathédrale, par où pénétrèrent Leurs Majestés ; deux perspectives montrent l'étendue de la nef et l'admirable rosace occidentale ; le reliquaire de la Sainte-Ampoule, le calice de Saint-Remi, rappellent d'antiques et pieux souvenirs, contemplés avec respect par les souverains.

La place du Parvis trouve alors son rang : ornée de sapins enguirlandés, de mâts, de couronnes et de cartouches portant les noms des rois sacrés à Reims, elle faisait honneur à l'architecte Kalas, notre membre correspondant, ainsi que la rue Chanzy, gaie et pimpante comme la nature au printemps, du même artiste et de

Digitized by Google

son collaborateur M. Jennesseaux ; puis l'arc des gymnastes qui formait, à la rue de Talleyrand, un fond de décor vivant d'ardeur et d'espérance, avec ses jeunes gens groupés sous leur belle devise : « Patrie, Courage, Moralité » ; c'était l'œuvre de l'élève architecte Maigrot.

Nous arrivons à l'arc de l'alliance ou porte du Kremlin, de Charles Payen, et dont il nous a offert une jolie aquarelle ; ses deux campaniles se détachaient agréablement sur le ciel ; son arc en accolade, relié aux piédroits par deux courbes gracieuses, abritait le groupe de l'alliance Franco-Russe, du sculpteur Jacques Édouard, des drapeaux, des guirlandes et des fleurs donnaient à cette composition un véritable charme ; nous y ajoutons la statue du comte d'Erlon, entourée de draperies à la base, les mâts et les banderolles, recouvertes d'inscriptions entre les promenades et le square, la statue de Colbert et le pavillon central de la gare, orné d'une vaste tente que traversèrent nos hôtes illustres pour rejoindre le château de Compiègne.

Notre recueil se termine par l'état-major du général Percin, la sérénade donnée par la musique du 25e régiment d'artillerie ; l'état-major en automobile dans la cour d'honneur du Lycée ; enfin, M. le comte Werlé, consul de Russie à Reims, membre de notre Académie, accompagné des officiers russes autorisés à suivre les grandes manœuvres de 1901.

Vour remarquerez, Messieurs et chers Confrères, le ton général et les dimensions heureuses qui donnent à l'ensemble des planches leur caractère d'unité ; nous le devons à un jeune amateur, M. Jules Matot, il s'est consacré avec un zèle désintéressé aux agrandissements d'un bon nombre de photographies, contribuant ainsi pour une large part au succès de notre œuvre.

Digitized by Google

Et il importait qu'elle fut digne de l'Académie, comme du meilleur souvenir que notre cité et nous-mêmes puissions conserver, parce que notre Président d'honneur, Son Éminence le cardinal Langénieux, souhaita la bienvenue aux souverains en leur montrant notre cathédrale et ses richesses ; et que les Rémois acclamèrent simultanément, avec de nombreux étrangers venus à leur fête, le Président de la République française et l'Empereur de Russie, ami dévoué de la France et chaleureux apôtre de la paix.

Digitized by Google

Digitized by Google

TRADUCTIONS RUSSES

Communications de M. le docteur DE BOVIS, Membre titulaire.

I.

Compte rendu d'ouvrages et de journaux russes, relativement à la visite de S. M. l'Empereur de Russie à Reims, le 19 septembre 1901, lu à la séance du 10 janvier 1902.

M. le baron de Baye a eu la gracieuseté d'adresser à l'Académie nationale de Reims deux journaux russes contenant divers articles sur notre ville et la visite que le tzar vient de lui faire.

De ces deux journaux, l'un, le *Novoïé Vrémia* est bien connu, car c'est un des périodiques les plus en vue et les plus officieux de Pétersbourg ; l'autre est le *Kavcaze* (Caucase) qui paraît à Tiflis. Tous deux sont remplis d'admiration pour l'enthousiasme débordant, « sans précédent », avec lequel ont été accueillis les souverains russes, non seulement dans les villes où ils ont séjourné, mais encore sur tout leur trajet, le long même des voies ferrées. Les belles manœuvres qui ont marqué la journée du 19 septembre sont également, va sans dire, l'objet de leur admiration ; le *Novoïé Vrémia* n'oublie pas non plus de signaler le splendide effort de notre réseau de l'Est : « C'est la première fois, dit-il, qu'on voit manœu-
« vrer une armée de 150,000 hommes. La concentration
« d'une pareille masse de troupes en un si court espace
« de temps est un exploit d'autant plus remarquable,
« que leur transport n'a pas interrompu sur les voies

Digitized by Google

« ferrées la circulation des trains habituels. Ce mer-
« veilleux spectacle laisse une impression ineffaçable
« comme témoignage de la solide discipline de l'armée
« française et de la conscience qu'elle a de sa force. »

Au sujet de l'impression intime produite sur la population française par la visite du tzar, le *Novoïé Vrémia* dit encore : « Tout le monde est enchanté du toast de
« Dunkerque, affirmant que la visite impériale est spé-
« cialement consacrée à l'armée et à la flotte. »

Ce numéro du *Novoïé Vrémia* se réfère principalement à la journée du 19 septembre : il ne contient donc pas grand détail sur la visite du tzar à Reims. Le journal russe ne manque pas cependant de relever la décoration de la ville, « qui est, dit-il, du meilleur goût. Beaucoup
« de verdure et de fleurs, ainsi que des arcs de triomphe
« avec les mots Paix, Alliance, Pierre-le-Grand, écrits
« en caractères russes ». Ce petit trait est allé au cœur de nos alliés, car le *Kavcaze* ne manque pas, lui non plus, de le signaler.

Si le *Novoïé Vrémia* est donc forcément sobre de détails sur la visite du tzar à Reims, il contient, en échange, une traduction de la lettre du pape Nicolas II à la reine Anna Iaroslavovna et un long article sur les Russes en Champagne.

La traduction russe de la lettre pontificale faisait, paraît-il, défaut. Dans cette lettre, que les membres de l'Académie connaissent sans doute fort bien, le pape vante la piété de la reine, l'engage à donner de bons et saints avis à son royal époux, et à élever chrétiennement ses enfants. Il lui conseille de mépriser la chair et les richesses, et lui cite l'exemple de Michol qui, pour s'être moquée de David dansant devant l'arche sainte, demeura stérile. Le traducteur ajoute qu'il serait très intéressant

Digitized by Google

de connaître la réponse d'Anne au pape et de savoir si la fille de Iaroslav était restée dans sa personne et dans ses goûts « aussi originalement russe » que dans le choix de son alphabet : elle signait, en effet, AHA PBNHA (Ana rina). Il se demande encore si, en étudiant de près l'architecture et les manuscrits de l'abbaye de Saint-Vincent de Senlis — où Anne passa les deux années de la régence de Philippe-Auguste — on ne pourrait y relever quelque trace de l'origine slave de cette reine de France. J'ignore quelles réponses on peut faire à ces diverses questions; mais la petite homélie pontificale, bien qu'enguirlandée de fleurs, le testament de Henri Ier qui excluait Anne de toute participation à la régence, le second mariage de la reine avec Raoul de Valois, malgré neuf années de vie conjugale et royale et une quadruple maternité, finalement sa singulière orthographe, laissent supposer que, si elle n'était pas « une grosse rousse fort charnelle » — comme disait de Marie Stuart un contemporain — elle ne chercha guère à se nationaliser et n'avait nullement la vocation d'une Blanche de Castille. On a même dit qu'après la mort de son second époux elle s'en retourna en Russie; il est cependant certain qu'elle mourut auprès de son fils, le roi Philippe.

L'article sur les Russes en Champagne est une longue analyse des travaux de M. Henri Menu : « La Russie et le pays rémois » et « Revue de l'armée russe, le 10 septembre 1815. » L'épigramme, emprunté à M. Henrot « Reims est la Moscou française », a particulièrement touché M. Sarmatov, l'auteur de cette analyse. Quant aux événements qu'il raconte, d'après M. H. Menu, ils sont probablement fort bien connus des membres de l'Académie : notons en passant le soin jaloux avec

Digitized by Google

lequel M. Sarmatov, à l'instar de tous ses compatriotes, même de ceux qu'on appelle les « intellectuels », relève tout ce qui est à la charge des Allemands en général et des Prussiens en particulier; il s'étend complaisamment sur leurs brutalités, leurs pillages, leur rage de démembrement et n'a garde d'omettre la réponse que fit le prince Wolkonskiï à l'intendant prussien Koll qui, de Châlons, voulait venir réquisitionner à Reims : « Confor-« mément au désir exprimé par mon souverain, la « ville de Reims est dispensée de toute espèce de contri-« butions : si vous avez l'impudence *(sic)* d'envoyer ici « des troupes pour réquisitionner, elles rencontreront « des soldats pour les chasser. » Parlant ensuite de la médaille remise au prince Volkonskiï, M. Sarmatov en profite pour donner à ses lecteurs une reproduction des armes de la ville de Reims. Il relève enfin l'erreur de quelques-uns de nos journalistes qui, ayant confondu Witry-les-Reims et Vitry-le-Franc, se sont imaginés que les revues d'Alexandre Ier et de Nicolas II s'étaient passées sur le même terrain.

Le *Novoïé Vrémia* contient enfin le texte d'un télégramme du maire de Kiev au maire de la ville de Reims. Kiev est un peu la seconde ville sainte de la Russie; elle est, en tout cas, le berceau de la puissance des tzars : c'est de là que s'élançaient les *Velikie Kniazy* ou Grands Ducs pour aller combattre le tzar de Constantinople. C'est de la principauté de Kiev que vint la grande duchesse Anne, épouse de Henri Ier. La démarche du maire de Kiev est donc des plus naturelles; voici d'ailleurs sa dépêche : « La municipalité de Kiev envoie ses salutations à l'occasion du séjour des hôtes très augustes et s'unit aux sentiments d'allégresse ressentis par les citoyens de Reims. »

Digitized by Google

Le journal *Kavkaze* donne les dépêches du 20 septembre et Reims y tient naturellement une place plus importante. Signalons en passant un hommage au sens artistique français : « La France, heureuse de recevoir « les hôtes impériaux, amis et alliés, a déployé tout le « goût exquis qui la caractérise, afin de rendre digne « du séjour impérial le palais de Compiègne. »

Voici maintenant la dépêche concernant la visite de Leurs Majestés à Reims : « A cinq heures, Leurs Ma- « jestés et Loubet *(sic)* quittent le fort de Witry et arri- « vent à l'Hôtel de Ville de Reims au milieu d'acclama- « tions enthousiastes. L'Hôtel de Ville est orné de « drapeaux aux couleurs russes et françaises. En entrant « dans la salle des fêtes, on est tout de suite frappé par « la vue des deux drapeaux envoyés par la municipa- « lité de Moscou et ayant figuré au couronnement de « l'empereur Nicolas II. »

« Leurs Majestés et Loubet *(sic)* quittent l'Hôtel de Ville « à 5 h. 25 et traversent une partie de la ville. L'affluence « est énorme et l'enthousiasme indescriptible ; les accla- « mations enthousiastes ne discontinuent pas ; les rues « et les toits des maisons sont noirs de monde ; les « femmes agitent leurs mouchoirs, les hommes leurs « chapeaux et les enfants de petits drapeaux russes. « Quand le cortège arrive sur le parvis de la cathédrale, « le grand bourdon se met à vibrer. Le cardinal Langé- « nieux, entouré des membres du clergé en vêtements « de cérémonie, se tient à l'entrée. La façade du monu- « ment est ornée de drapeaux impériaux. Le cardinal « salue Leurs Majestés. Au moment de l'entrée du cor- « tège dans la cathédrale le grand orgue exécute la « marche solennelle de Clovis. Le Cardinal présente à « Leurs Majestés l'ampoule avec l'huile sainte et des

Digitized by Google

« reliquaires contenant un fragment de la Sainte Croix « et une pointe de la couronne d'épines ; l'empereur et « l'impératrice les considèrent avec beaucoup d'intérêt. « Après avoir montré les objets précieux conservés à la « cathédrale, le Cardinal fait voir un album contenant « des vues photographiques de la cathédrale et une « héliogravure de l'Évangéliaire slave conservé à l'Hôtel « de Ville. Le Cardinal présente à Leurs Majestés le « moine Septoua (?), auquel l'empereur a serré la main, « en lui rappelant qu'ils s'étaient déjà rencontrés en « 1896 à Notre-Dame de Paris. La visite de la cathé- « drale se termine à 5 h. 45 et l'orgue exécute l'hymne « russe et le *Domine salvam fac rempublicam.* Leurs « Majestés, après avoir serré la main du cardinal Lan- « génieux, se dirigent vers la gare et sont salués, au « départ comme à l'arrivée, par d'enthousiastes accla- « mations. A la gare, l'empereur ayant reconnu le gé- « néral Brugère lui serre la main et lui exprime son « admiration pour l'excellente tenue des troupes, tenue « qu'il avait déjà pu admirer en revenant du fort de « Witry. Le départ de Leurs Majestés et de Loubet *(sic)* « s'est effectué à 6 heures et a été salué par une salve « d'artillerie, pendant qu'on jouait l'hymne russe et « français. »

II.

Un voyage à Reims.

L'article de M. Sarmatov (1) sur Reims, dans le *Novoïé Vrémia* du 18 avril/1er mai 1902, est placé sous la ru-

(1) A. Kostorotov, rédacteur au *Novoïé Vrémia,* membre correspondant de l'Académie.

Digitized by Google

brique « Petit Feuilleton » et occupe deux colonnes et demie de cet assez volumineux périodique. Il est intitulé : *Un voyage à Reims*, et en voici le texte entier :

Paris, le 10/23 avril.

M. le baron de Baye, connu depuis si longtemps pour son attachement à la Russie, continue à se montrer le champion le plus zélé de l'alliance franco-russe. Le 8 avril dernier, à la Société de Géographie, il faisait un rapport sur son dernier voyage au Caucase, et ce rapport attirait un public nombreux; le 24, il fera au Club Alpin une autre conférence, et vendredi dernier, il avait convoqué à Reims dans le même but un nombreux auditoire. Abstraction faite de mes sympathies personnelles pour l'orateur, Reims avait de plus pour m'attirer mon désir de revoir le pays où, si récemment, les acclamations en l'honneur de la Russie se mêlaient au fracas du canon; j'étais curieux de recueillir sur place l'écho de ces bruyantes solennités et d'étudier les fruits qu'elles avaient pu porter.

Une société choisie s'était réunie à la gare de l'Est, comme il était convenu. Un étudiant géorgien, un jeune savant russe, M. Fedtchenko, envoyé en mission par le jardin botanique de Pétersbourg et qui a lu à la Société de Géographie d'ici un récit très apprécié de son voyage au Pamir, un riche habitant de Reims, connaissant parfaitement la Russie, et deux artistes (un architecte et un sculpteur) s'étaient joints à nous.

Dès nos premiers pas à Reims, nous fûmes littéralement confus de l'accueil aussi imprévu que peu mérité, que nous firent les membres de l'Académie nationale de Reims. M. l'architecte Gosset donna en notre honneur un grand déjeuner, auquel assistait le bureau de cette

Digitized by Google

académie avec son président. M. l'ingénieur Bourguin. Après déjeuner, on nous fit visiter la ville sans omettre aucune de ses curiosités. Nous avons commencé par la bibliothèque de la ville, dont le conservateur, le très aimable et très sympathique M. Jadart, nous fit lui-même les honneurs. C'est ainsi que nous avons vu le célèbre Évangéliaire slave et l'acte de mariage d'Anna Iaroslavna. Après la bibliothèque, ce fut le tour du musée archéologique. La moitié d'une de ses grandes salles est occupée par la très riche collection du baron de Baye: elle a été recueillie à Moscou après les fêtes du dernier couronnement. Mais là-bas, qu'en reste-t-il? Elle se compose de gobelets, de plateaux, de menus, de médailles, de photographies, de petits coffrets, et même d'un immense étendard avec les aigles impériales, que le baron a presque enlevé de force à l'un des directeurs des cortèges du sacre.

(Suivent ici quelques lignes sur les collections du baron de Baye et sur son projet de former à Paris un musée d'art russe.)

Mais revenons à Reims. Le soir, nous nous sommes présentés chez le cardinal Langénieux. Son palais est situé côte à côte avec la cathédrale. Sur la cour, entourée de murs et d'aspect antique, plane une paix séculaire. Tout au fond s'élève un bel et vieil édifice, où descendaient les rois lors du banquet du sacre ; à l'heure présente, il abrite l'Académie et c'est là qu'aura lieu ce soir la conférence sur le Caucase. L'éminent prélat nous reçut très aimablement; il s'enquit en détail de nos occupations et se mit ensuite à rappeler les fêtes passées. Il parla de l'instant émouvant où le monarque de la grande nation alliée franchit pour la première fois le seuil de ce qu'on pourrait appeler l'« Ouspenskiï Sobor »

Digitized by Google

(la cathédrale de l'Assomption) de Reims. Le Cardinal prenait évidemment grand plaisir à rappeler ces souvenirs en présence de trois jeunes russes. C'est sans doute pour nous témoigner sa bienveillance que l'archevêque nous fit voir un coffret contenant l'ordre d'Alexandre Nevskiï; il semblait d'ailleurs prendre plaisir à le considérer. Mais les sympathies purement nationales le touchent tout autant. Il a reçu et reçoit encore du fin fond de la Russie, de la part de personnes qui lui sont entièrement inconnues, de nombreuses lettres lui exprimant force sympathies et reconnaissance pour avoir reçu le tzar de Russie sous les voûtes du célèbre temple rémois.

Dans la soirée, à 8 h. 1/2, avait lieu la conférence du baron de Baye, accompagnée de nombreuses projections photographiques d'un choix très heureux. Je m'abstiendrai d'en parler, car les russes connaissent fort bien ces belles régions de la Géorgie. Mais, pour la plupart des auditeurs français, les récits du baron devaient être de véritables révélations. La beauté géorgienne, qui parfois rappelle si bien le type grec, les a évidemment ravis et ils se sont montrés non moins charmés par la traduction des exquises poésies du prince Akaki Tzérételli ainsi que par des contes ou légendes nationales, présentées avec beaucoup de goût. Le baron de Baye est réellement un excellent conférencier, sa diction est simple, claire, son exposition mesurée, et sa phrase aussi élégante que juste.

Le lendemain matin, l'architecte Gosset nous fit visiter son église de Sainte-Clotilde, commencée il y a trois ans à l'instigation du Cardinal. Au point de vue architectural, elle est déjà finie : il ne reste plus que l'ornementation intérieure. Le style de cette église est

Digitized by Google

remarquable en ce qu'il témoigne des sympathies de l'architecte pour le Byzantin. En nous y rendant, nous ne songions nullement que nous allions nous trouver pour ainsi dire en face d'un petit coin de... Kiev, si vous voulez. Nous pensions visiter quelque édifice gothique ou roman, et voilà que devant nous s'élevait une église de Novgorod ou de Kiev : coupoles sphériques, murailles à projections verticales. Le portail principal rappelle singulièrement celui d'une mosquée ; les verrières allongées sont les seules à trahir quelqu'influence gothique.

— Quel est ce style? demandai-je.

— Franco-byzantin, répondit l'auteur avec un léger sourire. J'ai souvent été en Orient, j'ai sérieusement étudié vos églises et je suis très heureux de pouvoir exprimer maintenant mes sympathies sous une forme palpable.

Cette forme est, en effet, des plus palpables.

— Mais entrons, continue notre guide, et passons la revue de la décoration des murs.

Cette décoration n'existe encore qu'à l'état d'ébauche. Cependant, il est déjà possible de juger de l'ensemble. Comme on le sait, dans les églises catholiques, les murs ne sont pas décorés de peinture ; mais ici, ils le seront. Les tableaux du Chemin de Croix sont d'une heureuse invention (1), mais les scènes, au milieu de l'ornementation multicolore, frappent par l'uniformité de leurs coloris : en effet, elles sont toutes en blanc et noir sur fond doré.

(1) Le Chemin de la Croix de l'église Sainte-Clotilde est une œuvre entreprise par un artiste rémois, M. E. Auger, avec le plus entier dévouement et la connaissance exacte des sujets religieux qu'il doit reproduire. Commencé en 1900, le travail ne sera terminé qu'en 1902. *(Note de l'Académie.)*

Digitized by Google

— Ceci, fis-je remarquer, n'est sans doute qu'une ébauche, que l'artiste doit ensuite colorer? (C'est, en effet, un procédé et l'on dit que Titien peignait ainsi.)

— Non, c'est fini ; les choses resteront ainsi. Vous voyez, ce blanc et ce noir dégagent une forte impression de deuil; aussi, quand l'église entière et ses vitraux seront tous en couleur, le Chemin de Croix évoquera une sensation de douleur et de tristesse particulière... Or, c'est précisément l'effet demandé.

A ce moment, je pensai à nos cathédrales du Christ Sauveur à Moscou et à Kiev. L'ornementation coloriée, surtout de la première, tue littéralement la tristesse de quelques sujets, tristesse qu'on devrait souligner plutôt qu'enjoliver.

— Et maintenant, relevez la tête et regardez le pantocratore (le point le plus élevé de la voûte), continua l'architecte, vous percevrez de nouveau la différence qui existe entre vos interprétations de l'icone et la mienne.

Au premier abord, on ne percevait que les ressemblances. Je voyais un Christ aux traits byzantins, bénissant le monde à la façon de Vasnetzov. Mais je ne tardais pas à me rendre compte des différences séparant le byzantinisme de Vasnetzov et celui de M. Gosset. Byzance nous a légué un Christ vengeur, tel qu'il apparaîtra au jugement dernier. Mais l'architecte français nous présente, au contraire, un Christ radieux, bienfaisant, miséricordieux.

— Il en est de même pour l'image de la Vierge, me dit encore M. Gosset, très heureux de me voir deviner sa pensée. Vous autres, orthodoxes, vous aimez surtout la Mère des douleurs, celle qui pleure auprès de la croix. Même quand elles tiennent l'Enfant Jésus dans leurs mains, vos Vierges ont l'air de pressentir les souf-

Digitized by Google

frances futures. Votre idéal, c'est la *Mater Dolorosa.* Nous autres, au contraire, nous aimons à la contempler dans sa gloire, au milieu de joyeux chœurs d'anges et avec un clair sourire pour son Enfant. Rappelez-vous Raphaël, Murillo. Mais, en tout cas, ajouta-t-il en quittant avec nous les voûtes de son édifice, vous avez vu, de vos yeux vu, une nouvelle manifestation des sympathies franco-russes : l'alliance des conceptions religieuses du catholicisme et de l'orthodoxie. C'est du neuf, n'est-ce pas ? Par toute la France, il n'y a encore jusqu'ici qu'une seule église de ce genre. Et où se trouve-t-elle? A Reims, le berceau du catholicisme français !

Le président de l'Académie nous a offert un dîner d'adieu ; après le repas, nous pûmes parcourir un album d'excellentes photographies se rapportant aux récentes solennités franco-russes. Cet album est préparé en vue du voyage de M. Loubet à Cronstadt et sera remis par le baron de Baye lui-même au musée historique de Moscou. Sur la première page est imprimé en caractères d'or : l'Académie nationale de Reims au musée impérial de Moscou en souvenir de la visite de Leurs Majestés l'Empereur et l'impératrice de Russie, le 19 septembre 1901. Suivent les noms de tous les membres actifs et ceux des membres honoraires russes de l'Académie. Ceux-ci sont au nombre de sept et parmi eux, MM. V. Vasnetzov, le général Bogdanovitch, le prince Scherbatoff, l'architecte Soultanoff, le comte Serge Scheremetev.

L'album débute par un plan de Reims sur lequel le trajet suivi par l'empereur est indiqué à l'encre rouge. Les noms placés au-dessus des photographies prouvent que la majorité d'entre elles ont été prises par des amateurs des deux sexes appartenant à la plus haute société de Reims. La formation et l'exécution de cet album sont

Digitized by Google

dues à M. l'architecte Ed. Lamy, membre de la dite Académie. Les clichés ont été agrandis par M. Jules Matot.

Au départ, on nous a comblés de brochures, de plans, de dessins, de catalogues : Ce sont des travaux de l'Académie. On y voit la place occupée par la Russie. La brochure de M. Jadart sur la « Présentation de l'Évangéliaire slave à Leurs Majestés l'Empereur et l'Impératrice de Russie » se distingue tout spécialement par l'élégance du style et la précision des détails. Citons aussi une étude avec carte sur le chemin de fer russe de Sibérie par M. Balteau.

Comme vous le voyez, l'arbre de l'alliance, si bien reçu, a non seulement pris racine, mais déjà il commence à fleurir et quelques-unes de ses fleurs, comme la Sainte-Clotilde de M. Gosset, sont vraiment de taille.

A. Sarmatov.

III.

En Iméréthie. — Souvenirs d'une mission.

Conférence faite à l'Académie de Reims, le 18 avril 1902, par M. le baron de Baye, Membre honoraire.

Dans cet intéressant travail (1), M. le baron de Baye rend compte d'un voyage d'études en Iméréthie, une des provinces de la Géorgie. L'étendue et l'intérêt du sujet obligeant l'auteur à se limiter, les pages de cette brochure sont uniquement consacrées à une excursion dans le gouvernement de Koutaïs.

(1) Conférence faite à l'Académie de Reims par le baron de Baye, publiée à Paris, br. in-8°, 1902.

Digitized by Google

Après quelques généralités sur l'histoire de l'Iméréthie, l'ancienne Colchide, M. le baron de Baye nous peint en quelques traits la ville de Koutaïs. Le monastère de Guélath avec ses souvenirs historiques, soit géorgiens, soit byzantins, avec la richesse de ses icones et sa fameuse vierge de Kakhoul l'arrête un peu plus longuement. A Koutaïs, puis dans sa résidence de campagne, il a pu rendre visite au prince Akaki Tzérételli, un fin lettré et un délicat poète, qui fait vibrer dans ses vers la vieille langue des Géorgiens. Dans une pièce de vers curieuse, le prince a tracé le portrait des différents peuples de l'Europe : celui qu'il trace de nous n'est pas fait pour nous déplaire ; si notre souplesse dans les circonstances difficiles nous fait comparer au chat retombant sur ses pattes, le poète nous accorde, en plus, la magnanimité, le courage et le don d'instruire le monde sans l'ennuyer.

Plusieurs pages sont consacrées aux Gouriens, une des tribus de l'Iméréthie, à leurs usages et à leurs superstitions, d'ailleurs nombreuses. Dans leur pays prospère la vigne, dont le Caucase est, paraît-il, la terre d'origine; il faut donc pardonner aux habitants leur vénération pour la précieuse liqueur et la place qu'ils lui donnent dans leur chant, comme peut-être dans leur vie.

D'élégants instantanés agrémentent le récit de M. le baron de Baye ; son style, clair et léger, excelle d'ailleurs à croquer avec la même vivacité les principaux traits des paysages entrevus. Le récit est coupé de nombreuses citations poétiques, empruntées au prince Tzérételli, et de légendes locales qui, sur des lecteurs occidentaux, un peu déshabitués de ce genre de littérature, font la plus agréable impression.

Ces légendes, tout imprégnées de poésie, n'excluent

Digitized by Google

d'ailleurs pas la malice, témoin cet épigramme décoché à la femme : « Si la femme était bonne, Dieu lui-même aurait épousé une femme. » Même au Caucase, l'éternel masculin ne désarme pas devant l'éternel féminin.

IV.

Compte rendu des travaux de Mlle Olga Fedtchenko et de M. Boris Fedtchenko, Membre correspondant de l'Académie.

Mlle Olga Fedtchenko et M. Boris Fedtchenko ont de qui tenir. Leur père était, en effet, le docteur Fedtchenko, un zoologiste et un médecin célèbre, dont le nom se trouve lié à la découverte des éléphantiasis dites filariennes, c'est-à-dire dues au parasite nommé la filaire du sang. Mlle Olga et M. Boris Fedtchenko ont tenu à ne pas laisser perdre les traditions scientifiques de la famille et s'adonnent avec ardeur, entre autres travaux, à l'étude de la botanique. Les deux travaux dont ils ont fait hommage à l'Académie se réfèrent à la flore du Turkestan.

Le premier travail a pour sujet l'étude des renonculacées de ce vaste pays. Les herbiers fort riches, colligés par M. Fedtchenko père, soit dans la vallée de Serawschan, soit dans le Khanat de Kokan, — alors indépendant — ont fourni aux auteurs une première base de travail, qu'ils ont étendue en consultant les principaux herbiers recueillis par divers savants d'Europe. Ils ont classé tous ces matériaux, et à ce travail déjà considérable, ils ont ajouté celui de l'étude et du classement des

Digitized by Google

échantillons recueillis par M. Boris Fedtchenko au cours d'une mission dans le Turkestan russe pour le compte de la Société impériale russe de géographie. Leur travail, intitulé « Renunculaceen des russischen Turkestan », a paru en allemand dans « Engler's bonatische Iahrbücher » (tome XXVII, 3, année 1899). On peut le considérer comme une monographie très complète sur les renonculacées de cette région, et pour le naturaliste géographe il constitue un précieux document.

Dans un second travail rédigé en russe et paru dans les comptes rendus de la Société des naturalistes de l'Université impériale de Kasan, les mêmes auteurs exposent également leurs recherches sur les cryptogames supérieurs du Turkestan russe. Dans la littérature scientifique, on en a décrit trente et une espèces : les herborisatoins de M. Boris Fedtchenko ont permis d'en décrire cinq nouvelles espèces, ce qui porte leur nombre total à trente-six. De même que dans le travail précédent, la mention de chaque espèce est accompagnée d'une description, de données bibliographiques ou critiques et de l'indication du lieu d'origine. Les noms étant cités d'après la nomenclature et les caractères latins, et le travail étant suivi d'un court résumé en langue allemande, ce travail peut être consulté avec fruit, même par ceux qui ignorent la langue russe.

Digitized by Google

LE CARILLON DE LA CATHÉDRALE

ET LA

RESTAURATION DE SON GARDE-CORPS

Lecture à la séance de l'Académie du 23 mai 1902,
par M. L. MARGOTIN-THIÉROT, Membre correspondant.

Notre très honorable confrère et secrétaire général, M. Jadart, ayant appris qu'il était question de restaurer le garde-corps du carillon de Notre-Dame, m'a engagé à vous faire une communication à ce sujet dans l'espoir qu'elle pourrait intéresser l'Académie.

Le pavillon de l'horloge ou carillon a remplacé, comme on sait, la flèche centrale anéantie par l'incendie de 1481 ; toutefois, il n'a sa destination actuelle que depuis 1757. Avant cette date, l'horloge était placée dans la tour méridionale.

Construit sur plan carré, il excède un peu le niveau du faîte de l'église et se termine par une plate-forme au-dessus de laquelle le carillon aérien est agencé. On y accède du plancher régnant à la base du grand comble par un escalier disposé en échelle de meunier.

Cette plate-forme est entourée d'un garde-corps dont la partie inférieure en bois et plomb est pleine sur 0,85^{c} de hauteur.

Surmonté d'une rampe en fer carré largement ajourée et composée de montants et de traverses reliés dans le sens horizontal par des croisillons disposés diagonalement, le tout assemblé à tenons avec boulons, ce garde-corps en fer est dissimulé en grande partie par une ornementation en plomb dont il sert d'arma-

Digitized by Google

ture ; il sert aussi à recevoir une partie des cloches ; les autres sont suspendues au-dessus de la plate-forme.

Permettez-moi de vous donner en passant une description sommaire des cloches du carillon en empruntant un des passages de l'ouvrage de M. l'abbé Cerf, chanoine : *Histoire et description de Notre-Dame de Reims.*
« La cloche du milieu, *Jacquette*, sur laquelle frappe un « énorme marteau à chaque heure du jour et de la nuit, « donne le son de *mi*. Elle est placée sur un poteau « recouvert de lames de plomb. Tout autour, sont sus- « pendues à des barres transversales douze petites « cloches neuves qui, d'heure en heure, répètent l'hymne « du temps ; chaque demi-heure et chaque quart d'heure « sont annoncés par un verset ou un répons. Les cloches « qui précédèrent celles qui existent maintenant avaient « leurs noms, leurs parrains, leurs armoiries ; les nou- « velles auraient dû perpétuer ce souvenir historique et « recevoir les mêmes inscriptions. »

En réalité, aujourd'hui le nombre des petites cloches est de 14, dont 10 neuves fondues en 1858 et 4 seulement datent de 1754, comme l'indique l'inscription placée sur chacune d'elles au-dessus des armes du Chapitre.

Depuis 1872 une horloge de précision, établie par M. Vérité, de Beauvais, a remplacé l'ancienne. Cette horloge, comme vous savez, sonne à la demie l'heure qui devra venir, c'est par le son des notes qui les précèdent que l'on distingue l'heure de la demie. Ainsi à 9 h. 1/2 elle sonnera 10 heures.

La plomberie de chacune des quatre faces du garde-corps se compose d'un motif spécial à chaque angle représentant une double fleur de lys, c'est-à-dire à quatre branches placées perpendiculairement, de manière à ce que chaque angle se termine par une fleur de lys com-

Digitized by Google

plète. La partie supérieure de ces motifs est terminée par un pinacle quadrangulaire avec crochets du style xve siècle. Ces crochets sont des ornements fondus en deux parties, puis soudés et fixés au pinacle. Ils sont composés d'un alliage de plomb et d'étain afin d'être rendus plus résistants par rapport à la chaleur solaire.

Au milieu de chaque face du garde-corps est une autre fleur de lys, mais à deux branches et dont les dimensions en largeur et en hauteur correspondent à celles des angles. Enfin, pour bien compléter les vides laissés entre les motifs que nous venons de décrire, nous avons un ornement à trois feuilles ou trèfle, dont la forme s'harmonise bien avec celle des fleurs de lys parmi lesquelles ils sont alternés.

Cette intéressante galerie dont on est à même, par les diverses parties encore existantes, quoique très mutilées, de se faire une idée de l'heureuse disposition des divers motifs, l'élégance de leurs formes et des bonnes proportions, était exécutée en plomb martelé de 6 à 7 millimètres d'épaisseur, ce qui suffisait grandement pour permettre de résister aux injures du temps et braver les siècles. Mais là comme à bien d'autres parties de la cathédrale, nous trouvons des marques de vandalisme : des motifs d'angle il n'en reste que la partie centrale et les pinacles du haut ; des autres fleurs de lys, la partie centrale également avec une amorce des parties latérales ; on n'a même pas épargné certains des trèfles alternés avec les autres motifs. Jusqu'aux visiteurs, Messieurs, dont certains couvrent de leurs inscriptions toutes les parties accessibles.

Un travail de restauration ou de remise en état qui sera un peu long, sans toutefois nous priver du plaisir d'entendre le carillon, va être entrepris sous la direction

Digitized by Google

de l'architecte en chef M. Darcy, et continué avec le soin le plus scrupuleux en démontant successivement chacune des parties pour les compléter dans le style des anciennes, les remettre en place, les fixer solidement et donner à notre garde-corps son aspect d'autrefois. Nous pourrons également avoir une juste idée de l'ancienne crête placée jadis sur le faîte de la cathédrale sous Charles VIII, détruite en 1793, et dont la composition était la même (1).

En continuant ainsi l'œuvre de la restauration de la cathédrale par le transept nord, le beffroi des cloches (tour nord), la flèche à l'ange, et enfin le grand travail du portail dont la partie supérieure de la tour sud sera bientôt terminée, il est permis d'espérer que dans un avenir quoique éloigné encore pour nous, mais qui est la conséquence d'un travail des plus considérables, notre cathédrale aura été revue, consolidée et complétée dans toutes ses parties.

Je termine, Messieurs, en disant que nous ne saurions trop nous montrer reconnaissants vis-à-vis l'administration des Cultes, de veiller à la conservation et à la mise en état avec le plus grand soin de notre intéressant monument, qui est la gloire de notre pays, en donnant une haute idée du génie de nos anciens architectes.

(1) Dessin du garde-corps et notice de M. Margotin dans la *Société des Architectes de la Marne*, 12e Bulletin, 1er décembre 1902, p. 4 à 8.

Digitized by Google

NOTICE

SUR LES

DROITS DES SEIGNEURS DE ROUCY

par M. l'abbé BIGOT, Membre correspondant

Cette étude, loin d'être une monographie, n'est qu'une courte notice destinée à jeter quelques lumières sur plusieurs histoires locales du pays rémois, qui se rattachent plus ou moins à Roucy (1) : elle ne contient ni l'histoire des seigneurs de Roucy, ni l'énumération des droits et des privilèges nombreux qui résultent de leurs alliances célèbres avec des familles princières. Elle se divise en deux paragraphes dont le premier se rapporte principalement au papier terrier du domaine de Roucy, et le deuxième à sa justice seigneuriale et à ses vassaux.

§ 1er. — Antiquité et droits seigneuriaux du comté de Roucy.

Les seigneurs de Roucy ont tous le rang de comtes et le domaine inhérent à leur château constituait le comté de Roucy proprement dit. Selon H. Fisquet (2), la maison de Roucy était connue dès le VIIIe siècle ; mais

(1) Commune du canton de Neufchâtel (Aisne), où le vaste château des anciens comtes subsiste intact. Une notice sur Roucy a été publiée par Melleville en 1857, et le résumé de la généalogie des maisons seigneuriales a été donné par le même auteur dans son *Dictionnaire historique du département de l'Aisne*, 1865, t. II, p. 290.

(2) Voir : *France Pontificale*, par Fisquet, diocèse de Soissons, p. 79, à l'article : Charles Ier de Roucy, 80e évêque de Soissons.

Digitized by Google

selon Caumartin, auteur de l'*Armorial de la Champagne,* la maison de Roucy, dont les comtes tenaient rang autrefois parmi les sept pairs de l'ancienne cour de Champagne, doit son origine à Hilduin, comte de Mondidier, d'Arcies et de Rameru, mentionné sous l'an 948 dans une charte de Montieramé avec Havoye, sa femme, mère de Manassès, mort évêque de Troyes en 993. Vers le même temps (935-952), Ragenold ou Raynauld est désigné par Flodoard comme complice de Hugues de Vermandois dans ses luttes contre l'archevêque de Reims, Arthaud, et comme chef du château de Roucy. (*Hist.* II, 577; et *Chr.*, 126.)

Le comte de Roucy était vassal du comte de Champagne, qui lui-même devait foi et hommage à l'Église de Reims pour Vitry, Rethel et autres lieux; car les bulles d'Alexandre III et d'Innocent III, rapportées par Dom Marlot (t. II de l'*Hist. de Reims),* et adressées à l'archevêque de Reims disent : « *Fundum quoque quod ab Ecclesiâ Remensi comes Campaniæ habere dignoscitur confirmans pro quo tibi tenetur ligium homagium facere videlicet Vitriacum* (Vitry), *Virtutem* (Vertus), *Registrum* (Rethel), *Castellionem* (Châtillon-sur-Marne), *Sparnacum* (Épernay), *Rouciacum* (Roucy), *Fismas* (Fismes), *Branam* (Braîne) *et comitatum Castelli in Portiano* (Château-Porcien) *cum castellaniis eorum.* »

Le comté de Roucy, qui par ses alliances était quelquefois rattaché à celui de Braîne, était enclavé entre le Laonnois au nord, Fismes à l'ouest, le Rethelois à l'est et Reims au sud-est. Aussi, les comtes de Roucy, depuis l'origine de leur seigneurie jusqu'au milieu du XVIe siècle, se sont quelquefois attribué des droits importants sur des abbayes, des prieurés et des églises du diocèse de Reims; d'autres fois ils ont lutté par la force des armes

Digitized by Google

contre d'autres seigneurs afin d'en obtenir hommage-lige et divers avantages.

Les comtes de Roucy portaient même le titre de comtes de Reims. En l'an 1049, après la consécration de l'église Saint-Remi de Reims par le pape Léon IX, ils rendirent les fiefs qu'ils avaient usurpés, mais furent maintenus dans les titres héréditaires de comtes de Reims; ils revendiquèrent souvent des droits sur le château de Porte-Mars, chef-lieu de la seigneurie temporelle, jusqu'au jour où Roucy, ayant été pris par les anglais pendant la guerre de Cent ans, fut délivré par les soldats rémois (1). (Voir les *Mémoires* de J. Rogier.)

Voici, d'après le papier terrier obtenu du roi Louis XIV par François II de Roye de La Rochefoucauld, le 4 juillet 1676, quels étaient les droits seigneuriaux dus aux comtes de Roucy et par les habitants de cette localité et par les pays voisins :

Tous et un chascun chefs d'hostel du dit Roucy tenant ménage et faisant feus, doibvent par châcun an à mon dit seigneur pour leur maison, teneur et jardin tenant à icelle la somme de deux sols tournois.

Item. — Doibvent les dits chefs d'hostel du dit Roucy à mon dit seigneur aussy pour chacun an pour leurs usages, pasturages, marets et aisance et le droit de bourgeoisie deux deniers parisis et une poule vifve, excepté les nobles et clercs vivant noblement et cléricalement et les officiers de mon dit seigneur en justice.

Item. — Tous les détenteurs des vignes qui sont assises et

(1) Une ordonnance de Louis XIII, 12 août 1636, nomme le comte de Roucy, François IV de La Rochefoucauld, encore gouverneur de la ville de Reims et maréchal de camp. *(Archives du château.)*

Digitized by Google

situées au terroir du dit Roucy depuis le chemin du cimetière de Roucy qui maine à Guiancourt jusque au chemin qui conduit et maine au bois de Rouvroy où sont situés les triages appeléz Derrière-la-Ville, les Oulches, Claude Vigne, Murs les Moines, la Motte aux Loups, les Bermonts, les Grifaines, les Sarins et les Presles, doibvent par chacun à mon dit seigneur pour chacun arpent des dites vignes trois sols tournois de vray cens.

Item. — Pour les autres vignes, depuis le chemin qui conduit au bois de Rouvroy jusqu'au chemin qui maine à la Justice du dit Roucy où sont situés les triages appelés les Carrières, les Moncets, les Beccons, la Cour-L'évesque, la Chapellenie, Cerfontaines, les Cauroyes et les Prez doivent par chacun an à mon dit seigneur pour chacun arpent des dites vignes deux sols tournois de vray cens.

Item. — Pour les autres vignes qui sont depuis le chemin de la dite Justice jusqu'à la Templière où sont les triages des Haults-Hurins, les Jalottes, la Bonde avec aussi les triages des Marchons et Teignière tournoyant autour de la Mothe-Teignière, doibvent pour chacun an à mon dit seigneur pour chacun arpent des dites vignes deux sols, six deniers de vray cens.

Item. — Pour les vignes du triage des Coutures est dû par chacun an à mon dit seigneur quatre deniers t. de vray cens.

Et doibvent les dits détenteurs de toutes les vignes cy-dessus avec les dites sommes de deniers deux pots de vin de vinage pour chacun arpent des dites vignes en temps des vendanges, pris dans la cuve ou au pressoir, au choix de mon dit seigneur et le tout sans toucher aux vignes ascizes en Taignier, en Presle, en Sarrin, à la Cour Lévesque, la Chapellenie et autres qui sont déclarées au présent papier terrier qui doibvent par chacun an à mon dit seigneur plus grand cens et vinage que dessus.

Item. Doibvent les détenteurs de terres qui sont ascizes au terroir du dit Roucy depuis la maison de l'Hôtel-Dieu jusqu'au grand chemin qui conduit au Pontavaire, à Reims en revenant jusques au chemin du cimetière du dit Roucy qui maine à Bouffignereux pour chacun arpent des dites terres huit deniers

Digitized by Google

tourn. de vrai cens pour chacun an à mon dit seigneur.

Et pour les autres terres qui sont ascizes au dit terroir depuis le chemin du dit cimetière qui conduit à Bouffignereux montant à la montagne jusques au terroir de Concevreux doibvent aussi pour chacun an à mon dit seigneur quinze deniers tourn. de vray cens.

Item par chacun arpent de prez et jardinage hors les terrains de leur maison doibvent à mon dit seigneur trois sols tourn. de vray cens pour chaque arpent.

Tous les droits ci-dessus payables comme dit est par chacun an à mon dit seigneur, ses hoirs et ayant cause, scavoir les deniers et argent au jour et feste de St Denis, neuvième Octobre, et les poules au jour et feste de St Estienne le lendemain de Noël, sous peine de sept sols six deniers d'amende contre chacun des défaillants sans préjudice aux autres droits et surcens deubs à mon dit seigneur qui sont insérés dans le présent papier terrier, dans les déclarations redeuvables.

Est deub à mon dit seigneur droit de lods et ventes au di Roucy de vingt deniers tournois pour vingt sols tourn. de tous et un châcun des héritages qui se vendent au dit Roucy, qui se payent par les achepteurs des dits héritages portant saisie et amande de sept sols six déniers qui se payent par faute de payer le droit; sauf et excepté en cet article que les bourgeois et habitants de Roucy achetant des héritages au dit Roucy et terroir d'iceluy sont quittes et ne payent que demy cens à mon dit seigneur pour leur regard qui est de dix deniers pour vingt sols.

Appartient à mon dit seigneur la banalité des pressoirs et des moulins du dit Roucy (1), en sorte que les dits Bourgeois et habitants de Roucy sont obligés de faire pressurer leurs raisins aux dits pressoirs et moudre leurs grains aux dits moulins sous peine de confiscation et de sept sols six deniers

(1) Les trois moulins de Roucy étaient : le moulin à vent, le moulin Arsan, qui fut foudroyé, et le moulin de la ville ou Templière.

Digitized by Google

d'amende et doibvent les dits habitants pour leur pressurage la dixième partie du vin qui provient du dit pressurage, et pour le droit de mouture aux moulins la seizième partie.

Item appartient à mon dit seigneur par tous les habitants de Roucy droit de corvée, scavoir pour les laboureurs avec pics, pelles et hoyeaux.

Appartient à mon dit seigneur droit de justice haulte, moyenne et basse dans le dit lieu et sur le terroir de Roucy et à lui appartient de nommer et establir pour l'exercice d'icelle les officiers nécessaires, aussi bien que des notaires pour recevoir tous les actes de notariat dans son comté de Roucy.

Les comtes de Roucy revendiquaient en outre :

1° Des droits équivalents aux mairies sur Concevreux, Meurival et Hermonville ; 2° la justice d'Hermonville, le portage de la porte de Vesle à Reims, le droit de portage dû par les seigneurs de Prouilly, Courlandon, Maizy et Saussy (1) ; 3° les corvées dues par les habitants de Romain, Montigny-sur-Vesle, Condé-sur-Suippe, Courlandon, Oulche, Vassogne, Aizelle, Saint-Thomas, Guignicourt, Aubigny, Berrieux et Guiancourt ; 4° le droit de gîte au prieuré de Ventelay ; 5° le droit de chasse dans toute l'étendue du comté, et des fiefs en dépendant (2) ; 6° le droit de pêche et de passage sur la rivière d'Aisne et de péage sur les marchandises passant soit en montant, soit en descendant sur la dite rivière, depuis l'embouchure de la Suippe jusqu'au pont de Vailly ; 7° le droit de péage (3) par terre et par eau dans

(1) Château situé sur la rivière d'Aisne, près de Berry-au-Bac, et dont l'emplacement a conservé le nom de *pré Saucy*.

(2) A Concevreux, la chasse était en commun entre le comte de Roucy et les religieux de Saint-Denis.

(3) Un arrêté du Conseil d'État, du 27 février 1757, restreignit

Digitized by Google

les lieux de Roucy, Berry-au-Bac, Pontavert, Chaudardes, Cuiry, Concevreux, Maizy, Revillon, la vallée de Ventelay, Montigny-sur-Vesle, Bouffignereux, Guyencourt, Bouvancourt, la Croix-Hémont, Corbeny, Jumigny; 8° les tailles de Chaudardes, de Pontavert et la Ville-au-Bois, les dîmes de Vassogne, les avoines de Chaudardes et de Cuiry; 9° les droits féodaux de quints, requints, reliefs, aubaines, morte-main, bâtardises, confiscations, épaves, biens vacants et les hauts services sur la rivière d'Aisne.

§ 2. — Juridiction et justice seigneuriale du comte de Roucy. — Vassaux des comtes de Roucy.

La justice était rendue à Roucy par un bailli, ou en son absence par un lieutenant de justice dans les causes ordinaires.

Un procureur fiscal remplissait pour le comte de Roucy les fonctions de procureur du roi et était chargé du réquisitoire.

Le bailli, dans les procès criminels, s'adjoignait ordinairement deux conseillers pour prononcer la sentence.

Les peines étaient l'amende, la prison, le bannissement du coupable hors du comté, l'exposition avec le carcan et la fustigation, la torture, les travaux forcés et la roue.

Avant 1789, il y avait sur la montagne de Roucy, à 78 mètres environ du moulin à vent, des piliers ou fourches patibulaires, appelés la Justice de Roucy.

le droit de péage par terre aux lieux dits Roucy, Berry-au-Bac, Pontavert et Maizy, avec défense de rien percevoir dans les autres lieux pour les marchandises passant sur la rivière d'Aisne.

Digitized by Google

C'était là que l'on conduisait judiciairement les criminels pour les fustiger, traitement réservé ordinairement aux voleurs de grand chemin.

L'exposition publique et la marque des condamnés aux galères avaient lieu sur la place du marché, devant l'église paroissiale.

Les archives du château de Roucy conservent encore quelques actes du bailliage de cette localité. En 1774, le 9 août, les nommés Thoury et Carré furent roués vifs sur la place du marché de Roucy, après avoir subi la torture, pour avoir assassiné un cabaretier et sa femme à Villers-devant-le-Thour, et avoir maltraité et volé un cultivateur de Châlons-le-Vergeur (1), et le curé de la Ville-aux-Bois et ses deux nièces.

Les fonctionnaires et officiers de la justice seigneuriale de Roucy étaient nommés par le comte; les bénéfices ou amendes provenant de la justice lui appartenaient et provoquaient souvent sa cupidité autant que son amour pour l'équité. Des documents historiques attestent que le bailliage de Roucy avait dans son ressort les appellations de justice de Bourgogne et Lochefontaine, localités situées sur Ventelay, de Pévy, Prouilly, Montigny-sur-Vesle, Fresnes-en-Champagne, Juvincourt-le-Grand, Juvincourt-le-Petit, Mauchamps, Vassogne, Oulches, Maizy, Unchères, Berry-au-Bac, Gernicourt, Pargnan, Magneux et Ormont, Merval, Revillon, Hermonville, Bouffignereux, Courlandon, Aizelles, Mont-Saint-Pierre, Thillois.

Dans les cas de négligence que l'on pouvait reprocher aux officiers de ces justices locales, les officiers du bail-

(1) Châlons-le-Vergeur est une seigneurie composée d'un manoir et d'une ferme situés sur le territoire de Bouvancourt.

Digitized by Google

liage de Roucy avaient droit de poursuivre les procès civils et criminels.

Le bailliage de Roucy était régi par la coutume de Vitry et se rattachait dans certains cas au bailliage de Châtillon-sur-Marne, ou plutôt à sa prévôté, l'une des dix reconnues en Champagne (1).

Ces règles de justice seigneuriale n'étaient pas absolues; car dans la rédaction des coutumes du Vermandois, en 1556, il fut décidé que les bailliages qui avaient une coutume particulière obéiraient à celle de Laon dans tous les cas non prévus par la coutume qui les régissait.

Dans la deuxième moitié du XVIe siècle, la coutume de Laon ou du Vermandois exerça donc quelques modifications dans les arrêts de la justice seigneuriale de Roucy.

Déjà, même en 1223, au parlement de la chandeleur tenu au bois de Vincennes, le bailli du Vermandois avait rendu un arrêt par lequel le roi fut maintenu dans la possession juridique de connaître de la totalité des appels de toute la terre du Laonnois et du comté de Roucy, surtout dans les contestations avec l'évêque de Laon. En 1282, comme l'évêque de Laon, Guillaume II de Châtillon, voulait étendre ses droits de justice et de juridiction administrative sur le comté de Roucy, défense lui fut faite par le bailli du Vermandois, au nom du roi Philippe III, d'avoir à s'occuper en aucune manière de la terre du Laonnois (2) « de celles des comtes de Roucy, du seigneur de Coucy et plusieurs autres ».

(1) *Coutumes du Bailliage de Vitry-en-Perthois,* par Etienne Durand. 1722, in-f°, page 609.

(2) Voir le *Gallia Christiana* et la *France Pontificale.*

Digitized by Google

En 1367, après la mort du comte Robert de Roucy, Marie d'Enghien, sa veuve, accorda aux habitants de Laon des franchises qui consistaient dans l'exemption des droits de péage sur ses terres.

Le bailliage de Roucy fut supprimé par décret du 6 septembre 1790.

Après avoir parlé de ce bailliage et de plusieurs villages du pays rémois qui lui étaient soumis, nous dirons quels étaient les vassaux du comté de Roucy. La liste en est longue; elle fut sans doute un sujet de contestations nombreuses entre plusieurs d'entre eux et leur seigneur dominant.

Le comte de Roucy avait pour vassaux les seigneurs de Bouffignereux, de Mazure à Bouffignereux, de Gernicourt, de Berry-au-Bac, de la Ville-au-Bois en Laonnois, de Pontavert, Thony et Beaumarais, de Juvincourt-le-Grand, Juvincourt-le-Petit et Mauchamps, du Feuillet près Berry-au-Bac et de Saint-Étienne-sur-Suippe, de Maizy, de Revillon, d'Assonville, des Hautes-Rives dites d'Aventure, de la petite Pêcherie à Maizy, des fiefs du bois Gobert et du grand Étang, d'Œuilly et de Pargnan, de Vassogne, d'Oulches, de Pancy, de l'Épine, de Saint-Julien-Royancourt, Chailvet, Bas-Chailvet, de Saint-Paul, de Roucy à Chavignon, de Merval, de la Corbranche à Merval, de Blanzy, Chazelle de Roucy, ou du Bloc à Blanzy-les-Fismes, de *Baslieux-les-Fismes,* des faubourgs de *Courlandon,* de *Vendière* à *Breuil,* de *Magneux* et d'*Ormont,* d'*Unchères,* Chailly et Grandes Fontaines, de *Vendeuil,* d'*Irval,* de *Bas-Irval,* de *Branscourt,* de Mont-Saint-Pierre et *Thillois,* du fief des *Chevaliers* à *Prosnes,* de Grivry et de *Vauciennes,* du Meudon ou la Hocqueterie à *Vauciennes,* de *Radonnay,* de *Prouilly,* de *Pévy,* de Cramaille à *Hermonville,* de

Digitized by Google

Bourgogne-Ventelay, Longvoisin, Lochefontaine, Breuil et la *Ville-au-Bois,* de Condé-sur-Suippe, d'Aizelles, de *Montigny-sur-Vesle,* de *Merfy,* de *Chenay,* de *Romain,* de *Trigny,* de Chamouille, de Colligis, de Mailvail, de Braye, de Craonnelle, de *Tours-sur-Marne,* de Muscourt, de Meurival, du grand et du petit Fayet, de *Boursault,* de *Pouilly-les-Bétheny,* de *Sept-Saulx,* de Lirval et de Beaune (1).

Les vassaux des comtes de Roucy devaient les suivre dans les guerres; la plupart leur devaient aussi la garde du château de Roucy pendant quelques jours de l'année, ou devaient fournir un homme pour les représenter. Pendant ce même temps, le comte était obligé de les nourrir et de les héberger eux et leurs gens et leurs chevaux. Cet usage tomba peu à peu en désuétude dans le cours du XVIe siècle.

Un autre usage, qui subsista jusqu'en 1789, obligeait officiellement les vassaux du comte de Roucy à lui rendre foi et hommage avec dénombrement de leurs biens lorsqu'ils entraient en possession de leur seigneurie. Ceux du pays rémois ne se soumirent guère à cet usage féodal après l'annexion de la Champagne à la France, puisqu'à partir de cette époque la plupart commencèrent à relever directement de la couronne, comme les plus grands vassaux du royaume. Ils devaient néanmoins assister, avec leurs officiers, aux assises ou plaids généraux lorsqu'ils se tenaient à Roucy, pour publier les ordonnances de police, corriger les abus, punir les délinquants et reconnaître les droits dus au comte leur suzerain.

(1) Dans l'énumération des seigneurs vassaux du comte de Roucy, les seigneuries situées dans les limites actuelles du département de la Marne sont mises en caractère italique.

Digitized by Google

La salle des archives du château de Roucy, qui contient encore aujourd'hui plus de douze registres terriers et trente-deux casiers renfermant d'anciens documents, peut donner sur tous ces sujets et sur l'histoire générale de cette localité une foule de renseignements précieux. Leur étude dépasserait énormément les limites de cette notice. Je m'arrête donc en donnant ici l'*ex-libris* du dernier comte de Roucy, M. Louis d'Imécourt,

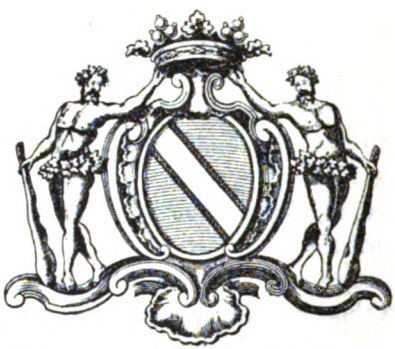

Ex-libris du comte L. d'Imécourt

que l'on peut considérer comme l'un des bibliophiles les plus distingués de notre région (1). Sa bibliothèque, riche d'environ 1,700 volumes, a été achetée au mois de mai 1902 par M. Michaud, libraire de l'Académie nationale de Reims.

Ventelay, 14 juin 1902.

(1) Le comte Louis d'Imécourt, par son mariage avec Mademoiselle Marguerite-Louise-Joséphine de Galliffet de Martigues, était le beau-frère du général de Galliffet, ancien ministre de la guerre.

Digitized by Google

INVENTAIRE DES RICHESSES D'ART DE REIMS

HÔPITAL SAINT-MARCOUL

Notes sur ses Origines et ses Curiosités

(1645-1900)

Communication à l'Académie de Reims le 14 février 1902

Par M. Henri JADART, Secrétaire général.

Dans ces dernières années, l'Académie de Reims a mis vainement au concours une étude d'ensemble sur les établissements hospitaliers de cette ville ou la monographie distincte de l'un d'entre eux (1). Personne n'a répondu, même par un essai de bonne volonté, à un programme si bien fait pour tenter une plume d'érudit et toucher un cœur rémois, de sorte que nous ne pouvons offrir aux lecteurs curieux de connaître le passé de l'Hôtel-Dieu, de l'Hôpital-Général, des Magneuses ou de Saint-Marcoul, que les deux brochures mises au jour par un poète local, fidèle au sort de ces maisons qui le recueillirent et où il mourut, J.-L. Gonzalle (2). C'est tout ce que le XIXe siècle a vu publier spécialement sur l'histoire des hôpitaux de Reims (3).

(1) *Travaux de l'Académie de Reims*, tomes LXXXV, p. 90, LXXXVII, p. 75, et LXXXIX, p. 86, années 1891-94 et suivantes.

(2) *Fragments extraits de l'Histoire des hospices et hôpitaux de Rheims*, 2 br. in-12, tirées à part de l'*Almanach-Annuaire Matot-Braine*, 1868, 1869, 1870. Le travail manuscrit et complet de l'auteur, mort à la Maison de Retraite en 1879, a été légué par lui à la Bibliothèque de Châlons.

(3) Il faut souhaiter, au XXe siècle, la prochaine publication du travail sur la *Léproserie de Reims du XIIe au XVIIe siècle*, qui a servi de positions de thèses à l'Ecole des Chartes, en 1899, à M. Paul Hildenfinger, archiviste paléographe, stagiaire à la Bibliothèque nationale.

Digitized by Google

Partout ailleurs, il semble que les souvenirs de la fondation et de la conservation des maisons hospitalières soient à l'ordre du jour. L'étude des progrès accomplis sans relâche dans le soulagement des misères et vers une meilleure distribution de l'assistance publique ne peut manquer de reporter également à Reims l'attention sur nos hôpitaux et les phases successives de leur existence. Il ne suffit pas, en effet, de vouer ses efforts à l'amélioration du présent pour y réussir : il faut aussi considérer l'œuvre des siècles qui a grandi et prospéré jusqu'à nous à travers des obstacles et des difficultés que nous ne connaissons plus. Un regard équitable sur ce passé instruit et réconforte, élève l'âme et nous rend forcément meilleurs nous-mêmes.

En attendant que des recherches soient entreprises dans nos archives à Châlons et à Reims, avec l'esprit de suite et de méthode nécessaire pour nous donner cette histoire indispensable des maisons hospitalières de Reims, nous offrons quelques notes et des documents sur l'une d'elles, dans le voisinage de laquelle nous habitons et dont l'œuvre bienfaisante nous frappe particulièrement. C'est donc uniquement pour servir à l'histoire de l'hôpital Saint-Marcoul et en faciliter l'éclosion que nous prenons l'avance, en plantant quelques jalons sur ce terrain fécond de la charité. D'autres viendront plus tard, nous n'en doutons pas, pour utiliser ces données et les faire fructifier dans un large et généreux ensemble que nous appelons de tous nos vœux.

On ne trouvera ici, même pour cet établissement pris à part et relativement moderne, que les grandes lignes de sa vie durant les deux siècles et demi de son existence, résumées d'après les lettres patentes qui l'ont autorisé en 1683, d'après les inventaires des archives

Digitized by Google

municipales et hospitalières (1), ainsi que d'après les relations ou notices dues aux administrateurs et à des annalistes rémois, Louis Bidet, l'abbé Bauny et Lacatte-Joltrois (2). Nous y avons joint un relevé des œuvres d'art qui s'y conservent, et le texte des inscriptions relatives à son histoire, avec les listes de ses fondateurs et de ses bienfaiteurs, qui sont une permanente invitation à de nouvelles largesses.

§ 1er. — Aperçu de la fondation et de l'histoire de l'Hôpital Saint-Marcoul, de ses débuts jusqu'à sa reconnaissance légale (1645-1683).

Le plus certain des renseignements sur l'origine de l'hôpital a été, d'après les recherches effectuées dans les archives vers 1850, gravé en tête des listes des bienfaiteurs sur les plaques de marbre posées dans le vestibule du grand bâtiment entre les deux cours (3). On y lit le nom de la fondatrice, la date de la mise en exécution

(1) Les archives hospitalières sont un dépôt des plus riches pour l'histoire des biens des hôpitaux et leur gestion, mais nous n'avons fait qu'en effleurer l'inventaire, laissant au futur historien de ces maisons le soin de les approfondir. Cet inventaire va être transcrit pour en assurer le dépôt d'un double à la Bibliothèque de la ville (1901). Notons qu'il existe pour Saint-Marcoul un ancien inventaire, rédigé en 1756 par Philippe Rogier, président du présidial de Reims, et complété jusqu'en 1790, registre in-f° de 271 ff., reliure ancienne en veau brun.

(2) Sources empruntées au Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque de Reims et à la Bibliothèque de l'Archevêché; sur l'hôpital de Saint-Marcoul, voir aussi les *Archives administratives de Reims*, par P. Varin, t. I, pp. 13 et 15, et les *Archives législatives*, IIe partie; *Statuts*, 1er vol., p. 129; *Statuts*, 3e vol., p. 281.

(3) Sur la pose de ces plaques commémoratives, voir les *Souvenirs archéologiques et notes relatives à l'état de la ville de Reims*, par N. Brunette, ancien architecte de la ville, in-8°, *Meaux*, 1885, pp. 163 et 164; voir aussi dans le même ouvrage l'indication des améliorations modernes créées à Saint-Marcoul, pp. 158 et 160.

Digitized by Google

de son œuvre et celle de son décès : *Mad^lle^ Marguerite Rousselet, fondatrice de l'Hôpital de Saint-Marcoul, dit Hospice des Incurables en 1645, décédée le 17 janvier 1651, à l'âge de trente-trois ans, victime de son zèle et de sa charité.*

Cette mention, mise à la place d'honneur, en dit assez pour fixer l'attention et reporter le souvenir à qui de droit, mais les détails nous manquent absolument pour préciser la biographie de Marguerite Rousselet autrement que par le récit traditionnel de son charitable asile ouvert aux malheureux affligés d'écrouelles et repoussés de l'Hôtel-Dieu. Tel est, en effet, le point de départ certain de l'hospice, créé vers 1645 dans une maison particulière de la rue du Bourg-Saint-Denis par l'initiative d'une jeune fille singulièrement dévouée à cette tâche. Frappée de compassion pour ces victimes d'une infirmité répugnante et autrefois généralement réputée incurable, jusque-là toujours admises à l'Hôtel-Dieu et exclues alors en partie, faute de place et par crainte de la contagion, elle les recueillit, probablement dans sa propre demeure d'abord, les entretint à l'aide des ressources qu'elle put se procurer autour d'elle et, par une touchante émulation, groupa en faveur de son œuvre des compagnes et des auxiliaires (1).

Nous donnons en entier le récit traditionnel qui s'est

(1) *Fragments extraits de l'histoire des hospices et hôpitaux de Rheims,* par J.-L. Gonzalle, opuscule cité plus haut, pp. 6 et 7. — Le récit de ces faits est emprunté certainement aux trois relations historiques sur les origines de Saint-Marcoul, qui sont conservées aux Archives hospitalières, fonds de Saint-Marcoul, figurant à l'inventaire, l'une au début, la seconde plus loin, et la troisième sous la date de 1790. Voir aussi sur Marguerite Rousselet et son frère, André Rousselet, un renseignement inédit des mêmes Archives, donné en appendice I, p. 27.

Digitized by Google

perpétué d'après des souvenirs aussi fidèles que reconnaissants de la part des administrateurs :

« Vers le milieu du 17e siècle, l'hôtel dieu avoit été jusqu'alors seul chargé de recevoir tous les malades, même ceux qui étoient attaquez de maladies incurables, mais le mal des écroueles qui se communique ayant affligé plusieurs personnes qui se trouvoient sans secour et qu'il étoit nécessaire de séparer des autres malades, ce fut alors que Marguerite Rousselet offrit en l'année 1645 de se charger du soin de les soulager. On les reçut dans une maison size au bourg St-Denis. Leonor d'Estampes alors archevêque de Reims, et le Conseil de la ville secondèrent le zèle de Marguerite Rousselet, ainsi que plusieurs personnes qui par leures charitez contribuèrent au soulagement de ces pauvres écrouelez.

« Marguerite Rousselet ne jouit pas longtems du fruit d'une œuvre aussi utile. Victime de son zel et de sa charité, elle mourut au milieu des pauvres malades le 17 janvier 1651, à l'âge de 33 ans.

« Marie Gourland, qui avoit étée la compagne de ses travaux, mourut le 26 octobre 1650 (1).

« Sœure Jeanne Lobreau succéda à Margueritte Rousselet et pourvut pendant deux ans aux besoins et soulagement des écrouelez. Ses infirmitez habituelles la forcèrent de les abandonner.

(1) Les dates des sépultures de Marguerite Rousselet et de Marie Gourland sont consignées sur le « Catalogue des morts », ou « Registre des personnes décédées et enterrées en l'église et cimetière de St Denys », années 1650 et 1651, en ces termes : « Décembre 1650, le 27e, Marie Gourland, fille de St Marcoul », — et « Janvier 1651, le 18e, mesme jour, Margueritte Rousselet ». Rien de plus à la mémoire de ces saintes filles, qui disparurent dans la parfaite modestie de leur condition. (*Archives communales de Reims,* registre de la paroisse Saint-Denis, 1646-50.)

Digitized by Google

« Magdeleine Dieppe, qui avoit étée apellé dans cette maison en juin 1648, commença à y rassembler plusieures filles charitables qui formèrent une communauté. Marie Delor, native de Fismes, Anne Clain, Jeanne Bernard et Nicolle Briet, sont les seules dont on nous ait conservé le nom (1).

« En l'année 1683, le nombre des malades devenu plus considérable, on fut obligé d'agrandir l'ancienne maison. Alors Mgr Le Tellier, archevêque de Reims, et Messrs du Conseil de la ville, qui sentirent la nécessité et l'utilité de cet établissement obtinrent des lettres patentes qui l'approuvèrent (2). »

La relation rédigée en 1790 est presque identique à cette dernière; elle ajoute cependant un trait relatif à l'assistance que trouva la fondatrice en Pierre Angier, bienfaiteur primitif dont le nom se retrouvera précisé plus loin :

« Une bonne fille, nommée Marguerite Rousselet, fut sensible à ces malheurs pour l'humanité et peu satisfaite des traitemens qui étoient administrés à l'hôtel dieu à ces pauvres incurables, prit le parti de retirer un petit nombre dans sa maison et de les solliciter à l'aide d'une fille qui la servoit et des conseils d'un bon père nommé Angier, qui de son côté sustentoit ces pauvres, les catéchisoit, et leur procuroit la subsistance

(1) On lit encore ces mentions dans le « Catalogue des noms des Morts en la parroisse de St Denis, qui sont enterés au Cimetière » : « Le 15 janvier 1651, le mesme jour, deux filles de St Marcoul », — et en 1657, juillet, « le 31e jour, un homme qui fut mort à St Agnez, nommé Jacques Legro, homme de Anne Colbert. » *(Archives de Reims.)*

(2) Archives hospitalières, fonds de Saint-Marcoul, A 1, pièce non datée du XVIIIe siècle sur simple feuille de papier.

Digitized by Google

par des quêtes qu'il faisoit lui-même dans la ville (1). »

Commencée de la sorte à une date incertaine (2), mais parvenue vers 1650 à une prospérité relative, cette œuvre frappa vivement les administrateurs de l'Hôtel-Dieu par son côté pratique et fut envisagée par eux comme une succursale de cette maison. Ils proposèrent donc à la fondatrice la direction d'une maison plus grande que la sienne, dans laquelle seraient admis, avec ses scrofuleux, ceux de l'Hôtel-Dieu. Elle ne refusa pas cet accroissement de charges et de responsabilité, et l'asile agrandi reçut la première consécration officielle sur son emplacement actuel à cette date approximative de 1645. A ce moment remonte sans doute l'enseigne si curieuse que l'on conserve dans la maison et qui servit à appeler sur l'œuvre la charité des voisins et des passants (3).

La maison subsista dans un étroit logis appartenant à la maison des Magneuses, situé entre la rue du Bourg-Saint-Denis (rue Chanzy) et la rue des Prêcheurs (rue Brûlée). Ensuite la tolérance de Henri de Maupas, abbé de Saint-Denis, en 1651, puis le consentement des cha-

(1) Extrait de la notice historique du même fonds, rédigée en 1790 et donnant l'état de la maison à cette date, cahier in-f°.

(2) Marguerite Rousselet, morte en 1651, à trente-trois ans, était née par conséquent en 1618; elle ne put guère ouvrir d'asile avant l'âge de vingt-sept ans, c'est-à-dire avant 1645. (Voir p. 201.)

(3) L'inscription de cette enseigne est donnée en appendice VIII. — Il reste dans la rue de Normandie, n° 2, sur la droite d'une porte cochère de l'Hôpital-Général un vestige de cet usage d'appeler la commisération des passants sur les besoins des hôpitaux. On y lit, en effet, ces mots gravés sur une pierre dans la muraille à 1m30 de hauteur : *Tronc pour les besoins très pressans de l'Hôpital général.* Ce tronc, qui remontait au XVIIIe siècle, est aujourd'hui bouché.

Digitized by Google

noines de Saint-Denis eux-mêmes, en 1655, agrandit l'hospice vers l'est de toute la maison des Béguines de Sainte-Agnès, qui relevait de cette abbaye. Enfin, en 1656, le premier asile fut acquis par la ville, par voie d'échange, des administrateurs de la fondation de Mme de Magneux, et tout l'ensemble qui forme encore aujourd'hui l'hôpital Saint-Marcoul fut organisé définitivement avec le développement nécessaire aux besoins de sa large assistance (1). Le chroniqueur Oudard Coquault considérait, en 1657, l'œuvre comme établie et admirait la charité qui pourvoyait seule à ses besoins (2).

Voici, au surplus, une conclusion du Conseil de ville, de cette même année 1657, pièce probante à cet égard, qui montre la sollicitude des magistrats municipaux et que nous reproduisons intégralement :

« Du Mardi douzme Juin 1657, du matin, Au conseil où présidoit Monsieur le Lieutenant et y assistoient Messieurs Audry, Coquebert, lieutenant, Paris, Lespaignol, Flamain, Pothé, N. Josseteau, Caillambault, Jean Cocquebert, Chalons, Hachette, Favart et Noblet.

« Sur ce qui a esté proposé par Monsieur le Lieutenant

(1) Voir les titres successifs de ces réunions et achats aux Archives communales de Reims, pp. 592 à 595 de l'*Inventaire Le Moine. (Bibliothèque de Reims.)* Cf. Conclusions du Conseil de ville des 13, 20, 23 avril 1655 et 12 juin 1657. *(Archives de Reims.)*

(2) « Au lieu de ceste maladie (le feu de saint Antoine) et de ladres dont on ne voit plus du tout, il est arrivé depuis 25 ans ou environ si grand nombre d'escrouelles, que le publique de ceste ville a esté contrainct establir ung lieu à cest effect pour y soulager les pauvres. Ceste maison est au bourg St Denis. Or pour l'entretien d'icelle il fault par an au moins quinze mille livres. Il n'y a point de fonds, et par providence du Seigneur, elle a subsisté jusques à présent des aulmones et legz faictz par la piété de nos habitans. » *Mémoires de Oudard Coquault,* publiés par Ch. Loriquet, 1875, t. II, p. 351.

Digitized by Google

qu'il avoit advis par Mr Dey, chanoine de l'église de Reims (1), de present à Paris, que plusieurs personnes de condition ayant appris le grand secour que tiroient les pauvres affligés du mal de St Marcoul dans ung hospital qui commance à s'establir en ladite ville de Reims, lequel ne se soustient que de charité, tant de dehors que dedans, et que ledit hospital estant joint à la maison de saint Agnez pouvoit beaucoup s'agrandir en acheptant deux maisons qui sont entre ledit hospital et ladite maison de sainte Agnez, estoient de vollonté de le secourir et de contribuer à l'acquisition des dites deux maisons et que pour y parvenir il estoit nécessaire de luy envoyer ung plan dudit hospital et desdites maisons, et demander le prix qu'elles pourroient couster et mesme scavoir sy messieurs les Lieutenant et gens du conseil de ladicte ville contribueroient pour partie à ladite acquisition sy nécessaire à faire, attendu le peu de place qu'il y a audit hospital pour renfermer les pauvres dont le nombre croit tous les jours par les passans (qui) y arrivent tant voisins qu'esloignés.

« Conclud a esté que ladite ville contribueroit d'un quart à l'acquisition des dites maisons et que le plan d'icelle, avec celle de St Agnez et dudit hospital, sera envoyé audit sieur Dey (2). »

Pendant ce temps, le zèle des femmes dévouées qui s'étaient adjointes à Marguerite Rousselet se soutenait et

(1) « Robert de Y, clericus remus, 3 aug. 1640, fuit postea doctor theologus, fit archidiaconus major 21 oct. 1662, et vicarius generalis D. C. M. Le Tellier, arch. Remensis, 29 aug. 1671, obiit 24 aug. 1682, sepultus in sacello Stæ Annæ. » (Præb. 42. - *Recueil de Weyen, ms. de la Bibliothèque de Reims.)*

(2) *Registre des conclusions du conseil de ville*, aux archives de Reims (1657-1659, pp. 79 et 80).

Digitized by Google

se poursuivait en dépit des coups que la mort jetait dans leurs rangs. Elles se succédaient l'une à l'autre dans la simplicité du même dévouement, selon l'ordre que nous lisons sur les plaques commémoratives : *Mad^elle^ Rousselet fut secondée dans son œuvre de bienfaisance par les dames dont les noms suivent, et qui, réunies en communauté, furent les premières religieuses de S. Marcoul : Mesd^elles^ Marie Gourland et Jeanne Lobreau en 1645, Madeleine Dièpe, Marie Delor, Anne Clain, Jeanne Bernard et Nicolle Briet en 1648.*

Les bienfaiteurs marchèrent à l'envi sur les traces de ces femmes d'élite; on en trouvera les noms dans les listes dont nous parlions plus haut, mais, au-dessus de tous, il faut citer deux ecclésiastiques qui ne se bornèrent pas à des dons et à des encouragements. Leur mission fut toute d'action et pleine d'influence en faveur des pauvres malades, ce sont : Pierre Angier, fils d'un receveur des tailles à Reims, qui mourut en 1674 avec la réputation de l'un des fondateurs de l'œuvre (1), et Jacques Callou, chanoine et théologal de la cathédrale, qui vint habiter la maison de Saint-Marcoul pour y exercer dans sa plénitude son charitable ministère et y mourut en 1714, dans l'extrême vieillesse, atteint de cécité, toujours vaillant et miséricordieux (2).

(1) Voir la notice de Lacatte-Joltrois, donnée en appendice VI.

(2) « Præbenda 50. Jacobus Callou, Presbyter Remensis Diœcesis, moderator Seminarii Remensis, authoritate ordinarii in propria 25 sept. 1679, per obitum Joannis Meslier, presbyteri. Obiit Remis plenus meritis, canonicus Remensis antiquus et veteranus, 2 junii 1714, sepultus ante Imaginem Christi Patientis. Joannes Le Cocq, præcedentis nepos, presbyter diœcesis Remensis et canonicus Ecclesiæ Collegiatæ S^ti^ Laurentii Rozetensis, diœcesis Laudunensis, auth. apostolica in propria 6 Junii 1712 per resignationem Jacobi Callou, presbyteri. Obiit Remis 3^a^ nov. (1722) hora 8 serotinâ

Digitized by Google

Un témoignage, non équivoque dans sa naïveté, lui fut rendu par une main amie sur ses derniers jours ou après son décès, dans l'inscription mise au bas de son portrait gravé par E. Desrochers, à Paris, rue du Foin, près la rue Saint-Jacques, et portant ce titre :

Jacques Callou, Prestre, Chanoine de Notre-Dame de Reims, 1er Supérieur du Séminaire, Bienfaicteur de l'Hospital de S. Marcoul, où il mourut en odeur de sainteté l'an 1714, âgé de 88 ans.

I'eus pour toucher les Cœurs des talents naturels,
I'ouvris aux malheureux des bras toujours propices,
Et formay la Jeunesse au Culte des Autels.
Dix sept lustres m'ont vü dans ces Saints exercices,
L'âge en vain me ravit l'usage de mes yeux,
Ie n'en vis que plus clair dans la route des Cieux (1).

Avant d'obtenir la reconnaissance légale, l'œuvre de Marguerite Rousselet faillit subir en 1662 une déviation, ou du moins une fâcheuse concurrence par l'effet du zèle d'une autre bienfaisante fondatrice, la dame Brisset, veuve Varlet (2). Le conseil de ville reporta son ardeur sur un autre point, la fondation de l'hospice des Orphelins, et il acquit sa maison de la rue du Bourg-Saint-Denis avec sortie sur celle des Prêcheurs, pour l'annexer à l'hospice des incurables de Saint-Marcoul. Le moment était venu de garantir à cette dernière fondation son caractère propre et d'assurer son avenir à jamais.

septuagenario major, sepultus in ambitu claustri juxta januam Capituli. » (WEYEN, *Dignitates Ecclesiæ metrop. Remensis*, ms. de la *Bibliothèque de Reims*, f° 305 verso.)

(1) Portrait encadré dans une salle de la Bibliothèque de Reims.

(2) Elle voulait former dans la rue du Bourg-Saint-Denis, « une maison composée de toutes sortes de gens de la ville ou étrangers qu'elle nourrissoit du produit de ses quêtes. » (*Archives communales*, pièce citée en appendice II, p. 29.)

Digitized by Google

Ce fut à la demande de Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, avec le concours du Conseil de ville et l'ouverture d'une enquête publique *de commodo et incommodo* (1), que la fondation de Saint-Marcoul dût sa reconnaissance légale, environ quarante ans après ses pénibles débuts. Les lettres-patentes, signées à Joigny par Louis XIV au mois de mai 1683, sont contresignées par Colbert, qui n'a point dû rester indifférent à cette marque de faveur du pouvoir royal envers sa ville natale. On trouve dans ce document, imprimé l'année suivante à Reims, le tableau des avantages assurés par le nouvel hôpital à une population affligée par ce « mal d'Escroüelles, d'autant plus dangereux, y est-il dit, qu'il se communique par la fréquentation (2) ». On y loue celles qui, « pour en arrêter le cours et procurer la guérison à ceux qui en sont atteints, avoient donné depuis quelques années leurs soins et une partie de leurs biens pour retirer les Malades de ce mal en la Maison dite de saint Marcoul ». Le nom de Marguerite Rousselet, véritable fondatrice de l'œuvre vers 1645, n'est point énoncé dans la pièce, ni ceux de ses dévouées compagnes, mais les résultats acquis par ces « personnes

(1) Les pièces de cette curieuse enquête sont conservées aux archives hospitalières fonds de Saint-Marcoul, et mentionnées à l'inventaire. Elle est datée du 31 décembre 1683 par devant Béguin, lieutenant général, et l'une des dépositions est celle de Nicolas Lecompère, docteur et professeur en médecine, qui loue l'établissement au point de vue médical, et déclare que « depuis le décès de Claude Nolin, docteur et professeur en médecine, arrivée il y a quinze ans environ, il a visité et médicamenté charitablement les malades atteints des escrouelles ». *(Archives hospitalières.)*

(2) *Lettres patentes du Roy. Pour l'establissement de l'Hôpital des Incurables de Saint Marcoul. — A Reims, Protais Lelorain,* 1684, in-14 de 12 pages, avec les armes de France sur le titre.

Digitized by Google

de piété » sont clairement relatés : « Les Malades ainsi sequestrez et hors du commun, y est-il dit, n'ont point communiqué leurs maux aux personnes saines, plusieurs de ceux qui en estoient atteints ayant recouvré leur santé et trouvé leur guérison dans ladite maison par les remèdes qui leur ont esté fidèlement administrez. »

Ainsi, ce furent les magistrats et les habitants de la ville qui devinrent les promoteurs de l'entreprise et secondèrent « de tout leur pouvoir le dessein de ces personnes charitables ». Les legs et donations « joints aux aumônes journalières », ont permis de « suffire tant à la nourriture et entretènement desdits Malades, que pour le parfait et entier establissement de cette Maison », que le roi érigeait « en un Hôpital des Incurables de Saint Marcoul ». La royauté pouvait, d'ailleurs, favoriser spécialement l'hospitalisation gratuite de ceux qu'elle devait, par une charité traditionnelle et séculaire, consoler et assister en raison même de leurs maux d'écrouelles (1). Il y avait une relation directe entre le culte de saint Marcoul au prieuré de Corbeny, où se rendait le roi de France après son sacre, et l'hôpital fondé de même sous son vocable dans la ville même du sacre (2). Les lettres patentes n'en parlent pas, mais les

(1) *Ecrouelles*, subs. fém. pl. Tumeur pituiteuse et maligne, causée par des humeurs froides, et qui vient aux parties glanduleuses, mais plus ordinairement à la gorge. *Le Roi de France guérit des écrouelles en touchant les malades. (Dictionnaire de l'Académie françoise, Nismes*, 1778, t. I, p. 411.) Le *Dictionnaire de la Langue française*, par Littré, donne la même définition et des exemples tirés de l'ancien français. Etymologie, *scrofellæ, scrofulæ*.

(2) Sur les livres liturgiques du culte de saint Marcoul à Reims, à l'usage de l'hôpital de ce nom, voir le *Catalogue du Cabinet de Reims à la Bibliothèque de Reims*, t. I, 1890, p. 53, nos 170 à

Digitized by Google

rapports ainsi établis sont constants et bien conformes aux idées et à l'esprit publics du temps.

Le pouvoir, en approuvant l'établissement de Saint-Marcoul sur les instances de l'archevêque, n'en faisait cependant pas une maison religieuse proprement dite. Il voulait au contraire que le temporel en fut géré et administré par une commission composée de trois personnes, « un Ecclésiastique nommez par le clergé et deux Laïques nommez par le Conseil de Ville ». La prépondérance était ainsi acquise à l'élément local et civil, bien que l'archevêque ait la juridiction et la discipline en ce qui regarde les statuts et règlements. Sous la règle adoptée par le prélat, l'hôpital devait être « régi et gouverné par lesdits administrateurs, et les Malades servis par des bonnes Filles qui seront par eux choisies, lesquelles Filles ne pourront estre astraintes, reçües ny admizes en aucune closture et régularité monastique, ni former aucune Communauté régulière (1) ». Toutes les facilités d'acquérir et de posséder étaient concédées sans amortissement, avec défense d'aliéner ni d'hypothéquer les biens en quelque manière que ce soit.

Le privilège royal ainsi délivré, registré au Parlement, à la Chambre des Comptes, au Bailliage de Vermandois, devait être, en outre, visé et reconnu par le Conseil de ville. Dans la séance du 10 janvier 1684, on donna lecture des lettres patentes qui furent accueillies avec satisfaction en ces termes : « Conclud a esté que les Lieutenants, Gens du Conseil... reconnoissent ledit establissement de la Maison de Saint-Marcoul et érection

173. — Cfr. *Le culte de saint Marcoul à Reims et à Corbeny*, article du *Bulletin du diocèse de Reims*, 1885, t. XVIII, pp. 41 à 43.

(1) Cette clause de constitution séculière fut invariablement respectée par l'archevêque dans les statuts cités plus loin.

Digitized by Google

d'icelle en Hôpital de Communauté, pour dans icelle les personnes atteintes du mal d'Ecroüelles estre reçeües, nourries, entretenües et medicamentées, estre fort avantageuse et de grande utilité au public, dans la ville où cette maladie est fréquente, et attaque ordinairement les Enfans des Artisans lesquels estans sequestrés et reçeüs dans ladicte Maison, non seulement ne communiqueront point leur mal à d'autres, mais y estant deüement médicamentez comme ils ont esté depuis quelques années, ils pourront trouver leur guérison et recouvrer leur santé (1). » Il ne restait plus que la sanction définitive du Parlement, accordée le 29 janvier 1684, pour consacrer à jamais l'établissement loué et ratifié par l'unanimité de ceux qu'il desservait si utilement.

En administrateur prudent et avisé, l'archevêque ne promulgua que huit ans plus tard le règlement d'ordre intérieur du personnel que le roi l'avait chargé de rédiger. Il est daté du 24 décembre 1692, et fut imprimé à Reims à la même date, portant en tête une lettre du prélat expliquant son rôle en la circonstance pour établir une discipline exacte et régulière dans la maison. Le règlement est divisé en sept chapitres traitant successivement des pauvres malades, des filles destinées à leur service, de la réception des sœurs, des officières de la maison, des devoirs de la supérieure et autres officières, de l'ordre de la journée et de la distribution des heures, enfin des exercices spirituels (2).

(1) *Conclusions du Conseil de ville de Reims,* registre de 1684, aux Archives communales.

(2) *Règlemens et statuts pour les sœurs et les pauvres de l'Hôpital de Saint-Marcoul établi à Reims, donnés par Monseigneur Charles-Maurice Le Tellier, archevêque duc de Reims, l'an de grâce 1692.* — Reims, Nicolas Piérard, *s. d.,* in-4° de 30 pages.

Digitized by Google

Voici un aperçu analytique des points essentiels de ce règlement. L'hôpital ne doit recevoir que des malades affligés d'écrouelles, et les enfants n'y sont pas admis au-dessous de l'âge de trois ans; les noms de tous les malades devront être inscrits sur des registres qui mentionneront aussi leur décès ou leur guérison.

Les bonnes filles seront choisies en nombre suffisant par rapport à celui des malades; elles garderont le nom de leur baptême et celui de leur famille, mais dans la maison elles recevront de tous la qualification de *Sœur*. « Elles travailleront à acquérir l'humilité, la patience, l'esprit de pauvreté, la charité et autres vertus qui leur sont nécessaires dans leur emploi..., elles ne s'y sanctifieront néanmoins qu'à proportion de la pureté de leur intention et de la fidélité qu'elles auront à répondre à leur vocation. » Sages conseils et d'une portée fort pratique pour les simples et courageuses filles, venues en grand nombre des campagnes voisines de Reims pour s'y vouer à une tâche pénible et si rebutante pour d'autres ! « Elles ne feront point de vœux, poursuit le règlement, et ne formeront point une Communauté régulière, et en cas qu'elles entreprissent de le faire dans la suite des temps. Elles seront aussitôt mises hors de leur emploi et de la Maison. » « Leur admission au service des Malades sera reçue par Acte en bonne forme par des Notaires, et la Maison s'obligera par le même acte de les nourrir, loger et entretenir. » Leur apport, leur sortie en cas de besoin, leur genre de vie, leur soin particulier des malades, leur costume (1), leurs relations, les honneurs et prières qui leur seront dus à leur décès,

(1) Le costume de ces *bonnes filles* est resté celui des femmes de l'époque de la fondation.

Digitized by Google

tout cela est réglé et prévu avec beaucoup de méthode et de bon sens, entremêlé de conseils de la plus parfaite convenance (1).

La réception des sœurs ne présente aucune particularité notable, ni le choix des officières par les administrateurs. Le devoir de la supérieure est tracé avec la même simplicité : on réclame d'elle une affectueuse bonté pour tous (2), le plus grand respect pour les administrateurs, la gestion la plus minutieuse pour l'argent qu'on lui confie et dont elle rendra compte chaque semaine, « tous les lundis au Bureau », enfin une surveillance rigoureuse du personnel. Nous n'avons pas davantage à nous appesantir sur les devoirs des autres officières, infirmière, lingère, pitancière, boulangère, sommelière, sacristine, cette dernière devant être surtout assidue à l'exactitude de l'acquit des fondations.

La distribution du travail dans la journée offre non moins de preuves de sens pratique, en conformité aux usages anciens : lever à quatre heures et demie ou à cinq selon les saisons pour les sœurs, coucher à huit heures ou à huit heures et demie, soins et repas des pauvres d'abord, des sœurs ensuite. Quant aux exercices spirituels, ce sont les mêmes que pour les personnes de leur condition et d'un ordre intérieur, sans affectation ni singularité, ni régime extraordinaire en quoi que ce soit. Les jours chômés sont ceux du diocèse, et les fêtes ne dispensent d'aucune corvée en ce qui touche les besoins

(1) « Elles obeïront (les Sœurs) aux Administrateurs... Elles ne feront rien d'extraordinaire... Elles auront beaucoup de charité les unes pour les autres, etc., etc. », pages 8, 9 et 10.

(2) « Elle conservera une grande union... Elle pansera elle-même les Malades... », pages 16 à 18.

Digitized by Google

matériels des malades (1). Il n'existe dans les statuts aucune mention d'une confrérie de Saint-Marcoul érigée en 1663 dans l'hôpital, et sanctionnée seulement en 1685 par l'autorité diocésaine. Cette institution n'avait donc rien d'obligatoire et resserrait uniquement des liens de prières et de charité (2).

§ 2. — Aperçu de l'histoire de l'Hôpital Saint-Marcoul depuis la fin du XVIIe siècle jusqu'à nos jours.

Nous n'avons pas encore parlé des libéralités en dons et legs qui étaient venues très vite au secours de l'établissement, et qui lui avaient assuré, ce que nos pères estimaient tant, un revenu en biens-fonds ou en contrats de constitution de rente suffisant pour les besoins annuels. Les quêtes, indispensables au début, et les aumônes sollicitées à la porte des visiteurs et des voisins devenaient une formalité inutile. La reconnaissance d'utilité publique, en 1683, avait sanctionné cet état de choses, qui se perpétua au cours du XVIIIe siècle par de nouveaux bienfaits, venant en aide à de nouvelles

(1) Les jours des fêtes de saint Marcoul et de sainte Agnès y sont notés, ce qui prouve la survivance de l'ancien vocable des Béguines.

(2) « Indulgences plénières octroyées à perpétuité à tous ceux et celles qui se feront enregistrer en la confrairie de S. Marcoul, érigée en l'Hôpital des Incurables de la ville de Reims et unie à l'Archiconfrairie du S. Esprit de la Ville de Rome, le 17 mars 1663, visées par J. Roland, vicaire général de l'Archevêque de Reims, le 28 avril 1685. » — Placard in-folio portant en tête la figure de S. Marcoul et les armes du pape et de l'archevêque Le Tellier. (*Bibl. de Reims, Cabinet de Reims*, t. II, n° 326.)

Digitized by Google

misères ou permettant de faire face à des calamités exceptionnelles.

Nous produirons, en appendice, cette liste des bienfaiteurs, fort touchante dans sa simplicité, que les administrateurs des hospices firent placer dans le principal vestibule, entre les deux cours, en 1850. Les offrandes des petites bourses, on le remarquera à la multiplicité des noms, y furent constamment les plus nombreuses et, en somme, au cours des siècles, les plus abondantes et les plus fructueuses. On trouvera également, dans les pièces produites en appendice, les détails nécessaires sur les placements de fonds et sur la gestion des propriétés. Alors, comme aujourd'hui, les propriétés foncières étaient susceptibles de baisse dans le revenu, soit par suite de la ruine des fermiers, soit par suite de grêle, sécheresse et stérilité. Il fallait alors pourvoir à des difficultés inouïes et à des économies que l'on ne subirait plus actuellement.

Les principales fermes de Saint-Marcoul sont indiquées aux archives au nombre de trois, celle du Châtelet-sur-Retourne (1), celle de Balaives à Romigny, près de Ville-en-Tardenois (2), et celle de Sévigny-Waleppe (3).

(1) Sur la ferme du Châtelet, comprenant 51 hectares et léguée sans charge aucune à Saint-Marcoul, par Guillaume Mercier, marchand à Reims, le 16 décembre 1675, voir l'*Histoire du Châtelet-sur-Retourne,* par l'abbé Portagnier, dans les *Travaux de l'Académie de Reims*. t. LIV, p. 335.

(2) Par dispositions testamentaires en 1688 et 1689, Gérarde Flamain, dame de Montigny, légua cette ferme à charge de deux lits en faveur de malades scrofuleux des villages de Romigny et de Violaine. (J.-L. Gonzalle, *Fragments* déjà cités, p. 8.)

(3) Cette ferme fut acquise (1725-28), par un échange avec M. Canelle de Provisy, contre une ferme sise à Aubilly et léguée en 1715 par demoiselle Adrienne Pouru, avec ses autres biens meubles et immeubles.

Digitized by Google

Il y avait, en outre, des censes, des terres isolées et des vignes.

Les legs de maisons à Reims ont été aussi fréquents, et il y avait, dans la chapelle détruite, quelques inscriptions, malheureusement détruites, mais dont nous relatons le texte, qui rappelaient des libéralités de ce genre de la part des familles Lévesque et Leleu. Les apports en argent furent fréquents à toutes les époques, et nous renvoyons à la notice de Gonzalle sur les donations ou legs en valeurs, qui servirent à la fondation de lits en faveur d'habitants d'une commune ou de descendants d'une famille. Il cite, notamment, les dispositions généreuses et prévoyantes établies par Marie de Mainville, comtesse de Saint-Souplet, en 1717, par l'abbé Anceau en 1785, par Marie-Jeanne Renard en 1823, par Élisabeth Legrand, veuve Grave, en 1834, et par Nicolas Henriot en 1860 (1). Il associe ce dernier, dans la mémoire reconnaissante des Rémois, à l'œuvre successive de Marguerite Rousselet et du chanoine Godinot, lequel fut pour tant d'œuvres un bienfaiteur insigne (2).

Ce fut, en effet, à l'initiative de l'abbé Godinot que l'on dut, en 1740, l'établissement d'un asile spécial pour les malades cancéreux, jusque-là repoussés des hôpitaux. Ce fut dans le voisinage immédiat de Saint-Marcoul que l'on plaça tout d'abord cette maison mise sous le vocable de saint Louis. Ainsi fondée dans la rue du Bourg-Saint-Denis, elle suscita des conflits entre les administrateurs de l'Hôtel-Dieu et ceux de Saint-Marcoul, et provoqua en même temps des plaintes motivées

(1) Le legs de Nicolas Henriot permit l'établissement d'un nouveau quartier à Saint-Marcoul pour les femmes paralytiques ou aveugles.

(2) Notice déjà citée, pp. 8 et 9.

Digitized by Google

par la crainte de la contagion eu égard à cette proximité (1). Il fallut, en 1778, transférer l'hôpital des cancéreux dans un bâtiment construit à la Burie, sur les bords de la Vesle, où il existe encore à l'état industriel. Mais il a été désaffecté du service hospitalier en 1841, et les malades transférés à l'hôpital Saint-Marcoul, où ils sont soignés depuis lors dans un quartier spécial (2).

Si la modeste fondation de Marguerite Rousselet put ainsi se dilater et s'agrandir sans quitter son lieu d'origine, c'est que l'administration en avait été constamment sage et économe, avant comme depuis la Révolution. Nous avons vu plus haut que, sous l'ancien régime, le clergé y avait un représentant contre deux délégués du Conseil de ville, et il en était encore ainsi en 1789 (3). On ne faisait, à cette époque, aucune économie, mais on constata que les charges étaient couvertes par un revenu de vingt mille livres lorsqu'on fit, en 1791, un relevé de l'état des hôpitaux rémois (4). La période ré-

(1) Extrait des registres des conclusions du Bureau de l'Hôtel-Dieu de Reims (5 février 1743), relativement aux cancérés qui doivent rester distincts des malades de l'hôpital Saint-Marcoul, bien que soignés depuis 1740 dans une maison voisine. — *(Pièce imprimée, de la Bibliothèque de Reims, Cabinet de Reims,* t. II, nos 326, 4.)

(2) Notice déjà citée, pp. 11 à 16.

(3) Année 1785. Hôpital S. Marcoult, établi en 1650. Sœur Thierry, supérieure. Administrateurs : MM. Pommyer, chanoine et doyen de l'Église de Reims; Amé de Beaugilet, juge-garde vétéran en la Monnaie de Reims; Canelle de Vuarigny, Masson, Notaire Royal, Receveur, rue du K rouge. Les Bureaux se tiennent le vendredi de chaque semaine, à deux heures. — Année 1789. Même état, sauf : Sœur Bouillon, supérieure. Administrateurs : MM. Maillefer, trésorier de France aux Bureaux des finances de Champagne; Bidet, avocat en parlement. *(Almanachs historiques de la Ville et du diocèse de Reims,* 1785 et 1789.)

(4) *État des hôpitaux et hospices de Reims en 1791;* l'article rela-

Digitized by Google

volutionnaire ne fut pas sans apporter des changements dans le milieu jusque-là si paisible de ce lieu hospitalier. En 1793, un comité révolutionnaire s'y installa (1), et le personnel des sœurs eut à subir des retranchements et des incarcérations qui tenaient au refus de quelques-unes de prêter le serment d'abord exigé pour la constitution civile du clergé, ensuite celui dit de Liberté et d'Égalité. Les récalcitrantes furent astreintes à le prêter en 1794, et leur élargissement suivit l'accomplissement de cette formalité à laquelle on attachait une si grande importance (2).

Outre les difficultés apportées à la liberté et même à l'exercice particulier du culte, la gestion des biens spéciaux de la maison devenait intolérable par suite de la mise en régie des revenus. Cette situation compliquée des domaines hospitaliers, dans le détail de laquelle nous ne voulons pas entrer, prit fin par la loi de vendémiaire an V, qui réunit sous une seule et même administration centrale les hôpitaux existants à Reims. Le patrimoine commun des pauvres fut

tif à Saint-Marcoul indique la présence de 60 à 80 personnes, un revenu de 20,000 livres et des charges qui l'absorbent. (*Archives communales de Reims*, liasse, année 1791.)

(1) Le 6 frimaire an II (26 novembre 1793), les comités révolutionnaires et de surveillance s'installent dans une salle à St Marcoul et y délibèrent sur divers sujets. (*Notes mss. de A. Lebourq*, année 1793.)

(2) A la date du 26 novembre 1794 (6 frimaire an III), les quatre hospitalières de la maison du ci-devant St Marcoul, qui étaient détenues en la maison du séminaire pour refus de prestation de serment : Catherine Muzart, Françoise Henry, Madelaine Jeunehomme et Jeanne Le Roy, « ont déclaré qu'elles reconnaissaient la Convention nationale, la République française, etc. » (*Registre des délibérations du comité révolutionnaire du district de Reims*, 16 nov. 1794.)

Digitized by Google

reconnu et géré sous le nom d'Hospices civils, et les administrateurs rétablirent, en 1796, l'état de choses indispensable au bon fonctionnement des services à Saint-Marcoul comme dans les autres établissements (1).

Au début du XIXe siècle, l'ordre et la stabilité étaient garantis à Saint-Marcoul sur les nouvelles bases de la société française, et les Rémois se félicitaient de la permanence, maintenue à travers tous les régimes, des établissements hospitaliers fondés par leurs ancêtres (2). La ville comptait sur le dévouement des servantes des pauvres, fidèles à leur rôle traditionnel et le remplissant jusqu'à un âge avancé (3). Il serait facile de comparer la mortalité de la maison, agrandie et entretenue avec un soin constant dans le cours des deux derniers siècles (4), et nous pensons qu'un progrès est certainement acquis par tant de soins mis en commun. L'humilité qui préside chez les sœurs au fonctionnement des détails comme

(1) Après un renvoi temporaire eut lieu, le 24 nivôse an V, le rétablissement des sœurs de Saint-Marcoul par la commission administrative. Le 9 frimaire an V, on consignait un éloge de ces sœurs au point de vue de leur sage gestion, de leur dévouement et de leurs bons soins. *(Archives de Reims, carton de Saint-Marcoul.)* Cfr. *Travaux de l'Académie de Reims*, t. XCVI, pp. 21, 89, 164.

(2) *Description historique et statistique de la ville de Reims*, par J.-B.-F. Géruzez, 1817; voir sur l'état de l'hôpital Saint-Marcoul, à cette date, les pages 246 à 248. — *Description historique de la ville de Reims*, par G. Jacob-Kolb (1825), p. 110.

(3) « La maison est vaste, aérée et par conséquent saine. Il y a deux cours et deux jardins, et trois ou quatre corps de bâtiment. Elle est desservie par onze sœurs ; en 1812, il en est mort deux, dont l'une âgée de quatre-vingt-onze ans et l'autre de quatre-vingt-quatorze. » (Géruzez, *ibidem*, p. 247.)

(4) Les archives communales de Reims possèdent un registre des décès de l'hôpital Saint-Marcoul, *Sépultures du 21 novembre 1722 au 6 décembre 1791*, relié avec d'autres registres analogues. *(Archives de l'état-civil d'avant la Révolution.)*

Digitized by Google

de l'ensemble nous permettrait à peine de citer les noms des femmes courageuses et dévouées qui se succédèrent dans la charge de supérieure. Les inscriptions reproduites plus loin en énoncent deux : la sœur Catherine Muzart en 1803, et la sœur Nicolle Duru en 1818 ; les autres se contentèrent, comme elles, de faire le bien sans bruit et de léguer une mémoire vénérée dont les archives de l'état-civil gardent seules la trace ici-bas (1).

Une occasion plus bruyante se serait offerte d'elle-même aux sœurs de Saint-Marcoul, en 1825, de produire leurs titres à l'éclat du monde lors du sacre de Charles X, mais les choses se passèrent bien modestement et rapidement à la visite du roi et au dernier toucher des écrouelles (2). Quelques souvenirs revécurent en ce moment, ils furent seulement féconds pour la charité et en quelques largesses, puis la maison retomba dans le silence et la paix accoutumés. Nul autre événement ne la rompit depuis, et tout se succède avec l'ordre voulu par la règle, en s'améliorant, comme il convient, selon les découvertes de la science qui s'impose partout.

Au regard des bâtiments, nous avons indiqué plus

(1) La Bibliothèque de Reims conserve les billets de décès de quelques supérieures de Saint-Marcoul : Marie-Françoise Menu, 5 septembre 1835 ; Marie-Antoinette-Rosalie Lecareux, 21 septembre 1864 ; et Marie-Caroline Macquart, 5 décembre 1874. (*Catalogue du cabinet de Reims*, t. IV, p. 143.) On appelait fréquemment du nom de sa mère, Mme de Hédouville, la respectable supérieure Rosalie Lecareux. (Voir les *Travaux de l'Académie de Reims*, t. XLIII, p. 288.)

(2) *Du toucher des écrouelles par les Rois de France*, par l'abbé Cerf, dans les *Travaux de l'Académie de Reims*, t. XLIII, p. 224. — *Guérison des écrouelles*, notes dans *l'Intermédiaire des chercheurs et curieux*, n° du 20 octobre 1897, colonnes 503-506.

Digitized by Google

haut l'agrandissement que provoqua le legs de M. Nicolas Henriot, en 1860, par la construction d'un quartier pour les femmes affligées de paralysie ou de cécité (1). D'autres constructions ne peuvent être projetées désormais dans l'enceinte de l'hôpital, car il faut lui conserver tout l'espace libre nécessaire pour l'aération, jusqu'ici ménagée par les cours et les jardins. Lorsqu'on réalisa la réédification de la chapelle, on n'empiéta pas sur les terrains vacants. Succédant à un édifice contemporain de la fondation, la chapelle actuelle en occupa exactement l'emplacement dans le même axe d'orientation. Élevée sur les plans de M. Brunette père, architecte de la ville, elle fut livrée au culte en 1875 et bénite au mois de septembre par Mgr Langénieux, archevêque de Reims, l'année même de son arrivée. Le petit clocher, sur la façade vers la rue Brûlée, est plus récent; il a été construit à l'aide de ressources procurées par des largesses privées sollicitées par les sœurs, et les cloches nouvelles y ont été installées en 1882 (2).

Nous arrivons ainsi tout à la fin du XIXe siècle, qui marquera dans l'histoire de Saint-Marcoul par la création, en 1899, d'une annexe fort éloignée, mais admirablement placée en dehors du faubourg Cérès, sur un point élevé et d'une parfaite salubrité (3). C'est en cet

(1) GONZALLE, *Fragments*, déjà cités, p. 9.

(2) Bénédiction de la chapelle de Saint-Marcoul le 14 septembre 1875. *Bulletin du diocèse de Reims*, 8e année, 1875, page 468. — Bénédiction des cloches, indiquée au *Bulletin*, 15e année, 1882, page 474, — qui renvoie pour les détails au *Courrier de la Champagne* du 16 septembre 1882. *(Note due à l'obligeance de M. l'abbé Al. Hannesse*, 1900.)

(3) *Les nouveaux établissements hospitaliers de Reims, annexes de Saint-Marcoul*, dans le *Courrier de la Champagne* du 1er mars 1897, et *Les établissements hospitaliers de Reims*, dans le même journal

Digitized by Google

endroit, non loin du chemin de Bétheny, que se forme pour ainsi dire un quartier nouveau pour les hôpitaux rémois, car on y rencontre tout un groupe plein d'intérêt et d'avenir : asile de convalescence pour les malades de l'Hôtel-Dieu, annexe de Saint-Marcoul pour les enfants, Hôpital militaire. Nous arrêtons, sur ce terrain de l'avenir hospitalier de Reims, notre aperçu rétrospectif de l'un de ses plus utiles établissements, en souhaitant qu'il soit tenu compte, dans les progrès du xxe siècle, de la conservation des œuvres d'art et de toutes les curiosités historiques des anciens locaux, déjà décrites en partie ou reproduites par les historiens rémois (1).

Reims, le 9 décembre 1901.

du 2 mai 1898. — Cfr. *Hospices civils de Reims, Compte moral de l'exercice 1900* (Reims, Marguin, 1901), en tête duquel M. Godfroy, secrétaire des hospices, a résumé les données essentielles sur chacun de ces établissements.

(1) Cfr. *Reims, Essais historiques*, par Pr. Tarbé, 1844, pp. 320-321 ; *Une vieille cité de France, Reims*, par H. Bazin, 1900, pp. 506, 508 ; *Album des Hospices de Reims*, par F. Rothier, 1890, offrant six vues de l'Hôpital Saint-Marcoul.

Digitized by Google

APPENDICE

I.

Extrait du Registre des fondations faites en l'hôpital de Saint-Marcoul, relatif à Marguerite Rousselet.

(Archives des hospices de Reims, fonds de Saint-Marcoul, C 2, f° 40, v°.)

« André Rousselet, bourgeois de Reims, a fondé en cet hôpital deux messes basses qui se doibvent dire, l'une à l'intention et pour le salut de l'âme de feue Margueritte Rousselet, sa soeure, le 16 janvier, veille de la feste de St Anthoine, et l'autre, pendant que le dit Rousselet vivera, le 20 du dit mois, et après à pareil jour qu'il décédera, et par chacun an à perpétuité, ainsy qu'il est porté par le contract passé par devant Tilquin et Rogier, le 19 décembre 1674.

« Ledit s^r^ Rousselet est décédé le 3 7bre 1679, auquel jour se dira la messe cy dessus (1). »

On lit cette note à la suite, d'une autre écriture :

« On peut regarder Margueritte Rousselet comme institutrice de cet hôpital. A l'age de 27 ans, elle rassembloit (les pauvres malades) chez elle dans une petitte maison qui est englobé dans celle cy; elle les pensoit et alloit de porte en porte, et dans la campagne, quester pour ses pauvres. Étante d'une santé délicatte, sa santé épuisée par ses travaux et sollicitudes, elle mourut à l'âge de 33 ans, le 17 janvier 1651. »

(*Archives hospitalières de Reims*, copie due à l'obligeance de M. L. Demaison.)

(1) Voici l'acte de sépulture d'André Rousselet : « L'an de grâce 1679, le quatrième septembre, est décédé en la paroisse de la Magdeleine, André Rousselet, teinturier, mary de Jeanne Suisse, aagé de soixante six ans, a esté inhumé dans le cimetière de cette paroisse où nous l'avons porté avec les cérémonies accoutumées ledit jour que dessus et ay signé et ses parens. (*Signé*) Jean Rousselet, Julian Delaistre. » (*Registre de la paroisse Saint-Denis de Reims pour l'an 1679, f° 33 recto, aux Archives communales.*)

Digitized by Google

II.

Hôpital Saint-Marcoul, dit des Incurables et des Écrouëllés, 1655-1702. — Son érection, ses services divers, ses administrateurs, son personnel et ses biens[1].

HÔPITAL DE St MARCOUL

N° 1. — *Le 8 May 1655.*

Maison de Ste Agnès unie à celle des Incurables.

Conclusion capitulaire portant consentement donné par les chanoines réguliers, prieur et couvent de l'abbaye de Saint-Denis de Reims, afin que MM. du Conseil de ville se servent pour la commodité des malades incurables, de la maison de Ste Agnès, de la chapelle et jardin qui en dépendent, contiguës à la maison desd. Incurables, dont le logement est trop étroit pour la quantité des malades.

Joint la permission donnée par M. l'abbé de St Denis, le 30 Juillet 1651, à MM. de ville de se servir, pour la commodité des malades Incurables, de la maison des Béguines de Ste Agnès, rue du Bourg St Denis ; à condition d'y laisser les femmes qui y demeurent pendant leur vie.

N° 2. — *Le 20 Juin 1656.*

Maison des Incurables de St Marcoul.

Échange passé devant Rolland, notaire à Reims, par lequel MM. les Administrateurs de la Maison des pauvres filles, fondée en la ville de Reims par M. de Magnieux, ont abandonné à

(1) Notes et renseignements, documents divers conservés aux Archives communales de Reims, copiés le 16 décembre 1894 sur l'*Inventaire de Le Moine*, pp. 591-95, liasse 33e, déposé à la Bibliothèque de Reims.

Digitized by Google

MM. du Conseil de ville la maison où les Incurables de St Marcoul sont demeurans, assise au bourg de St Denis, et ce en contr'échange d'une cense sise à Villers-Allerand, consistante en maison, jardin, clos de vigne et 50 jours de terre légués par feu Pierre Muiron par son testament.

Avec faculté de rachat dans 12 ans.

Joint la signification faite le 5 may 1660 par MM. de Ville qu'ils vouloient exercer le retrait de la cense de Villers-Allerand appart^te aux Incurables.

N° 3. — *Le 17 Avril 1662.*

Communauté que vouloit former la Vve Brisset.

Conclusion de MM. du Conseil de Ville avec procès verbal de visite, contre la Dame Brisset, qui, par piété, mais sans autorization et sans ordre vouloit former une communauté composée de touttes sortes de gens des deux sexes, de la Ville ou Étrangers, qu'elle nourissoit du produit de ses quêtes, etc.

Joint : 1° Un arrêt du Conseil privé du 3 Juin 1662, qui renvoie pardevant M. l'Intendant sur les plaintes des Magistrats contre lad^e Brisset.

2° Une vente faite devant Angier, notaire à Reims, le 16 avril 1663, par la Dame Brisset, femme du Sr Georges Varlet, à MM. de Ville pour la maison des Incurables de St Marcoul, d'une maison size à Reims, rue du Bourg St Denis, cour et jardin, ayant issue en la rue des Prêcheurs, moyennant 3,300 livres, dont partie sera employée à acquérir une autre maison pour les Dames de la Miséricorde.

N° 4. — *Mai 1683.*

Imprimé.

Lettres patentes données à Joigny par lesquelles S. M. a loué, approuvé et confirmé l'établissement de l'Hôpital des Incurables de St Marcoul pour la guérison des Enfants attaqués

Digitized by Google

des Ecrouelles, sous la jurisdiction et discipline de Mgr l'Archevêque, ainsi que les statuts et réglements faits ou à faire par lui et ses successeurs. Veut S. M. que led. hôpital soit régi et gouverné par les 3 administrateurs, un ecclésiastique et deux Conseillers de ville, et les malades servis par de Bonnes filles qui seront par eux choisies, sans pouvoir être astreintes ni admises à aucune cloture et régularité monastique. Permis d'accepter et recevoir tous legs et donations, et d'acquérir tous fonds. Celui sur lequel seront bâtis les maison, chapelle, jardin et enclos, amorti.

Ensuite sont les enregistremens desdittes patentes ; le consentement de la Ville du 10 Janvier 1684. Et l'arrêt d'enregistrement du 29 Janvier 1684.

N° 5. — *Le 14 Mars 1687.*

Fondation des services de M. et Mme Varlet.

Transaction passée devant Dallier, notaire à Reims, entre MM. les Administrateurs de l'Hôpital de St Marcoul, d'une part, et Dame Jeanne Marlot, veuve M. Jean Varlet, d'autre. Par laquelle (pour entrer dans les Intentions dud. feu Sr Varlet qui par testament avoit légué aud. hôpital une maison paroisse St Hilaire, mais que pour des besoins urgens, il avoit depuis vendu), lad. de Veuve a donné aud. Hôpital la soe de 3000 l. moyennant laquelle il seroit à perpétuité fait un service le 20 avril, jour du décès du feu Sr Varlet, lequel service à deux messes basses et une haute en la chapelle dud. hôpital, à la fin dud. service sera donné à déjeûner à tous les pauvres aux frais de la Maison. Et pareillement une autre service après le décès de la dame Veuve.

Auxquels services seront invités MM. de Ville.

N° 6. — *Le 19 Juin 1702.*

Jouissance précaire du lavoir de Vesle.

Conclusion du Bureau d'Administration de l'hôpital de St Marcoul, portant acceptation de la jouissance d'une tour,

Digitized by Google

place et lavoir, situés hors la porte de Vesle; avec promesse d'entretenir lesd. lieux de touttes réparations tout le temps que l'Hôpital en aura la jouissance, même de remettre le tout à MM. du Conseil, toutes fois qu'ils le jugeront à propos, sans aucune indemnité pour lesd. entretiens, réparations ou mieux value.

Joint une requête présentée à MM. les Administrateurs dud. Hôpital, à MM. du Conseil de Ville, vers 1776, pour les prier de leur permettre de faire construire le lavage en pierre, tant sur l'ancien emplacement que sur l'augmentation demandée; aux offres par l'Hôpital d'entretenir à ses frais tant la Tour que les murs de clotûre.

(Archives communales de Reims.)

Digitized by Google

III.

État de l'Hôpital Saint-Marcoul de Reims dressé en l'année 1720.

État du revenu et de la dépense des paurres de l'hôpital de Saint Marcoul de Reims en l'année 1720, et Mémoire de son establissement.

L'Hôpital de Saint Marcoul de Reims est établi par le secours des personnes pieuses et charitables qui ont fait des questes dans la ville en 1655 environ, auquel tems les ecrouelles y étoient en grande quantité à cause des eaux du pays qui ne sont pas saines parce qu'elles viennent dans du crouin, de sorte que ce mal se communiquoit très fort par la fréquentation; c'est ce qui a donné lieu aux habitans de faire des charités pour séparer ces sortes de malades d'avec ceux des hôpitaux pour éviter une plus grande contagion, et ont obtenu de Louis XIV des Lettres patentes en may 1683, en faveur de l'établissement de cette maison qui est d'un grand secours à la ville.

Depuis son establissement, l'hospitalitée y a toujours été exercez, de sorte qu'il n'y a que les pauvres de la ville seuls qui y soient receus gratuitement, sans distinction de sexe et autant qu'il s'y en présente.

Ceux des environs n'y sont receu charitablement que par tolérance, en donnant une très modique pention depuis trante livres jusqu'à soixante livres, et cela ce pratique pour le bien publique, parce que les personnes qui sont affligées de ce mal contagieux et commun dans ce pays pouroient par la fréquentation le communiquer à d'autres.

Les pauvres y sont au nombre de 90 malades, tant hommes que femmes, garçons et filles, qui occupent chaqu'un un lict. Nous attribuons ce peu de monde à la providance qui sçait le peut de revenu que nous avons à présent, puisqu'il est de la

Digitized by Google

connoissance du public qu'il y en ay eut jusque à six et sept vingt, auquel temps l'on estoit obligé de les coucher à deux, n'ayant que cent licts.

Ils sont solicitées par douze sœurs, qui sont receu audit hôpital pour touttes leurs vies, sans dottes ny pentions.

C'est un père cordelier qui leur administre les sacrements et qui célèbre journellement la messe de la communauté, auquel l'on donne une rétribution annuelle porté à l'article 7 de la dépense.

L'on est aussi obligez d'avoir deux hommes qui font les fonctions de sacristains, chantres et maître d'Ecolle; et des servantes pour blanchir les linges, auxquels l'on donne des gages, porté à l'art. 7 de la dépense.

Ledit hôpital est gouverné par trois administrateurs, un ecclésiastique et deux laïques, entre lesquels des deux laïques le dernier nommé par Mrs les maires et eschevins de la ville de Reims, fait la recette gratuittement et rend ses comptes pardevant Monseigneur l'Archevêque de Reims et à son absence Mrs ses grands vicaires, les députées du clergé et Monsieur le lieutenant des habitans assisté de deux conseilliers et eschevins de la ville.

Le revenu dudit hôpital consistoit les années précédantes en plusieurs contracts de constitution de rente au denier 20 et 25, qui produisoient par an 3.808 livres 15 sols, dont les principaux sont entièrement remboursez en billet de banque, à l'exception de 4.100 livres portés à l'article 5 du revenu, qui sont resté au denier 25; lesquels billets de banque nous n'avons pu placer sur aucun particulier, eu égard à l'arrêt du Conseil d'État du Roy du 16e avril 1720, qui nous deffendoit d'en faire aucun employ, auquel nous nous sommes soumis en les mettant en partie sur l'Hôtel de Ville de Paris;

Sçavoir :

1.

6.100 livres de principal d'ancien contracts, qui étoient cy devant au denier 25, et qui sont reduit au denier 40, qui ne

Digitized by Google

produit plus de rente que la somme de cent soixante dix sept livres dix sols, cy..... 177l 10s

2.

32.000 livres de principal placez sur ledit hôtel de ville au denier quarante, qui produit de rentes huit cens livres, cy..... 800l

3.

10.000 livres principal placez au rentes provincialles au denier 50, qui produirons de rente deux cens livres, cy..... 200l

4.

28.500 livres de principal sur le clergé de Reims, au denier 50, qui produiront de rente cy..... 570l

5.

4.100 livres de principal en plusieurs contracts qui n'ont pas esté remboursez, resté au denier 25, et qui produisent par an..... 164l

6.

5.000 livres en billets de banque qui sont resté en caisse des quels l'on espéroit le payement de la Banque Royalle, à quoi l'on n'a pu parvenir pour fournir au courant de la dépense, faute duquel payement l'on a esté obligez d'emprunter, depuis la suppression des billets, la somme de 3.000 livres en espèces pour les pressants besoins dudit hôpital, n'ayant aucuns deniers en main de la recette.

7.

La somme de quinze cent cinquante sept livres pour le produit de vingt petittes maisons scituez dans des rues destournées occupée par des artisans, cy 1.557l

A reporter... 3.468 10s

Digitized by Google

Report... 3.468l 10s

8.

La somme de 165 livres dix sols pour censes et bois affermé en argent, cy..... 165l 10s

9.

La somme de 600 livres pour pention en argent d'aucunnes filles amorties à la maison, pour leur vie et d'autres infirmes qui ne sont pas de la ville et qui sont receu à charge de pentions modiques, lesquels ne font pas un revenu fixe ny permanent, cy..... 600l

10.

La somme de deux cent livres du produit des ouvrages d'aucuns pauvres convalescans qui travaillent à faire des bas de laine, ce qui ne fait pas une manufacture reglée, cy..... 200l

Revenu en argent..... 4.434l

11.

Onze fermes louez en grain et qui produisent tous les ans tant en froment, seigle et avoine, 308 septiers, et qui ne se livrent que à racle et sans droit, sçavoir :

Froment.....	126 septiers.
Seigle.....	92 —
Avoine.....	90 —
	308 septiers.

12.

Tous lesdits grains se consomment dans ledit hôpital avec cent septiers de froment que l'on est obligé d'achepter pendant l'année pour survenir à la nouriture des pauvres et treize septiers de pension viagère que l'on est obligé de donner à deux particuliers porté à l'article 4 de la dépense.

Digitized by Google

13.

Le produit des vignes raportent année commune dix à douze pièces de vin, ce qui fait la provision de la maison, avec trente pièces que l'on est obligé d'achepter tous les ans, porté à l'article 5 de la dépense.

Toutte la recette en argent de l'année 1720 tant des contract de constitution, maisons, fermes, pensions et ouvrages des pauvres ne monteront que à la somme de 4.434 livres, et qui produisoient les années précédentes 6.330 livres 10 sols, en sorte que le revenu dudit hopital est diminuez de la somme de 1.896 livres et les charités qui n'ont pas produit le sol depuis près de trois mois.

La dépense de l'hopital de Saint Marcoul :

1.

L'hopital de Saint Marcoul doit en rentes viagères à plusieurs particuliers la somme de deux mil trois cent quatre vingt huit livres seize sols, cy..... 2.388[l] 16[s]

2.

La somme de 17 livres 4 sols 7 deniers de surcens perpétuel, cy..... 17[l] 4[s] 7[d]

3.

La somme de 3.675 livres pour viande, œufs, sel, fromages, légumes, espicery, estoffes pour les habits et cordonniers, cy..... 3.675[l]

4.

La somme de 500 livres pour cent septiers de froment, qu'il faut achepter tous les ans au surplus de ce que l'on reçoit des fermes de la maison, estimés ordinairement année commune cinq livres le septier, y compris 13 septiers de pention viagère que ledit hopital

A reporter... 6.080[l] 20[s] 7[d]

Digitized by Google

Report... 6.080l 20s 7d

doit à deux particuliers portés à l'article 12 du revenu, cy..... 500l

5.

La somme de 750 livres pour trente pièces de vin qu'il faut achepter tous les ans au surplus de la recolte des vignes de la maison, estimée ordinairement cinquante livres la queue année commune, non compris le produit des dittes vignes, porté à l'art. 13 du revenu, cy..... 750l

6.

La somme de 760 livres pour la provision de bois de chauffage et charbon année commune, cy..... 760l

7.

La somme de 400 livres pour les gages du père cordelier, autres ecclésiastiques, chantre, maitre d'Ecolle, médecin, chirurgien, et servante, année ordinaire, cy..... 400l

8.

La somme de 1.065 livres pour les massons, charpentiers, couvreurs, vitriers, menusiers, serruriers, tonneliers et boulangers, année commune, cy..... 1.065l

9.

La somme de 532 livres pour achat de matereaux employez aux reparations de la maison dudit hopital et autres en dependantes, année commune, cy..... 532l

A reporter... 10.087l 20s 7d

Digitized by Google

Report... 10.087l 20s 7d

10.

La somme de 250 livres pour la façon des vignes, compris fumiers, terres, et eschalats, cœuillette et pressurage des vins, année commune, cy 250l

Total de la Dépense en argent 10.338l

La recette totale ou tout le revenu en argent de l'hopital de St Marcoul (les grains du produit des fermes, les vins du produit des vignes consumés dans la maison) monte à la somme de quatre mils quatre cens trante quatre livres.

La dépense totalle dudit hopital de St Marcoul monte à la somme de 10.338 l.

Partant la dépense totalle excède la recette totalle de la somme de 5.934 l.

En sorte que la dépense excédant le revenu de 5.934 livres, ledit hopital ne peut subsister que par le secours des aumônnes et legs pieux des personnes charitables qui en connaissent les besoins, mais comme les charités sont entièrement retranchées, Sa Majesté est très humblement suppliée d'y pourvoir et d'ajouter foy au présent estat que nous, administrateurs, certifions véritable et avons signez ce 20 Janvier 1721.

(Signé) : DE MUIZON, ROGIER, Pierre LE PESCHEUR.

NOTA. — Le même dossier contient des renseignements et rapports analogues pour l'Hôtel-Dieu (recettes totales : 79.415 l. 13 s. 8 d.), l'Hôpital-Général (recettes totales : 34.823 l. 16 s. 3 d.), l'hôpital de Sainte-Marthe, l'hôpital des Orphelins, ainsi que des correspondances et rapports particuliers sur ces divers établissements hospitaliers. La liasse avait été envoyée de Châlons à Reims pour les recherches de M. le Dr Langlet, et déposée à la Bibliothèque de la ville, le 4 novembre 1898.

(*Archives départementales de la Marne*, série C. Intendance de Champagne, Hôpitaux de Reims, 1946. — 1695-1753.)

Digitized by Google

IV.

État de l'Hôpital Saint-Marcoul (par Bidet, notaire) en 1758.

Cet hopital fut établi vers l'an 1650 pour les Malades qui étoient attaqués du mal des Écrouëlles. On a assez légèrement attribué cette Maladie à Reims, à la mauvaise qualité des puits de cette ville, en ce qu'ils sont creusés dans la craïe. Mais cette maladie est-elle donc plus particulière à cette ville qu'ailleurs, c'est ce qu'on ne peut pas soutenir affirmativement, ni encore moins qu'elle ne provient pas de quelqu'autres causes.

En effet, si les eaux de puits en étoient la véritable cause, pourquoi donc n'a-t-on pas fait passer en cette maison les eaux de la Rivierre, lorsqu'elles ont été distribuées par toutte la ville. Et n'at on point supprimés les puits de cette même maison ? Mais ce qui doit démontrer effectivement que dans Reims les eaux de puits n'ont jamais été le véritable germe de cette maladie, c'est qu'avant la distribution dans cette ville des eaux de la rivierre, jamais aucun des bons habitans de cette ville qui n'usoient que des eaux de puits n'en ont été attaqués, et que parmi les moindres desd. habitans, elle n'a jamais eüe de prise que sur les plus misérables.

Comme la Maison du bourg St-Denis, en laquelle on logea d'abord ces malades, étoit trop petite pour les contenir. et les personnes qui étoient destinées à les servir, Henri de Maupas, abbé de St Denis de Reims, et directeur de la Maison des Béguines de St Agnès, cedda en 1651 cette maison, sa chapelle et ses dépendances aux lieutenant, gens du Conseil et échevins de Reims, pour le tout être joint à la maison des Incurables, qui étoit contigüe.

Cette maison des Béguines de Reims, dont parle Guerin Goujon, chanoine de St Symphorien, dans son testament, étoit de la Société de ces filles dévotes fondées par Begge, fille de Pepin, duc de Brabant, et Lambert Begge, prêtre de Liège qui

Digitized by Google

fleurissoit vers l'an 1170. Elles commencèrent à s'établir à Nivelle en Flandre en 1226, et en peu de tems elles se répandirent dans toute la Flandre, et même en France. Elles vivent du travail de leurs mains. Elles ont un genre de vie qui tient le milieu entre le Laïc et le Religieux, et ne sont astraintes par aucun vœu de pauvreté, ni d'obéissance.

Quelques unes de ces Béguines aiant données dans des erreurs pleines d'absurdité, cet institut fut aboli dans le concile de Vienne sous le pontificat de Clément V. Mais en 1311, Jean XXII, successeur de Clément, en expliquant le decret de ce Pape, déclara qu'il n'y avoit de Société éteinte que celles dont les Béguines étoient tombées dans l'hérésie.

Le couvent des Béguines de Reims, qui n'étoit point de ce nombre, subsista encore quelque tems Il servit depuis à loger de pauvres femmes qui y étoient entretenues par la ville, et de la charité des gens de bien. Il y en avoit encore vers l'an 1625.

La concession par l'abbé de St Denis, de cette maison, au corps de ville pour être jointe à celle des Incurables, fut approuvée par une conclusion capitulaire des chanoines réguliers de St Denis de l'an 1655. Confirmée par Lettres patentes du mois de may 1683, consentie par la ville en 1684. Elle avoit d'ailleurs été agrandie par l'acquisition de la maison dans laquelle la ve Varlet entretenoit des pauvres orphelins, comme on le dira dans l'article suivant. (De l'hôpital des Orphelins.)

L'administration de l'hôpital de St Marcoul n'est composée que de trois administrateurs, dont un Éclésiatique et deux Laïcs, qui y tiennent leur Bureau tous les vendredis à deux heures de relevée.

De l'hôpital des Orphelins.

La maison des Orphelins a pris naissance sous le Pontificat d'Antoine Barberin, cardinal et 90e archevêque de Reims, en 1662. La charité de Marie Brisset, veuve de Georges Varlet,

Digitized by Google

bourgeois de Reims, donna lieu à cet établissement (1). Elle entretenoit plusieurs enfans des quêtes qu'elle faisoit à la ville et à la campagne, et elle eut bientôt amassé de quoi acheter une maison dans le bourg St Denis, où elle ouvrit une chapelle sur la rüe et fit poser un tronc, et un écriteau sur la porte avec cette inscription : *Maison de Notre Dame de pureté*, pour les pauvres orphelins. Les magistrats populaires s'élevèrent contre cet établissement, fait sans leur participation et leur consentement, comme pouvant être à charge au public et aux hôpitaux.

Ils obligèrent par ces raisons la veuve Varlet de se défaire de cette maison en faveur de l'hôpital de St Marcoul. Elle en emploïa les deniers à l'acquisition d'une autre rüe du Barbâtre, où elle se logea avec quelques Dames de la Miséricorde, et y entretint un grand nombre de jeunes enfans orphelins.

(*Mémoires pour servir à l'histoire Ecclésiastique et civile de la ville, cité et diocèse de Reims*, par M. *** (Bidet, Notaire), t. II, 1758, pp. 215 à 219, mss. de la Bibliothèque de Reims.)

(1) Sur les œuvres entreprises par la veuve Varlet, voir de la *Vie de Nicolas Roland*, par l'abbé Al. Hannesse. 1888, pp. 123 à 133.

Digitized by Google

V.

L'Hôpital Saint-Marcoult.

Notice du Pouillé du diocèse de Reims, dit de Bauny (1777).

On doit le principe et l'origine de cet établissement à la charité libre et volontaire de Mlle Marguerite Rousselet, qui commença en 1640 environ à retirer chez elle les pauvres attaqués du mal des écrouelles.

Cette Demoiselle laissa une partie de son bien et une maison pour engager la Ville à soutenir et continuer l'œuvre de charité qu'elle avait commencée.

Sa grande utilité fit qu'il se soutint pendant quelque temps des charités publiques, et il reçut ensuite un établissement stable d'une administration réglée par Lettres patentes du mois de mai 1683, enregistrées au parlement le 29 janvier 1684.

Tous les biens de cette maison consistent en de petites parties à titre de donations, legs, fondations et acquisitions faites sur les legs en argent, aumônes et économies des revenus.

Cet hôpital est tenu de recevoir tous les pauvres de l'un et de l'autre sexe attaqués du mal des écrouelles pourvu qu'ils soient natifs de Reims. Le nombre n'en est point fixé.

Ces pauvres sont traités par dix sœurs hospitalières, sous la direction d'un médecin et d'un chirurgien attachés à la Maison. Grand nombre des malades sortent guéris radicalement. L'esprit de charité et d'économie qui règne dans cette maison, a contribué successivement au soutient de son établissement et à sa perfection. Son utilité et son avantage pour la Ville sont unanimement reconnus.

La maladie qu'on y traite exigera toujours la division d'avec les autres hôpitaux et c'est cette sage prévoyance qui a été le motif et le principe de son premier établissement.

Sa position et la distribution de ses bâtiments y procurent

Digitized by Google

une grande salubrité d'air très nécessaire pour ne rien laisser à désirer sur les avantages de cet hôpital.

Il serait fort à souhaiter qu'il fut en état de recevoir les pauvres de la campagne qui sont attaqués des écrouelles, maladie contagieuse et incurable lorsqu'elle n'est pas traitée dès son commencement.

Le Bureau est composé d'un ecclésiastique toujours chanoine de la cathédrale, et de deux citoyens de la Ville.

L'administrateur ecclésiastique est nommé par le clergé et les deux administrateurs laïques le sont par les officiers municipaux. Il y a un prêtre pour la desserte de la chapelle et des fondations, et un Maître pour l'éducation et la discipline des enfans.

Le Bureau nomme un Receveur pour toute la régie, et ses comptes se rendent pardevant les députés du clergé et de la ville présidés par Monseigneur l'Archevêque ou par un de ses grands Vicaires.

Cette Maison jouit année commune de 14,000 livres de revenu, non compris le produit des grains des fermes qui se consomment dans la maison ainsi que celui du vin.

La bonne administration de ce revenu fait qu'il excède les charges de près de 1,500 l. par chaque année, quoiqu'il y ait quatre vingt bouches, y compris les demi pauvres qu'on y reçoit à titre de pension très modique.

(Extrait du *Pouillé de Bauny, 1777,* Ms. de la Bibliothèque de l'Archevêché de Reims, copie de M. l'abbé Lecomte, secrétaire.)

Digitized by Google

VI.

Hôpital Saint-Marcoult [1].

Notice par Lacatte-Joltrois (1818-1845).

L'Hôtel Dieu avoit toujours été chargé seul de recevoir tous les malades, même ceux qui étoient attaqués de maladies incurables, mais le mal des ecrouelles qui se communiquoit étant occasionné à Reims par les eaux crayeuses des puits qui sont la boisson du peuple (les fontaines n'existoient pas encore) et par les logemens humides des ouvriers en laine, il étoit nécessaire de les séparer des autres malades et de leur donner des secours particuliers, Marguerite Rousselet s'offrit en 1645 de se charger du soin de les soulager. On les reçut dans une maison du Bourg-St-Denis. Léonore d'Estampes, alors archevêque de Reims, et le conseil de ville secondèrent le zèle de Marguerite Rousselet, ainsi que plusieurs personnes pieuses qui, par leur grande charité, contribuèrent au soulagement de ces pauvres scrophuleux.

Pierre Angier, prêtre du diocèse de Reims, et natif de cette ville, fils de Hubert Angier, conseiller du roi, receveur des tailles audit Reims, mort en 1674 ou 1675, peut être regardé comme un des premiers fondateurs. Par son testament daté de 1674, il fait des legs à l'Hôpital de St Marcoult et demande à être enterré dans la fosse du pauvre scrophuleux dernier mort. Jacques Callou, prêtre chanoine et théologal de l'Église de Reims, qui mourut dans cette maison en 1714, y laissa une partie de ses biens.

Marguerite Rousselet ne jouit pas longtemps du fruit d'une œuvre aussi utile; victime de son zèle et de sa charité, elle mourut le 17 janvier 1651, âgée de trente trois ans, et Marie Goulard (2), qui avoit été la compagne de ses travaux, mourut le 26 décembre 1650.

(1) Sources. Feuille manuscrite de M. de Taisy, etc.

(2) Lisez *Marie Gourland*, d'après les plaques des fondations.

Digitized by Google

Henri de Maupas, abbé de St Denis de Reims, directeur de la maison des Béguines de Ste Agnès, céda en 1651 cette maison, sa chapelle et ses dépendances aux lieutenant gens du conseil, pour être jointe à celle des incurables qui y étoit contigue, à charge de laisser les Béguines qui y étoient leur vie durant. Cette concession fut confirmée par une conclusion capitulaire des chanoines réguliers de St Denis du 8 mai 1688.

Sœur Jeanne Lobreau succéda à Marguerite Rousselet et pourvut pendent deux ans aux besoins et au soulagement de ces malades ; les infirmités la forcèrent de les abandonner.

Marguerite Dieppe (1), qui avoit été appellée dans cette maison en juin 1648, commença vers 1654 à y rassembler plusieurs filles charitables qui formèrent une communauté. Marie de Lor, native de Fismes, Anne Clain, Jeanne Bernard et Nicole Briet sont les seules dont on nous ait conservé les noms.

En 1683, le nombre des malades étant devenu plus considérable, on sentit la nécessité d'agrandir l'ancienne maison. M. Le Tellier, archevêque de Reims, et MM. du Conseil de ville, pénétrés de l'utilité d'un pareil établissement, sollicitèrent et obtinrent des Lettres patentes, dattées de Joigny en mai 1683, enregistrées au Parlement le 29 Janvier 1684, qui approuvèrent et confirmèrent l'établissement et la donation faite par les chanoines réguliers qui fut aussi consentie par la ville en 1684.

Les malades étoient en 1683 au nombre de quatre vingt dix, il n'y a pas dans cette maison de logement pour en contenir davantage. La communauté de la maison étoit de douze sœurs en 1790.

L'administration de cet hospice n'étoit autrefois composée que de trois administrateurs, un ecclésiastique et deux laïcs; aujourd'hui il est régi par l'administration générale des Hospices.

(1) Lisez *Madeleine Dièpe*, d'après les mêmes plaques.

Digitized by Google

La chapelle de la maison de St Marcoult a été bâtie en 1664 sur les anciens fondemens d'une chapelle dédiée à Ste Agnès. Beaucoup de personnes se plurent à faire du bien à cette maison et notamment M. Antoine Fourdin qui lui laissa, en 1775, 24,000 livres.

(Annexe.) Suit une déclaration de M. Lacatte-Joltrois (Jean-François-Nicolas Noel) propriétaire, demeurant à Reims, rue Brûlée, n° 50, faite en faveur des sœurs de la communauté de St Marcoul, dans l'enquête ouverte le 6 janvier 1853 à la mairie en vue de leur demande à être légalement autorisées.

(*Mémoires historiques sur la ville et fauxbourgs de Reims*, 2e partie, pages 329 et 330, manuscrit inédit de la Bibliothèque de Reims.)

Digitized by Google

VII.

Tableaux et Œuvres d'art de l'Hôpital Saint-Marcoul.

Inventaire des Tableaux, Statues et Œuvres d'art conservés en l'Hôpital Saint-Marcoul (22 mars 1880).

Dans la nouvelle chapelle, et provenant de l'ancienne, se trouvent aux deux côtés du sanctuaire deux médaillons circulaires renfermant chacun un portrait sur bois du XVIIe siècle, l'un avec le buste de saint Remi, sous les traits et dans l'attitude de la statue de son tombeau, tourné à gauche et l'inscription : S. REMY APOTRE DE FRANCE ; — l'autre avec le buste de saint Sixte, en évêque, tourné à droite et l'inscription : S. SIXTE PREMIER ARCHEVEQUE DE REIMS.

Dans la même chapelle sont également conservées deux peintures sur toile de la même époque, avec leurs anciennes bordures, l'une représentant l'*Adoration des Bergers*, ayant décoré le retable de l'autel de l'ancienne chapelle ; — l'autre représentant le *Sacrifice d'Abraham*, avec les personnages habituels de cette scène. (Hauteur de chacun des tableaux, 1^m 80 ; largeur, 1^m 25.)

En différents locaux de la maison, dortoirs, escaliers, nous avons décrit plusieurs grands tableaux, dont les auteurs doivent appartenir la plupart à notre École rémoise des derniers siècles :

1. *Saint Pierre dans la prison Mamertine*, le saint fait jaillir une source avec sa main, nombreux personnages en différentes poses, grille dans le fond, doit être la copie d'un tableau de maître, sur toile, cadre en bois jaune. (Haut. 2^m 50 ; larg. 4^m 50.)

2. *L'Ascension*, les apôtres au bas de la scène, sur toile. (Haut. 2^m 60 ; larg. 1^m 40.)

3. *L'Assomption*, mêmes dispositions et dimensions.

4. *La Vierge portant l'Enfant Jésus*, avec saint Joseph au

Digitized by Google

fond ; on voit au bas, à droite, le globe terrestre avec serpent enroulé autour, et dans le haut, à gauche, deux anges tenant une croix, peinture sur toile. (Haut. 1m 70 ; larg. 1m 25.)

5. *La Cène*, le Christ debout tenant un plat, au centre, les apôtres à genoux, peinture sur toile. (Haut. 1m 80 ; larg. 1m 55.)

6. *Saint Roch*, le saint assis au pied d'un arbre, tenant un bâton de pèlerin, ayant à sa gauche un chien lui offrant un pain, et à sa droite un ange debout portant un philactère sur lequel est écrit :

ERIS IN
PESTE
PATRONVS

Au bas, à gauche, se voit un écusson d'abbesse en losange, entouré d'une cordelière, surmonté d'une couronne de comte et d'une crosse tournée en dedans, les armes *d'or à trois grues de sable, posées 2 et 1, chacune avec la vigilance,* peinture assez curieuse, sur toile, se trouvant dans la cuisine (1). (Haut. 1m 50 ; larg. 1m 15.)

Dans cette cuisine, on remarque tout l'ancien attirail de meubles et de vaisselle du XVIIe siècle, particulièrement sur la cheminée six petits chandeliers en cuivre jaune et deux appliques en cuivre de style Louis XIV. Sur le ménager en chêne à fuseaux, s'étalent de nombreux chaudrons de cuivre jaune et des plats d'étain, des bassins, aiguières, pots de camp, etc. Ils portent la marque de la maison poinçonnée : Figure de saint Marcoul, crossé, avec un enfant, et l'inscription datée : HOPITAL SAINCT MARCOVL, 1699.

Divers tableaux, la plupart modernes, représentant diffé-

(1) Ce sont les armoiries de Madame d'Angenne de Rambouillet, abbesse de Saint-Etienne-les-Dames de Reims, monastère d'où provient évidemment ce tableau.

Digitized by Google

rents personnages et entre autres Dom Mabillon, à la famille duquel se rattachait une religieuse de la maison récemment décédée, se trouvent dans le réfectoire des religieuses (1).

Comme œuvres de sculpture ancienne, nous devons signaler dans le jardin de la cour principale une statue en pierre de saint Joseph du XVIe siècle, d'un type très caractéristique et bien préférable aux représentations modernes (2). C'est la

STATUE DE SAINT JOSEPH

figure d'un vaillant artisan de l'époque, tête barbue, coiffure en forme de mortier, manteau avec camail et capuche, robe serrée par une ceinture bouclée, à laquelle pend un étui contenant un couteau et d'autres instruments de travail; il tient de la main gauche un rameau dont l'extrémité supérieure est garnie de feuillages; et de la main droite une espèce de tarière avec un fer ou ciseau. Le bras repose sur une scie, et à ses pieds se trouve un maillet. Les pieds sont chaussés. Il tient l'Enfant-Jésus, nue tête avec cheveux abondants, vêtu d'une

(1) *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LXIV, p. 216.

(2) Cette statue, certainement antérieure à la fondation de Saint-Marcoul, a dû appartenir à la maison des Béguines de Sainte-Agnès. Elle a été photographiée par M. Ch. Demaison, en 1899, et il a bien voulu nous autoriser à reproduire cette œuvre d'art.

Digitized by Google

robe longue, pieds nus, un vilebrequin dans la main droite, le corps penché en avant, saisissant de la main gauche l'extrémité du rameau que tient le patriarche.

Dans un autre jardin, au nord de la chapelle, on a disposé un groupe sous une sorte de niche reposant sur les quatre colonnes en pierre avec chapiteaux corinthiens de l'autel de l'ancienne chapelle. Ce groupe est un travail de l'époque de Louis XIII, offrant le Christ sur les genoux de sa mère, et à ses côtés sainte Marie-Madeleine, portant un vase de parfum, et saint Jean l'Évangéliste tenant la couronne d'épines. (Haut. des statues en pierre 1m 50.) On attribue cette œuvre à l'un des sculpteurs du nom de Jacques, mais sans plus d'authenticité que pour les autres sculptures qui se rencontrent à Reims en d'autres endroits. Elle n'en est pas moins respectable.

Enfin, comme spécimens très intéressants de l'ancien art du plombier, nous indiquerons les deux bassins des descentes d'eau en plomb du XVIIe siècle, décorés d'ornements variés qui sont encore en place sous la toiture des bâtiments de la grande cour, l'un au midi, l'autre du côté de la chapelle ; le plus complet se trouve près de la cuisine. Ils méritent tous les deux la sollicitude et la protection éclairée des administrateurs.

Quelques escaliers sont aussi garnis de leurs rampes à fuseaux, et l'un d'eux d'une grille en fer battu d'un bon dessin d'enroulements dans le style Louis XIV. Une autre grille en fer, du même genre, ferme le jardin en face de la porte d'entrée sur la rue Brûlée. La porte principale sur la rue Chanzy conserve son aspect ancien (1), avec le titre de l'hôpital sur un cartouche en marbre et une croix en fer surmontant le fronton. Cette croix repose sur un socle en pierre, qui paraît être un débris d'une ancienne croix gothique du XVIe siècle.

(1) On conserve aux Archives hospitalières les plans de reconstruction de la façade sur la rue vers le milieu du XVIIIe siècle, avec les dessins de la porte et du fronton qui était surmonté primitivement d'une croix en pierre, détruite à la Révolution et remplacée ensuite par la croix en fer actuelle (octobre 1902).

Digitized by Google

VIII.

Inscriptions de Saint-Marcoul, Cloches et Mentions diverses (1645-1818).

INSCRIPTION DE FONDATION.

L'HOSPITAL
DE SAINT MARCOVL
POVR LES PAVVRES
AFFLIGEZ DESCROVELLES

Enseigne sur bois, lettres jaunes ombrées de noir sur fond gris, autour encadrement orné de rinceaux, en dépôt dans un grenier. Ce tableau, qui devait surmonter la porte de l'hôpital au début de sa création, vers le milieu du XVIIe siècle, a figuré à l'Exposition historique de la Médecine rémoise, organisée par le docteur O. Guelliot, dans une salle de l'Exposition rétrospective si remarquable ouverte par la ville de Reims à l'Archevêché en 1896. (*Catalogue*, page 122, n° 172.) Sa reproduction se voit dans l'Album de cette exposition, photographié par F. Rothier.

Digitized by Google

INSCRIPTION DE LA CUISINE.

Dans la cuisine de l'hôpital, sous le ménager (1), on lit sur un losange du pavé cette inscription commémorative :

Pierre grise de 0m31 de côté, sous le texte cœur gravé.

On lit aussi le nom de la première supérieure après la Révolution, tracé par un ouvrier charpentier sur un débris de bois d'un ancien plancher en sapin qui a été conservé pour honorer sa mémoire et prouver son zèle pour l'entretien de la maison : *Sœur Catherine Supérieur a frapée le premier clout du plangée ce 24 août 1803.* Il s'agit de Catherine Muzart dont la sépulture sera indiquée plus loin.

(1) Sur ce ménager s'étagent encore de nombreux plats d'étain, bassins, pots, etc., portant pour marque la figure de saint Marcoul avec ces mots : *Hôpital Sainct Marcoul, 1699.*

Digitized by Google

CLOCHES.

§ 1er. — *Cloches de l'ancienne chapelle, démontées et refondues pour la nouvelle chapelle* (1).

(Textes copiés le 22 mars 1880.)

Première cloche.

† JAI ETE BENITE EN 1778 ET NOMMÉE CATHERINE PAR MESSIRE MÉDÉRIC || POMMYER DES ARCHES DOYEN ET CHANOINE DE NOTRE DAME ET PAR MADAME || MARGUERITTE CATHERINE COQUEBERT. (Figure du Christ en croix sur un fleuron. — Diamètre de la cloche, 0m35 à la base et 0m29 de hauteur.)

Deuxième cloche.

LAN 1812 JAI ETE NOMMÉE MARIE ANNE || PAR Mr LOUIS VICTOR PARANT ET MLLE VICTOIRE || MARIE ANNE GAILLOT. || BRAQUEHAYS FONDEUR. (Figure de saint Marcoul en abbé, touchant un enfant. — Diamètre de la cloche, 0m34 à la base et 0m29 de hauteur.)

Troisième cloche.

JAI ETE NOMMÉ JACQUELINE NICOLLE PAR M. JACQUES NICOLAS DELAUNOIS DESSERVANT DE ST MARCOUL || SOEUR NICOLLE DURU ÉCONOME DE L'HÔPITAL ST MARCOUL DE REIMS. (Figure du Christ en croix, la Vierge au pied. — Diamètre de la cloche, 0m33 à la base et 0m24 de hauteur.)

§ 2. — *Cloche de la communauté* (2), *suspendue à la mansarde d'un grenier sur la cour principale, légende lue incomplétement d'un seul côté :*

... SALVE RADIX SANTA AVE REGINA SELORVM *(sic)*.....
(Caractères gothiques du XVe ou XVIe siècle, course de fleurs de lis au sommet, l'inscription au dessous, filets au bas. —

(1) Bénédiction des nouvelles cloches de Saint-Marcoul indiquée au *Bulletin du diocèse de Reims*, 15e année, 1882, p. 474, l'article renvoie pour les détails au *Courrier de la Champagne* du 16 septembre 1882.

(2) Cloche provenant sans doute des anciennes béguines de Sainte-Agnès.

Digitized by Google

Diamètre au bas, 0m29 ; hauteur sans le mouton, 0m25, et avec le mouton, 0m47.

§ 3. — *Clochette en bronze dans la chapelle pour le service de l'autel, de la fin du XVe siècle ou du commencement du XVIe. Au sommet, inscription gothique :*

AVE..... CELORVM

Le mot REGINA a été effacé, probablement en 1793, ainsi que des armoiries qui se trouvaient à la suite de l'inscription. Deux roses suivent la légende qu'entoure un double cordon.

§ 4. — *Ancienne horloge du chœur de la cathédrale, transférée à l'hôpital Saint-Marcoul, inscription en capitales :*

MRS F : MAVCROIX (1) : ET : I · ....LS
N · TOVS · CHANOINES :
M'ONT : FAI...FAIRE : PAR :
IEAN : LE ·.....
ANNÉ : 1669 :

(Largeur de la cage, 0m63 sur un côté et 0m78 sur l'autre, sur 1m24 de hauteur. Les noms incomplets sont cachés par une ferrure.)

(1) *Francois Maucroix,* littérateur français, ami de La Fontaine, chanoine de Reims le 8 avril 1647, mort en cette ville le 9 avril 1708. WEYEN, *ms. cité plus haut, præb.* 69.)

Digitized by Google

IX.

PIERRES COMMÉMORATIVES DES BIENFAITEURS.

(Inscription de l'ancienne chapelle de l'hôpital Saint-Marcoul.)

A LA GLOIRE DE DIEV
ET A LA MÉMOIRE DE ANTOINE LEVESQVE
ÉCVYER S^r DES CROYERES PREMIER EXEMPT
FRANÇOIS DÈS CENT SVISSES DE LA GARDE
ORDINAIRE DV CORPS DV ROY ET PREMIER
GENTIL-HOMME VENEVR DES CHASSES ROYALLES
POVR L'ÉQVIPAGE DV SANGLIER, DÉCÉDÉ LE
8 AVRIL 1673
POVR SATISFAIRE AVX PIEVSES INTENTIONS
DVQVEL DAM^lle CATHERINE LELEV SA VEVFVE A
FAIT DON A CET HOSPITAL D'VNE MAISON ET
HERITAGES SCIS A SAINT LÉONARD ET VNE
CENSE A THILLOIS DECLAREZ AV CONTRACT DE
CE FAIT ET PASSÉ PAR DEVANT TAVXIER ET
LELEV NOTAIRES ROYAVX A REIMS LE 20e JVILLET 1673
A CONDITION DE FAIRE DIRE ET CELEBRER
A LA CHAPELLE DE CEANS VNE MESSE BASSE
TOVS LES IEVDIS DE LA SEMAINE A SEPT
HEVRES DV MATIN ET ENCORE APRÈS LE DECEDS
DE LADICTE DAM^elle LELEV SIX MESSES BASSES POVR CHA
CVN AN SCAVOIR TROIS AV 8e AVRIL ET LES TROIS
AVTRES A PAREIL IOVR DV DECEDS DE LADICTE
DAM^elle LELEV ARRIVÉ LE *(laissé en blanc)*
PRIEZ DIEV POVR EVX

Pierre blanche, lettres capitales égales de 1 cent. 1/2, hauteur 0^m63, largeur 0^m40.

Digitized by Google

Copie du 16 mars 1848, dans la chapelle de Saint-Marcoul, aujourd'hui démolie et sans traces connues.

Note de M. Menu-Picart, transcrite en entier le 2 novembre 1893, d'après l'obligeante communication de M. Henri Menu, son fils, employé à la Bibliothèque de Reims.

A LA GLOIRE DE DIEV
ET A LA MEMOIRE DE NICOLLE
BOVRGONGNE FILLE DE FEV Mr DANIEL
BOVRGONGNE VIVANT CONSEILER DV
ROY CONTROLEUR AU GRENIER A SEL
DE CETTE VILLE, ET NICOLLE BERGIER
SA FEMME, LAQVELLE PORTÉ DE
CHARITE ENVERS LES PÁVVRES ET
POVR LE SOVLAGEMENT DE SON AME
A. LÉGVE PAR SON TESTAMENT A CET
TE HÔPITALE LA SOMME DE 500 CENS LIVR.
A CHARGE D'ESTRE CHANTÉ EN
LEGLISE OV CHAPELLE D'ICELVY P.
CHACVN AN A PERPETVITE VNE
MESSE HAVTE ET VIGILLES A NOTTES
LE 3me NOVENBRE AINSI QVIL EST
PORTÉ PAR CONTRACT PASSÉ PAR DEVEN
. . . . . .
. . . . . .

(Sans indication de provenance.)

Inscription transcrite par M. Menu-Picart (vers 1850), probablement dans l'ancienne chapelle de Saint-Marcoul. Lettres capitales égales, les U en V. (Communication de M. Henri Menu, 2 novembre 1893.) Ces deux inscriptions auront disparu sans doute lors de la démolition de l'ancienne chapelle sans laisser de traces. La dernière peut d'ailleurs avoir appartenu à un autre hôpital.

Digitized by Google

SÉPULTURE DE L'ABBÉ MUSART.

La communauté de Saint-Marcoul reçut en 1830 les ossements de l'abbé Musart, curé de Somme-Vesle, victime des troubles religieux sous la Révolution et guillotiné à Reims en 1795 (1). Sa vie a été écrite sous la Restauration avec tous les souvenirs qui s'y rapportent, et nous renvoyons aux documents que possède sur ce sujet la Bibliothèque de Reims (2). Il suffit de rappeler ici le lien qui rattache la mémoire de l'abbé Musart à l'hôpital Saint-Marcoul, mais ajoutons qu'aucune épitaphe de lui n'est visible dans la chapelle actuelle.

SÉPULTURE DE CATHERINE MUZART.

La sépulture générale des sœurs de Saint-Marcoul se trouve au cimetière du Nord dans le plus simple encadrement sur le côté droit de la chapelle. On y lit sur le socle en pierre d'une croix en fonte : *A la Mémoire des Sœurs Hospitalières de la*

(1) 11 mars 1795. Nicolas Musart. — « Ce jourd'huy vingt un ventôse quatrième année Républicaine, cinq heures du soir, sur l'avis donné en la maison commune de Reims à moi Antoine Dubart, officier publique de ladite commune, par les citoyens Jean-Baptiste Létoffé, âgé de vingt sept ans, demeurant rue de la Magdeleine, et Claude Donce, âgé de quarante deux ans, demeurant rue des Telliers, tous deux fossoyeurs en cette commune, que Nicolas Musart, âgé, de quarante et un ans, natif et ex-curé de Somme-Vesle et Poix, était décédé aujourd'huy rue de la Couture, j'ai rédigé le présent acte que j'ai signé avec les comparants après lecture faite. — *(Signé)* : A. Dubart, Létoffé, Donce. » — *(Registre des décès de l'an IV*, 1795-96, *à la Mairie de Reims*, f°s 12 verso et 13.)

(2) *Catalogue du Cabinet de Reims*, t. IV, 1896, pp 183 et 184. On lit dans l'un des livres cités : « Au mois d'octobre 1830, le coffre (des ossements de l'abbé Muzart), après avoir, par mesure de sûreté, passé quelque temps dans la terre, fut cédé par les Carmélites aux religieuses de l'hospice de Saint-Marcoul. Celles-ci, heureuses de posséder un dépôt si précieux aux yeux de la religion, le conservent depuis quatorze ans et l'entourent de leur vénération. » *(Vie de M. Muzart*, par J.-N. Loriquet, 3e édition, 1845, p. 123.)

Digitized by Google

Communauté de Saint-Marcoul. De Profundis. Elles reposent là tour à tour au milieu des vieux souvenirs rémois.

L'épitaphe de Catherine Muzart se lit au mur extérieur de la chapelle du cimetière du Nord, sur une petite plaque en marbre noir, en forme de losange, ainsi conçue :

A 30 pieds d'icy repose le corps de S. Catherine Muzart, supérieure de la Communauté et de l'Hôpital de St Marcoul, décédée le 9 janvier 1813, dans la 90ème année de son âge, ayant passé 77 ans au service des pauvres dudit hôpital : Ses filles en pleurs ont fait poser cette épitaphe à la mémoire de leur mère et leur Modèle. Requiescat in pace.

Digitized by Google

X.

Tables générales des Bienfaiteurs gravées sur marbre et posées en 1850 dans le vestibule.

Première plaque.

Mlle Marguerite Rousselet, fondatrice de l'Hôpital de Saint-Marcoul, dit Hospice des Incurables, en 1645, décédée le 17 janvier 1651, à l'âge de 33 ans, victime de son zèle et de sa charité.

Mlle Rousselet fut secondée dans son œuvre de bienfaisance par les Dames dont les noms suivent, et qui, réunies en communauté, furent les premières religieuses de Saint-Marcoul :

1645. Mlle Gourland (Marie).
1645. Mlle Lobreau (Jeanne).
1648. Mlle Diepe (Madeleine).
— Mlle Delor (Marie).
— Mlle Clain (Anne).
— Mlle Bernard (Jeanne).
— Mlle Briet (Nicolle).
1651. Mme Vve Carotin (Marie Charpentier).
1655. Mlle Legrès (Nicolle).
1659. Hubert (Jean), receveur de Saint-Marcoul.
1661. Hans (Simon), prêtre.
1663. Gonel (Thierry).
1664. Petit (Claude).
1665. Maillefer (Jean).
1665. Muiron (Pierre).
1665. De Hardouville (Louis).
1665. Mme Vve de Broussy (Pérette Dorval).
1666. Dey, archidiacre (1).

(1) C'est de lui qu'il est question dans la séance du Conseil de ville du 12 juin 1657, comme cherchant à Paris des ressources pour Saint-Marcoul.

Digitized by Google

1669. Mme Vve Lespagnol (Élisabeth Coquebert).
1669. Mme Vve Pitat, (Marie d'Esclisse).
1670. Petit (Hubert).
1671. Marlier (Gérard), prêtre.
1673. Durmas (Simon).
1673. Mme Vve Marcellin (Élisabeth Dannequin).

Deuxième plaque.

1673. Mme Vve Levesque des Croyères (Catherine Leleu) (1).
1673. Mme Durmas (Jacquette Compère).
1674. Angier (Pierre), prêtre.
1674. Simon (Aimée).
1679. Mme Vve Adam et Blanchebarbe.
1680. Favréau (Remi).
1680. Marlot (Michel), prêtre.
1682. Mme Lasné (Marie Mingot).
1682. Mlle Morel (Philippe).
1684. Angier (Henry).
1685. Mme Vve Dubois.
1686. Mme de Ludes.
1686. Mlle Compère (Simonne).
1686. Mlles Baumont (Élisabeth et Suzanne).
1686. Mlle de Circourt (Barbe).
1687. Varlet (Jean), procureur au présidial.
1687. Mlle Rousseau (Marie).
1688. Mme Vve de Montigny (Élisabeth Flamain).
1689. Mlle Fransquin (Laure-Claude).
1690. Mlles Lemaistre (Élisabeth et Claude).
1691. Mlle Fion (Marguerite).
1693. Mme Vve Chertemps du Mousset (Elisabeth Paris).
1693. Chertemps (Philippe), seigneur de Machault.
1695. Caillambault (Guillaume).

(1) Son épitaphe, rapportée plus haut, subsista dans la chapelle de Saint-Marcoul jusqu'à sa démolition.

Digitized by Google

1696. Hillet (Pierre).
1696. Favart (Jacques).
1696. Josseteau (Charles), prêtre.
1697. Desmolins (Charles), chanoine.
1697. Mlle Droinet (Marguerite).
1697. Mlle de Bar.
1697. Callou (Jacques), administrateur de Saint-Marcoul.
1698. Mlle Mingot.
1698. M. et Mme Lecocq.

Troisième plaque.

1701. Coquebert (Thomas), prêtre.
1701. Ledoux (Jean).
1701. Mme Ledoux (Marie Frizon).
1702. Mlles Frémin (Élisabeth et Nicolle).
1702. Mme Vve Nouvelet (Jeanne Cordier).
1702. Hillet (Louis), prêtre.
1703. Coutier (Nicolas).
1703. Rolland (Jean), prêtre.
1705. Josseteau (Henry), chanoine.
1705. Des Haies (Jean).
1706. Pépin (Claude).
1707. Roland (François), lieutenant des habitants.
1708. Valentin (Adam).
1708. Mlle Picot (Louise).
1708. Mlle Marchand (Gillette).
1710. Giraud (François), chanoine.
1711. Mme Vve Bayeu (Gérarde Carangeot).
1711. Letourneur.
1713. Vanin (Jacques).
1713. De Singly, prêtre.
1713. Mlle Dayart (Marie).
1714. Mlle Rose (Françoise).
1714. Dreslon, prêtre.
1714. Mlle Thirion (Jeanne).

Digitized by Google

1714. Mlle Dubois (Jeanne).
1715. Mlle Pourru (Adrienne).
1715. Huon (Jean), prêtre.
1715. Mlles Frémin (Élisabeth et Nicolle).
1715. Mlle de Lancy (Madeleine-Marie).
1716. Bachelier (Nicolas), chanoine.
1717. Mme la comtesse de Saint-Souplet.
1718. Mlle Audry (Marie).
1718. Pillier (Claude), chanoine, administr de St-Marcoul.
1718. Pillier (Jacques), administr de l'Hospice général.

Quatrième plaque.

1718. Mlle Dubois (Jacquette).
1718. Mme Baillet (Perette Desmoulins).
1719. Mlle Josseteau (Marguerite).
1719. Mlle Audry (Françoise).
1719. Noiron (Antoine), chanoine.
1719. Mme Vve Gonel-Caillambault.
1719. Mlle Audry (Marguerite).
1720. Mme Coquebert (Marie).
1722. Mlles Lefèvre (Jeanne et Catherine).
1725. Mlle Desmoulins (Charlotte).
1728. Mlle Regnard (Jaqueline).
1728. Poitevin (Antoine), chanoine.
1728. De Mongeot (Claude), seigneur de Saint-Euphraise.
1728. Mlle Caillet.
1733. Maugras, seigneur d'Arcis.
1733. Mlle Drusson (Marie-Anne).
1737. Mlle Vermisson (Marguerite).
1738. Crevé (Antoine).
1738. Minet (Étienne).
1738. Mlle Compain (Barbe).
1738. Mme Duquesnoy (Pérette Jobart).
1738. Crevé (Thomas).

Digitized by Google

1739. Mlle Chatelain (Marie-Françoise).
1740. Mme Vve Béguin (Charlotte Coquebert).
1740. Leverné (Henry).
1740. Mme Vve Billet.
1740. Mlle Leverné (Pérette).
1743. Billaudel (Guillaume).
1744. Mlle Fransquin (Marie).
1745. Mlle Verdun (Thomasse).
1745. Mlle Coquebert-Varry (Marie).
1746. Fillion (Charles-Jean-Baptiste), chanoine.
1747. Mercier (Guillaume).
1748. Hillet (Louis).
1748. Charlier (Guillaume).
1750. Mme Vve Chrétien (Marie Cliquot).
1753. Rogier (Jean-François), lieutenant des habitants.
1753. Baillet (Nicolas), notaire, receveur et administrateur de Saint-Marcoul.
1753. Rogier (Henry-Jacques).
1754. Le Pescheur (Pierre), administrateur de St-Marcoul.
1754. Hénin (Nicolas), chanoine, administr de St-Marcoul.
1754. Rogier (Philippe), administrateur de Saint-Marcoul.
1757. Marlot-Levesque.
1758. Mlle Picart (Madeleine).
1763. Mme Vve Silvestre (Marie Chemin).
1764. Le Pape de Kervilly (Hyacinthe), chanoine, administrateur de Saint-Marcoul.
1766. Fourdin (Antoine).
1775. Sa Majesté Louis XVI, roi de France (1).
1775. Frizon de Blamont (Armand-Auguste), chanoine.
1782. Mlle Carbon (Marie-Anne).
1782. Aprin, chanoine.
1783. Fourdin (Remi-Prothais).
1785. Lefèvre, prêtre.

(1) Les circonstances de la visite de Louis XVI à l'hôpital Saint-Marcoul, en 1775, sont conservées dans un procès-verbal des Archives hospitalières.

Digitized by Google

1785. Anceau, chanoine.
1785. Léa (Nicolas), chanoine.
1817. M. l'abbé Vingt-Deux.
1820. M. et Mme Noël-Caqué (1).
1822. Renart (Nicolas).
1823. Mlle Renart (Marie-Jeanne).
1825. Sa Majesté Charles X, roi de France.
1827. Mlle Piot (Marie-Jeanne).
1831. Mme Vve Sutaine (Jeanne-Marie-Françoise Bertherand).
1831. Forest (Jean-Louis).
1834. Mme Vve Grave (Élisabeth Legrand).
1835. Mr et Mme Andrès-Hugé.
1846. Mlle Chevalot (Héloïse).
1852. Mlle Carlier (Marie-Françoise-Victoire).
1861. Charbonneaux (Marguerite-Cilinie), sœur hospitalière de Saint-Marçoul.

Sixième plaque.

1814. Dessain (Simon-Antoine).
1819. Mme Maillefer (Marie-Thomasse Ruinart).
1857. Andrès (Henry-André).
1860. Henriot (Nicolas).
1861. Mlle Brion (Anne-Marie).
1863. Machet (Philbert).
1864. Mme Vve Plumet (Marie-Françoise-Éléonore Folliart).
1864. De Hédouville (Alexandre-Marie).
1864. Mme Lecarreux (Marie-Agathe-Rosalie), supérieure de Saint-Marcoul.
1864. Seillière (Nicolas-Ernest).
1865. Croutelle (Emmanuel-Charles-Théodore), ancien administrateur, et Mme Verrière (Marie-Félicité), son épouse.

(1) Le docteur Nicolas Noël (1746-1832), figure bien connue de la biographie rémoise, fut médecin de l'hôpital Saint-Marcoul. Son nom vient d'être donné par décision municipale à cet établissement au moment où s'imprime cette notice (octobre 1902).

Digitized by Google

1865. Mme Vve Jeunehomme, née Inès de Vivès.
1866. Mme Vve Délius, née Félicité Legrand.
1866. Mme Vve Guillot-Harmel.
1866. Société des déchets de la Fabrique de Reims.
1867. Marguet (Jean-Baptiste), notaire honoraire, ancien administrateur des hospices,
1867. Godart (Nicolas-Eugène), curé d'Isles-sur-Suippe.
1869. Mme Vve Bara, née Gillet.
1869. Romagny (Joseph-Germain-Prosper).
1869. Goulet (Georges-Alfred).
1870. Legrand (François-Auguste), administrateur des Hospices.
1870. Saubinet (Étienne).
1870. Tapin (Louis-Charles-Pierre), président des Hospices.
1870. Mme Pelletier-Champagne.
1870. Mlle Demanche (Alexandrine-Théodora-Anaïsse).
1870. Piper (Henri-Guillaume).
1870. Rœderer (Louis).
1871. Marquet (Jean-Baptiste-Auguste).
1872. Mme Vve Rolin-Chevray.
1872. Loth (Alexandre-Ferdinand).
1873. Mme Vve Belly, née Cordier de Marville.
1875. Leroux (Jean-Jacques-Louis-Magloire).
1875. L'Huillier (Antoine-Honoré-Jean-Baptiste).

Septième plaque.

1873. Mme Lefert-Desmarest.
1873. M. Lefert-Desmarest.
1874. Canart-Pérard.
1874. Mme Jacob-Boulanger.
1875. Maille-Leblanc.
1875. De Vivès-Crépinet.
1875. Mme de Vivès-Crépinet.
1876. Mme Charbonneaux-Devivès.
1877. Mme Vve Krafft-Mumm.

Digitized by Google

1877. LANSON (Ferdinand).
1877. NOEL (l'abbé).
1877. Mlle NURDIN.
1879. Mme CHABAUD-RAQUIART.
1879. M. HANNESSE (Pierre-Charles), chanoine honoraire, curé-doyen d'Ay.
1879. M. HANNESSE (Pierre), supérieur de Saint-Marcoul, chanoine titulaire.
1880. ROME (Léonard), ancien avoué.
1881. Mme Vve COLIN (Daniel).
1881. KUNKELMANN (Jacques-Charles-Théodore).
1881. Mme Vve PAVILLIER (Mathieu).
1881. Mlle LALLEMENT (Henriette-Françoise).
1882. LOCHET aîné (Charles).
1883. M. et Mme LUCAS-BILLET.
1884. Mlle GOSSE (Marie-Françoise-Anastasie).
1886. FORTEL-SCHEPPERT.
1886. Mme Vve VANDAME-GRANDEL.
1890. Mme Vve GERBAULT-SIBIRE.
1891. PRÉVOST-ROBERT.
1892. Mme Vve JACQUEMART-VARLET.
1893. Mlle FLOBERT (Eugénie-Catherine).
1893. Mme Vve COCHARD-GOUJON.
1894. Mlle DUCHÊNE (Clémence-Irma).
1895. Mme Vve RIVART-PROPHÉTIE.
1895. M. ROGELET (Charles-Louis).
1895. Mlle GALLOIS (Jeanne-Marcelline).

Huitième plaque.

1896. Mme Vve MENNESSON-TONNELIER.
1896. Mme HETTICH-GANNELON.
1896. M. J. PINON et HUSSON et J. BEAUFILS.
1896. Mme Vve CHOPPIN-VELLARD.
1896. Mme COUSINARD-NOUILLET.

Digitized by Google

1896. M. Jolicœur (le docteur Henry), administrateur des Hospices.
1896. M. Collet (Honoré).
1896. Mme Vve Goulet (Henry), née Renauld.
1897. M. Robert (Jules-Étienne).
1897. M. Boulogne (Alexandre).
1897. Mme Vve Weicker-Colson.
1899. Mme Vve Villemot-Barrois.
1899. Mme Vve Levieux-Lecru.
1899. M. Brunesseau (François-Jules).
1899. M. Broyard (Justin-Louis), ancien administrateur.
1900. M. Ibry (Jean-Anatole).
1900. Mme Vve Lebœuf-Delaby.
1900. M. Bonnefoy (Alphonse-Auguste).
1901. Mlle Dupont (Marie-Joséphine).

Digitized by Google

Digitized by Google

RECHERCHES

SUR LES

RÉFORMES FINANCIÈRES EN CHAMPAGNE

à l'époque de Henri IV et de Sully

Communication faite à la Séance de l'Académie du 27 juin 1902
par M. ALBERT CHAMBERLAND, Professeur agrégé au Lycée de Reims.

I. — Considérations générales.

En 1866, l'historien d'Henri IV, M. Poirson, en prenant pour base de ses calculs divers renseignements donnés par les *Économies royales,* œuvre de Sully et de ses secrétaires, résumait ainsi l'œuvre financière du règne : « En 13 ans et 4 mois, il avait été acquitté 100 millions de dette exigible, remboursé 5 millions de rente représentant un autre capital d'environ 100 millions, racheté pour 35 millions de domaine; en tout 235 millions du temps... ; si l'on joint 43 millions d'argent comptant, on arrive au total de 278 millions (1) ». Pour comprendre l'importance de ces chiffres, il faut observer que ces 278 millions de livres représentent en *valeur intrinsèque* environ 835 millions de monnaie actuelle et que les recettes brutes n'ont pas dépassé en moyenne 35 millions de livres par an, soit 105 millions de francs, c'est-à-dire environ trente-cinq fois moins que notre budget actuel. Sans doute, il est entendu que dans ces 278 millions, il y avait beaucoup de dettes et de rentes

(1) Aug. POIRSON, *Histoire du règne de Henri IV*, 3e édition, t. III, 1866, p. 153.

Digitized by Google

frauduleuses ou majorées et une partie du domaine avait été donnée ou usurpée ; néanmoins, le résultat indiqué par M. Poirson est prodigieux, invraisemblable.

Aussi, dès 1868, dans son *Histoire de l'impôt en France* (1), M. Clamageran s'efforçait de démontrer qu'il y avait des doubles emplois énormes dans les chiffres utilisés par M. Poirson. D'après lui, 100 millions seulement de dettes et de rentes auraient été éteints; la réserve d'argent comptant n'était que de 15 millions et le domaine racheté ne représentait pas un million : en tout 116 millions, au lieu de 278! De plus, il calculait que le gouvernement de Henri IV n'avait pu faire d'économies que pendant dix ans et qu'il avait obtenu une disponibilité totale de 65 à 75 millions seulement : par suite, — en retranchant la réserve de 15 millions — on avait éteint 100 millions de dettes et rentes avec 50 à 60 millions, soit une réduction de 50 à 40 p. 100.

Depuis lors, cette question n'a donné lieu à aucune étude générale (2) et suivie. On trouve cependant pour

(1) T. II, 1868, p. 385 à 389.

(2) Nous n'y avons touché qu'indirectement dans un *Mémoire* encore manuscrit sur le *Conseil de raison et les essais de réforme financière et politique en 1596 et 1597*. (Voir *Université de Paris. Position des mémoires présentés à la Faculté des lettres pour l'obtention du diplôme d'études supérieures (Histoire et Géographie). Sessions de 1895 et 1896;* Paris, 1896, in-8°, pp. 157 à 161.) Nous espérons publier bientôt un recueil de notes et de documents inédits ou très rares sur l'état des finances en 1596, auquel le Comité des travaux historiques a bien voulu s'intéresser. Il contiendra en particulier le procès-verbal des séances particulières de la première Chambre et des séances plénières de l'Assemblée des Notables, tenues à Rouen du 6 novembre 1596 au 25 janvier 1597. Cette assemblée s'est, en effet, à peu près exclusivement occupée de la situation financière; elle a vérifié avec beaucoup de soin les états de finances qui lui ont été présentés par le gouver-

Digitized by Google

Paris de précieux renseignements dans un ouvrage de M. Miron de L'Espinay sur *François Miron et l'administration municipale de Paris de 1604 à 1606* (1).

Aussi, bien que les chiffres de M. Clamageran soient généralement acceptés (2), des auteurs consciencieux et diligents admettent encore dans ses grandes lignes la légende créée par Sully et ses secrétaires, et accréditée par l'autorité de M. Poirson, historien très consciencieux et très réfléchi, mais un peu infatué de ses « héros », Henri IV et Sully. Au reste, les résultats admis par M. Clamageran sont magnifiques, puisqu'ils supposent une disponibilité annuelle moyenne d'environ 7 millions de livres, c'est-à-dire du *cinquième* des recettes brutes : proportion extraordinaire, car elle représenterait 700 millions sur un budget de 3 milliards et demi comme le nôtre. La thèse de M. Clamageran doit donc être vérifiée, et la question doit être approfondie, étudiée dans le détail; il faut décomposer les chiffres généraux, énormes pour l'époque; il faut essayer de connaître les chiffres particuliers à quelques villes, à quelques élections, et — si c'est possible — à *chacune*

nement central et par les trésoriers de France des diverses généralités, et elle a élaboré elle-même des projets très importants.

(1) Paris, 1885, in-8°

(2) Un important passage des *Économies royales* (chap. CLXXXVI ; dans MICHAUD et POUJOULAT, 2e série, t. III, p. 266), confirme au moins partiellement l'opinion de M. Clamageran. M. Poirson le connaissait bien, mais il y a tant d'obscurités, de confusions et de discordances dans les *Économies* qu'il n'y avait pas attaché une importance particulière : « Le roi Henri le Grand, après avoir reconquis son royaume par sa valeur et prudence, acquitté pour 100 millions de dettes de la couronne, *contracté* pour le rachat de 60 millions de domaine ou rentes... et mis 20 millions d'argent comptant dans ses coffres, mourut le 14 mai 1610. »

Digitized by Google

des grandes circonscriptions financières de l'époque, appelées généralités. C'est ce que nous avons cherché pour la généralité de Champagne, dont le chef-lieu était à Châlons, siège du bureau des finances composé des trésoriers généraux de France. Nous sommes loin d'avoir trouvé tout ce que nous cherchions. Il y a trop de lacunes dans les archives du bureau et le temps nous a manqué pour utiliser même toutes les ressources existantes. On comprend qu'il nous était impossible de compulser les archives communales, à part celles de Reims (1). Mais nous voulons espérer que cet essai en suscitera d'autres; l'accueil si sympathique dont l'a honoré l'Académie de Reims est un garant de l'utilité de semblables recherches et un précieux encouragement pour les auteurs. Un travail collectif peut seul produire une étude aussi complète et précise que possible, non seulement pour la France entière, mais pour la Champagne seule. Le sujet est moins aride qu'on ne serait tenté de le craindre; sans doute, il exige surtout des chiffres bien établis, mais on peut, on doit au passage recueillir les faits nombreux qui permettent de pénétrer dans la vie administrative si peu connue de cette époque, et de voir dans quelle mesure le gouvernement central était secondé par les cours souveraines, les trésoriers de France, les élus, les municipalités; quel accueil faisait tout ce monde aux combinaisons financières de Sully et du gouvernement d'Henri IV. Nous disons *gouvernement,* car Sully n'était pas à proprement parler surintendant général des finances. La surintendance fut abolie en 1594, à la mort

(1) Les recherches sont ingrates pour le règne d'Henri IV, car le précieux inventaire des conclusions du conseil de ville dressé par le très regretté M. Duchénoy ne commence qu'en 1609.

Digitized by Google

de François d'O, et remplacée par un *conseil des finances*, dont les membres formèrent à l'origine une sorte de surintendance collective; Sully lui-même donne aux conseillers le nom de surintendants. Sans doute, l'initiative, la puissance effective et même les attributions de ce conseil furent diminuées peu à peu au profit de Sully, à partir de 1599, date de la mort d'un intendant et contrôleur général des finances très actif, très expérimenté et très apprécié par des hommes comme Groulart et Duplessis-Mornay : Charles de Saldaigne, sieur d'Incarville (1). Il se confondit avec le conseil d'état et fut habituellement appelé conseil d'état et finances ou simplement conseil du roi. Malgré les lacunes de ses archives, on peut constater (2) qu'il a rendu plus de 10,000 arrêts de 1600 à 1610 (on en a relevé près de 6,000 pour les années 1592 à 1600). Aussi trouve-t-on très fréquemment dans les registres du bureau de Châlons des arrêts du conseil. On y rencontre bien moins souvent des lettres, des ordres, ou seulement le nom de Sully, qui n'y figure jamais — à notre connaissance — avec le titre de surintendant général des finances. Sully avait bien d'ailleurs la « principale charge », la « direction » des finances, mais ces expressions ne sont nullement synonymes de « surintendance générale des finances » (3). Comme

(1) Le passage des *Économies royales* (Michaud, 2e s., t. III, p. 235, chap. LXIX), qui le représente comme un impudent faussaire, est des plus suspects.

(2) *Archives nationales. Inventaires et documents publiés par l'administration des archives nationales. Inventaire des arrêts du conseil d'état* (règne de Henri IV), par M. Noël Valois. Impr. nat. deux in-4°, 1886 et 1893. La plus grande partie des arrêts inventoriés ont un caractère financier.

(3) Sur cette question qui a sérieusement préoccupé les historiens de l'administration monarchique et ceux qui ont essayé de

Digitized by Google

surintendant des fortifications et bâtiments, grand voyer de France, grand maître de l'artillerie, il était investi de pouvoirs personnels, administratifs et financiers, étendus et sans doute indépendants du conseil et des secrétaires d'état. Mais par ailleurs son autorité était restreinte. Les affaires contentieuses, toujours très nombreuses et parfois très graves, comme celle de la réduction des rentes, étaient discutées et résolues au conseil; les contrats, comme ceux qui étaient conclus avec les partisans, étaient rendus exécutoires par un arrêt du conseil et des lettres patentes du roi, contresignées par un secrétaire d'état et non par Sully. Le brevet des tailles et crues était fait et arrêté au conseil et signé par le chancelier comme par Sully. Les commissions des tailles envoyées aux trésoriers de France des diverses généralités étaient des lettres patentes contresignées par un

dégager le rôle personnel de Sully dans l'œuvre financière du règne de Henri IV, on peut voir N. Valois, *ibid. Introduction*, p. 75, texte et notes. Ajoutons seulement les deux renseignements suivants: 1° Marbault (voir Michaud, 2e s., t. III, p. 99 des *Remarques*, à la suite des *Econ. roy.*) reproche à Sully de s'être « bien gardé de nous dire que sa *commission* de surintendant des finances était *annuelle* seulement, et que le roi la renouvelait à la fin de l'année pour la suivante comme celle du *contrôleur général et des intendants des finances* » : que vaut cette assertion? 2° Sully est expressément qualifié de *superintendant* dans un arrêt du conseil d'état et des finances du 16 août 1608, rapporté dans les *Économies royales* (chap. clxxxvii, dans Michaud, 2e s., t. III, p. 268). Mais cet arrêt n'est pas relevé dans l'inventaire de M. Valois (on y trouve seulement des arrêts pour le 14, le 15 et le 23); on ne peut donc en contrôler le texte, ce qui serait absolument nécessaire. Nous ne pensons pas qu'il nous ait échappé en compulsant le registre C 2,491 des archives de la Marne; il ne s'y trouve donc sans doute pas; on pourrait faire dans les archives des autres bureaux une recherche qui serait peut-être plus heureuse.

Digitized by Google

secrétaire d'état, scellées par le chancelier et enregistrées par le contrôleur général; le nom de Sully n'y figure pas. Nous verrons plus loin les trésoriers de Châlons en appeler de Sully au conseil à propos d'une prorogation d'impôt (1). Il semble bien, par suite, que le conseil d'état et finances n'a pas été seulement l'auxiliaire passif de Sully et de ses commis, et qu'il a sa bonne part de responsabilité dans l'œuvre financière du règne d'Henri IV.

Quoi qu'il en soit, le hasard des découvertes (2) nous a fourni des renseignements, fragmentaires sans doute, mais précis et significatifs sur deux points importants de cette œuvre : 1° la diminution des rentes constituées sur les recettes particulières des tailles ; 2° les partis, ces célèbres contrats à forfait conclus par le gouvernement avec des capitalistes qui se chargeaient de racheter les rentes, le domaine et de payer les dettes de l'État.

(1) Voir aussi plus loin l'affaire des élus de Troyes.

(2) Nous avons pu utiliser surtout trois registres du bureau des finances, conservés à Châlons aux *Archives de la Marne* et cotés C 2,489, 2,490, 2,491 (Cf. *Inventaire*, par M. Pélicier. *Archives civiles*, série C, tome II, 1892, in 4°, pp. 70 à 73.)

Nous prions M. Pélicier et l'Administration préfectorale d'agréer nos respectueux et sincères remerciements pour la bonne grâce avec laquelle ces registres ont été envoyés et laissés à notre disposition à la Bibliothèque de Reims. Qu'on nous pardonne cependant d'exprimer le regret que les règlements ne permettent pas de laisser en communication plus de deux volumes à la fois. Les comparaisons de documents sont impossibles ou nécessitent soit des envois réitérés des mêmes registres, dont on se ferait scrupule de surcharger un service de transport fait à titre gracieux, soit des copies interminables ou des déplacements onéreux et des pertes de temps qu'on ne peut exiger de ceux qui se livrent à des recherches pénibles dans les rares loisirs que leur laissent leurs occupations professionnelles : on sait, en effet, que l'érudition n'est pas un métier qui nourrit son homme; il ne faudrait pas qu'il fût une cause de dépense.

Digitized by Google

II. — Rentes assignées sur les recettes particulières des tailles.

En 1602, on ne payait toujours en Champagne à la plus grande partie des rentiers qu'une demi-année des rentes; il y avait quelques exceptions pour les rentes minimes ou peu élevées et deux ou trois grosses rentes dont l'une mérite une étude spéciale. Elle avait été constituée en 1587 au profit d'un grand personnage, le duc de Nevers et de Rethelois, qui avait prêté à Henri III 49,225 écus 1 tiers (ou 147,676 livres) au denier 12 (8,33 p. 100), soit 4,102 écus 6 sols 8 deniers (ou 12,306 l. 6 s. 8 d.) d'intérêts annuels. Les arrérages étaient assignés sur la recette particulière des tailles de Rethel et le duc devait les toucher par quartier en présentant sa quittance au receveur. En vertu d'une clause formelle du contrat, les arrérages ne pouvaient être ni retranchés ni reculés, c'est-à-dire qu'ils devaient être payés intégralement et à date fixe (1). Le trésorier de l'Épargne, Pierre Molan, délivra au duc de Rethelois une quittance de 49,225 écus 1 tiers, dénombrant, selon la règle, les espèces reçues (8,000 écus en francs et demi; 18,000 en quarts et demi-quarts d'écus; 14,000 en testons et 9,225 é. 1 t. en monnaie). La quittance est datée du 15 septembre 1587. Cependant, quelque temps après la mort d'Henri III, le même Molan remettait à la cour des comptes une « certification » attestant qu'il n'avait

(1) Dans les états de finances de 1592, 1596 et 1602 que nous avons eus sous les yeux, les arrérages de cette rente sont bien portés pour l'année entière, alors que la plupart des autres rentiers ne doivent recevoir qu'une demi-année, « à cause des urgens affaires du roi ».

Digitized by Google

reçu que 35,230 écus et que les 13,995 écus restants avaient tenu lieu des pensions dues au duc et à la duchesse, mais que le roi lui avait quand même « commandé » de donner quittance de 49,225 é. 1 tiers (1). Rien n'est plus vraisemblable (2). Cependant, il faut noter que Molan fut longtemps inquiété dans les premières années du règne d'Henri IV : on l'accusait de concussion. Il obtint, selon l'usage, son abolition; mais l'on disait assez haut que le chancelier Cheverny la lui avait fait accorder « pour de l'argent », c'est-à-dire pour un pot de vin. Quoi qu'il en soit, la constitution de cette rente n'était pas irréprochable. Fut-elle vérifiée plus tard ? c'est ce que nous n'avons pu découvrir. Elle fut réduite de 306 livres à une date et pour des causes inconnues. Voici, en effet, ce que nous avons pu apprendre sur cette grosse affaire de la réduction des rentes, qui amena à Paris une agitation si violente que le gouvernement dut modifier profondément ses projets (3).

Une vérification générale des rentes fut entamée en Champagne en 1605. Elle était dirigée par Sully et confiée aux élus, sous le contrôle des trésoriers de France. Il y a à Châlons un beau manuscrit de 300 feuillets (4), très soigné, très bien écrit, contenant les déclarations circonstanciées faites par ceux qui possédaient des rentes *sur les tailles et les aides* de l'élection de Reims. Malheureusement ce précieux recueil ne renferme

(1) *Arch. Marne*, C 2,489, f°s 52 à 57.

(2) Les lettres patentes du roi constituant cette rente devaient être vérifiées à la cour des comptes, qui ne les aurait pas enregistrées si le capital entier n'avait pas été déclaré versé en argent comptant.

(3) Voir Miron de L'Espinay, *ibid.*, pp. 206 à 238.

(4) *Arch. Marne*, C 2,648, in-4°, 333 f.

Digitized by Google

ni total général ni total partiel pour chaque espèce de rentes, et le temps nous a manqué pour en faire le dépouillement. Nous n'avons trouvé non plus aucun document général de l'époque d'Henri IV indiquant les résultats de cette vérification. Des renseignements nous ont été fournis par un autre manuscrit aussi précieux que commode, mais qui paraît ne contenir que les résultats d'un travail fait beaucoup plus tard, en 1627 et 1628 (1). Chose surprenante, étant donnée la réputation de gaspillage du gouvernement de Louis XIII, nous avons constaté de grosses différences entre les chiffres de 1602 et de 1628. En effet, nous trouvons, en chiffres ronds : (2) à Châlons, 10,000 livres en 1602 contre 4,500 en 1628; — à Reims, 21,000 contre 8,500; — à

(1) C 2631, 104 f.

(2) *Ibid.*, f° 22 v° (Châlons), 49 (Reims), 50 (Troyes), 62 v° (Langres), 70 (Chaumont), 75 (Sézanne), 90 v° (Épernay), (Vitry), 81 v° (Rethel et Mézières), pour les chiffres de 1628. Les chiffres de 1602 nous ont été fournis par le registre C 2,490, f° 138 sqq. Ils sont en écus : nous les avons transformés en livres, à raison de 3 livres pour 1 écu (ils indiquent le montant des arrérages pour l'*année entière*). Voici les chiffres exacts :

	1602			1628		
Châlons	10.268l	9s	4	4.592l	15s	10
Reims	21.444	3	4	8.631	12	6
Troyes	27.487	4	6	11.626	10	11
Langres	5.316	13	3	2.403	13	8
Chaumont	3.410		9	1.601	15	3
Sézanne	2.143	16	8	1.006	8	4
Épernay	4.110			1.959	3	2
Vitry	16.824	10		7.899	15	5
Total partiel	91.004	17	10	39.721	16	1
Rethel	24.453			23.379	10	8
Total général	115.457	17	10	63.101	6	9

Digitized by Google

Troyes, 27,500 contre 11,500; — à Langres, 5,300 contre 2,400; — à Chaumont, 3,400 contre 1,600; — à Sézanne, 2,150 contre 1,000; — à Épernay, 4,100 contre 2,000; — à Vitry, 17,000 contre 8,000 (dont 1,300 pour offices supprimés). A Rethel seulement la différence est insignifiante : 24,500 livres en 1602 contre 23,400 en 1628. La rente du duc de Rethelois figure toujours pour un capital de 49,225 écus 1 tiers, en vertu de la quittance même de Molan expressément visée, seulement les arrérages sont de 12,000 livres au lieu de 12,306. La cause de cette légère diminution nous échappe ; en tout cas elle ne correspond nullement à une réduction de capital égale à la somme non versée qui représenterait 3,498 l. 15 s. d'arrérages.

Ainsi, pour la Champagne, les rentes sur les recettes particulières des tailles étaient tombées de 91,000 l. à 40,000 pour l'ensemble des élections, celle du Rethelois exceptée; et celle du Rethelois comprise, de 115,000 à 63,000; dans le premier cas, la diminution approche des deux tiers; dans le second, elle ne s'éloigne guère de la moitié.

Ce résultat est magnifique (la faveur accordée au duc de Rethelois mise de côté); mais à quelle date et par quel procédé a-t-il été obtenu ? Que s'est-il passé de 1605 à 1628 ? C'est ce que nous n'avons pu encore établir d'une façon satisfaisante. A lire le journal de Pussot, qui note avec soin l'agitation causée par la crise et la nouvelle législation monétaires, on pourrait croire que la question de la réduction des rentes n'a pas ému les Rémois, car il n'en parle pas (il note seulement l'abaissement du taux de l'intérêt qui fut fixé, en 1601, au denier 16 pour les rentes qui seraient constituées *à l'avenir)*. Cependant, quelques passages relevés par

Digitized by Google

nous dans les *Conclusions du Conseil de ville* prouvent qu'à partir de 1609 le conseil s'en est souvent préoccupé. De 1605 à 1609, rien ; mais le 11 octobre 1609, le conseil décide de présenter une requête au roi contre le retranchement des rentes sur les aides ; vers le 11 septembre 1610, les conseils de Reims, Troyes et Châlons, après entente, demandent le rétablissement d'un quartier des rentes (sur les aides?); le 11 janvier 1613, « sur la signification faite par de Poulle aux *rentiers des aides et tailles* de porter leurs *contrats* à Châlons pour être *contrôlés,* il est conclu qu'il sera communiqué du fait à MM. les élus et que de Poulle sera mandé » ; en 1615, le conseil de Reims s'émeut d'une vérification de rentes et décide une « conférence avec MM. de Troyes et de Châlons » ; en 1617 et en 1619, il y a des difficultés au sujet des rentes sur le sel....

Ces renseignements sont vagues et encore incomplets (1) ; des recherches faites dans les Archives communales de Châlons (2) et de Troyes donneront peut-être des résultats plus précis ; il faut espérer qu'on les entreprendra. Elles permettraient de vérifier l'hypothèse suivante que nous soumettons à nos lecteurs, en nous fondant sur la condition faite à certaines *rentes sur l'Hôtel de Ville de Paris,* dont une somme d'arrérages égale à 180,963 livres 20 sols 1 denier était assignée sur la recette générale et sur les recettes particulières des tailles et équivalents de la généralité de Champa-

(1) Pour quelques années, nous n'avons que les brouillons du greffier. En outre, comme l'*Inventaire* de M. Duchénoy contient une lacune pour les années 1620 à 1633, nous n'avons pu encore achever cette ingrate recherche.

(2) L'*inventaire-sommaire* est en cours d'impression ; les registres des conclusions manquent pour les années 1610 à 1617.

Digitized by Google

gne. En 1605, on ne payait que « quatre demi-quartiers » (1), soit la moitié des arrérages des rentes sur l'Hôtel de Ville assignées sur les recettes générales. Le gouvernement central ayant voulu procéder à une vérification des bonnes et des mauvaises rentes, rencontra une opposition formidable qui le fit reculer; mais le roi résolut « de laisser les choses en l'état qu'elles

(1) V. Miron, *ibid.*, p. 224. Pour faire patienter les rentiers, on était censé, en 1605, leur payer non pas les arrérages de l'année courante, mais ceux des années passées qui n'avaient pas été soldés. Or, à cette époque, depuis dix-neuf ans, on n'avait payé que deux ans et demi de rentes sur les recettes générales et quatre ans et demi de rentes sur les aides, le sel et les décimes du clergé ! En 1604, le gouvernement voulut cesser de payer l'arriéré des rentes et il fut décidé qu'à partir du premier janvier 1605, les termes à échoir seraient seuls exigibles à l'échéance ; qu'on ferait une vérification et que les bonnes rentes seraient réduites au denier 16 (au lieu de 12). Ce fut l'origine de l'agitation qui aboutit au rétablissement du *statu quo* pour les rentes assignées sur les recettes générales. Les rentes sur les aides furent réduites au denier 16, et l'on paya les quatre quartiers (c'est sans doute ce qui explique le retranchement d'un quartier des rentes sur les aides dont on se plaint à Reims, le 11 octobre 1609). Les rentes sur le sel furent peut-être payées des quatre quartiers. Il en fut ainsi pour les rentes sur les décimes après la transaction de 1606. En 1595, le clergé avait été dispensé de payer neuf ou dix années d'arrérages qui avaient été saisis par le roi ou les rebelles ; cependant, en octobre 1605, il devait quatre années, soit 4,824,000 livres (1,206,000^{l} par an). Le roi avait plus d'une fois saisi les décimes depuis 1595 : il intervint et le clergé n'eut à payer que 2,700,000^{l} pour l'arriéré. (V. Miron de L'Espinay, *ibid.*, pp. 224 à 253.) Les rentes sur l'Hôtel de Ville s'élevaient à 1,526,113 écus 9 sols 6 deniers, dont 98,496^{e}43^{s}6^{d} sur des fermes particulières, 155,378^{e}38^{s}4^{d} sur les fermes générales des aides, 137,919^{e}27^{s}9^{d} sur les recettes particulières, 182,863^{e}45^{s} sur les recettes générales, 19,999^{e} sur le domaine, 330,000^{e} sur le sel et 401,453^{e}15 sur les décimes. (Bibl. nat., ms. fr. 6,413, f°s 213 sqq., document élaboré en mars 1596.)

Digitized by Google

étaient et de payer les arrérages *comme l'on avait accoutumé* ». On entreprit alors le rachat des rentes à prix débattu, procédé généralement accepté par l'opinion publique, mais en le confiant en partie, sinon en totalité, à des partisans dont les contrats avaient une durée de huit à seize ans, et qui devaient avoir la jouissance des arrérages des rentes par eux rachetées jusqu'à l'expiration de leur contrat. Il est possible qu'à la mort de Henri IV, on eût « contracté » pour le rachat de 60 millions de *domaine et de rentes* (1) ; il est seulement regrettable que la part relative aux rentes ne soit pas indiquée. (Du reste, comme l'effet du rachat ne devait se produire que vers 1615 au plus tôt, la diminution du montant des arrérages des rentes provenait, en 1610 surtout, du « retranchement » d'une demi-année.) Voici donc, à mon sens, comment pourrait s'expliquer la diminution des rentes sur les recettes particulières constatée en Champagne en 1628. Le rachat a produit quelques résultats ; la vérification, interrompue sous Henri IV, reprise sous Louis XIII, n'a pas abouti, et l'on a simplement continué à ne payer à la plupart des rentiers que la moitié des arrérages des rentes non rachetées ; ce « retranchement » a épargné presque complètement quelques rentiers puissants ou privilégiés. Et, en effet, pour six des élections de Champagne, la différence entre 1602 et 1628 est d'environ 50 0/0 ; pour Reims et Troyes, elle est un peu plus considérable (peut-être à cause des rachats opérés) ; pour Rethel, elle est presque insignifiante.

(1) *Econ. roy.*, chap. CLXXXVI.

Digitized by Google

III. — Les partis.

L'*Inventaire* de M. Noël Valois relève pour la France entière, surtout depuis 1607, une foule de contrats à forfait conclus par le gouvernement avec des capitalistes pour racheter le domaine et les rentes, payer les dettes de l'État et des villes, etc. Nous n'en avons trouvé que six dans le registre du Bureau de Châlons pour les années 1607 à 1610. Nous les désignerons sous le nom des partisans (1) : Nicolas Horquelin, associé à Pierre Lignage, Laurent Ficquet, Pierre Tiraqueau, Charles Paulet, Innocent Desboys, Jean Paucheron.

***

L'histoire du parti de Nicolas Horquelin est instructive dans son ensemble et dans les détails. Mais nous nous contenterons aujourd'hui d'en résumer les grandes lignes (2).

Horquelin doit rembourser : 1° des greffes, places de clercs, tabellionnages et parties du domaine de Champagne à concurrence de 200,000 livres en principal; 2° le reste de deux dettes d'État, soit environ 30,000 livres. Ses déboursés peuvent donc atteindre environ 230,000 livres.

En compensation, il aura pendant seize ans :

1° La jouissance de tout le revenu et émolument du

(1) Des renseignements sur la biographie et la moralité de ces personnages seraient bien utiles.

(2) *Arch. Marne*, C 2,491, f° 86 v° sqq. Il a été conclu le 23 septembre 1608.

Digitized by Google

domaine, des greffes, etc., qu'il remboursera; 2° le produit d'une crue de 5 sols par minot de sel vendu en Champagne, produit d'environ 240,000 livres, à raison de 15,000 livres par an (les trésoriers de France constatent en juillet 1609 qu'il se vend 1,254 muids (1) ou 60,192 minots).

Ce parti semble bien étudié. Les trésoriers de Châlons ne l'ont pas critiqué. La cour des aides a refusé pendant un an de l'enregistrer, mais peut-être seulement pour protester contre la continuation de cette levée extraordinaire de 5 sols qui paraissait devoir devenir ordinaire et parce que les 5 sols assignés à Horquelin étaient réclamés par d'autres (2).

En effet, cette crue avait déjà été prorogée quatre fois depuis 1595, et cette fois-ci, la cinquième, elle l'était pour une durée de seize ans! La troisième prorogation avait été faite en faveur du clergé de la ville de Langres pour lui permettre de payer des dettes contractées pendant les troubles jusqu'à concurrence d'environ 50,000 livres. Quand, en 1607, il s'agit de proroger la crue une quatrième fois en faveur d'un créancier de l'État à concurrence de 35,000 livres, les trésoriers de France décidèrent de différer ce qu'on appelait leur « attache, vérification ou consentement » à l'exécution des lettres patentes à eux adressées par le roi, et ils envoyèrent des lettres et remontrances à Monseigneur le duc de Sully. La réponse ne vint pas ou se fit attendre. Les trésoriers « demandèrent la volonté du roi ». Entre temps, ils vérifièrent pour la seconde fois les comptes du commis chargé de la recette et constatèrent qu'il avait payé

(1) *Ibid.*, f° 125 v°.

(2) Pour les détails qui suivent, voir *ibid.*, f°s 51, 53, 83, 84, 90, 110.

Digitized by Google

11,000 livres de trop. Ils rayèrent cette somme sur son compte et lui donnèrent deux mois « pour la recouvrer sur le clergé ». Cependant la réponse de Sully et du roi n'arrivait pas. Les trésoriers déléguèrent un des leurs pour aller à Paris faire « très humbles remontrances à Nosseigneurs du conseil sur la continuation de la levée ». Le délégué rapporta que la volonté du roi et du conseil était que la levée fût continuée, car il n'y avait pas de fonds pour payer les 35,000 livres de dettes. Les trésoriers donnèrent leur attache (21 novembre 1607).

On aimerait à connaître le rôle personnel joué par Sully dans cette affaire. Si l'on avait le droit d'en juger par la conduite qu'il tint quelques mois plus tard dans un cas analogue — plus grave peut-être, il est vrai, — on pourrait conjecturer que la façon d'agir des trésoriers ne lui plut pas beaucoup. En effet, vers le mois de mai 1608, les élus de Troyes s'avisèrent de surseoir une levée « libellée pour la réparation du pont de Châlons », sous prétexte que l'ouvrage était fini et que le peuple était trop pauvre, et ils écrivirent à Sully pour lui demander ce qu'ils auraient à faire. Sully ne leur répondit pas, mais il écrivit aux trésoriers de Châlons la lettre suivante qui fut transcrite au grand registre (C 2,491, f° 79) :

Messieurs, Jay reçu une lettre des esleuz de Troyes par laquelle ilz madvertissent du retardement quilz ont apporté en limposition de la levée contenue dans la Commission des tailles de lannée presente et libellée pour la reparation du pont de Chaalons dont ilz disent navoir peu charger le peuple a cause de sa grande pauvreté et a cause aussy de la perfection de louvrage dudict pont et me prient de leur escrire ce quilz auront a faire sur ce subject comme sy cestoit chose de fort peu de consequence de surceoir ainsy des levees de deniers de Sa Ma^té qui est une faulte

Digitized by Google

de laquelle sans doubte ilz neussent pas esté quictes a sy bon compte sy je ne leusse plustost imputée a leur ignorance qua leur malice et pour ceste occasion je me suis contenté pour ceste fois de faire expedier larrest cy enclos lequel je vous envoie pour le faire songneusement executer et bien que jaye receu de leurs lettres sy ne leur rend je aucune responce affin quen une autre occasion ilz sabstiennent de mescrire semblables choses si ce nest quilz ayent passé oultre en lexecution des Commissions de Sa Ma^té^ et aussy que je me remetz a vous de leur en faire toute la reprimende que vous pouvez juger leur faulte le meriter Sur quoy je demeureray Messieurs

Votre plus affectionné amy
a vous servir Maximilian
de bethune

Voici la substance de l'arrêt du conseil (1) : les élus ont commis un grave abus de pouvoir : « pareille licence apporterait *infini désordre* à la direction des finances de S. M. ». En conséquence, pour cette fois, ils seront privés de leurs gages jusqu'à concurrence du montant de la levée sursise ; en cas de récidive, ils seront privés de leurs charges. Sully et le conseil étaient bien sévères ! Qu'auraient-ils fait si les élus avaient augmenté l'impôt au lieu de le diminuer ?

Quoi qu'il en soit, Horquelin eut beaucoup de peine à entrer en tranquille possession de la crue à lui attribuée. Il faut croire que, même à la fin de 1608, ce qu'on a appelé le chaos de la comptabilité n'était pas encore partout débrouillé. Charles Paulet et les officiers des sièges présidiaux de Champagne qui avaient, eux aussi,

(1) L'arrêt est du 22 mai 1608; il est transcrit dans le registre de Châlons, f° 79. Il n'est pas inventorié dans Valois. Remarquons à ce propos que les archives des Bureaux des finances permettraient, sans doute, de combler les lacunes des documents conservés aux Archives nationales et à la Bibliothèque nationale.

Digitized by Google

une crue de 5 sols sur le sel, réclamèrent la crue attribuée à Horquelin. Les trésoriers de France, saisis de l'affaire, mirent les fonds en séquestre. Le conseil d'état la régla après avoir compulsé force arrêts et requêtes (1). On découvrit qu'on levait, ou qu'on aurait dû lever, deux crues différentes de 5 sols, et Horquelin fut mis hors de cause (28 mars 1609).

Les trésoriers de France procédèrent à l'exécution du contrat avec beaucoup de vigueur : en trois mois, Horquelin fit des remboursements dont le montant atteignait 150,000 livres, et le 10 juin 1609, il n'avait plus rien à payer. Cependant, il se trouvait encore dans une fausse situation, car la cour des aides s'entêtait à refuser l'enregistrement des lettres patentes du roi.

Ces lettres lui avaient été envoyées le 23 septembre 1607; néanmoins, sans motiver son arrêt, elle déclare le 17 décembre « qu'elle ne peut entrer en la vérification des lettres ». Horquelin, qui a déjà fait de grands frais, adresse une requête au conseil d'état. Des lettres patentes du 23 décembre sont envoyées à la cour : elles contiennent « toute dernière et finalle jussion » d'enregistrer les lettres du 23 septembre. Mais la cour ne se laisse pas émouvoir. Six mois après, le 15 juillet 1609, elle déclare « qu'elle ne se peut départir de l'arrêt du 15 décembre ». De nouvelles lettres de jussion lui sont envoyées le 13 août : il lui est « très expressément mandé une fois pour toutes, sans attendre autre plus exprès commandement, toutes affaires postposées » de procéder à l'enregistrement. Et c'est seulement le

(1) L'arrêt est inventorié dans Valois, t. II, p. 566, n° 13,475 ; il est du reste reproduit *in extenso* dans le registre des *Archives de Châlons*, C 2,491.

Digitized by Google

30 septembre 1608, qu'après une requête présentée par Horquelin, elle se décide à enregistrer. Encore exige-t-elle que le partisan fournisse caution et en rapporte acte à la cour dans le délai d'un mois (1).

C'est alors seulement (11 octobre) que les trésoriers mirent leur attache au contrat de Horquelin et aux lettres royales. Cet acte, fort long, rappelle toute la procédure et se termine ainsi : « tout considéré, *consentons* en tant qu'à nous est l'effet desdites lettres, lesquelles à cette fin seront registrées. » Ils reçurent 96 livres d'épices, comme l'indique une mention expresse (2).

***

Laurent Ficquet (3) doit : 1° racheter en principal 320,000 livres de domaine et de rentes sur les recettes générales et particulières ; 2° payer le reste des dettes contractées pendant les derniers troubles par la ville de Troyes (en 1599, ces dettes atteignaient (4) au moins 240,000 livres, mais une partie avait dû être payée, car la ville avait obtenu du roi un octroi à cet effet), et 3° donner environ 70,000 livres d'indemnités, dont 65,000 à un partisan qu'il supplantait.

Par contre, l'octroi accordé à la ville était prolongé pendant seize ans en faveur de Ficquet, à savoir : 50 sols par minot de sel vendu au grenier de Troyes, 10 sols et 5 deniers par muid de vin entrant dans la ville.

(1) Voir C 2,491, f°s 183 à 185.

(2) C 2,491, f°s 186vo à 188vo.

(3) Pour l'histoire de son parti, conclu le 16 mai 1609, voir C 2,491, f°s 166, 168, 173.

(4) Boutiot, t. IV, p. 255.

Digitized by Google

En outre, Ficquet devait avoir jusqu'à l'expiration de son contrat la jouissance des revenus du domaine et des arrérages des rentes qu'il rachèterait.

Ce parti devait être raisonnable : il ne fut conclu qu'après avis des échevins et des créanciers de la ville, qui firent des propositions moins avantageuses au roi que celles de Ficquet. Au reste, la cour des aides n'enregistra qu'après quatre lettres de jussion, avec six ou sept modifications à la déclaration royale et en demandant formellement que les deniers touchés par Ficquet fussent bien réellement employés à l'effet indiqué au contrat.

Ficquet devait bénéficier entièrement des omissions de recettes, virements de fonds et grossissements de dettes qui pourraient être révélés par la vérification des dettes de la ville de Troyes et par la révision des comptes des receveurs et de la municipalité. C'est peut-être pour cela qu'en 1610, le maire refuse de communiquer à Ficquet l'état des dettes de la ville et qu'il faut un arrêt du conseil pour l'y contraindre (1) ; en outre, l'ancien receveur des 10 sols par muid et un hôtelier, appuyés par le maire, font des procès au partisan (2).

Les détails et la fin de l'histoire de ce parti seraient sûrement instructifs : c'est à Troyes, sans doute, que sont les renseignements ; il s'y trouvera bien un chercheur pour les utiliser.

***

Pierre Tiraqueau (3) vendra à son profit les nouveaux

(1) Valois, *Inventaire*, t. II, p. 642, n° 14,506.

(2) *Ibidem*, n°s 15,088, 15,089.

(3) Voir C 2,491, f°s 150vo sqq., 181. Ce parti a été conclu le 18 décembre 1608.

Digitized by Google

offices (1) de regrattiers et revendeurs du sel à petites mesures et de receveurs collecteurs du sel par impôt; mais il devra : 1° racheter en huit ans 300,000 livres en principal de rentes sur les gabelles et greniers à sel, et 2° payer 75,000 livres à un partisan qu'il évinçait. En compensation, il bénéficiera du prix des offices qu'il vendra et des arrérages des rentes qu'il rachètera.

La cour des aides de Paris n'enregistra la déclaration royale qu'après plusieurs jussions et en limitant formellement le nombre des créations d'offices. D'autres cours des aides n'avaient pas enregistré l'édit de 1594 (août), en vertu duquel les nouveaux offices devaient être établis. Le roi s'engageait à le faire enregistrer à la condition — qui semble étrange — que Tiraqueau payât les frais « qu'il conviendra faire pour parvenir à ladite vérification ». Les trésoriers de Châlons ne paraissent pas avoir fait de difficulté pour mettre leur attache au contrat. Peut-être y avait-il pour la Champagne autant d'avantages que d'inconvénients. Dans les lettres patentes (28 septembre 1609) relatives à l'exécution du contrat, le nom du trésorier commissaire député avait été à dessein laissé en blanc : le blanc fut, de l'ordonnance du bureau, rempli du nom de Pierre Nevelet (vers le 16 octobre 1609).

***

Les trois partis que nous venons d'étudier ont été

(1) Le 22 mars 1608, un arrêt du conseil (v. Valois, *Inv.*, t. II, p. 460, n° 12,113), avait ordonné que *deux mille* quittances en blanc d'offices de regrattiers seraient remises à P. Moynier, associé à la ferme générale des gabelles de Languedoc, qui devait verser à l'épargne 90,000 livres ; ces offices devaient donc être fort nombreux.

Digitized by Google

approuvés par les trésoriers et c'est le bureau qui, pour deux du moins, a désigné le commissaire exécuteur. Les trois derniers, qui vont nous occuper, ont été critiqués par le bureau ; les trésoriers n'ont pas eu le droit de prendre connaissance du plus important et n'ont pas eu la faculté de désigner les commissaires chargés d'exécuter les deux autres.

***

Charles Paulet, le célèbre partisan qui a donné son nom à la *Paulette*, devait racheter dans diverses parties du royaume pour quatre millions de greffes et droits domaniaux et rembourser environ 200,000 livres de dettes.

Les trésoriers de France (1) calculent que les rachats qu'il doit faire en Champagne ne lui coûteront pas plus de 250,000 livres et que néanmoins il touchera au moins un million : soit 489,561l12s sur le sel; 16,000 livres d'ailleurs et plus de 500,000 livres à raison des gages, droits et émoluments des offices dont il aura la jouissance.

Il était interdit aux trésoriers de Châlons de prendre aucune « connaissance » dudit contrat, circonstances et dépendances. Pourtant il leur a été communiqué et les trésoriers ont saisi l'occasion d'insérer brièvement leur appréciation dans leur grand registre (à la date du 18 juillet 1609).

***

Innocent Desboys (2) se charge de rembourser les

(1) Voir C 2,491, fos 126 vo et 127.

(2) Voir C 2,491, fos 140 sqq. Le contrat a été conclu le 16 décembre 1608.

Digitized by Google

greffiers des tailles des paroisses de quinze généralités : ces greffiers percevaient 6 deniers par livre. Il devait, par contre, jouir pendant seize ans de ces 6 deniers et des émoluments, franchises et privilèges des greffiers. Au bout de seize ans, les offices seraient remis dans la main du roi.

Le trésorier Delon, sieur de Lorme, reçut du roi une commission particulière (en date du 1er avril 1609) pour l'exécution du contrat. Ses collègues refusèrent de la vérifier. Le bureau d'Orléans alla plus loin : il refusa de rendre les pièces qui lui furent présentées (contrat de Desboys, lettres patentes de commission adressées au trésorier député commissaire) et même de donner acte de son refus. Desboys adressa une requête au conseil d'état (1) qui ordonna (16 mai 1609) à *tous* les bureaux de finances du royaume d'enregistrer *incontinent*, sinon le greffier serait mis en prison et les trésoriers privés de leurs gages et passibles d'une indemnité envers le partisan.

Les trésoriers de Châlons font alors transcrire sur leur grand registre le contrat, la commission et l'arrêt du conseil. Mais ils n'apposent pas leur attache et se mettent en devoir de protester. On lit, en effet, à la suite de la transcription : « *Attendu que le dit parti est préjudiciable au bien du service du roi et soulagement de son peuple.* » Seulement la phrase est interrompue et le blanc qui s'étend sur une demi-page n'a jamais été rempli. Au reste, la transcription n'a pas été biffée. Il est difficile de savoir ce qu'il advint du parti de Desboys.

(1) Cf. Valois, t. II, p. 585, n° 13,734.

Digitized by Google

***

Les trésoriers furent plus hardis quand il s'agit du contrat de Jean Paucheron (1). L'objet principal de ce parti est de rembourser les greffiers de l'impôt du sel et les communautés qui ont acquis le nouveau droit de 6 deniers pour livre levé sur chaque minot de sel vendu dans dix greniers de la Champagne (en vertu de l'édit de janvier 1596). Le partisan devait en avoir la jouissance pendant douze ans, au bout desquels le droit serait éteint, au soulagement du peuple.

Ce contrat paraît à première vue tout à fait recommandable ; cependant il fut combattu avec opiniâtreté par les trésoriers de Châlons. Ce parti est le premier par ordre chronologique de ceux qui ont été transcrits au grand registre de 1607-1611 (C 2,491).

Il est conclu le 7 juin 1608. Le même jour, une commission spéciale est adressée par le roi au trésorier Nevelet ; contrat et commission sont transcrits vers le 11 juillet. Mais les trésoriers refusent de donner leur attache, car « l'adresse des lettres patentes de commission ne leur est pas particulièrement faite » et la transcription est biffée. Nevelet est celui-là même à qui le bureau confiera un peu plus tard (16 octobre 1609) l'exécution du parti de Tiraqueau : on peut donc voir dans la conduite du bureau autre chose qu'une affaire de personnes.

Nevelet exécute quand même sa commission. Au bout d'un an environ, le roi envoie des lettres de jussion (datées du 22 juin 1609) enjoignant au bureau de donner

(1) Voir C 2,491, f°s 81 à 83 et 191 sqq.

Digitized by Google

son attache et validant tout ce que Nevelet et Paucheron ont déjà pu faire. Le bureau ne tient pas compte de l'ordre royal. Seulement, cinq mois plus tard (30 novembre), un des trésoriers, qui n'est autre que Delon, sieur de Lorme, commissaire désigné par le roi pour le contrat de Desboys, prend sur lui d'enregistrer le contrat de Paucheron et la jussion du roi. Il fait faire la transcription, après laquelle il écrit de sa main la formule d'enregistrement réglementaire : « *Registré de l'ordonnance de Messieurs les trésoriers de France* », et il appose largement sa signature. Mais ses collègues ne changent pas d'avis : le 31 décembre 1609, ils font biffer de rechef le contrat de Paucheron et biffer la jussion royale elle-même ; en outre, ils défendent au greffier de faire ou de tolérer à l'avenir de semblables enregistrements. Une note marginale signée relate tous ces incidents et nous apprend aussi une chose essentielle : c'est que les trésoriers considèrent ce parti comme « *préjudiciable au bien du service du roi et soulagement de son peuple, d'autant que le remboursement desdits greffes se peut faire en cinq ou six ans* », c'est-à-dire en moitié moins de temps que la durée du parti de Paucheron.

Ce double enregistrement suivi d'une double radiation mérite de fixer l'attention. D'autant plus que Delon paraît avoir été le complaisant du gouvernement central. Déjà en 1607, il avait reçu de Sully une commission particulière : il la fit enregistrer sans l'assentiment de ses collègues qui la biffèrent : les détails manquent, car c'est seulement par une table générale ancienne (1) que nous avons appris cet incident.

Plus tard, en 1611, le 22 juillet, il fera encore une

(1) C 2,657, p. 66.

Digitized by Google

fois enregistrer sans ordonnance du bureau une déclaration royale (relative à une taxe sur les officiers royaux). Le 25 novembre, le bureau, mécontent, mandera le greffier, ses clercs et ses commis qui déclareront n'être pas les auteurs de la transcription irrégulière. Delon l'avait fait faire par un clerc à lui. La déclaration royale fut biffée et une note marginale conserva le souvenir de ce qui s'était passé (1). En 1620, Delon était président du bureau pour le quartier de juillet-septembre.

***

Cette opposition des trésoriers était fort gênante, redoutable peut-être. Chefs de l'administration financière régionale, propriétaires de leurs charges qu'ils payaient 8 à 10,000 écus, membres de grandes familles bourgeoises ou anoblies, c'étaient de puissants personnages : tel ce Thomas Cauchon, sieur de Verzenay, qui joua un si grand rôle en Champagne pendant le règne d'Henri IV. Ils défendaient — parfois avec obstination — les intérêts de leur province ; sans doute aussi ceux de leur ordre, de leur corporation ou des intérêts particuliers. Les *Économies royales* parlent d'eux généralement avec acrimonie et les mettent au rang des concussionnaires ou de leurs complices. Mais tous les fonctionnaires de finances, y compris Sully et ses commis et familiers, avaient alors une fort mauvaise réputation. Les trésoriers de France furent interdits en masse en 1596 et des « *Commissaires députés* » — ancêtres authentiques des Intendants — furent envoyés dans les généralités prendre la « direction des finances », expédier les affaires

(1) C 2,491, f° 274 v°.

Digitized by Google

avec les deux seuls trésoriers maintenus, et exécuter des arrêts de deniers et des virements de fonds irréguliers, commandés par la situation financière, au dire du gouvernement, pour le paiement des armées et des dettes criardes. L'assemblée des notables de Rouen blâma ces expédients financiers, prit la défense des trésoriers et demanda seulement que leur nombre fût réduit et qu'ils ne pussent plus former un corps solidaire ni employer en leurs expéditions les termes de *vérification*, *publication* et *registrement*, en un mot elle réclama la suppression des bureaux. Ce fut l'objet de l'édit de 1598; mais cet édit ne paraît pas avoir été complétement exécuté et les bureaux furent rétablis en 1608. Comme on l'a vu, le gouvernement essayait de diviser les trésoriers en confiant à quelqu'un d'entre eux l'exécution d'une commission extraordinaire, en faisant à proprement parler de lui un « commissaire député » royal. Sous Louis XIII, les bureaux furent divisés en sections, et, un peu plus tard, ils furent placés sous la dépendance étroite des intendants.

Il serait bien nécessaire de savoir — au moins en ce qui concerne certains partis — si leur opposition était vraiment dictée par le souci de l'intérêt public. On pourrait ainsi porter un jugement éclairé sur un côté particulièrement délicat de l'œuvre de Sully et de ses successeurs. On a en effet reproché(1) au gouvernement de Louis XIII d'avoir, en 1619, rompu les traités « habilement conclus par Sully », pour faire des réengagements qui ne profitaient point au Trésor, car on les obtenait par faveur, à titre gratuit. Cette double accusation si grave aurait besoin d'être fortement justifiée, et si elle

(1) Clamageran, *ibid.*, p. 413.

Digitized by Google

n'est pas fondée, si, en particulier, beaucoup de ces partis étaient préjudiciables au roi et au peuple, il faudrait faire un mérite aux successeurs de Sully de les avoir révoqués. Or, l'opposition des trésoriers de Châlons est motivée avec précision pour deux partis et elle ne paraît pas systématique, puisqu'ils ont approuvé trois partis sur six et qu'ils ont exécuté avec vigueur le plus sérieux de tous, celui de Horquelin. Il y a donc lieu de prendre en considération les jugements si nettement formulés par les trésoriers de Champagne sur certains partis conclus par le gouvernement d'Henri IV. Les archives des Bureaux des diverses généralités renferment certainement des documents analogues à ceux qui se trouvent à Châlons : en les compulsant, on réunirait les éléments d'une étude critique large et précise. Et si cette enquête générale aboutissait aux mêmes conclusions que l'enquête trop restreinte qu'il nous a été possible de faire, on aurait redressé des idées fausses et jeté un nouveau jour sur la nature réelle et la véritable étendue des services financiers rendus par Sully et Henri IV. Une enquête collective serait facile et pourrait être menée rapidement. Nous voudrions espérer que les érudits se concerteront et associeront leurs efforts ; notre concours modeste, mais dévoué, leur est assuré et les sociétés savantes régionales et locales, à l'exemple de l'Académie de Reims, ne manqueront pas de leur accorder leurs encouragements.

Digitized by Google

Digitized by Google

L'ÉGLISE SAINT-REMI

Histoire abrégée de sa construction

Communication de M. L. DEMAISON, Membre titulaire.

L'église Saint-Remi est l'une des gloires de Reims. L'admiration qu'elle inspire n'est pas une illusion du patriotisme local, et l'on peut, sans être taxé d'exagération, voir dans cet édifice si beau et si harmonieux en sa simplicité, l'un des chefs-d'œuvre de l'art roman dans le nord de la France. Loin d'être éclipsé par les splendeurs de notre cathédrale, Saint-Remi tient son rang à côté d'elle; il occupe une place à part, et si le luxe de l'ornementation et les proportions grandioses de Notre-Dame défient toute comparaison, si aucun parallèle n'est possible, du moins nous nous trouvons en présence d'une conception artistique vraiment remarquable en son genre, et qui produit une impression très profonde.

Le visiteur qui s'est pénétré des beautés de la cathédrale, qui a pu contempler à loisir ses voûtes élancées et ses rangs de piliers majestueux comme les colonnes d'un temple antique, peut se rendre ensuite à Saint-Remi; il y éprouvera un attrait différent sans doute, mais presque aussi puissant. En entrant dans la nef de la vieille église monastique, il sera frappé de l'impression de calme et de recueillement qui s'en dégage. Tout y contribue, jusqu'à l'obscurité des bas-côtés, aveugles au nord, recevant au midi le jour discret de petites

Digitized by Google

fenêtres cintrées, et qui semblent provoquer les méditations silencieuses et solitaires du cloître.

Il n'est rien ici qui ne plaise et n'attire. On aime, dans l'architecture et la sculpture des parties les plus anciennes du monument, les manifestations d'un art encore un peu primitif, mais dont l'archaïsme n'est pas sans charmes. Le chœur, d'une date plus récente, atteint déjà à la perfection; l'artiste qui l'a créé dans la seconde moitié du XIIe siècle a fait un coup de maître, qui n'était peut-être pas d'ailleurs son coup d'essai, s'il est vrai, comme on peut le conjecturer, qu'il avait commencé précédemment le chevet de Notre-Dame de Châlons (1). Il a mérité de faire école, et a suscité dans la région des imitateurs d'un grand talent et d'une science consommée. A Soissons, à Orbais, on constate son influence; le chœur même de la cathédrale de Reims offre avec celui de Saint-Remi des liens de parenté qui n'ont pas échappé à Viollet-le-Duc (2). Il y a là une évolution, un développement de notre art champenois qui s'est manifesté par la création successive d'œuvres admirables. Et les premières dans l'ordre des temps ne sont pas assurément les moins belles : l'architecture du chœur de Saint-Remi se présente déjà avec des qualités éminentes qui n'ont pas été surpassées.

Sans doute, il y a eu plus tard certains progrès; à l'extérieur, les contreforts (ajoutés du reste après coup) laissent encore voir leur rôle d'étais et ressemblent un peu trop à des béquilles soutenant un corps prêt à chanceler; on n'a pas su, comme on l'a fait ensuite au

(1) *Les chevets des églises Notre-Dame de Châlons et Saint-Remi de Reims,* dans le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques,* 1899, p. 87.

(2) *Dictionnaire de l'architecture française,* t. II, p. 469.

Digitized by Google

XIIIe siècle, et surtout à la cathédrale, les orner d'élégants pinacles, et les transformer en un motif décoratif d'un goût merveilleux. Mais à l'intérieur, quelle mesure, quelle ampleur dans le vaisseau, quel heureux effet produit par les vastes galeries du premier étage! Qu'on est loin encore des défauts qui ont été sans cesse en grandissant dans l'art gothique, la hauteur exagérée des arcs et des voûtes, l'exiguïté des triforiums, l'excès dans les ajourements des fenêtres! Et combien d'éloges méritent aussi les sculptures et les ornements si délicats et si sobres à la fois! Tout cet ensemble est bien digne de l'une des périodes les plus belles et les plus fécondes de l'art du moyen âge.

Cette estime que l'on professe aujourd'hui à si bon droit pour l'église Saint-Remi est, il faut le dire, d'assez fraîche date. Il fut un temps, assez peu reculé, où l'on ne savait guère l'apprécier à sa juste valeur. Croirait-on qu'en 1796, on ne lui trouvait « d'autre mérite que son étendue », et qu'elle faisait alors l'effet d'une bâtisse sans caractère, « *dont les arts ont à rougir!* » Tels sont les termes d'un mémoire présenté en la séance de l'administration municipale du 22 fructidor an IV, sur les édifices à conserver dans la commune de Reims (1). En vérité, les arts de l'an IV étaient bien difficiles!

Nous devons ajouter, pour excuser nos administrateurs d'un si étrange propos, qu'ils avaient au fond une intention excellente. Ils poursuivaient un but qui tenait fort à cœur aux Rémois : ils voulaient sauver l'église Saint-Nicaise et la conserver au culte; quant à l'église Saint-Remi, en dépit de leurs opinions esthétiques, ils

(1) A. Lebourq, *La démolition de l'église Saint-Nicaise de Reims*, dans les *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LXXII (1883), p. 45.

Digitized by Google

ne mettaient aucunement son existence en question, et n'en faisaient l'abandon que pour la transformer en hôpital.

Certes, on doit regretter amèrement que l'on n'ait pu réussir à préserver de la ruine le chef-d'œuvre de Libergier, resté toujours si populaire à une époque même où le gothique était méconnu et traité en barbare; mais il eût été très fâcheux d'assurer son salut aux dépens de Saint-Remi. Malgré notre admiration pour Saint-Nicaise, nous pensons que la perte de sa sœur aînée, la vieille basilique romane, eût été plus déplorable encore. Nous ne serions pas seulement privés d'un édifice imposant qui rallie de nos jours tous les suffrages des architectes et des artistes, mieux inspirés et plus instruits qu'on ne l'était à la fin du XVIIIe siècle. C'est aussi un document de premier ordre pour la science archéologique que nous n'aurions plus à notre disposition. Saint-Remi a, en effet, l'avantage d'avoir des dates très certaines; nous avons la chance bien rare de connaître l'histoire de sa construction au XIe siècle par un récit détaillé écrit par un contemporain, et qui plus est, un témoin oculaire, un moine de l'abbaye de Saint-Remi. Quoi qu'on ait tenté pour récuser ce témoignage, il n'a rien perdu de sa force; il s'impose à tous ceux qui ont le sens de la critique historique, et devra toujours servir de base à leur jugement.

Les origines de Saint-Remi ont été fort modestes; c'était au VIe siècle une humble chapelle dédiée primitivement à saint Christophe, dans laquelle le corps de l'apôtre des Francs avait été déposé aussitôt après sa mort. Cet oratoire était situé au milieu d'un très ancien cimetière de l'église de Reims. Nous devons à Hincmar ce renseignement, dont l'exactitude a été prouvée par

Digitized by Google

toutes les fouilles qui ont été faites à différentes époques dans le quartier de Saint-Remi (1). On y a découvert de nombreux groupes de sépultures tant païennes que chrétiennes, et fort peu de vestiges d'habitations antiques. On sait qu'à l'époque romaine les cimetières étaient constamment placés en dehors des villes; il ne pouvait exister en cet endroit, à côté des tombes, que des jardins, des maisons rurales et des villas éparses, éloignées du centre de la cité. Il n'y avait là, en dépit de toutes les hypothèses qui ont été proposées, ni basilique, ni palais, ni autre édifice public. Le *burgus Sancti Remigii* est une création du moyen âge ; il n'a point succédé à un quartier de la ville romaine, qui s'étendait surtout vers le nord et l'ouest, dans une direction tout à fait opposée. Tel est l'avis unanime des archéologues qui s'appuient sur des données positives et qui savent se mettre en garde contre les fantaisies de l'imagination.

La chapelle de Saint-Christophe, devenue insuffisante pour contenir la foule des pèlerins qui accouraient de toute part autour du tombeau de saint Remi, fit bientôt place à une église plus vaste, qui eut à subir elle-même des remaniements et des reconstructions successives. L'archevêque Hincmar, non content d'achever à grands frais la cathédrale commencée par son prédécesseur Ebbon, résolut aussi de donner au culte du saint pontife rémois une basilique qui en fût digne, et de restaurer Saint-Remi, comme il faisait pour Notre-Dame. Il ne tarda pas à réaliser son dessein, et se mit à l'œuvre avec tant de zèle qu'il put faire la dédicace de la nouvelle

(1) « ... *Parva ecclesia... in honore beati martyris Christofori, ... in qua eique circumjacentibus atriis ex antiquo erat cymeterium Remensis ecclesiæ...* » *Vita sancti Remigii*, dans les *A. A. S. S. Boll.*, octobre, t. I, p. 161.

Digitized by Google

église en 852, la huitième année de son épiscopat (1). Malheureusement les travaux paraissent avoir été accomplis un peu trop à la hâte, et peut-être avec des ressources insuffisantes. L'édifice manquait de solidité; au bout de cent cinquante ans, il tombait déjà de vétusté et menaçait ruine.

Ce fut alors, au début du XIe siècle, qu'Airard, abbé de Saint-Remi, entreprit de le rebâtir totalement, et jeta les fondations de l'église dont la partie principale s'est conservée presque intacte jusqu'à notre époque. Ici la parole est à Anselme, le moine de Saint-Remi, le chroniqueur si bien informé et si fidèle (2). Le récit qu'il nous a laissé de la construction de la basilique par Airard et ses successeurs, et de sa consécration par le pape Léon IX, a toute la précision d'un procès-verbal. S'il ne nous rend pas compte de tous les détails et laisse quelques points dans l'obscurité, du moins il nous trace les grandes lignes avec l'autorité indiscutable d'un homme qui a vu lui-même comment les choses se sont passées. Entre cette déposition d'un témoin si sûr et si véridique et les conjectures imaginées au XIXe siècle, notre choix doit être fait sans la moindre hésitation. N'imitons pas ceux qui, de parti pris, refusent de l'entendre; écoutons-le avec l'attention qu'il mérite.

« En l'année 1005, nous dit-il, Airard, entraîné par l'exemple d'un grand nombre de prélats illustres de son temps, résolut de renouveler l'église dont il avait la garde. Il fit venir des architectes en renom, et commença, à partir des fondations, un édifice en pierres de taille,

(1) *Vita sancti Remigii, ibid.*, p. 165. Cf. Suysken, *ibid.*, p. 114.
(2) *Itinerarium Leonis papæ, ibid.*, p. 177 et 178. — Cf. *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LXXI (1882), p. 298 et suiv.

Digitized by Google

beaucoup plus soigné et plus somptueux que ceux que l'on élevait alors en France, mais dont, pour ce motif, ni lui ni ses contemporains ne pouvaient voir l'achèvement. Après avoir rempli ses fonctions d'abbé pendant vingt-huit ans environ, il mourut accablé de vieillesse sans avoir pu terminer son œuvre.

« Après sa mort, Thierry, son successeur, voulut achever son entreprise ; mais la tâche était si lourde qu'il lui parut impossible de la mener à bonne fin. Il prit donc conseil des plus sages parmi les moines qui étaient sous sa dépendance, et des personnages les plus respectables de la province de Reims ; sur leur avis, il se décida à détruire en partie l'édifice commencé par son prédécesseur, en respectant quelques fondations dont la conservation sembla nécessaire aux architectes ; puis il se mit à élever une église d'une construction plus simple, mais tout aussi convenable.

« Ce fut la cinquième année de son ordination (vers 1039), qu'il entreprit cette œuvre. Laïques et ecclésiastiques lui prêtèrent à l'envi leur concours ; plusieurs membres du clergé employèrent d'eux-mêmes leurs chariots et leurs bœufs au transport des matériaux. On établit des fondations dans les endroits où il n'y en avait pas encore, on mit en état les colonnes du premier édifice détruit, on éleva sur elles des arceaux cintrés avec soin, et la basilique commença à prendre figure entre les mains des constructeurs. Puis, lorsque les murs des bas-côtés furent bâtis de toute part et que le faîte de la nef eut atteint une plus grande hauteur, on rasa de fond en comble la vieille église dédiée jadis par Hincmar, et l'on couvrit d'un toit provisoire le chœur des moines, afin qu'ils pussent vaquer aux offices divins sans être exposés aux intempéries. Au-dessus du sépulcre de saint

Digitized by Google

Remi on fit un mausolée assez petit, mais soutenu par des colonnes et des arceaux qui ne manquaient pas d'élégance.

« Sur ces entrefaites, l'abbé Thierry mourut prématurément, après avoir gouverné son monastère pendant onze ans et huit mois. Hérimar, qui lui succéda, avait été prévôt de l'abbaye ; il avait été déjà en cette qualité l'un des collaborateurs les plus zélés de Thierry dans la construction de l'église, et lui avait fourni de nombreux subsides sur le revenu des domaines confiés à son administration. Il ne laissa donc pas longtemps en suspens l'œuvre de son prédécesseur ; il fit achever l'aile droite du transept, déjà fort avancée, et l'aile gauche, qui n'avait encore que les fondations, ainsi que les escaliers donnant accès aux parties supérieures. Il reconstruisit aussi sur des proportions plus considérables le mausolée de saint Remi, dont les dimensions restreintes étaient peu en rapport avec la grandeur de l'église. Enfin, à l'aide de poutres amenées de la forêt voisine de l'abbaye d'Orbais, il éleva une charpente sur l'édifice qui fut dès lors terminé dans toutes ses parties. »

La basilique était prête pour la consécration solennelle que le pape Léon IX en fit au mois d'octobre 1049, et dont Anselme nous a donné aussi une narration pleine d'intérêt.

Nous ne pouvons, dans les étroites limites de cette étude, engager aucune discussion autour du texte si curieux dont nous venons de résumer les traits principaux. Il serait utile d'en faire un commentaire, appuyé sur un examen attentif du monument, mais il faudrait entrer dans des détails, souvent un peu arides, qui ne sauraient être ici à leur place. Nous nous bornerons donc à insister sur les conclusions les plus importantes qui se dégagent du récit de notre chroniqueur.

Digitized by Google

Et d'abord, si l'on s'en tient à la lettre, il semble bien qu'il n'y a plus dans l'église Saint-Remi aucun reste de construction antérieure à l'an 1000. L'auteur nous le dit en termes formels : la vieille église d'Hincmar a été détruite de fond en comble, *vetusta ecclesia, ab Hincmaro archiepiscopo antiquitus dedicata, est eversa funditus.* Sans doute on observe çà et là des colonnes en marbre et en granit, d'origine évidemment antique ; en cherchant bien, on trouvera jusqu'à trois chapiteaux d'ordre composite, en marbre blanc, qui remontent certainement à l'époque romaine. Mais ce sont là de simples matériaux, qui peuvent avoir été apportés d'assez loin, et qui, chose digne de remarque, ont été précisément mis en œuvre à une date relativement récente, dans la nef, au portail et dans l'une des galeries du transept, au cours des travaux exécutés dans la seconde moitié du XIIe siècle.

Les parties les plus anciennes de Saint-Remi viennent de l'édifice commencé vers 1005 par l'abbé Airard. Anselme nous apprend que l'on en a conservé quelques fondations, c'est-à-dire des substructions plus ou moins considérables, qu'il serait peut-être malheureusement difficile de distinguer aujourd'hui. Mais nous savons aussi que l'on a maintenu un élément très important, les colonnes, *columnæ ex diruto priori ædificio*, que l'on a adaptées à la construction nouvelle. Nous les reconnaissons sans peine dans les piliers de la nef, si étranges avec leurs faisceaux de colonnettes, groupées suivant une disposition très originale, dont on a seulement de rares exemples qu'il faut aller chercher au loin, en Picardie et jusqu'en Bretagne (1). Ces piliers de Saint-

(1) Tels sont certains piliers de la nef de l'église de Berteaucourt-les-Dames (Somme), (voy. C. Enlart, *Monuments religieux*

Digitized by Google

Remi sont bien du début du XIe siècle ; tout l'indique, la façon dont sont traités les feuillages de leurs chapiteaux, aussi bien que la forme singulière de leurs bases, analogues à certaines bases des piliers de la crypte de Saint-Étienne d'Auxerre. Il est fort surprenant qu'un archéologue étranger ait pu prétendre que nos piliers étaient carrés à l'origine, et qu'ils ont été taillés plus tard dans leur forme actuelle. Une telle assertion ne résiste pas au plus léger examen.

Sur ces colonnes empruntées à la basilique d'Airard, les architectes, chargés vers 1039 par l'abbé Thierry de réaliser un nouveau plan plus simple et moins dispendieux, ont établi des arcs cintrés, et se sont appliqués d'abord à bâtir la nef. Ils ont élevé les bas-côtés et les vastes galeries qui les surmontent ; au-dessus des larges baies de ces galeries, ils ont fait surgir les murs du vaisseau intérieur jusqu'à la hauteur qui leur avait été assignée.

C'est alors qu'ils se sont mis au chevet. L'église d'Hincmar avait été ménagée jusque-là ; son chœur, tout au moins, avait été épargné et servait encore aux besoins du culte, tandis que la nef était en reconstruction. Il fallut la détruire entièrement pour faire place à l'abside projetée. Mais les moines se trouvaient alors sans abri ; on les mit à couvert, ainsi qu'on l'a vu, sous une toiture improvisée, un peu rustique sans doute, mais qui leur permit d'attendre avec patience l'achèvement du chevet.

de l'architecture romane dans la région picarde, 1895, p. 76, fig. 53 et 54), et de la nef de l'église Saint-Aubin de Guérande (Loire-Inférieure) ; (Viollet-le-Duc, *Dict. de l'architecture française*, t. VII, p. 156 et 157, fig. 4). Ces piliers sont moins anciens que ceux de Saint-Remi, et ont été construits au XIIe siècle.

Digitized by Google

Lorsque Hérimar fut investi des fonctions d'abbé, à la mort de Thierry, il ne restait plus qu'à terminer le transept et à ériger les tours de la façade principale. C'est à ces tours qu'Anselme fait sûrement allusion, lorsqu'il nous dit qu'Hérimar construisit les escaliers à vis *(cochleæ)* donnant accès aux parties supérieures, *quibus ad superiora esset ascensus*. Quant au transept, l'aile droite (c'est-à-dire le croisillon septentrional) était déjà très avancée; l'autre aile, au contraire, n'avait encore que les fondations. Hérimar fit compléter l'une et l'autre ; ses travaux sont très visibles et se distinguent aisément de tout ce qui les entoure. C'est à lui qu'appartiennent, dans le transept, les piliers carrés, munis d'une simple moulure, et les voûtes des bas-côtés en berceaux perpendiculaires aux murs latéraux. Toutes ces constructions sont fort simples et ne comportent ni sculptures ni ornements ; elles sont d'une exécution facile, et l'on y sent un ouvrage accompli à la hâte, avec le désir d'en finir le plus tôt possible, de clore enfin les travaux poursuivis pendant près de cinquante ans, et de mettre sans plus tarder l'église en état de recevoir la consécration.

Mais quand on examine l'aile du nord, celle qui était déjà élevée en grande partie, *maxima ex parte jam inchoata,* lors de l'avènement d'Hérimar, on y remarque effectivement vers l'ouest toute une partie d'apparence notablement plus ancienne et d'une architecture très tranchée. Elle est caractérisée par une série d'arcs reposant sur d'épaisses colonnes cylindriques, surmontées de chapiteaux fort barbares d'aspect et grossièrement imités des chapiteaux corinthiens, — ceux du moins qui ont été terminés, car il ne faut pas manquer d'observer que plusieurs, faute de temps et peut-être de

Digitized by Google

ressources, ont été laissés à l'état d'ébauches et sont restés simplement épannelés. La date qu'il convient d'assigner à cette architecture a été fort controversée et soulève des problèmes assez difficiles. Quelle que soit l'opinion que l'on professe à ce sujet, on peut affirmer résolument que nous ne sommes pas ici en présence, ainsi que le voudrait une théorie récemment soutenue, des restes d'une basilique primitive, orientée du sud au nord et indépendante à l'origine. Il n'y a jamais eu là autre chose qu'un croisillon de transept. Un simple coup d'œil suffit à constater que le bas-côté se continuait au début sur la façade septentrionale (1). Il a été supprimé plus tard, et l'on en a muré et bouché les arcades ; mais on voit encore à l'intérieur, enchâssé dans la muraille, un chapiteau entièrement semblable aux autres, qui soutient encore les amorces de deux arcs de la galerie supérieure. Ce chapiteau gêne un peu les essais de restitution de la fameuse basilique ; aussi n'a-t-on pas manqué de dire qu'il n'est pas à sa place et qu'il a été rapporté en cet endroit ; mais pour peu que l'on prête attention à la position qu'il occupe, on ne saurait hésiter à se prononcer en sens contraire. Nul doute que des sondages pratiqués à propos dans le mur n'apporteraient à cet avis la plus entière confirmation.

L'abside du XIe siècle, bâtie par l'abbé Thierry, était fort simple, peu saillante, semi-circulaire et dépourvue de déambulatoire. C'est ainsi que l'ont révélée, il y a

(1) Ce fait a été parfaitement mis en évidence par E. Leblan, dans les beaux dessins de l'église Saint-Remi qu'il a fait graver pour son ouvrage sur les *Monuments historiques de Reims*. Voir en particulier les planches I (restitution du plan ancien de l'église) et VIII (coupe transversale du croisillon nord du transept, état moderne et état ancien).

Digitized by Google

quelques années, des fouilles entreprises dans le sol du chœur actuel, sur l'initiative d'un artiste rémois, E. Leblan, auteur de remarquables dessins de l'église Saint-Remi. Cette abside était flanquée de six petites absidioles, ouvertes sur le transept, dont les plus extrêmes existent encore actuellement.

L'ensemble de ces constructions devait en somme produire peu d'effet; les proportions en étaient trop modestes, en regard de l'ampleur et de la majesté de la grande nef. C'était une trop petite tête pour un si vaste corps. Telle a été, vers 1170, l'impression de l'abbé de Saint-Remi, Pierre de Celle. Le chevet lui semblait peu en rapport avec l'importance de l'édifice. Il résolut donc de le remplacer par un chœur plus somptueux. On était alors à une époque de renouveau dans l'art architectural. Le style gothique commençait à naître, et ses premières manifestations étaient déjà pleines de promesses. Partout s'élevaient d'admirables monuments; c'était comme une noble émulation parmi les évêques et les abbés, qui travaillaient à l'envi à remettre à neuf ou à rebâtir leurs églises. Pierre de Celle ne voulut pas rester en arrière; il prit le parti de rajeunir et de transformer au goût du jour la basilique de Saint-Remi, achevée au milieu du siècle précédent. Il construisit le superbe chœur que nous admirons aujourd'hui, les deux premières travées de la nef, le portail entre les deux vieilles tours, et remplaça la charpente apparente qui couvrait la nef et le transept par une voûte en pierre dont les ogives reposaient sur des colonnes et des dosserets, appliqués contre les murs et les piliers romans. « J'entreprends une grande œuvre, *manum ad fortia mittimus* », écrivait-il en 1180 aux religieux de Grandmont; et dans deux autres lettres qu'il adressait la même

Digitized by Google

année à des amis résidant en Angleterre, il parle avec une légitime satisfaction des dépenses qu'il a faites et du succès qui commence à récompenser ses efforts (1). Il a pu, en effet, être fier de son travail et des talents du maître de l'œuvre auquel il en avait confié l'exécution. Les modifications apportées à l'église du XIe siècle ont été fort habiles, et les parties qui lui ont été ajoutées s'y raccordent à merveille. Rien de plus beau et de mieux proportionné que le monument, tel qu'il est sorti des mains des constructeurs au service de Pierre de Celle, dont les idées et les projets ne pouvaient trouver de meilleurs interprètes.

Saint-Remi avait dès lors acquis sa forme définitive, que les siècles suivants ont toujours fidèlement respecté. Sauf à l'un des côtés du transept, les travaux effectués plus tard n'ont amené aucun changement notable dans l'aspect général de l'édifice.

Vers la fin du XIVe siècle, l'abbé Jean Canart fit élever à la croisée une flèche très gracieuse et très élancée que les plus âgés de nos contemporains ont pu connaître encore (2) ; elle a été démolie seulement après l'année 1825, par mesure de prudence, sa solidité ayant paru alors un peu compromise.

Une autre construction plus importante est due à Robert de Lenoncourt, l'un des premiers abbés commendataires de Saint-Remi. Il rebâtit entièrement, vers 1506, l'extrémité méridionale du transept (3), et le ter-

(1) *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1899, p. 102 et suiv.

(2) Marlot, *Hist. de la ville, cité et université de Reims*, t. II p. 597.

(3) « ... *Frontem meridionalem ecclesiæ S. Remigii.... anno, 1506 complevit.* » Marlot, *Metropolis Remensis historia*, t. II,

Digitized by Google

mina par une façade dont le style n'est guère en harmonie avec l'architecture du monument, mais qui rachète ce contraste par l'élégance des sculptures de son portail et de sa large baie flamboyante, surmontée d'un groupe représentant l'Assomption de la Sainte Vierge. Comme les pignons qui couronnent les façades du transept de la cathédrale, et qui ont été construits dans le même temps et peut-être par les mêmes artistes, le portail latéral de Saint-Remi est absolument dans la tradition gothique et n'offre en son ornementation aucun détail annonçant déjà la Renaissance. Comme eux aussi, — et ce rapprochement n'est pas à son avantage, — il a été bâti en pierres tendres, de qualité médiocre, et a beaucoup souffert des injures du temps.

La façade opposée, du côté nord, a conservé son caractère primitif. Toutefois, elle a eu d'assez grandes réparations à subir au début du XVIIe siècle. La grande rose qui l'ornait s'effondra le 11 juin 1602. Philippe du Bec, archevêque de Reims et abbé de Saint-Remi, s'occupa bientôt de la faire rétablir (1); elle fut, dit-on, achevée du temps de Louis de Lorraine, son successeur.

Les restaurations ont été la préoccupation constante du XVIIe et du XVIIIe siècle. On est alors aux prises avec la nécessité de consolider l'église et de prévenir les ruines. Les murs de la nef ont peu d'épaisseur, et n'ont pas été originairement destinés à supporter une voûte. Les points d'appui s'affaissent sous ce poids trop lourd ; les arcs-boutants et les contreforts ne peuvent toujours

p. 778. — Nous n'avons trouvé dans les archives de l'abbaye de Saint-Remi aucun document permettant de contrôler cette date, mais elle nous paraît très authentique.

(1) *Ibid.*, t. I, p. 328 ; *Monographie de l'abbaye de Saint-Remi*, par l'abbé Poussin, p. 126.

Digitized by Google

résister à la poussée qui s'exerce sur eux ; il leur arrive parfois de céder et de fléchir, et il se produit dans les voûtes des crevasses inquiétantes et même des chutes partielles. C'est là le point faible de l'œuvre de Pierre de Celle ; voûter après coup un aussi large vaisseau, c'était, malgré toutes les précautions prises, une tentative assez téméraire qui devait provoquer de graves inconvénients dans l'avenir. Il a fallu pour maintenir l'équilibre livrer une lutte opiniâtre, qui a fini, du reste, par aboutir à une capitulation : nous verrons, en effet, que le sacrifice de la voûte s'est imposé plus tard.

La Révolution a été funeste à Saint-Remi. L'église a cessé alors d'être entretenue et a été saccagée à l'intérieur. On y a installé un manège, et pour la rendre propre à cet usage, on en a enlevé toutes les dalles et l'on a anéanti une remarquable mosaïque de la fin du XIe siècle qui garnissait le chœur. Lorsqu'on y rétablit le culte, le pauvre édifice devait être dans un état pitoyable. Les dégradations s'aggravèrent à tel point qu'il fallut en 1825 affecter une somme de 225,000 francs aux réparations urgentes. Mais la situation devint bientôt si menaçante et les dépenses semblaient si considérables que les gens économes s'en alarmèrent. L'existence de Saint-Remi fut, dit-on, mise en question. Supprimer une partie de l'église, c'était diminuer notablement les frais d'entretien. Des esprits positifs, trop indifférents aux merveilles de l'art et aux souvenirs du passé, ne voyaient pas de meilleure solution. On proposa de raser la nef, et de garder seulement le transept et le chevet pour le service paroissial. Heureusement notre belle et si précieuse basilique échappa au péril ; elle trouva des protecteurs intelligents et influents ; on jugea que sa conservation intégrale valait bien un sacrifice d'ar-

Digitized by Google

gent et un léger effort, et l'on put la soustraire à la barbarie de ce vandalisme administratif.

M. Narcisse Brunette, architecte de la ville de Reims, fut le médecin sage et prudent qui sut assurer le salut de l'église Saint-Remi, sans recourir à une amputation déplorable. Il fut obligé pourtant de démolir la voûte en pierre de la nef et de la remplacer par une voûte plus légère en bois et en plâtre, sorte de trompe-l'œil d'ailleurs assez bien réussi. On peut regretter que l'on en ait été réduit à cette extrémité, mais cette mesure était indispensable, et elle a eu l'excellent résultat de pouvoir garder intacts et à l'abri des restaurations, les murs, les colonnes, les arcades et les galeries de la nef et des bas-côtés. M. Brunette a aussi reconstruit entièrement les étages supérieurs du portail, ainsi que la tour septentrionale qui était fort ébranlée. Ici, l'architecture moderne empiète un peu trop, au gré des archéologues, sur celle d'Hérimar et de Pierre de Celle ; mais il faut bien dire qu'avant ces réfections, le pignon du portail avait été fort maltraité, et n'était déjà plus dans son état primitif (1).

L'église Saint-Remi actuellement ne laisse plus rien à désirer ; on doit la maintenir telle qu'elle est, et il n'y a plus pour elle de réparation importante en perspective ; elle peut, nous l'espérons, compter sur de longs jours paisibles. Monument historique, — et aucun autre édifice ne mérite mieux ce titre, — elle devra toujours en conserver le caractère, et être mise à l'abri

(1) Sur les restaurations modernes de Saint-Remi, on peut consulter la *Notice sur les antiquités de Reims*, de M. N. Brunette (Reims, 1861), pp. 30 et suiv., ainsi que ses *Souvenirs archéologiques* (Meaux, 1885), pp. 82 et suiv. Cf. la *Monographie de Saint-Remi*, de l'abbé Poussin, pp. 128 et 129.

Digitized by Google

des restaurations dangereuses et de ces prétendus embellissements qu'un zèle indiscret introduit dans un trop grand nombre de nos églises.

Le mobilier de Saint-Remi a aussi, dans ces derniers temps, attiré l'attention des savants et des connaisseurs. La manufacture des Gobelins a entrepris avec un art consommé et un plein succès la réparation des magnifiques tapisseries de la vie de saint Remi que Robert de Lenoncourt fit faire en 1531 pour orner son église, et qui avaient été, pour la plupart, fort délabrées sous l'action combinée de l'humidité et de la poussière. Quelques-unes sont maintenant achevées et exposées dans l'un des bras du transept à l'admiration des visiteurs. C'est là une œuvre éminemment utile, et qui a droit aux plus grands éloges ; on ne saurait veiller avec un soin trop assidu à l'entretien du patrimoine artistique que nous ont légué nos aïeux.

Digitized by Google

LES NOTES DE STATISTIQUE

recueillies par l'abbé HILLET en 1783.

Communication à l'Académie, par M. H. JADART, Secrétaire général.

Pour faire suite à de lointains travaux de statistique régionale (1), nous croyons utile d'y joindre l'indication de curieuses notes de statistique recueillies par l'abbé Hillet, à la fin du XVIIIe siècle, sur différentes localités du diocèse de Reims (2). Il ne put obtenir que des renseignements incomplets, comme il s'en est plaint lui-même (3), mais les notes tombées entre ses mains et conservées maintenant aux Archives de Reims, sont de précieux documents pour les recherches rétrospectives sur la population rurale.

Cette question est toujours à l'ordre du jour, avec une acuité particulière en ce moment, et rien n'est indifférent de ce qui concerne son importance dans le passé comme dans le présent.

L'abbé Hillet dressa en 1783 (4) un questionnaire

(1) *La population de Reims et de son arrondissement,* dans le t. LXXI des *Travaux*, p. 143.

(2) L'abbé Hillet, historiographe rémois, chanoine de l'église collégiale de Saint-Symphorien, figure dans l'*Almanach historique de Reims pour 1783* (p. 41), comme le troisième des chanoines de Saint-Symphorien, où il occupait une prébende depuis l'année 1747. L'*Almanach de 1784* ne le fait plus figurer dans ce chapitre. Il y a donc lieu de croire qu'il prit sa retraite cette année même.

(3) Voir l'Avertissement en tête de l'*Almanach historique de Reims en 1784*, reproduit plus loin.

(4) Il demeurait alors rue des Telliers, d'après la suscription d'une lettre à lui adressée par le curé de Saint-Hilaire-le-Petit, le 7 juillet 1783.

Digitized by Google

imprimé qu'il fit parvenir aux curés du diocèse, pour obtenir de chacun d'eux quelques renseignements précis sur sa paroisse. Un certain nombre (plus de soixante) des réponses qu'il reçut arrivèrent, vers 1838, à la Bibliothèque de Reims (1) et ont été depuis déposées aux Archives (2).

Le questionnaire comprend douze questions sur le bailliage, le collateur de la cure, le seigneur, l'origine du village, les fondations, les monastères, la culture du pays, la population, les hommes célèbres, la distance de Reims, les richesses minérales, les traditions ou anecdotes.

Voici la question sur la population :

8° Un relevé du nombre des Naissances, Mariages et Sépultures depuis dix ans; combien d'Habitans, compris Hommes, Femmes et Enfants ?

Voici les réponses pour les communes de l'arrondissement actuel de Reims, en ce qui concerne exclusivement leur population :

Jonchery-sur-Vesle.

Depuis 1773 inclusivement, jusques en 1783 exclusivement, il y a eu dans cette paroisse cent trente quatre baptêmes, dont un ou deux conférés à des étrangers — vingt-quatre mariages — et cent une sépultures, dont sept à huit étrangers, à cause de la route souvent chargée

(1) Bibliothèque de Reims, mss., liasse *Renseignements statistiques*, avec cette note de M. Louis Paris : *Ces notes ont été reprises par M. L. Paris, dans les papiers de feu M. Siret, anc. biblioth. de Reims, et les ai réclamées comme pouvant revenir à la Bibliothèque.* L'abbé Hillet fut l'un des principaux auteurs des *Almanachs de Reims.*

(2) Cartons, pièces diverses, villes de Champagne.

Digitized by Google

d'enfans qu'on conduit à Paris. — Trois cent quatre vingt dix bouches y mangent le pain quotidien.

Vendeuil.

On a fait en cette église, depuis 1773 jusqu'en 1783, quarante six baptêmes, vingt mariages, cinquante quatre sépultures dont quelques étrangeres, des enfans à nourrice; il s'y trouve cent soixante et treize bouches.

Bouleuze.

Ce village est composé de trente six ménages faisant en tout, tant hommes que femmes et enfants, cent quarante. — Le nombre des naissances depuis dix ans est de trente six, celui des mariages de treize et celui des sepultures de trente (1).

Champlat.

Il y a eü depuis dix ans 67 naissances, 27 mariages, 81 sépultures. — Il y a 210 habitants compris hommes, femmes, enfants.

Caubel.

Depuis dix ans, 185 baptêmes, 38 mariages, 185 sépultures. — Communiants, 350; Enfants, 92; total, 442.

Baslieux.

Depuis dix ans, 108 baptêmes, 35 mariages, 87 sépultures. *(État détaillé par années).*

(1) Signalons, en outre, la mention du hameau voisin de Toisy disparu.

Digitized by Google

Courville.

Du 1er janvier 1773 jusqu'au 31 Xbre 1782, il y a eu 138 baptêmes, 103 enterremens et trente quatre mariages. —Le nombre des habiants, y compris femmes et enfans, est actuellement de 426.

Joncquery.

Le nombre des naissances depuis dix ans, 70, — mariages, 20, — sépultures 25. — Habitans compris hommes, femmes et enfans : 70.

Villers-Franqueux.

Pendant le cours de onze années (1772-1781) : Baptêmes, 107 — Mariages, 58 — Sépultures, 167. — Le nombre des habitants, tant communians qu'enfans, est de 443, dont 332 communians et 111 enfans.

(Tableau détaillé pour onze années).

Sainte-Euphraise et Clerizet.

Depuis dix ans, 77 naissances, 19 mariages, 56 sépultures, — 53 feux, — 279 habitans dans les deux villages.

Treslon.

Il y a eu depuis dix ans 62 baptêmes — 15 mariages et 53 sépultures. — Le nombre des habitants tant hommes que femmes et enfants est d'environ 180.

Ventelay.

Depuis et compris 1773 jusque et compris 1782, 153 baptêmes, 43 mariages, 161 sépultures. — Habitans de toute espèce, 400.

Digitized by Google

Aubilly.

Depuis dix ans, il y a eu 21 baptemes, 4 mariages et 31 sépultures — Cette paroisse est composée de 16 ménages; le nombre des hommes, femmes et enfants est de 92. — Les registres ont commencé en l'année 1674.

(Hameau disparu de *Reneville* sur la paroisse de Méry).

Chaumuzy.

Depuis 1773 inclus jusque 1782 inclus :

Baptêmes de mâles.....	106
— de femelles.....	105
	211
Mariages, 69	
Sépultures de mâles.....	116
— de femelles.....	97
	213

Hommes, femmes et Enfants : 600 âmes.

Rosnay et Courcelles.

Depuis dix ans, il y a eu dans les deux endroits 137 naissances, 48 mariages, 122 sépultures.

Habitants de Rosnay, 330 environ.

— de Courcelles, 130 y compris hommes, femmes et enfants.

Prouilly.

Depuis dix ans, 176 naissances, 39 mariages, 187 sépultures. — 103 ou 4 feux, et maintenant 331 communians, environ 460 habitans (1).

(1) Dans une lettre jointe aux renseignements donnés ci-dessus, M. Malmy dit : « Ne soyez pas surpris de voir ici vingt commu-

Digitized by Google

Mont-sur-Courville.

La population est de cent quarente individus, il s'y est fait à peu près depuis dix ans, douze mariages, quarente enterremens et quarente baptêmes.

Magneux.

Depuis 1773 jusqu'à 1782 inclusivement, il y a eu 72 baptêmes, 69 sépultures, 18 mariages : il se trouve en présence dans ladite paroisse 220 habitans compris hommes, femmes et enfants, le tout composant 57 ménages.

Hourges.

Depuis 1773 inclusiv. jusqu'à 1782 inclusiv., 64 baptêmes, 19 mariages, 57 sépultures. Habitans compris hommes, femmes et enfans, 201.

Crugny.

Il y a à Crugny 750 personnes, dont 480 communians, et depuis dix ans, il y a eu 266 bapt., 63 mariages, 234 sépultures.

Brouillet.

Il y a 86 personnes dont 72 communians, et depuis dix ans, il y a eu 19 baptêmes, 6 mariages et 20 sépultures (1).

nians de plus que sur le tableau des Calendes, c'est que je viens de faire une première communion. Si vous trouvez ici, à l'article 8°, 103 ou 4 feux, c'est qu'il y a plusieurs femmes veuves. »

(1) En dehors de ces localités, il n'y avait de notices que sur *Havy* et sur *Brieulles-sur-Meuse* (Meuse), et la notice sur cette dernière commune est assez étendue.

Digitized by Google

Le 28 avril 1888, furent remis à la Bibliothèque les papiers provenant de M. Louis Paris, et offerts par sa veuve en souvenir de l'ancien bibliothécaire. Parmi ces papiers, se trouvait le complément des notices de l'abbé Hillet, qui ont été ainsi toutes réunies aux Archives de Reims, bien que plusieurs portent l'estampille du *Cabinet Historique*. Voici les communes sur lesquelles nous recouvrions des notices (1) :

Suippes (Marne).
Chouilly (Marne).
Bisseuil (Marne).
Bouzy (Marne).
Cumières (Marne).
Germaine (Marne).
Hautvillers (Marne).
Mutigny (Marne).
Tours-sur-Marne (Marne) (2).
Mézières (Ardennes) (3).
Remonville (Ardennes).
Briquenay et Germont (Ardennes).
Aubigny-les-Pothées (Ardennes).
L'Échelle et Rouvroy (Ardennes).
Liart (Ardennes).
Aouste (Ardennes).
Cernion (Ardennes).
Estrebay (Ardennes).
Flaignes-les-Oliviers (Ardennes).
Foulzy (Ardennes).
Antheny (Ardennes).
Auvillers-les-Forges (Ard.).
Tarzy (Ardennes).
La Hardoye (Ardennes).
La Neuville-en-Tourne-à-Fuy (Ard.)
La Neuville-aux-Tourneurs (Ard.).
Villers-aux-Nœuds (Marne).
Sept-Saulx & les Petites-Loges (Marne).
Verzy (Marne).
Mailly (Marne).
Bezannes (Marne).
Auberive (Marne) (4).

(1) Ces localités sont de l'ancien diocèse de Reims et actuellement réparties entre les départements de la Marne et des Ardennes. Nous donnons ces notices dans l'ordre où elles étaient placées lors de cette remise mais elles ont reçu depuis un classement alphabétique qui en facilite la recherche.

(2) On lit dans la notice que « Marlot a été sacristain titulaire du prieuré ».

(3) Lettre assez curieuse de M. d'Argy, curé-doyen de cette ville.

(4) La notice indique la présence « de 500 habitants depuis le berceau ».

Digitized by Google

Moronvilliers et Vaudesincourt (M.).
Saint-Hilaire-le-Petit (Marne).
Saint-Souplet (Marne).
Dontrien (Marne).
Cernai (Marne).
Saint-Martin-l'Heureux (Marne).
Méry (Marne).
Courlandon (Marne).
Villedommange (Marne) (1).
Villers-Allerand (Marne) (2).

Tel est l'ensemble des renseignements de statistique et d'histoire, dont nous conseillons la recherche à tous ceux qui s'occupent de la monographie de nos communes rurales.

H. J.

Reims, le 15 décembre 1902.

(1) Notice assez détaillée, culture des vignes.
(2) Notice très détaillée, histoire, etc.

Digitized by Google

APPENDICE

I.

Notice sur l'abbé HILLET [1].

« Hillet (Antoine-Guillaume), prêtre, chanoine de l'église de Saint-Symphorien (2), naquit à Reims vers 1733. Homme d'esprit et de goût, il rédigea l'*Almanach de Reims* en grande partie depuis 1769 jusqu'en 1783. On désireroit qu'il y eut mis plus de suite, afin qu'on puisse en former un petit corps d'histoire.

« On a de lui un précis historique de Reims et autres villes de Champagne et l'histoire du Pouillé du chapitre de la cathédrale. (Publiés dans les *Almanachs.*)

« L'abbé Hillet avoit pris partie et pensoit en faveur de la révolution. Il mourut dans la plus grande misère, le 9 pluviôse an III (28 janvier 1795), âgé de 62 ans.

« On attribue à l'abbé Hillet une petite brochure qui a pour titre : *Projet pour l'amélioration de l'Hôtel-Dieu de la ville de Reims*, 1787, in-8° de 16 pages (3).

(1) *Biographie rémoise*, ms. inédit de Lacatte-Joltrois, à la Bibliothèque de Reims, p. 260.

(2) « Antonius Guillelmus Hillet, clericus remus, receptus die mensis mai vigesima secunda anno 1747, per obitum dicti D. Withe et preventionem in curia romana factam, cui adjuncta est provisio D. Domini archiepiscopi remensis. » (*Decanorum, canonicorum... Eccl. Sti Symphoriani Series*, ms. de la Bibliothèque de Reims, f° 73 verso.)

(3) M. Ch. Loriquet l'attribue au contraire à M. Desain-Legrand, procureur du roi en l'Élection et syndic de la ville, conseiller au présidial et inspecteur de librairie.

Digitized by Google

II.

Extrait de l' **Almanach historique de Reims, 1784.**

AVERTISSEMENT [1]

On a fait en sorte que l'*Almanach* de Reims et du Diocèse répondit au nouveau titre qu'on lui a donné. On y trouvera le détail et la description des principales villes du Diocèse, un pouillé aussi exact que possible des cures... Nous avons écrit à chacun de Messieurs les curés pour leur demander les Notices dont nous avions besoin. Quelques-uns ont eu la bonté de nous répondre avec une honnêteté et une complaisance dont nous ne saurions trop les remercier. D'autres ont apparemment regardé ce projet comme inutile, puisqu'ils ne se sont point souciés d'y concourir. Malgré l'indifférence de ces Messieurs, cependant ce projet pourroit paroître utile, et il a été jugé tel par plusieurs personnes estimables. Nous nous contentons d'observer qu'il n'est pas possible de l'exécuter d'une manière satisfaisante, si on nous refuse les secours dont nous avons besoin. Il faudroit pour cela parcourir tous les villages, les uns après les autres, pour juger de la population, du commerce, de la culture. Nous osons espérer que ces Messieurs voudront bien sacrifier quelques heures pour nous dispenser de ce pélerinage. Quelques Dictionnaires, il est vrai, pourroient y suppléer en partie ; mais c'est un travail bien inutile selon nous, que de copier les erreurs des autres, surtout celles des dictionnaires. Il n'est guère possible que l'on ne rencontre plusieurs fautes dans ce premier Essai. Nous prions instamment de vouloir bien nous les faire connoitre, pour les corri-

(1) Ce préambule, qui paraît bien être de l'abbé Hillet, explique le but et l'emploi des notices dont nous signalons les survivantes aux curieux.

Digitized by Google

ger. Nous aurons obtenu ce que nous souhaitons, si des moments d'un heureux loisir, consacrés à nos concitoyens, peuvent leur être utiles, et s'ils daignent les agréer (1).

(1) L' « heureux loisir » indique certainement la retraite de l'abbé Hillet des fonctions canoniales qu'il exerça pendant trente-six ans au chapitre de Saint-Symphorien. Son initiative pour les recherches d'histoire locale semble avoir cessé peu après. Nous ignorons son sort jusqu'à son décès en 1795. Outre son canonicat, l'abbé Hillet avait possédé la chapelle Sainte-Reine dans l'église Saint-Martin de Reims, par provision du 21 avril 1747. Son acte de décès le qualifie « ci-devant prêtre, natif de Reims, décédé en son domicile, rue Pavée d'Andouilles... » (*État-civil de Reims*, 10 pluviose, an III ou 29 janvier 1795).

Digitized by Google

III.

TABLE GÉNÉRALE ALPHABÉTIQUE

des Notices recueillies par l'abbé HILLET en 1783 (1).

A

Antheny, Fontenelle, Auge et Champlin, A.
Aouste, A.
Auberive, M.
Aubigny, Vaux, Villaines et Lépron, A.
Aubilly, M.
Auvillers-les-Forges, A.
Avenay, M.

B

Baslieux-lès-Fismes, M.
Bezannes, M.
Bisseuil, M.
Bouleuze, M.
Bourcq, A.
Brieulles-sur-Meuse (Meuse).
Briquenay et Germont, A.

C

Caurel-lès-Lavannes, M.
Cernay-lès-Reims, M.
Cernion, A.
Champlat, M.
Chaumuzy, M.
Chouilly, M.
Courlandon, M.
Courville, M.
Crugny et Brouillet, M.
Cumières, M.

D

Dontrien et Saint-Martin-l'Heureux, M.

E

Estrebay et La Cerleau, A.

F

Flaignes-les-Oliviers, A.
Foulzy et Girondelle, A.

G

Germaine et Vaurémont, M.

H

Hautvillers, M.
Havy, A.
Hourges, M.

(1) Au total, il s'en trouve 64 conservées, dont 19 relatives à des communes du département des Ardennes, marquées A; 44 à des communes du département de la Marne, marquées M, et 1 du département de la Meuse, marquée *Meuse*, toutes anciennes paroisses avec leurs annexes ou secours.

Digitized by Google

J

Jonchery-sur-Suippe, M.
Jonchery-sur-Vesle, M.
Joncquery, M.

L

La Hardoye, A.
La Neuville-aux-Tourneurs et Beaulieu, A.
La Neuville-en-Tourne-à-Fuy, A.
L'Echelle et Rouvroy, A.
Liart et La Férée, A.

M

Magneux-lès-Fismes, M.
Mailly et Romont, M.
Méry et Prémecy, M.
Mézières, A.
Mont-sur-Courville, M.
Moronvilliers et Vaudesincourt, M.
Mutigny, M.

P

Prouilly, M.

R

Rosnay, M.
Remonville et Andevanne, A.

S

Saint-Hilaire-le-Petit, M.
Saint-Souplet, M.
Sainte-Euphraise et Clérizet, M.
Sept-Saulx, M.
Suippes, M.

T

Tarzy, A.
Tours-sur-Marne, M.
Treslon, M.

V

Vantelay, M.
Verzy et Saint-Basle, M.
Villedommange, M.
Villers-Allerand, M.
Villers-aux-Nœuds, M.
Villers-Franqueux, M.

Digitized by Google

Digitized by Google

RÉCEPTION DE S. EXC. LE COMTE SERGE CHÉRÉMÉTEFF

Membre du Conseil de l'Empire
Président de la Société des Anciens Textes Russes
Membre correspondant de l'Académie (1)

Toast porté au dîner du 1er décembre 1902, par M. ARTHUR BRISSART, Président de l'Académie.

MONSIEUR LE COMTE,

M. le baron de Baye, qui s'est donné la haute et très utile mission de faire connaître la France à la Russie, et aux Français les choses russes, vous avait, il y a quelques semaines déjà, recommandé à l'Académie de Reims. Nous tenons le plus grand cas des recommandations de notre confrère, mais je crois pouvoir affirmer que votre personne n'avait nul besoin de recommandation. Elle se suffisait à elle-même à plus d'un titre.

Notre ville n'a pas toujours été la ville industrielle que vous venez de parcourir, elle a connu autrefois

(1) Arrivé à Reims dans la matinée du lundi 1er décembre 1902, venant de Paris, le comte Chéréméteff a été reçu par une délégation de l'Académie, et conduit successivement à la Bibliothèque et au Musée de la Ville, à l'Arc de Triomphe, aux maisons de la rue de Tambour, à la place Royale, à la Cathédrale et au Trésor, à l'église Saint-Remi, à l'Hôtel-Dieu, à l'Archevêché et à divers établissements industriels. A six heures, un dîner lui a été offert au *Lion-d'Or*, où se trouvaient MM. Brissart, Bagneris, Jadart, Demaison, Lamy, Bourguin, Ch. Givelet, Henrot, Alph. Gosset, Colleville, Gueillot, Rozey, Pol Gosset et de Bovis, membres titulaires. Le comte est reparti le soir même pour Paris, exprimant à ses confrères la satisfaction qu'il ressentait de sa visite aux monuments et aux curiosités de Reims.

Digitized by Google

d'autres bruits que ceux de ses ouvriers clouant les caisses, qui porteront, avec le champagne, son nom dans le monde entier, elle a eu une autre auréole que celle de la fumée de ses nombreuses usines : elle fut jadis la cité sainte, la Moscou de la France. C'est ici, sur les places que vous traversiez tout à l'heure, dans nos vieux monuments, que, pendant des siècles, la France a senti battre son cœur aux acclamations populaires. Ici a pris corps notre unité nationale, rendue manifeste par le symbole de la Sainte Ampoule et le sacre de nos rois.

A Reims, s'est vécu une partie de notre histoire nationale.

L'Académie, dont la devise est *servare et augere,* s'est donné pour tâche de conserver ces souvenirs, elle leur a voué un culte ; elle est bien un peu isolée dans ce culte, comme la lampe devant les saints Icônes, la nuit, dans un temple déserté de ses fidèles.

Elle ne s'y attache que davantage, et c'est pour elle plus qu'un honneur, c'est une joie de faire partager ses souvenirs à un homme capable de les comprendre. Nos confrères, aussi savants que modestes, qui en sont les gardiens éclairés, étaient heureux aujourd'hui de faire revivre un instant devant vous l'antique vie de la cité et université de Reims, et avec cette vie de vous en montrer les vestiges, c'est-à-dire ses monuments et ses joyaux d'art : la cathédrale et Saint-Remi, avec leurs statues dont l'idéale expression l'emporte sur l'art antique de toute la supériorité de la religion du Christ et dont le réalisme saisissant effraie et parfois scandalise. En exhibant les trésors de Reims à un noble étranger, à un haut dignitaire de cette nation amie et alliée, comme l'ont proclamé vos empereurs, l'Académie ne faisait donc que répondre à sa mission.

Digitized by Google

Mais elle y était obligée par un devoir plus strict, celui de la reconnaissance.

Fidèle au même culte du souvenir, l'Académie a voulu laisser une trace des fêtes franco-russes, de là cet album de photographies déposé par les soins de M. le baron de Baye au Musée historique de Moscou.

A cette idée d'un souvenir historique, s'ajoutait bien, je crois pouvoir le dire, au fond du cœur des académiciens, le témoignage discret de reconnaissance pour un service rendu par votre pays au nôtre, à une époque pénible et heureusement déjà lointaine, et puis aussi, les Français, académiciens ou non, sont toujours quelque peu idéologues et utopistes, d'autres disent chevaleresques, et ils étaient heureux de rendre hommage à ce souverain généreux, qui a eu le rare courage, en présence du monde armé, de proclamer la nécessité de la paix et du désarmement.

Ce souvenir de jours historiques, ce témoignage de reconnaissance, cet hommage d'admiration : le second exemplaire de l'album déposé à Moscou, vous avez bien voulu vous charger de le remettre à votre illustre souverain. Nous n'avions guère qualité pour le lui adresser ; de votre main, il l'accueillera. L'Académie avait donc vis-à-vis de vous une dette particulière et elle ne s'en tient pas pour libérée.

Enfin, n'aviez-vous pas un titre de plus auprès de nous. Il m'est agréable de le rappeler, vous aviez bien voulu faire à l'Académie l'honneur de vous compter parmi ses correspondants. A ce titre vous étiez, bien qu'éloigné, déjà des nôtres, et aujourd'hui que vous êtes à Reims, c'est un des SIENS qu'elle reçoit.

Ne pouvant vous parler de vos travaux, si variés, si estimés dans votre pays, mais qui, hélas ! sont pour

Digitized by Google

la plupart d'entre nous écrits, sinon en hébreu, du moins en russe, ce qui est tout un pour nous, permettez-moi de vous dire, tout au moins et du fond du cœur, que vos collègues de l'Académie de Reims sont heureux de vous posséder parmi eux.

Ils m'ont chargé de vous offrir, en souvenir de votre trop court séjour ici, le modeste jeton de présence de notre Académie. Ils m'autorisent enfin, en leur nom, à saluer en vous leur savant correspondant, à le remercier de sa visite, à lui souhaiter bon succès dans la mission qu'il veut bien accepter pour l'Académie, et quoi qu'il arrive, à boire à sa santé.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME

SÉANCE PUBLIQUE

Pages

Discours d'ouverture, prononcé par M. Bourguin, président annuel *(L'Esperanto)*..... 1

Compte rendu des travaux de l'année 1901-1902, par M. Henri Jadart, secrétaire général..... 19

Rapport sur le Concours d'histoire, par M. R. Graffin, membre titulaire..... 41

Rapport de la Commission nommée pour examiner les œuvres éditées par M. Bailly, par M. Paul Simon, membre titulaire. 51

Rapport sur le Concours de poésie, par M. A. Duval, membre titulaire..... 55

Prix et Médailles décernés dans la séance publique du 10 juillet 1902..... 83

Programme de la Séance..... 85

Exposition des dessins exécutés par M. E. Kalas, membre correspondant..... 86

Programme des Concours ouverts pour l'année 1903..... 87

Tableau des Membres composant l'Académie nationale de Reims au 26 juillet 1902..... 93

Liste des Ouvrages adressés à l'Académie nationale de Reims pendant l'année 1901-1902..... 89

NÉCROLOGIE

M. Henri Paris, membre titulaire, doyen de l'Académie... 105

SCIENCES

Observations biologiques sur les vendanges de 1901 en Champagne, par M. Cordier, membre titulaire..... 121

BELLES-LETTRES

Compte rendu d'un recueil poétique « Les Voix du Cœur », par M. l'abbé Haudecœur, membre titulaire..... 127

Digitized by Google

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE

Pages

Présentation de l'Album du souvenir des fêtes franco-russes, par M. Lamy, membre titulaire, trésorier de l'Académie. 137

Traductions russes, par M. le Dr de Bovis, membre titulaire. 143

Le carillon de la cathédrale et la restauration de son garde-corps, par M. L. Margotin-Thiérot, membre correspondant..... 159

Notice sur les droits des seigneurs de Roucy, par M. l'abbé Bigot, membre correspondant..... 163

L'Hôpital Saint-Marcoul de Reims (1645-1900), par M. Henri Jadart, secrétaire général..... 175

Recherches sur les réformes financières en Champagne, à l'époque de Henri IV et Sully, par M. Albert Chamberland, professeur agrégé au Lycée de Reims..... 243

L'église Saint-Remi (histoire abrégée de sa construction), par M. L. Demaison, membre titulaire..... 273

Les notes de statistique recueillies par l'abbé Hillet en 1783, par M. Henri Jadart, secrétaire général..... 291

Réception de Son Excellence le comte Serge Chéréméteff, toast porté au dîner du 1er décembre 1902, par M. Arthur Brissart, président de l'Académie..... 305

ILLUSTRATIONS

Ex-libris aux armes du comte d'Imécourt, tiré de la Bibliothèque du château de Roucy..... 174

Statue de saint Joseph (XVIe siècle), placée dans l'une des cours de l'Hôpital Saint-Marcoul..... 223

Reims, Imp. de l'Académie (Nestor Monce, dir.), rue Fluche, 24. (95074)

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Widener Library
3 2044 105 514 004

Digitized by Google